

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR2110002 « LAC DU DER »

SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE FR2100334 « RESERVOIR DE LA MARNE DIT DU DER-CHANTECOQ »



Septembre 2012



ONCFS – Délégation Inter Régionale Nord-Est
41,43 Route de Jouy
57160 Moulins-lès-Metz

PREAMBULE

Un grand merci à toutes les personnes qui, par leur contribution, ont permis l'élaboration de ce document.

Pour une meilleure compréhension du texte, un lexique (p.284) a été réalisé. Les termes figurant dans le glossaire sont signalés par un *.

Dans le but de faciliter la lecture, les tableaux, figures et cartes du document sont récapitulés après le sommaire.

Les cartes ont été réalisées à l'aide du logiciel Arcview.

Photos de couverture :

- à gauche de haut en bas : Grues cendrées et Balbuzard pêcheur (Jean-Pierre Formet)
- à droite : Lac du Der en vue aérienne (Jean-Pierre Formet)

Rédacteur :

Marine DAVID (Cellule technique DIR Nord-Est)

Relecture :

Blandine GUILLEMOT (Cellule technique DIR Nord-Est ONCFS)

Stéphane MORTREUX (Cellule technique DIR Nord-Est ONCFS)

Catherine LHOTE (DIR Nord-Est ONCFS)

SOMMAIRE

I	PRESENTATION GENERALE DU RESEAU NATURA 2000.....	1
	I.1 <i>Natura 2000 : un réseau écologique Européen</i>	1
	I.2 <i>Natura 2000 à l'échelle Européenne</i>	2
	I.3 <i>Natura 2000 à l'échelle nationale</i>	2
	I.4 <i>Natura 2000 en Champagne-Ardenne</i>	4
II	FICHES D'IDENTITE DES SITES NATURA 2000	5
	II.1 <i>La ZPS « Lac du Der » FR2110002 (n°régional 2 02)</i>	5
	II.2 <i>Le SIC « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq » FR2100334 (n°régional 89)</i>	5
III	PRESENTATION DU SITE DU LAC DU DER-CHANTECOQ.....	6
	III.1 <i>Informations générales</i>	6
	III.2 <i>Inventaires et statuts actuels</i>	9
	III.3 <i>Maîtrise foncière, d'usage et réglementation</i>	14
IV	DONNEES ABIOTIQUES GENERALES.....	18
	IV.1 <i>Climat</i>	18
	IV.2 <i>Géologie, pédologie</i>	19
	IV.3 <i>Fonctionnement hydraulique</i>	19
	IV.4 <i>Qualité physico-chimique</i>	21
V	ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES	22
	V.1 <i>Gestion de la RNCFS</i>	22
	V.2 <i>Le tourisme</i>	23
	V.3 <i>Agriculture et pastoralisme</i>	29
	V.4 <i>Activités cynégétiques</i>	33
	V.5 <i>Activités piscicoles</i>	36
	V.6 <i>La gestion sylvicole</i>	38
VI	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	42
	VI.1 <i>Avifaune au titre de la Directive Oiseaux (ZPS 202)</i>	42
	VI.2 <i>Faune et flore au titre de la Directive Habitats - Faune - Flore (SIC 89)</i>	119
	VI.3 <i>Grands milieux sur le SIC 89</i>	150
	VI.4 <i>Révision du Formulaire Standard des Données</i>	167
VII	HIERARCHISATION DES ENJEUX ESPECES ET HABITATS	176
	VII.1 <i>Relations entre les activités socio-économiques et les habitats / espèces</i>	176
	VII.2 <i>Hiérarchisation des enjeux écologiques</i>	181
VIII	OBJECTIFS DE CONSERVATION ET PROGRAMME D' ACTIONS.....	193
	VIII.1 <i>Définition des objectifs de développement durable</i>	193
	VIII.2 <i>Programme d'actions</i>	194
	Lexique	287
	Bibliographie	287
	Annexes	289

TABLEAUX

Tableau 1 : Données administratives

Tableau 2 : Données foncières

Tableau 3 : Bilan des conventions en cours sur le site du lac du Der

Tableau 4 : Quelques informations hydrologiques sur le réservoir du Der

Tableau 5 : Occupation du sol sur le site Natura 2000

Tableau 6 : Historique des interventions pour la mise en place du pâturage sur l'île de Chantecoq

Tableau 7 : Espèces avifaunistiques patrimoniales présentes sur la ZPS 202, statuts et état de conservation

Tableau 8 : Espèces faunistiques patrimoniales présentes sur le SIC 89, statuts et état de conservation

Tableau 9 : Habitats présents sur le SIC 89, localisation et état de conservation

Tableau 10 : Espèces avifaunistiques listées dans le FSD pour la ZPS « Lac du Der » et figurant à l'Annexe I de la Directive Oiseaux

Tableau 11 : Espèces avifaunistiques migratrices (non Annexe I de la Directive Oiseaux) listées dans le FSD pour la ZPS « Lac du Der »

Tableau 12 : Espèces autres listées dans le FSD pour la ZPS « Lac du Der »

Tableau 13 : Espèces avifaunistiques proposées pour intégration dans le FSD pour la ZPS « Lac du Der »

Tableau 14 : Habitats figurant en Annexe I de la Directive Habitats, listés dans le FSD pour le SIC « Réservoir de la Marne »

Tableau 15 : Habitat proposé pour intégration dans le FSD pour le SIC « Réservoir de la Marne »

Tableau 16 : Espèces faunistiques figurant dans la Directive Habitats-Faune-Flore, listées dans le FSD pour le SIC « Réservoir de la Marne »

Tableau 17 : Espèces proposées pour intégration dans le FSD pour le SIC « Réservoir de la Marne »

Tableau 18 : Effets des activités socio-économiques sur les habitats et espèces

Tableau 19 : Hiérarchisation des enjeux pour les espèces avifaunistiques de la ZPS 202 du lac du Der

Tableau 20 : Hiérarchisation des enjeux pour les espèces faunistiques du SIC 89 du lac du Der

Tableau 21 : Hiérarchisation des enjeux pour les habitats du SIC 89 du lac du Der

Tableau 22 : Programme d'actions pour les sites Natura 2000 du lac du Der : ZPS 202 et SIC 89

Tableau 23 : Calendrier prévisionnel 2011-2016 des actions à mettre en œuvre dans le cadre de la réalisation du DOCOB pour la ZPS 202 et le SIC 89

FIGURES

Figure 1 : Etat du Réseau Natura 2000 au 8 février 2010

Figure 2 : Localisation du lac du Der-Chantecoq

Figure 3 : Diagramme ombro-thermique de la région Dervoise entre 1971 et 2000

Figure 4 : Courbe des objectifs de remplissage et de vidange du barrage réservoir - Volume du réservoir

Figure 5 : Secteurs concernés par le traitement effectué pour la démoustication

Figure 6 : Secteurs de la RNCFS visités lors des battues

CARTES

Carte 1 : Délimitation des propriétés de l'IIBRBS et du CELRL

Carte 2 : Limites Natura 2000, RNCFS et inventaires ZNIEFF sur le site du lac du Der

Carte 3 : Limites des zones de quiétude du lac du Der

Carte 4 : Infrastructures touristiques autour du lac du Der

Carte 5 : Gestion des prairies au sein du site Natura 2000 du lac du Der

Carte 6 : Types de propriétés forestières autour du lac

Carte 7 : Cartographie des habitats du lac du Der

SIGLES

- **CELRL** : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- **COFIL** : Comité de Pilotage
- **CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- **CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière
- **DOCOB** : Document d'objectifs
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **FSD** : Formulaire Standard de Données
- **GREFFE** : Groupe Régional pour l'Etude de la Flore, de la Faune et des Ecosystèmes
- **IIBRBS** : Institut Interdépartemental des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine, devenu en 2011, Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs
- **LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux
- **MAEt** : Mesures Agro Environnementales territorialisées
- **MEEDDM** : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer devenu aujourd'hui le MEDDE (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)
- **NGF** : Nivellement Général de la France
- **OEZH** : Oiseaux d'Eau Zones Humides
- **ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- **ONF** : Office National des Forêts
- **pSIC** : proposition de Site d'Importance Communautaire
- **PSG** : Plan Simple de Gestion
- **RNCFS** : Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage
- **SIC** : Site d'Importance Communautaire
- **SMAT Der** : Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du lac du Der
- **UFAPPMA** : l'Union des Fédérations et Associations de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique
- **UE** : Union Européenne
- **ZICO** : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
- **ZPS** : Zone de Protection Spéciale
- **ZSC** : Zone Spéciale de Conservation

I PRESENTATION GENERALE DU RESEAU NATURA 2000

I.1 Natura 2000 : un réseau écologique Européen

La législation communautaire concernant Natura 2000 repose actuellement sur deux textes : les directives « Oiseaux » (Directive 79/409/CEE abrogée par la Directive 2009/147/CEE) et « Habitats » (92/43/CEE). Ces deux directives prévoient la sauvegarde des milieux naturels et des espèces. Elles contribuent à la préservation de la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne (UE) et assurent le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

La Directive 92/43/CEE du 21 Mai 1992 dite Directive «Habitats-Faune-Flore » a pour objet la conservation d'espèces et d'habitats naturels. Pour cela, elle prévoit la mise en place de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et elle liste les habitats (Annexe I) et les espèces végétales et animales (Annexe II) d'intérêt communautaire qui sont à sauvegarder. Certains d'entre eux considérés comme menacés sont prioritaires. Cette directive contribue à l'objectif général d'un développement durable. Elle a été élaborée afin de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. En effet, la biodiversité peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines. L'objectif n'est donc pas de faire de ces sites des "sanctuaires de nature" où un règlement fixerait des interdictions et où toute activité humaine serait proscrite.

Le classement de zones en ZSC passe par deux étapes. Suite à l'inventaire des sites susceptibles d'intégrer le réseau Natura 2000 en application de la Directive Habitat sur son territoire, l'Etat membre propose ceux-ci à la Commission Européenne sous la forme de pSIC (proposition de Site d'Importance Communautaire). Une fois validées par la Commission, les pSIC sont inscrits comme Sites d'Importance Communautaire (SIC) pour l'Union européenne et sont intégrés au réseau Natura 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite les sites comme ZSC, lorsque le document d'objectif est terminé et approuvé.

La Directive 2009/147/CEE du 30 Novembre 2009 dite Directive « Oiseaux » concerne la conservation des oiseaux sauvages. Elle prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Dans chaque Etat membre, des Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont définies. Elles correspondent aux sites les mieux adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de l'état des populations et de la superficie du site.

Les sites désignés comme ZPS et ZSC concourent à la formation du réseau écologique européen Natura 2000. Celui-ci doit notamment permettre de répondre aux objectifs fixés par la convention sur la biodiversité, adoptée lors du "Sommet de la Terre" de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996.

Il est important de rappeler que, si les Etats membres ont une obligation de résultats, toute latitude leur est laissée quant aux moyens à mettre en œuvre pour assurer le bon état de conservation.

L'objectif de ce réseau est de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur ces espaces naturels dans le but de conserver la biodiversité. Ainsi le réseau Natura 2000 est appelé à devenir un outil d'aménagement du territoire et de promotion d'une utilisation durable de l'espace.

I.2 Natura 2000 à l'échelle Européenne

Le Réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (Commission Européenne de l'Environnement, Juillet 2007) :

- 21 474 sites (pSIC ou SIC) au titre de la Directive Habitats, soit 62 687 000 hectares (ha). Ils couvrent 12.8% de la surface terrestre de l'UE ;
- 4 830 sites (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux, soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10% de la surface terrestre de l'UE.

De plus, l'Europe se dote progressivement d'un réseau de sites Natura 2000 marins. Chaque pays constitue progressivement son réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les Directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur la « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

I.3 Natura 2000 à l'échelle nationale

La France a choisi, pour la mise en œuvre des Directives « Habitats » et « Oiseaux », de privilégier trois orientations : la concertation, la contractualisation et la mise en cohérence des politiques publiques.

Des documents de gestion, appelés DOCuments d'Objectifs (DOCOB), doivent être établis pour chaque site.

Le DOCOB contient :

1. Une description et une analyse de l'existant avec un état initial de la conservation et de la localisation des habitats et des espèces, l'analyse des activités socio-économiques en présence et des pratiques ; ainsi que, le cas échéant, les mesures réglementaires de protection existantes ;
2. Les objectifs de développement durable du site, destinés à assurer la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités socio-économiques et culturelles s'exerçant sur le site ;
3. Des propositions de mesures contractuelles et réglementaires permettant d'atteindre ces objectifs ;
4. Des projets de cahiers des charges types pour les mesures contractuelles proposées, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière ;
5. L'indication de dispositifs en particulier financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
6. La mise en place d'une charte Natura 2000, destinée au maintien des enjeux majeurs de conservation. Elle favorise le développement de pratiques favorables à la conservation du site en établissant l'adhésion des signataires aux objectifs poursuivis ;
7. La description des procédures d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Les acteurs de la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en France sont multiples :

- La maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration ou la mise en œuvre des DOCOB est effectuée par l'Etat (Préfet de développement) ou par les collectivités territoriales dans le cadre du transfert de compétences (Loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005 dite loi DTR).

- Le Comité de Pilotage (ou COPIL), organe de concertation et de débat, est mis en place par le Préfet. Le COPIL pilote la préparation et la mise en œuvre des DOCOB. Il regroupe toutes les parties concernées par la vie du site : les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, des représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site. Il peut être complété notamment par des représentants de concessionnaires d'ouvrages publics, de gestionnaires d'infrastructures, d'organismes consulaires, d'organisations professionnelles agricoles et sylvicoles, d'organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme, d'associations de protection de la nature et d'experts.

- L'opérateur du site est désigné par les élus du COPIL. Il est chargé de l'élaboration du DOCOB avec l'appui des groupes de travail locaux. Chaque opérateur identifié désigne en son sein un « chargé de mission coordonnateur ». Celui-ci sera chargé d'assurer l'animation générale du dossier, d'effectuer des propositions au COPIL et d'élaborer le DOCOB (rédaction, conduite d'études, actions d'animation...).

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant historique pour la mise en place du réseau Natura 2000 en Europe. Elles ont permis de recenser et de transmettre des sites qui correspondent aux enjeux relatifs aux habitats naturels, de flore, de faune afin de répondre de manière concrète aux enjeux de ce grand réseau écologique européen.

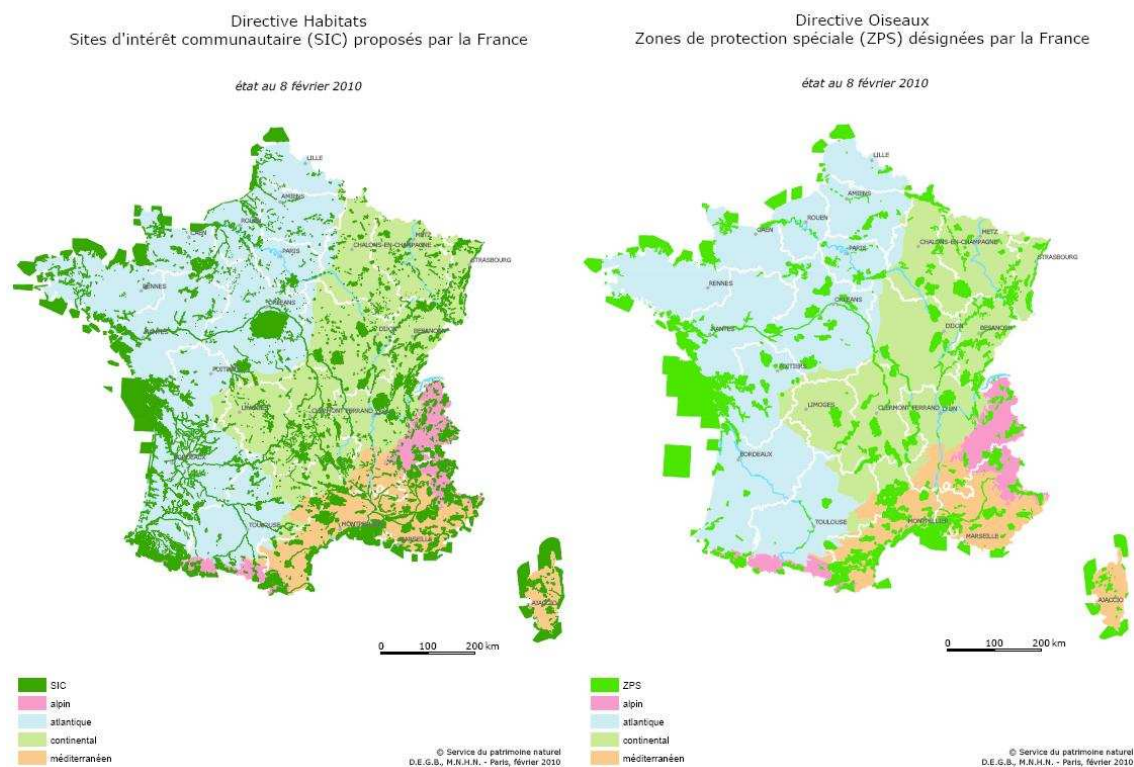
Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1749 sites pour 15.4% du territoire métropolitain soit 8.9 millions d'ha** (chiffres MEEDDM, Février 2010) :

- 1367 sites (pSIC et SIC) au titre de la Directive Habitats. Ils couvrent 8.4% de la surface terrestre de la France, soit 4.6 millions d'ha ;

- 382 sites (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux. Ils couvrent 7.84% de la surface terrestre de la France, soit 4.3 millions d'ha.

Le domaine marin, également concerné, compte 6 millions d'ha en sites Natura 2000.

Figure 1 : Etat du Réseau Natura 2000 au 8 février 2010



Source : Atelier Technique des Espaces Naturels

I.4 Natura 2000 en Champagne-Ardenne

Le réseau de sites Natura 2000 en Champagne-Ardenne comprend **101 sites qui couvrent 330 709 ha, soit 12.9% du territoire régional** :

- 86 sites (pSIC et SIC) au titre de la Directive Habitat. Ils couvrent 2.8% de la surface de la région, soit 72 738 ha ;

- 15 sites (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux. Ils couvrent 10% de la surface de la région, soit 257 971 ha.

Le réseau des sites Natura 2000 en Champagne-Ardenne représente 6.4% du réseau de sites Natura 2000 en France.

II FICHES D'IDENTITE DES SITES NATURA 2000

II.1 La ZPS « Lac du Der » FR2110002 (n° régional 202)

<p>Nom officiel du site Natura 2000 : Lac du Der Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 2009/147/CEE : oui Numéro officiel du site Natura 2000 : FR2110002 Numéro régional du site Natura 2000 : 202 Date de classement comme ZPS : 23 décembre 2003</p> <p>Région biogéographique : Continentale Localisation du site Natura 2000 : région Champagne-Ardenne, départements de la Marne et de la Haute-Marne Communes concernées : Haute-Marne : Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, Droyes, Planrupt ; Marne : Landricourt, Larzicourt, Arrigny, Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement, Ecollemont, Giffaumont-Champaubert, Outines, Chatillon-sur-Broué.</p> <p>Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive Européenne « Oiseaux » 2009/147/CEE : 6536 ha</p> <p>Préfet coordinateur : Préfet de la Marne Liste des membres du COPIL : <i>Annexe I</i></p>
--

II.2 Le SIC « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq » FR2100334 (n° régional 89)

<p>Nom officiel du site Natura 2000 : Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq Désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune et Flore » 92/43/CEE : oui Numéro officiel du site Natura 2000 : FR2100334 Numéro régional du site Natura 2000 : 89 Date de proposition comme SIC : 7 décembre 2004</p> <p>Région biogéographique : Continentale Localisation du site Natura 2000 : région Champagne-Ardenne, départements de la Marne et de la Haute-Marne Communes concernées : Haute-Marne : Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière ; Marne : Larzicourt, Arrigny, Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement, Ecollemont, Giffaumont-Champaubert.</p> <p>Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive Européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 6135 ha</p> <p>Préfet coordinateur : Préfet de la Marne Liste des membres du COPIL : <i>Annexe I</i></p>
--

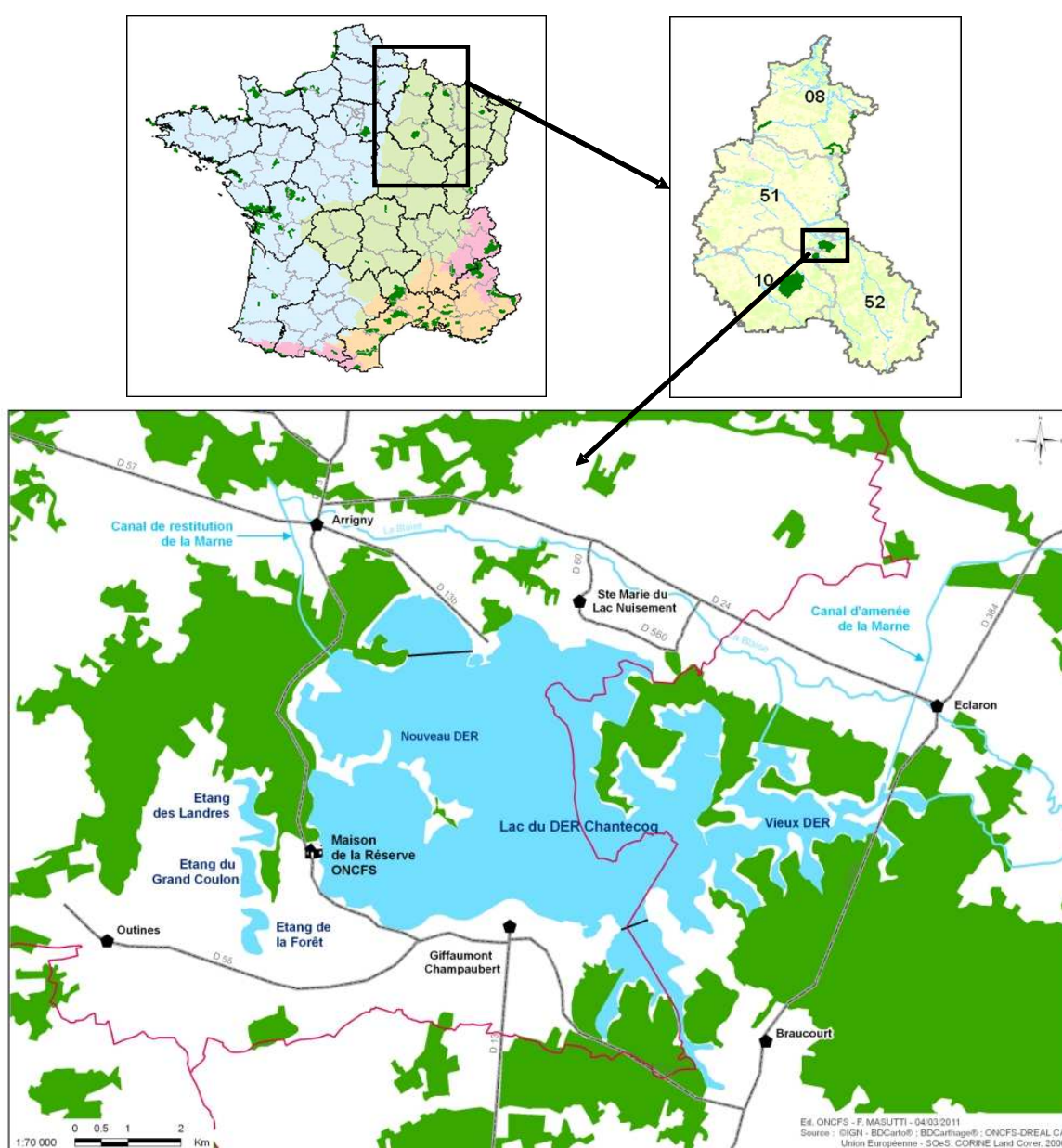
III PRESENTATION DU SITE DU LAC DU DER-CHANTECOQ

III.1 Informations générales

III.1.1 Localisation géographique

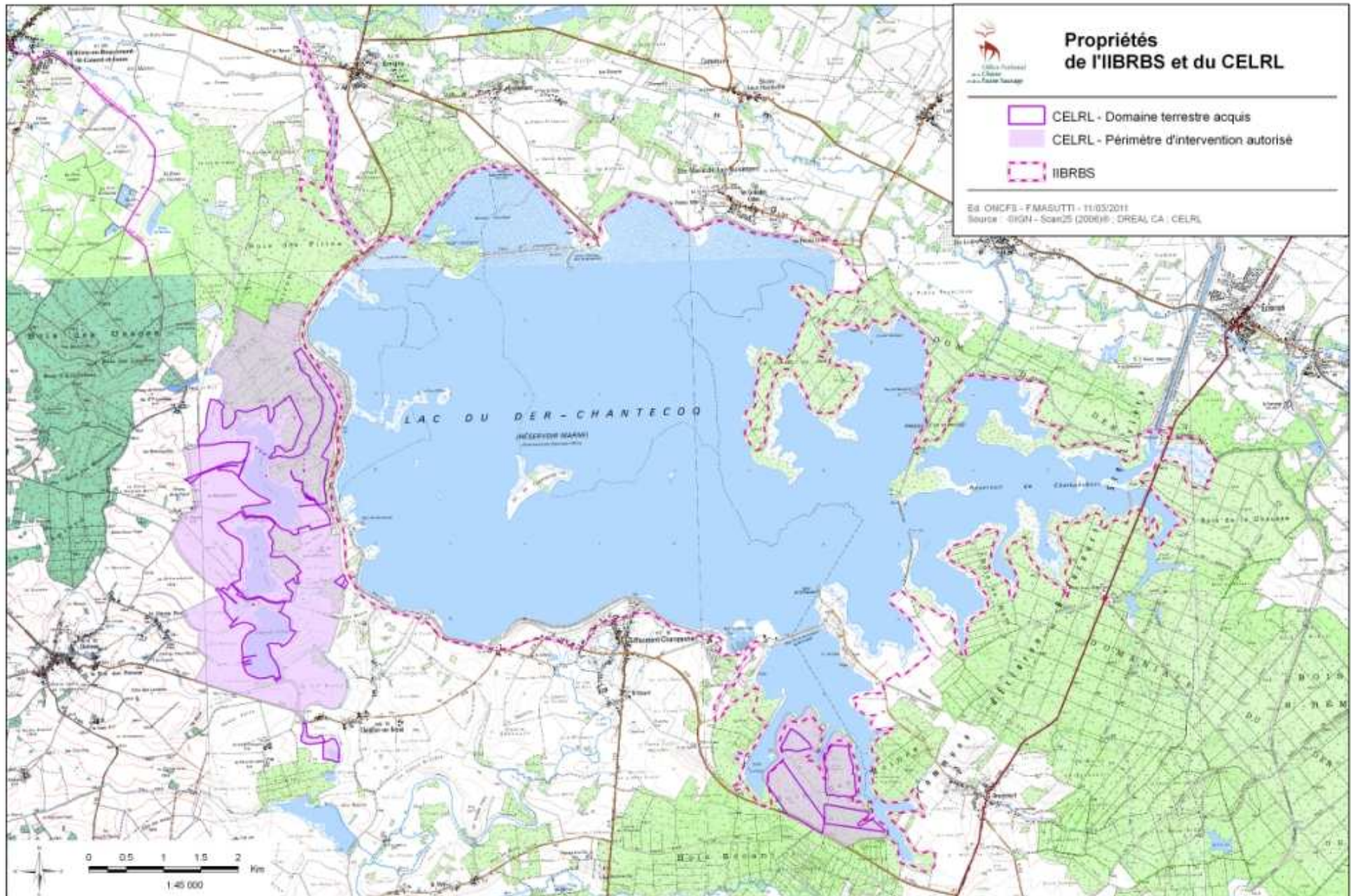
Le lac du Der-Chantecoq se situe en région Champagne-Ardenne, à cheval entre les départements de la Marne et de la Haute-Marne (Fig.2). Il est localisé dans la région naturelle de la « Champagne humide », qui s'étend des étangs d'Argonne (50 km au Nord) jusqu'aux réservoirs Aube et Seine (40 km au Sud). Il s'insère dans le triangle formé par les villes de Vitry-le-François (51), Saint-Dizier (52) et Montier-en-Der (52). Le lac est situé à environ 260 km de Paris, à 120 km au sud-est de Reims et à l'Ouest de Nancy, et à 65 km au Nord de Troyes (Tab.1).

Figure 2 : Localisation du lac du Der-Chantecoq



Source : IGN, ONCFS, DREAL Champagne-Ardenne

Carte 1 : Délimitation des propriétés de l'IIBRBS et du CELRL



III.1.2 Description

III.1.2.1 Le lac

Le lac du Der est un barrage-réservoir mis en eau en 1974, faisant suite à la création du Réservoir de Champaubert (aussi appelé Vieux-Der) en 1938. La construction de ce lac-réservoir a entraîné la disparition de trois villages : Champaubert-aux-Bois, Nuisement-aux-Bois et Chantecoq.

D'une capacité de 350 millions de m³ d'eau et de superficie de 4800 hectares en eau, il s'agit du plus grand lac artificiel de France. Il appartient à l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine (IIBRBS), devenu en 2011, Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs (*Carte 1*).

Ainsi, sa fonction première est d'écrêter les crues de la Seine en agissant sur le débit des rivières Marne et Blaise. Pour cela, les deux rivières sont dérivées, et l'eau est stockée dans le lac de novembre à juin. Entre juillet et octobre, 90% de cette eau est restituée à la Marne uniquement (comme soutien d'étiage). Le lac, dont le marnage atteint 11 à 12 mètres, devient alors une vaste étendue de vasières*, partiellement colonisée par la végétation pionnière. Cette dernière disparaît dès que le niveau d'eau remonte ; elle constitue une source de nourriture abondante pour les nombreuses espèces d'oiseaux qui fréquentent le lac.

Dès sa mise en eau, le site a été rapidement colonisé par les oiseaux. La région était déjà attractive avant la création du lac, du fait des nombreux étangs qui occupaient la zone. Il s'agit aujourd'hui d'une étape essentielle pour bon nombre d'oiseaux d'eau migrateurs (dont la Grue cendrée et l'Oie cendrée sont les plus emblématiques représentantes). Il s'agit également d'un lieu de nidification important (laridés*, passereaux).

Cet attrait est accru par l'existence des réservoirs Seine et Aube, distants d'une quarantaine de kilomètres. Afin d'assurer une protection optimale aux espèces présentes, six zones de quiétude ont été mises en place depuis 1980 (*Carte 3*). Celles-ci couvrent actuellement une superficie totale de 1260 hectares.

III.1.2.2 La forêt

Aujourd'hui, le lac s'insère dans l'ancienne forêt du Der, le nom Der provient d'ailleurs de l'appellation celtique du chêne, arbre roi de cette région.

Ainsi, la partie Ouest du lac est bordée par différents domaines forestiers du Nord au Sud (*Carte 7*) :

- le bois l'Abesse, domaine privé ;
- les forêts communales de Larzicourt et d'Arrigny ;
- le bois des Filles, domaine privé ;
- le bois de Huiron, forêt syndicale appartenant à 3 communes ;
- le bois de l'Argentolle, propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres pour 86 ha.

La partie Est du lac est bordée par un complexe forestier (*Carte 7*) :

- la forêt domaniale du Der entoure le Vieux-Der depuis la Cornée du Der jusque l'anse de Champaubert.
- le bois du Ham, domaine privé au Sud du Vieux-Der.
- le bois des Moines, localisé entre le bassin nautique Sud du lac et l'étang de la Dame à l'Est.

Le bois des Moines résulte de diverses plantations successives (peupliers, résineux, chênes) et de peuplements issus de régénération naturelle. Depuis 1996, le Conservatoire du Littoral a commencé à acquérir des terrains sur la presqu'île du bois des Moines, sur le territoire de la commune de Giffaumont-Champaubert, à proximité du département de la Marne. Début

2003, le Conservatoire est donc entré en possession de 47,3 hectares de bois, constitués de deux parties distinctes disposées de part et d'autre du chemin reliant la route départementale n° 55 à l'étang Chevalier. En 2005, le CELRL achète une trentaine d'hectares supplémentaires : au total ce sont 79 ha de bois acquis depuis 1996 (*Carte 1*). L'établissement poursuit sa politique d'acquisition, une réflexion est lancée en 2011 pour l'achat de 51 ha sur la commune de Braucourt (Bois des Vignottes).

III.1.3 Historique du site

- **1938** : Création du Réservoir de Champaubert-aux-Bois (ou Vieux Der) sur la Blaise.
- **1969** : Création de l'IIBRBS.
- **1974** : Mise en eau du Réservoir Marne dit du Der-Chantecoq (ou Nouveau Der).
- **1977** : Classement du lac en Réserve de Chasse et gestion confiée à l'Office National de la Chasse (ONC).
- **1978** : Constitution en Réserve Nationale de Chasse de la réserve approuvée du Der-Chantecoq par arrêté ministériel du 17/01/1978 (*J.O. R.F du 09/09/1978*).
- **1995** : Création de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny par arrêté ministériel du 6 janvier 1995 (*AnnexeIX*).
- **7 décembre 2004** : proposition en SIC du site « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq ».
- **2000** : Validation des DOCOB Natura 2000 des sites SIC 89 « Réservoir de la Marne » et ZPS 202 « Lac du Der ». L'ONC devient l'ONCFS.
- **23 décembre 2003** : Classement en ZPS du site « lac du Der ».
- **2003** : Acquisition d'une portion du Bois des Moines (47.31.25 ha) par le Conservatoire du Littoral.
- **2005** : Acquisition d'une portion du Bois des Moines (7.09.38 ha) par le Conservatoire du Littoral
- **2005** : Acquisition d'une portion du Bois des Moines (24.13.12 ha) par le Conservatoire du Littoral, pour une superficie totale des propriétés du Conservatoire de 79 ha environ.
- **2011** : Réflexion pour l'acquisition d'une portion du Bois des Moines (51.32.72 ha, au niveau du Bois des Vignottes) par le Conservatoire du littoral.

III.2 Inventaires et statuts actuels

Le tableau 1 ci-après liste les inventaires et statuts actuels du site d'étude.

La carte 2 illustre les limites du site Natura 2000, ainsi que celles de la RNCFS et les inventaires ZNIEFF et ZICO.

Carte 2 : Limites Natura 2000, RNCFS et inventaires ZNIEFF et ZICO sur le lac du Der

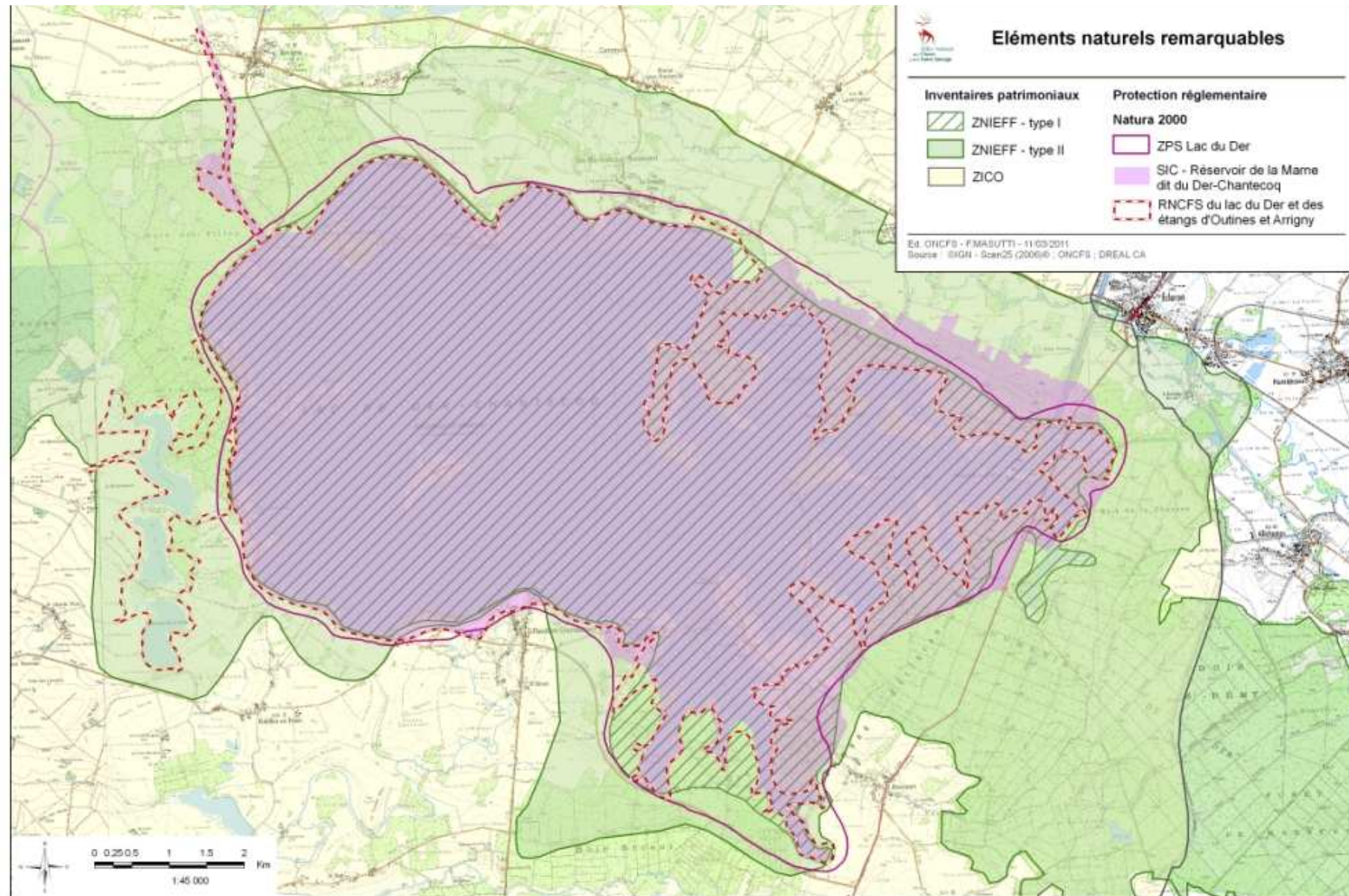


Tableau 1 : Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Références
Région	1 région	Champagne-Ardenne Le site Natura 2000 du lac du Der (ZPS 202) représente 0,25% de la surface de la région de Champagne-Ardenne. Le site Natura 2000 du Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq (SIC 89) représente 0,24% de la surface de la région Champagne-Ardenne.	La Champagne-Ardenne compte 101 sites Natura 2000, ce qui représente 12,9% de son territoire : 86 sites relèvent de la Directive Habitat et 15 de la Directive Oiseaux.	DREAL Champagne-Ardenne Portail du Réseau Natura 2000 ONCFS
Départements	2 départements	Marne (51) et Haute-Marne (52) Le site Natura 2000 du lac du Der (ZPS 202) représente 0,45% de la surface des départements de la Marne et de la Haute-Marne. Le site Natura 2000 du Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq (SIC 89) représente 0,43% de la surface des départements de la Marne et de la Haute-Marne.	Le département de la Marne compte 27 sites Natura 2000, ce qui représente 6,94% de son territoire : 22 sont définis au titre de la Directive Habitat et 5 sont définis au titre de la Directive Oiseaux. Le département de la Haute-Marne compte 44 sites Natura 2000, ce qui représente 25% de son territoire : 39 sont définis au titre de la Directive Habitat et 5 sont définis au titre de la Directive Oiseaux.	DREAL Champagne-Ardenne Portail du Réseau Natura 2000 ONCFS
Communes	4 Cantons 4 Communautés de communes 11 communes <i>Annexe II</i>	Montier-en-Der, St-Dizier-Ouest, Thiéblemont-Farémont, St-Rémy-en-Bouzemont-St-Genest-et-Isson CC St Dizier, Der et Perthois CC Pays du Der CC Bocage champenois CC Marne et Orconte <u>Haute-Marne</u> : Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, Droyes, Planrupt ; <u>Marne</u> : Landricourt, Larzicourt, Arrigny, Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement, Ecollemont, Giffaumont-Champaubert, Outines, Chatillon-sur-Broué. --> 4352 habitants dénombrés sur les 10 communes concernées	<u>Autres sites Natura 2000 à proximité et représentativité de la surface du site par rapport à la région Champagne-Ardenne:</u> <i>Annexe II</i> - ZPS Herbages et Cultures autour du lac du Der (Marne) : 2169 ha soit 0,08% de la surface de la région Champagne-Ardenne - ZPS Etang de la Horre (Aube+Haute-Marne) : 1452 ha, soit 0,05% - ZPS Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines (Aube+Haute-Marne) : 2274 ha soit 0,09% - SIC Etangs latéraux du Der (Marne) : 307 ha soit 0,01 % - SIC Etang de la Horre (Aube+Haute-Marne) : 725 ha soit 0,03% - SIC Prairies de la Voire et de l'Héronne (Aube+Haute-Marne) : 1088 ha soit 0,04%	ONCFS INSEE (2008) Portail du Réseau Natura 2000

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Références
Inventaires	1 ZNIEFF type I <i>Annexe III</i>	<p>Réservoir Marne (Lac du Der-Chantecoq) N°210001134 Description : 1984 Mise à jour : 2000 6 000 ha</p> <p><u>Intérêt botanique</u> : végétation palustre et aquatique. <u>Intérêt faunistique global</u> : 247 espèces d'oiseaux, 118 espèces d'insectes, 4 espèces de reptiles, 10 espèces d'amphibiens, 46 espèces de mammifères, 12 espèces de poissons.</p>	<p><u>Espèces d'intérêt communautaires (figurant dans la Directive Oiseaux ou Habitats) présentes parmi les espèces déterminantes de la ZNIEFF :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 espèces d'oiseaux dont 14 en Annexe I (Grue cendrée, Pygargue à queue blanche...) - Cordulie à corps fin, Cuivré des marais - Triton crêté, Sonneur à ventre jaune - Lézard des souches - Putois 	DREAL Champagne-Ardenne
	1 ZNIEFF type II <i>Annexe IV</i>	<p>Les environs du lac du Der N°210020028 Description : 2000 14 330 ha</p> <p><u>Intérêt botanique</u> : végétation palustre et aquatique, forêt de Champagne humide, prairies. <u>Intérêt faunistique global</u> : avifaune, odonates, lépidoptères, amphibiens, reptiles, mammifères, poissons.</p>	<p><u>Espèces d'intérêt communautaires (figurant dans la Directive Oiseaux ou Habitats) présentes parmi les espèces déterminantes de la ZNIEFF :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Espèces d'oiseaux en Annexe I : Pygargue à queue blanche, Héron pourpré, Grue cendrée, Busard des roseaux, Pic Mar, Blongios nain... - Cordulie à corps fin, Cuivré des marais - Triton crêté, Sonneur à ventre jaune - Lézard des souches - Chat sauvage - Bouvière 	DREAL Champagne-Ardenne
	1 ZICO <i>Annexe V</i>	<p>Lac du Der-Chantecoq et étangs latéraux N°CA05 Description: Janvier 1991 56 000 ha S'étend sur 56 communes.</p>	88 espèces d'oiseaux répertoriées dont 47 en Annexe I de la Directive Oiseaux.	DREAL Champagne-Ardenne Portail du Réseau Natura 2000

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Références
Protection réglementaire	Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage	RNCFS du lac du Der et des Etangs d'Outines et d'Arrigny Création en 1995 5664 ha : 5338 ha appartiennent à l'IIBRBS et 326 ha appartiennent au CELRL <u>8 communes concernées</u> : Arrigny, Châtillon-sur-Broué, Ecollemont, Giffaumont-Champaubert, Larzicourt et Sainte-Marie-du-lac-Nuisement pour le département de la Marne; Eclaron-Braucourt-Sainte Livière et Planrupt pour le département de la Haute-Marne.	<u>Nombre d'espèce recensées:</u> - 269 espèces d'oiseaux dont 64 en Annexe I de la Directive Oiseaux - 45 espèces d'odonates dont 1 en Directive Habitats (Cordulie à corps fin) - 10 espèces d'amphibiens dont 3 en Directive Habitats (Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Grenouille agile) - 4 espèces de reptiles dont 1 en Directive Habitats (lézard des souches) - 46 espèces de mammifères dont 12 en Directive Habitats - 21 espèces de poissons dont 2 en Directive Habitats (Bouvière et Lamproie de Planer)	ONCFS
Protection au titre de Natura 2000	ZPS <i>Annexe VI</i>	Lac du Der Référence site Natura 2000 : FR2110002 Référence régionale : 202 6536 ha Date de classement comme ZPS : 23 décembre 2003 Date de validation du DOCOB par le COPIL : Mai 2000	270 espèces d'oiseaux recensées dont 65 figurent à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.	DREAL Champagne-Ardenne Portail du Réseau Natura 2000 Arrêté Préfectoral de validation du DOCOB (Novembre 2000) Arrêté Ministériel de désignation du site (Décembre 2003)
	SIC <i>Annexe VI</i>	Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq Référence site Natura 2000 : FR2100334 Référence régionale : 89 6135 ha Date de proposition comme SIC : 7 décembre 2004 Validation du DOCOB par le COPIL : Mai 2000	- 10 espèces d'amphibiens recensées dont 2 en Directive Habitats - 4 espèces de reptiles recensées dont 1 en Directive Habitats - 44 espèces d'odonates recensées dont 1 en Directive Habitats - 52 espèces de lépidoptères recensées dont 1 en Directive Habitats - 11 espèces de mammifères recensées dont 2 en Directive Habitats - 13 espèces de poissons recensées dont 2 en Directive Habitats - 5 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire	DREAL Champagne-Ardenne Portail du Réseau Natura 2000 Arrêté Préfectoral de validation du DOCOB (Novembre 2000) DOCOB SIC 89 (2000)
Engagement international	Zone RAMSAR <i>Annexe VII</i>	Champagne humide 235 000 ha : la plus vaste du territoire métropolitain Etablie le 5 avril 1991. Regroupant 191 communes sur 3 départements : Marne, Haute-Marne, Aube	Espace d'accueil pour 200 000 oiseaux.	DREAL Champagne-Ardenne

Source : ONCFS

III.3 Maîtrise foncière, d'usage et réglementation

III.3.1 Aspects fonciers et maîtrise d'usage

Tableau 2 : Données foncières

	Superficie	Propriétaire	Gestionnaires	Documents de gestion
Réservoir Marne dit lac du Der-Chantecoq	4837 ha (3495 ha en Marne et 1342 en Haute-Marne)	IIBRBS	- gestion hydraulique : IIBRBS - gestion touristique : SMAT - gestion technique et écologique : ONCFS	Plan de gestion 2006-2015 de la RNCFS du lac du Der-Chantecoq et des étangs d'Outines et d'Arrigny (ONCFS)
Forêt domaniale du Der	2500 ha	Etat	ONF (52)	Plan d'aménagement forestier 2005-2016
Bois du Ham	70 ha	Privé	Groupement Forestier Champenois	Plan Simple de Gestion 2011-2026
Bois des Moines	79 ha	CELRL	ONF (51)	Plan d'Aménagement forestier 2010-2021 pour les bois propriétés du CELRL-Bois des Moines et de l'Argentolle (ONF-Agence Interdépartementale Aube-Marne)
	105,93 ha	Privé	Société de gestion sylvicole	Plan Simple de Gestion mis en œuvre sur un secteur de surface de 79,21 ha
Forêt communale de Giffaumont-Champaubert	14,23 ha (51 ha au total)	Publique	ONF (51)	Plan d'aménagement forestier néant
Bois de l'Argentolle	86 ha	CELRL	ONF (51)	Plan d'Aménagement forestier 2010-2021 pour les bois propriétés du CELRL-Bois des Moines et de l'Argentolle (ONF-Agence Interdépartementale Aube-Marne)
Bois des Filles	155,32 ha	Privé	Privé	Plan Simple de Gestion
Bois du Huiron	160 ha	Communes de Huiron, Glannes et Courdemanges	ONF (51)	Plan d'Aménagement forestier (en révision en 2011)
Forêt communale de Larzicourt	10 ha	Commune de Larzicourt	ONF (51)	Plan d'Aménagement forestier
Forêt communale d'Arrigny	3 ha	Commune d'Arrigny	ONF (51)	Plan d'Aménagement forestier (en révision en 2011)
Bois l'Abbesse	103,28 ha	Privé	Privé	Plan Simple de Gestion

[Source : ONCFS](#)

La carte 7 illustre les périmètres des différents domaines forestiers autour du lac.

L'implantation du barrage réservoir du lac du Der a nécessité un compromis avec les acteurs locaux, qui a porté sur une valorisation touristique du plan d'eau et des aides à l'agriculture. Dès 1974, un Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (SMAT) s'est constitué. Il a été chargé par l'Institution, via une concession, de la mise en valeur du lac (convention du 11/03/74). En 1977, le SMAT a cédé le droit de chasse à l'ONC et a structuré progressivement des partenariats avec différentes structures associatives, gérant les sports d'eau vive et activités piscicoles sur le lac.

Tableau 3 : Bilan des conventions en cours sur le site du lac du Der

Partenaires	Date de signature initiale	Validité Renouvellement	Objet
IIBRBS/SMAT	11/03/1974	01/06/2018	Concession de l'aménagement de l'exploitation d'installations touristiques et sportives
SMAT/ONCFS	27/05/1977	/	Concession du droit de chasse et de la gestion écologique à l'ONC
SMAT/Office de Tourisme Syndicat d'initiative	08/05/1979	Pas de date	Animation et promotion du plan d'eau
ONF/SMAT	07/08/1981	Renouvelée en 2002 pour 9 ans	Concession au SMAT de la Cornée du Der (6ha88), de la queue du Der (4ha91) et du site de Nemours (7ha06)
SMAT/Centre Nautique Champenois	12/05/1982	Valide	Aménagement et gestion d'un site portuaire dans le secteur Est de la Cornée du Der jouxtant la plage
SMAT/Département de la Marne	19/10/1983	Valide	Réalisation et exploitation d'une "base départementale de plein air et de loisirs", base d'Ecollemont
SMAT/UFAPPMA	sept-88	Renouvelée en 2009 pour 9 ans	Concession à l'UFAPPMA de la gestion piscicole et halieutique du plan d'eau
SMAT/Voile et Vent de Champaubert	02/09/1989	Valide	Aménagement et gestion d'un site nautique à l'Ouest de la presqu'île de Champaubert
SMAT/Club Nautique de Giffaumont	28/08/1989	Renouvelée en 2006 pour 9 ans	Sous concession d'aménagement et de gestion d'un secteur du port de Giffaumont
SMAT/Fédération Meusienne des Œuvres Laïques	26/09/1989	Valide	Aménagement et gestion d'un secteur du port de Giffaumont
SMAT/Association des Personnes Sportives des Administrations Publiques de Marne et Haute-Marne	19/10/1989	Renouvelée en 2008 pour 3 ans	Sous concession d'aménagement et de gestion de la partie Est de la presqu'île de Larzicourt (base nautique, camping)
SMAT/Centre Culturel Haut-Marnais	06/11/1989	Valide	Gestion de la base nautique Ouest de la presqu'île de Champaubert à Braucourt
SMAT/Yatching club	26/11/1989	Renouvelée en 2008 pour 3 ans	Aménagement et gestion du site de Nemours
SMAT/Cercle nautique des Amis du Der	11/12/1989	Valide	Sous concession pour l'aménagement et la gestion d'une partie du port de Nuisement
SMAT/Voile libre de la Brèche	18/10/1989	Valide	Aménagement et gestion d'un site nautique à la Brèche de Champaubert
SMAT/Nauticam	05/02/1991	Renouvelée en 2008 pour 3 ans	Implantation d'une base nautique dans la partie Est de la presqu'île de Larzicourt
CELRL/SMAT/ONCFS/Société de Chasse de Giffaumont-Champaubert	05/2005	Durée de 3 ans Reconduite une fois en 2008 pour 3 ans. A renouveler en 2011	Convention de gestion cynégétique sur le site du Bois des Moines propriété du Conservatoire du Littoral <i>Annexe VIII</i>
CELRL/SMAT/ONCFS/ONF	Octobre 2004	2004-2010 Renouvelée en 2010 pour une durée de 6 ans	Gestion des sites des étangs d'Outines et d'Arrigny, de la forêt d'Argentolle et du Bois des Moines - CELRL/ONCFS/ONF <i>Annexe VIII</i>
IIBRBS/Agriculteurs	2010	2 ans	Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) entre l'IIBRBS et les agriculteurs

Source : ONCFS

L'annexe VIII expose la convention cadre de gestion des sites propriétés du Conservatoire du Littoral, ainsi que la convention de gestion cynégétique du bois des Moines.

III.3.2 La réglementation en vigueur sur le lac

➤ *Loi littoral*

Cette loi du 03/01/1986, s'applique au littoral ainsi qu'aux plans d'eau intérieurs dont la superficie dépasse 1000 ha. Elle a pour objectif la protection des rivages littoraux et lacustres remarquables et la maîtrise de l'urbanisation.

➤ *Règlement d'eau du barrage réservoir « Marne »*

Ce règlement datant de 1978 fixe les consignes qui doivent être appliquées par la Direction Générale de l'Aménagement Urbain (Service des Barrages-réservoirs) de Paris dans l'exploitation du barrage-Réservoir « Marne » pour le compte de l'IIBRBS : la détermination des débits réservés à laisser dans la Marne et la Blaise, des débits d'écrêtement, les conditions de vidange, et les différentes tranches d'eau dans les retenues.

➤ *La réglementation propre à la RNCFS*

L'arrêté ministériel du 06/01/1995 portant constitution de la RNCFS (*Annexe IX*) annonce les objectifs de la création de la RNCFS ainsi que la composition du Comité Directeur.

L'arrêté interpréfectoral du 31/12/1993 portant institution de la RNCFS (*Annexe X*) définit les modalités d'application de la réglementation sur la RNCFS ainsi que les règles élémentaires de gestion.

➤ *Règlement de police des activités humaines sur le lac et sa périphérie*

Le règlement particulier de police a été réactualisé par arrêté interpréfectoral en Avril 2008. Il définit les zones d'activité nautique, de baignade, de pêche, ainsi que des règles de stationnement et de circulation pour voitures, piétons, vélos, les règles de sécurité (*Annexe XII*).

➤ *Règlement de pêche*

La réglementation de la pêche dans le lac du Der-Chantecoq est définie par l'Arrêté Interpréfectoral établi en décembre 2010. Celle-ci est complétée par un règlement intérieur spécifique concernant la pêche à la ligne. D'autres règlements spécifiques à certaines espèces telle la carpe sont mis en place.

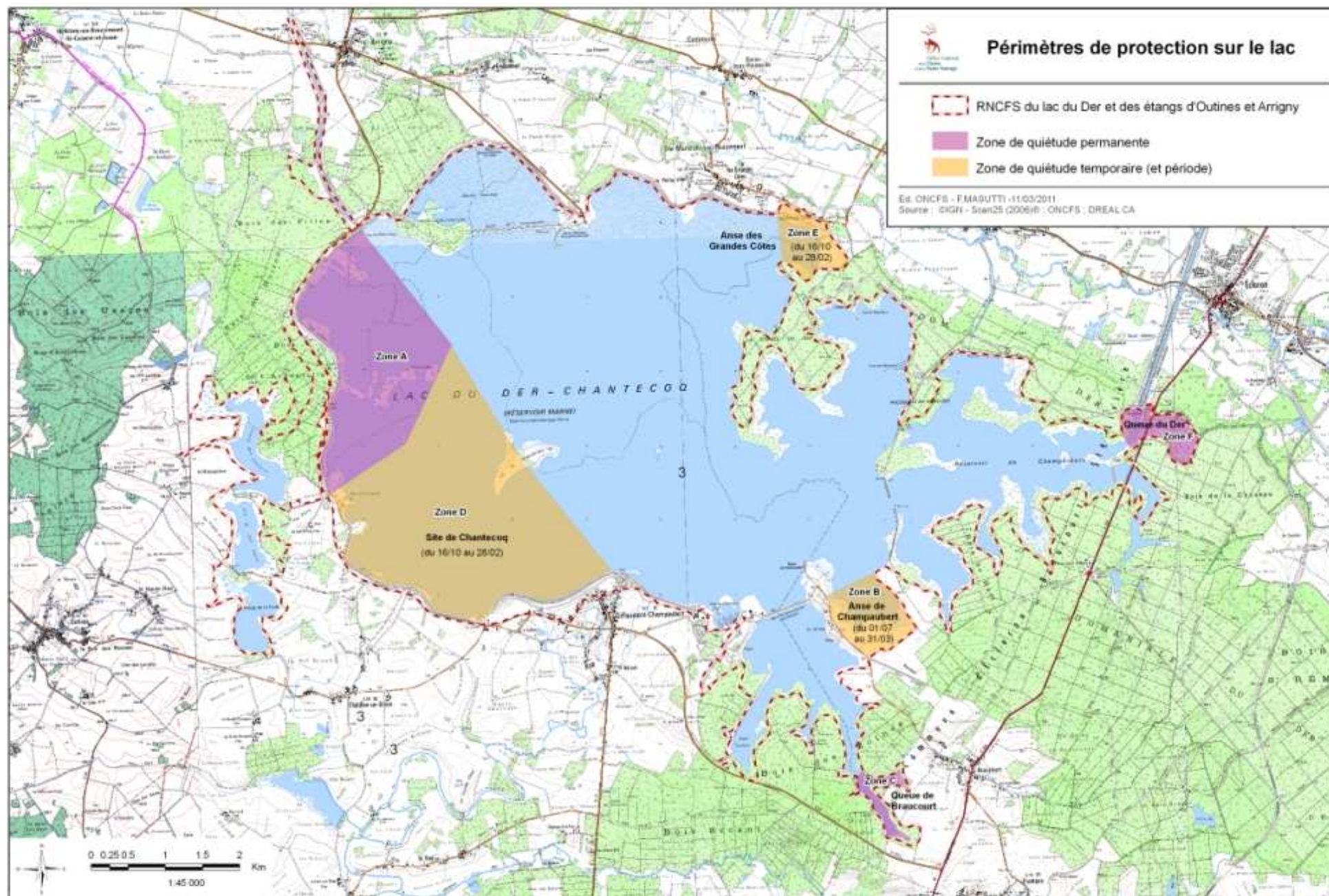
➤ *Réglementation pour la mise en place de zones de quiétude*

Il existe actuellement 6 zones de quiétude délimitées au sein du lac (*Carte 3*). Deux premières zones (A et B) ont été mises en place au moment de la création de la RNCFS, en 1993 (cf *Arrêté Décembre 1993*).

Quatre nouvelles zones ont été instaurées en 2001, comme l'indique l'arrêté interpréfectoral signé en octobre 2001 (*Annexe XI*). Ce dernier porte sur la réglementation complémentaire de la chasse dans la RNCFS, en précisant la création de nouvelles zones de quiétude au niveau du lac ainsi que les périodes d'interdiction de pénétration dans ces zones.

Les zones les plus importantes en superficie sont situées à l'Ouest du lac, entre l'île de Chantecoq et les digues, sur des milieux rivulaires composés notamment de roselières et de saulaies, favorables à la nidification de certains oiseaux. Trois de ces zones ont une validité permanente (A, C et F), tandis que les trois autres sont temporaires en raison de leur caractère exondé une partie de l'année (B : autorisation d'accès du 1^{er} avril au 30 juin, D et E : autorisation d'accès du 1^{er} mars au 15 octobre). Cela signifie que l'accès à ces zones par voie d'eau (tout autre accès à la cuvette étant prohibé) ne peut s'effectuer qu'à certaines périodes, soit l'été.

Carte 3 : Limites des zones de quiétude du lac du Der

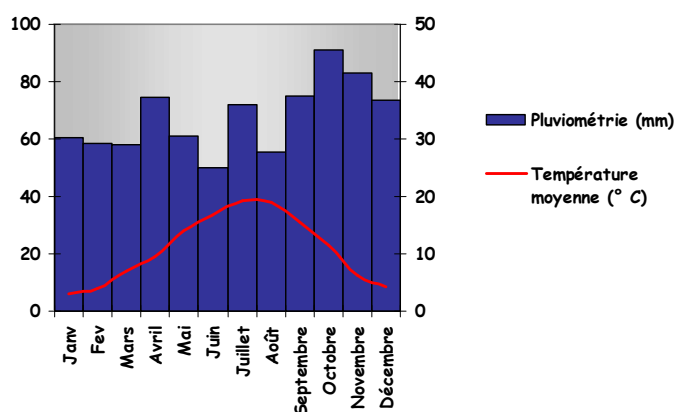


IV DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

IV.1 Climat

Toutes les données météorologiques ont été enregistrées à Saint-Dizier.

Figure 3 : Diagramme ombro-thermique de la région Dervoise entre 1971 et 2000



Source : Météo France, Station de St Dizier

Située à l'Est du bassin parisien, la région est sous l'influence d'un climat continental dégradé à influence océanique, caractérisé par une amplitude thermique moyenne de 11.6°C, des températures estivales relativement élevées sur de courtes périodes et des hivers peu rigoureux. Les moyennes mensuelles de température entre 1971 et 2000 indiquent que le mois le plus froid est le mois de janvier (3.1°C de moyenne) et les mois les plus chauds sont ceux de juillet et août (19.2°C et 19°C).

Le gel fréquent (61.8 jours en moyenne) peut conditionner une prise de glace rapide des étangs environnants en raison de leur faible profondeur et de leur protection des vents dominants dans certains secteurs. Cependant, le lac du Der étant le dernier plan d'eau à geler dans la région, il constitue un refuge pour la plupart des espèces en cas de gel prolongé sur les étangs.

Les précipitations atteignent une moyenne de 813 mm de 1997 à 2003 et sont réparties de manière relativement homogène sur l'année. L'année 2003 a été exceptionnellement sèche avec à peine plus de 500 mm de pluie à la station de Giffaumont.

L'importance des précipitations sur le bassin de la Seine tout entier est à considérer. En effet, les prélèvements d'eau dans les différents barrages réservoirs, dont le lac du Der, sont relatifs à l'alimentation du bassin versant de la Seine en pluies. Le lac du Der étant tributaire des débits amonts de la Marne et de la Blaise, une année peu pluvieuse induit des difficultés de remplissage.

La rose des vents indique la direction et la fréquence des vitesses du vent au cours du temps. Le lac présente un temps très changeant, dû à sa très forte exposition au vent, induisant un brassage de l'eau superficielle, qui s'ajoute à celui créé par les entrées et sorties d'eau.

De janvier 1971 à décembre 2000, les vents principaux qui ont soufflé sur le site étaient de secteur dominant Sud-Ouest et Est et de force majoritairement inférieure à 4m/s.

IV.2 Géologie, pédologie

IV.2.1 Le sous-sol

La région dervoise et plus largement celle de la Champagne humide repose essentiellement sur une marne argileuse, matériau tendre composé d'argiles et de carbonates, dite « argile de Gault » (Albien supérieur, datant de 100 millions d'années), d'une épaisseur de 20 à 60 mètres. Cette formation est l'un des étages de base du Crétacé, entre les calcaires durs jurassiques du plateau barrois et la craie blanche de Champagne plus récente.

En profondeur, l'argile de Gault non évoluée est d'aspect sec, compact et d'une couleur gris bleutée. En surface, elle subit une altération qui lui donne un caractère extrêmement plastique et toujours humide. Sous ces deux formes, l'argile de Gault a pour propriété d'être fortement imperméable.

Cette couche est systématiquement recouverte, aux points bas du relief, par des dépôts alluviaux récents (argiles, limons) dont l'épaisseur dépasse rarement 1 mètre. Ces matériaux sont issus de l'érosion des terrains environnants (de granulométrie fine et riche en matière organique) et sont transportés par les eaux de ruissellement des cours d'eau.

IV.2.2 Le sol

Le sol du lac a été partiellement ou complètement décapé lors de la création du barrage réservoir. Auparavant de type sol brun hydromorphe*, il est aujourd'hui constitué d'une couche formée par la décantation de matières minérales et organiques amenées par l'eau. Il existe des zones d'érosion (principalement dans le Nouveau Der) et des zones de sédimentation (principalement dans le Vieux Der) sur le lac, dues aux courants provoqués par le remplissage et la vidange.

IV.3 Fonctionnement hydraulique

Avec une capacité de 350 millions de m³ d'eau à cote normale (soit 139,70 NGF) et 364,5 millions de m³ à cote maximale (soit 140 NGF), le Der est l'un des plus grands lacs artificiels d'Europe, qui s'inscrit dans les grands aménagements hydrauliques structurants du Bassin de la Seine.

En effet, il fait partie des quatre grands lacs de Seine aménagés pour lutter contre le risque lié aux inondations dans le bassin de la Seine et pour soutenir les débits d'étiage de la Seine et de ses affluents : lac-réservoir du Der-Chantecoq (Marne), lac-réservoir d'Orient (Seine), lacs-réservoirs d'Amance et du Temple (Aube), lac-réservoir de Pannecière (Yonne) ; un projet d'un lac-réservoir de la Bassée d'une capacité de 55 millions de m³ pour 2300 ha est également en cours de réalisation (Yonne).

Ainsi, les fonctions premières du lac du Der sont d'écrêter les crues de la Seine et de soutenir ses étiages en agissant sur le débit de la Marne et de la Blaise. Pour cela, le lac a été installé en dérivation des rivières Marne et Blaise. L'eau est acheminée par deux canaux d'amenée et stockée dans le lac de novembre à juin. De juillet à octobre, 90 % de cette eau est restituée à la Marne (et le reste à la Blaise) par le canal de restitution Marne afin de soutenir les étiages. Le lac, dont le marnage atteint 11 à 12 m, devient alors une vaste étendue de vasières, partiellement colonisée par la végétation.

IV.3.1 Hydrologie et occupation du sol

Le bassin versant du lac du Der est de 2940 km² (IIBRBS, 1998) pour la Marne et 480 km² pour la Blaise. Le bassin versant immédiat du lac (surface de ruissellement direct), d'une superficie de 30 km² est recouvert à 80% par la forêt (soit 24 km²). Les activités agricoles, qui occupent une

superficie de 6 km² sur le bassin versant, sont concentrées au Sud-Est, autour de Braucourt, seul village situé dans le bassin versant.

Tableau 4 : Quelques informations hydrologiques sur le réservoir Der

Surface en eau	4800 ha
Profondeur moyenne	7 m
Cote maximum	139,70 m
Cote maximum moyenne de juin sur 20 ans	139 m
Cote minimum moyenne de novembre sur 20 ans	129 m ³ /s
Débit maximum d'écrêtement de la Marne	375 m ³ /s
Débit maximum d'écrêtement de la Blaise	33 m ³ /s
Débit maximum de vidange en exploitation normale	50 m ³ /s

Source : IIBRBS, 1999

IV.3.2 Gestion hydraulique

Le lac se divise en quatre bassins :

- l'ancien réservoir de Champaubert dit « le vieux Der » construit en 1938 par dérivation de la Blaise. La digue le délimitant a été partiellement détruite en 1974 pour la fusion avec le bassin principal.
- le bassin principal ou « nouveau Der »
- deux bassins à vidange différée (bassins nautiques Nord et Sud) isolés par des digues submersibles, et conçus pour les aménagements touristiques.

A ces bassins s'ajoutent d'anciens étangs, situés dans la partie Est et désormais connectés au lac. Il s'agit de :

- l'étang de la Dame
- l'étang de la Diguette
- l'étang Chevalier
- l'étang du Chenil (hors zone Natura 2000 et géré par l'ONF)

Ces étangs ne sont alimentés que par leur propre bassin versant en période de basses eaux. Ils sont séparés des bassins principaux par des digues non submersibles équipées d'ouvrages de vidange, qui permettent de maintenir l'eau lors de la descente du niveau du lac.

La gestion des niveaux d'eau du Der et des bassins nautiques à gestion différée s'effectue conformément au règlement d'eau, établi à l'issue d'une enquête publique portant sur l'ensemble des communes riveraines des rivières influencées par l'ouvrage, et approuvé par le Préfet de la Marne le 12 décembre 1977. En revanche, les étangs précités ont un fonctionnement autonome, et les volumes stockés dans ces étangs ne sont pas considérés par l'IIBRBS comme des volumes utiles.

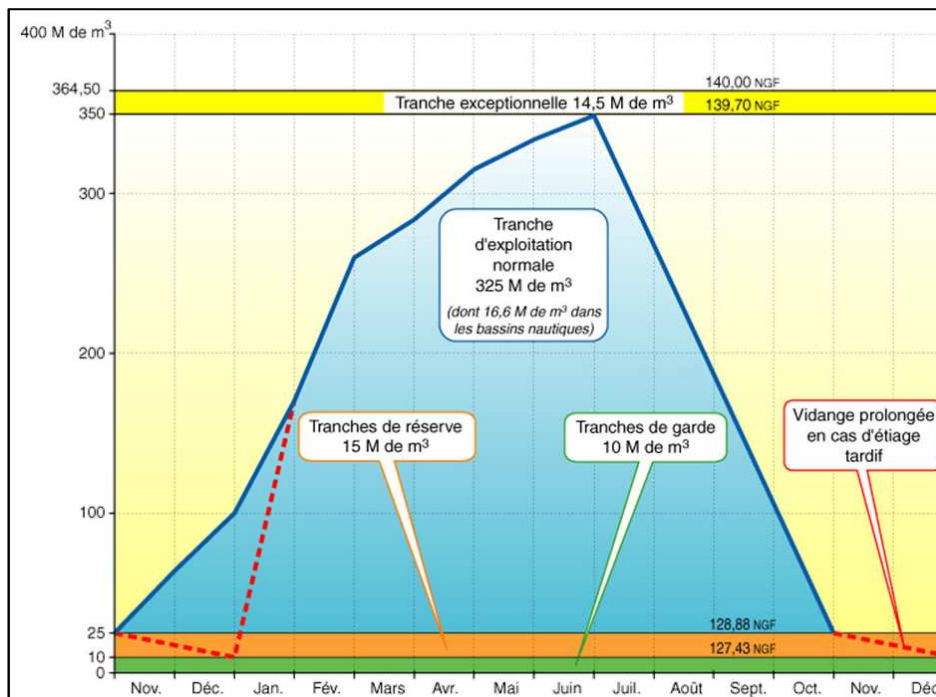
Les campagnes de remplissage et de vidange dépendent des événements météorologiques propres au bassin versant du lac :

- Le remplissage s'effectue en principe du 1^{er} novembre au 30 juin. La tranche exceptionnelle (14.5 millions de m³) peut être utilisée en période de crue.
- La vidange de la tranche d'exploitation (325 millions de m³) se déroule du 1^{er} juillet au 31 octobre. En cas d'étiage tardif, une tranche de réserve (15 millions de m³) est utilisée.
- Une tranche de garde (10 millions de m³) est conservée pour la survie des poissons.

Le lac fait l'objet d'une vidange décennale en vue de vérifier le bon état des ouvrages habituellement immergés et d'effectuer d'éventuels travaux d'entretien ou de réfection si nécessaire. Cette vidange impose d'abaisser le niveau du plan d'eau en dessous de la cote normale minimale d'exploitation, en vidangeant la tranche de garde.

La dernière vidange décennale a eu lieu en 2003.

Figure 4 : Courbe des objectifs de remplissage et de vidange du barrage réservoir –Volume du réservoir (en millions de m³)



Source : IIBRBS, plaquette d'information

IV.4 Qualité physico-chimique

IV.4.1 Généralités

Les données concernant la qualité de l'eau sont issues principalement du suivi réalisé par l'IIBRBS (CIA, 1998), ainsi que d'une étude réalisée par Aquascop en 2008 (Caractérisation et suivi de plans d'eau).

L'analyse de la qualité de l'eau par l'IIBRBS a mis en évidence un fonctionnement du lac similaire à un vaste bassin de décantation où sont piégés et/ou dégradés les divers éléments apportés par l'eau, modifiant profondément la composition physico-chimique de cette dernière. Ainsi, entre l'amont et l'aval du lac, l'amélioration de certains paramètres est observable (diminution de presque 50% du taux de nitrates : dénitrification). Cependant, d'autres facteurs se dégradent : augmentation des composés organiques et des matières en suspension.

IV.4.2 Nouveau Der

La mesure du niveau trophique (à partir de la concentration en phosphore, en chlorophylle a et de la transparence de l'eau) montre que le grand Der est un plan d'eau eutrophe* (eutrophisation moindre que celle observée dans les étangs latéraux). La première conséquence de cette eutrophisation est une désoxygénation des eaux profondes. L'eau du site témoigne en outre d'une évolution saisonnière proche d'une dynamique typiquement lacustre, avec la différenciation de 2 tranches d'eau distinctes entre la surface et le fond. Les forts gradients* apparaissent dès juin, quand l'eau se réchauffe et permet le développement du phytoplancton jusqu'à 5 ou 6 mètres sous la surface.

Globalement, le lac est alimenté par des eaux de relative bonne qualité, mais l'augmentation progressive de la teneur en nitrates d'environ 0,7 mg/l/an, doit être surveillée (IIBRBS). Ces résultats concernant la qualité de l'eau sont confirmés par l'étude d'Aquascop qui révèle un taux correct d'invertébrés et un bon indice phytoplanctonique au sein du plan d'eau.

IV.4.3 Vieux-Der

Les mesures de qualité de l'eau et de composition planctonique effectuées sur le vieux Der, montrent que, soumis à une dynamique différente, il est le siège d'une eutrophisation* plus importante que le Nouveau-Der et met en avant un possible risque d'hyper-eutrophisation. La présence en nombre relativement important de cyanobactéries* (*Microcystis aeruginosa*) peut engendrer un risque de pollution du milieu.

IV.4.4 Etang de la Dame

Une étude menée sur l'étang de la Dame, suite à un phénomène de fleurs d'eau (pullulation d'algues bleues) a mis en évidence le caractère hyper eutrophe de cet étang. Des apports excessifs en azote et phosphore par le ru de Braucourt auraient entraîné une accumulation de boues organiques sur l'axe de débouché du ru. Si ces apports sont aujourd'hui moins importants, il faut désormais faire face à une pollution chronique provenant des sédiments. Cette forte charge, associée à une raréfaction de l'oxygène et à un pH élevé provoque des phénomènes de pullulation d'algues. La période la plus critique est le mois d'août, au cours de laquelle les fortes températures entraînent des bloom* algaux.

V ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

V.1 Gestion de la RNCFS

L'arrêté portant constitution de la réserve fait de l'ONCFS le gestionnaire du site. Différents acteurs sont réunis pour la gestion du site :

V.1.1 Propriétaires

✓ **L'IIBRBS**, propriétaire du réservoir du lac du Der-Chantecoq, a été créée en 1969 par les départements de l'Île de France. Propriétaire des barrages réservoirs, la mission principale de l'IIBRBS est l'exploitation des barrages-réservoirs afin de réguler les débits du bassin de la Seine (soutien des étiages et lutte contre les inondations). Secondairement, l'IIBRBS s'implique dans la connaissance des écosystèmes exploités et la gestion écologique, notamment par la mise en œuvre d'un plan de gestion des haies autour du lac du Der (2008). Il a évolué en 2011 pour prendre le nom d'EPTB Seine Grands Lacs.

✓ **Le Conservatoire du Littoral** est un établissement public à caractère administratif, chargé de mener une politique foncière en faveur des milieux naturels, remarquables, ou menacés du bord de mer et des grands lacs (de plus de 1 000 ha). La gestion des sites acquis par le Conservatoire n'est pas réalisée par celui-ci même s'il demeure responsable de la définition des modalités de gestion. Elle est confiée à des collectivités, des associations ou des établissements publics. Le Conservatoire est donc propriétaire des étangs mais il ne les gère pas lui-même. Il en laisse le soin au SMAT, à l'ONF et à l'ONCFS dans le cadre d'une convention. Il est également propriétaire d'une portion du Bois des Moines et du Bois de l'Argentolle (parcelles relevant du régime forestier), dont il a confié la gestion à l'ONF par l'intermédiaire d'une convention de gestion pluriannuelle, complémentaire du régime forestier appliqué.

V.1.2 Gestionnaires

✓ L'ONCFS est un établissement public à caractère administratif, en charge de la gestion de la faune sauvage, de ses habitats et de la chasse. Ainsi, l'organisme conduit des missions relatives à la police de l'environnement et de la chasse, la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats et apporte conseils et appuis techniques aux décideurs politiques, aménageurs et gestionnaires de l'espace rural. L'ONCFS assure la gestion technique et écologique du site.

✓ L'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial. Sa première mission est la gestion, l'aménagement des zones boisées et inclus également la commercialisation du bois fourni. Il assure aussi une mission de protection des milieux naturels, de gestion de la faune et d'information du public. L'ONF prend en charge la gestion des forêts communales, de la forêt domaniale du Der, et des bois de l'Argentolle et des Moines.

✓ Le SMAT est chargé sur initiative de l'Institution via une concession de l'aménagement et de la gestion des activités touristiques et sportives. Il contribue aussi à la promotion du pays du Der (accueil de journalistes, participation à des salons de tourisme, édition de documents).

V.1.3 Les partenaires

La gestion de la RNCFS fait intervenir divers partenaires, dont :

✓ Les **Fédérations des Chasseurs de la Marne et la Haute-Marne** organisent et structurent la chasse dans leur département respectif ; assurent des missions de gestion de la faune sauvage et de ses habitats ; et forment et informent les chasseurs ainsi que le grand public.

Ces structures assurent un appui à l'ONCFS lors des opérations de régulation de la faune sauvage, mais aussi pour la connaissance des espèces (suivis avifaunistiques notamment).

✓ La **Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)** réalise des inventaires de la faune (notamment avifaune) et de sites protéger, des actions de restauration et de protection des milieux, des animations et de la sensibilisation du public à la nature. Elle assure le suivi de la migration des grues pour le site du lac du Der, et mène des suivis particuliers sur certaines espèces.

V.2 Le tourisme

Le site du lac du Der, grâce à l'activité touristique qu'il génère, est aujourd'hui un pôle d'attraction important pour la région Champagne-Ardenne (*Carte 4*).

Le SMAT, dont le siège est situé à la maison du lac à Giffaumont, est secondé par un office de tourisme assurant entre autres la promotion des activités nautiques.

Le nombre de visiteurs accueillis sur le site s'élève approximativement à 1 200 000 (incluant journées visites et séjours), la période estivale représentant 70% du total et la période hivernale représentant 30 % (*chiffres du SMAT*). Les touristes nord-européens sont nombreux (néerlandais, allemands, belges, britanniques).

V.2.1 Tourisme « bleu » : lié à l'eau

Les loisirs sont en constante extension sur le site. Le lac et ses rives (hors zones de quiétude) accueillent en période estivale (de Avril à Septembre) de multiples activités (*Carte 4*) :

- **baignade** : Six plages ont été aménagées sur les rives du lac : la station nautique de Giffaumont-Champaubert, la presqu'île de Larzicourt, le site de Nuisement, la Cornée du Der, les sources du lac à Eclaron et la presqu'île de Champaubert.

Il est également possible d'effectuer des promenades sur l'eau : des canoës kayak, pédalos et barques sont disponibles à la location.

- **sports nautiques** : Plusieurs sports sont pratiqués tels que la planche à voile, le ski nautique, le jet ski, le kayak, ou encore les bateaux à voile et à moteur. Des clubs nautiques, écoles de voile, et locations de planches à voile sont présents tout autour du lac, notamment au niveau de la station nautique de Giffaumont-Champaubert et des bassins nautiques Nord et Sud.
- **pêche récréative** : Activité fort prisée sur le site (notamment la pêche à la carpe), gérée par l'UFAPPMA. Les pêcheurs capturent brochets, carpes, perches, sandres, tanches, gardons, silures... Certains de ces poissons tels que la carpe deviennent des trophées exceptionnels pour les passionnés de pêche sportive. Actuellement 35 postes de pêche de nuit à la carpe sont répartis principalement du côté Est du lac. Une zone de pêche à la mouche (carnassier) est délimitée au niveau de la queue du Der, la pêche au fouet* en no-kill y est pratiquée.
- **ports de plaisance** : Deux ports servent pour les voiliers sur les rives nord à Nuisement et à Nemours et un port est utilisé pour les voiliers, les bateaux à moteurs et les barques de pêche à la Station Nautique sur la rive Sud du Lac.
Il est à noter que le Pavillon Bleu d'Europe a été attribué en 2010 aux trois ports de plaisance. Il flotte sur la Station Nautique depuis 2002 et sur le port de Nuisement depuis 2006. Le port de Nemours a été récompensé cette année.

V.2.2 *Tourisme « vert » : lié à la nature*

La migration et l'hivernage des grues, exceptionnels sur le lac, attirent de nombreux touristes et ornithologues en hiver, notamment durant les mois d'octobre/novembre et février/mars. Cela constitue une réelle seconde saison touristique, les gîtes affichent un taux de remplissage de 100% durant les week-ends de ces périodes.

L'attrait et l'engouement que suscite le lac du Der en faveur de la nature sont renforcés par deux événements qui se tiennent chaque année à proximité du site :

- le Festival international de la photographie animalière et de nature, en novembre, se déroule à Montier-en-Der (40 000 visiteurs payants sur les 4 jours du festival en 2010) ;
- la Fête de la Grue en octobre.

La volonté pédagogique des différents gestionnaires du site s'est traduite par la mise en place de différentes structures d'accueil touristique (*Carte 4*) :

- **le Musée du Pays du Der**, créé en Juillet 1999 à Sainte-Marie du lac, avec pour objectifs de présenter la Champagne humide et de préserver la mémoire des trois villages disparus.
- **la Ferme aux Grues**, propriété du SMAT, est installée sur une ancienne exploitation agricole, située dans l'une des principales zones d'alimentation des grues cendrées. L'objectif principal est de fidéliser les grues sur les 61 hectares de la ferme moyennant un agrainage de maïs régulier de janvier à mars. Ce dispositif contribue à la réconciliation des agriculteurs et des grues en maintenant sur place jusqu'à 6000 grues qui, si elles ne sont pas dérangées, ne vont pas se nourrir dans les champs voisins.
Pour découvrir ce site, la LPO, gestionnaire de la Ferme aux Grues, accueille et informe les visiteurs grâce à l'observatoire, à une exposition permanente et aux bénévoles de l'association. Pour les photographes, deux affûts sont installés dans la zone d'agrainage.
- **la LPO**, qui réalise des animations pour les scolaires et le grand public, avec une initiation à la nature et à l'ornithologie.
- **la Maison de la Réserve**, située sur le site de Chantecoq, elle accueille l'équipe locale de l'ONCFS. Le hall est agrémenté d'une exposition ouverte au public, selon les disponibilités

du personnel. Cette dernière présente le contexte historique du site, son intérêt majeur pour l'avifaune et les espèces phares, ainsi que les modes de gestion de la RNCFS. La maison accueille le grand public de passage et des groupes. Une plaquette de présentation de la RNCFS a été réalisée en 2010 par l'ONCFS (*Annexe XIII*).

- **des chemins de promenade** sont accessibles à pied à proximité du lac. Un sentier de découverte des étangs, a été mis en place à l'initiative de la Maison de l'Oiseau et du Poisson (structure aujourd'hui inactive) en 1995. D'autre part, un sentier pédagogique en forêt de l'Argentolle, a été créé en Novembre 2009, à l'initiative d'un partenariat entre le Conservatoire du Littoral, l'ONF et l'ONCFS. Ce parcours a pour objectif de sensibiliser le public au milieu forestier. Une boucle de petite randonnée est également accessible depuis le port de Chantecoq, celle-ci est tracée à proximité des étangs. Il est aussi possible d'effectuer des promenades à cheval à proximité du site. Il est à noter le passage dans la forêt de randonneurs et VTTistes surtout en période estivale, notamment au niveau de la forêt domaniale du Der. Lorsque des groupes importants (associations...) souhaitent organiser un circuit (courses d'orientation...) ou bien une manifestation, une évaluation des incidences Natura 2000 devra être effectuée, dans le cadre du nouveau régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (parution des listes locales).
- **une piste cyclable** permet de faire le tour du lac (38 km) notamment en empruntant les digues. Deux autres voies cyclables ont été mises en place lors des 10 dernières années : un axe reliant St Dizier à Vitry-le-François qui longe un ancien chemin de halage et un second axe connectant Giffaumont à Montier-en-Der. Les itinéraires cyclables aux alentours du site représentent une distance d'environ 100km.
- **les observatoires de l'avifaune** du Der et des étangs. Les observatoires autour du lac du Der ont été conçus à l'initiative du SMAT sur le site de Chantecoq et sur la presqu'île de Champaubert. Ces deux observatoires abritent des panneaux pédagogiques illustrant les espèces visibles sur la Réserve.
- **la route touristique des églises à pans de bois et vitraux** est un circuit d'une soixantaine de kilomètres, au départ de Montier-en-Der, qui dévoile les charmes des villages du bocage champenois et de leurs églises.

Par ailleurs de multiples hébergements sont ouverts tant en périodes estivale qu'hivernale : six campings caravanings sont présents en bordure du lac, ainsi que trois aires de repos pour les campings car. De nombreuses chambres d'hôtes sont accessibles dans un rayon de 20 km autour du site, une résidence de tourisme est installée au niveau de la station nautique de Giffaumont-Champaubert, et des gîtes de vacances sont également disponibles pour les touristes.

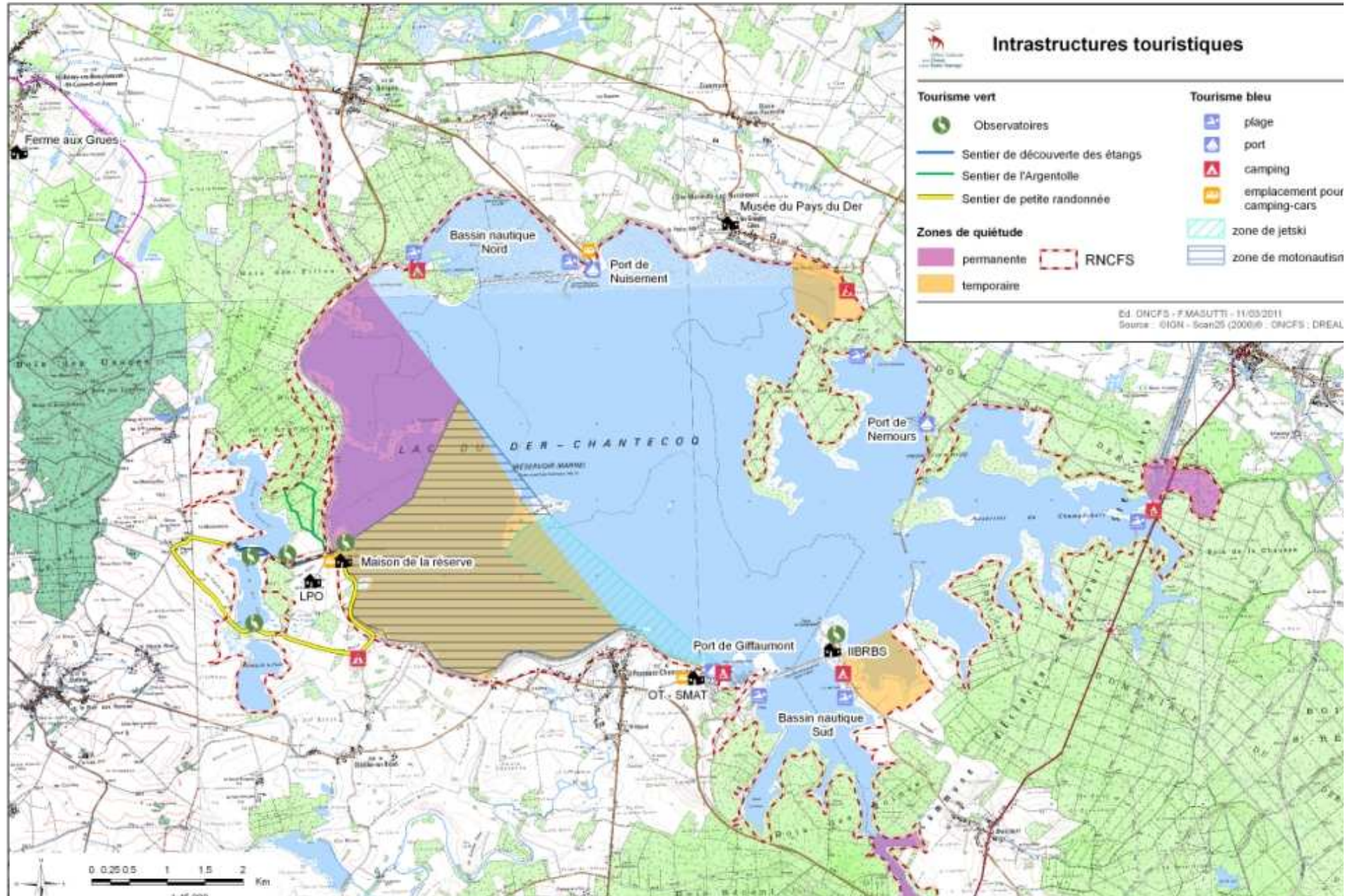
Les infrastructures de loisirs se sont développées ces dernières années par la volonté du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Der (SMAT) de s'orienter sur le tourisme estival notamment (l'hiver étant la période du tourisme de nature pur, et des ornithologues).

Un projet de construction d'un casino situé au niveau de la station nautique de Giffaumont-Champaubert est en cours de réflexion. Cet équipement, conçu comme un pôle d'animation, aura pour objectif de renforcer l'attractivité touristique de la station nautique, en complément des activités de loisirs existantes. L'implantation de ce casino est prévue pour fin 2013.

Par ailleurs, un projet d'installation de la fondation GoodPlanet est également en réflexion pour 2013. Il prévoit l'installation d'un centre d'hébergement pour les scolaires à la ferme des Grands Parts (commune d'Outines). L'objectif de ce projet est la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

D'autres idées d'aménagement d'hôtel et de commerces à proximité du lac sont en cours de réflexion.

Carte 4 : Infrastructures touristiques autour du lac du Der



V.2.3 Traitements effectués sur le site

Afin d'assurer un confort des touristes en période estivale, des moyens de lutte contre la présence de moustiques et le développement des chenilles processionnaires ont été mis en place.

V.2.3.1 Démoustication

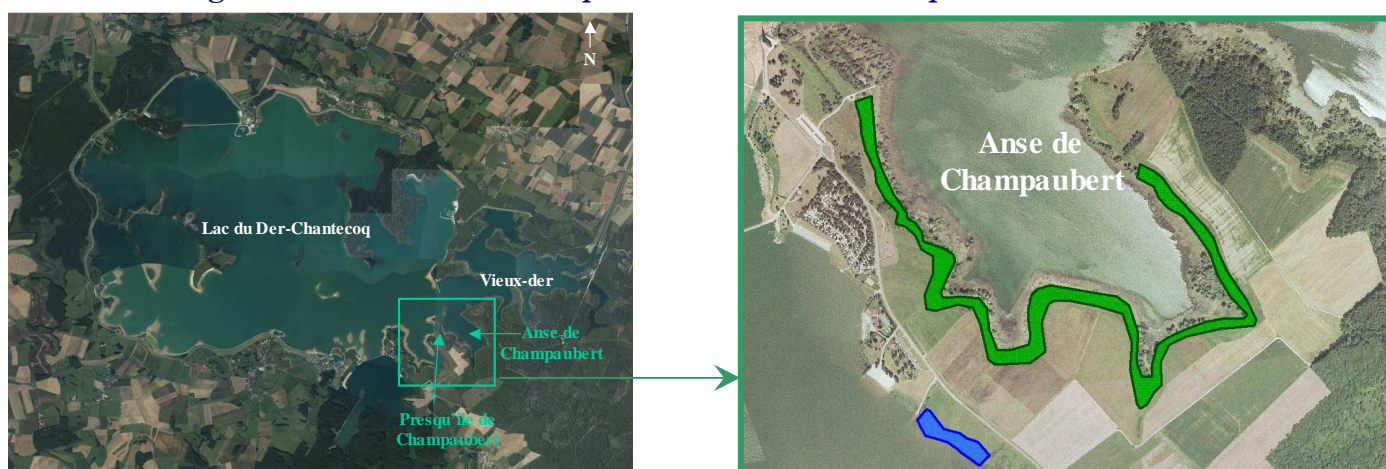
Depuis plusieurs années, le SMAT organise une opération de démoustication par traitement biologique (bacille de Thuringe) sur les pourtours du lac. Auparavant le traitement était effectué par hélicoptère, au niveau de plusieurs zones humides bordant le lac. La mise en œuvre de cette méthode se révélant lourde et inefficace, celle-ci fût abandonnée il y a 7-8 ans et remplacée par un traitement à pied utilisant un tracteur avec une pompe manuelle.

Aujourd'hui les secteurs ciblés sont situés sur la presqu'île et l'anse de Champaubert, à proximité du camping. Cette opération nécessite le fauchage d'une partie des roselières du secteur afin de mettre en contact le bacille avec les zones en eau où se développent les larves de moustiques. Trois travées sont réalisées dans les roselières chaque année, en début de saison touristique estivale, période pendant laquelle les oiseaux entreprennent leur nidification.

Suite à ce constat de dégradation des habitats par la fauche, le SMAT, l'ONCFS et la LPO se sont rencontrés sur le terrain afin de trouver le meilleur compromis possible pour préserver la faune et la flore présentes tout en permettant au SMAT de réaliser leur opération de démoustication.

Une entente a été trouvée afin de concilier les objectifs des différents partenaires : les travées dans les roselières seront réduites au nombre de deux, et seront effectuées avant la saison de nidification de l'avifaune paludicole (à partir d'Avril) et entretenues régulièrement, afin que les espèces ne s'installent pas. Ces modifications ont été mises en place en 2010

Figure 5 : Secteurs concernés par le traitement effectué pour la démoustication



Légende : secteurs concernés par la démoustication

-en vert : l'anse de Champaubert

(végétation fauchée concernée : prairie de fauche, cariçaias et îlots de roselière)

-en bleu : la roselière au sud de la plage de Champaubert (roselière et bordure prairie de fauche humide).

[Source](#) : ONCFS

V.2.3.2 Lutte contre les chenilles processionnaires

L'existence de chenilles processionnaires du Chêne (*Thaumetopoea processionea*) autour du lac est constatée depuis au moins deux décennies (1992-95). La présence de l'espèce s'est accrue depuis deux ou trois ans. Par ailleurs, la mise en place d'un réseau de surveillance par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et le Département Santé des Forêts (DSF) a permis de détecter un pic important lors du Printemps 2010.

Les chenilles affectionnant particulièrement lumière et chaleur, elles se situent en bordure de forêts, au niveau des lisières. Elles se développent entre avril et mai, ce qui occasionne aujourd'hui des problèmes de santé publique, notamment en période touristique : la chenille émet des poils urticants, qui peuvent s'avérer dangereux pour les personnes sensibles (formation d'un œdème).

Concernant le peuplement forestier, à l'heure actuelle il n'y a pas d'incidence, mais si le développement de l'espèce s'amplifie cela pourrait engendrer une perte de fructification.

Aujourd'hui, le SMAT souhaite limiter la pullulation de l'espèce, à l'aide d'un traitement aérien par biocide. Suite à une étude d'incidence réalisée en Mars 2011 par l'ONF, un traitement similaire à celui effectué actuellement en Lorraine avec le *Bacillus thuringiensis kurstaki* (BTK) est proposé. Cette bactérie produit des toxines induisant une paralysie du système digestif des chenilles, suite à son ingestion. Les chenilles cessent alors de s'alimenter et meurent dans les 3 jours suivant l'absorption du produit. L'action du traitement est spécifique sur les larves de Lépidoptères présentes au moment du traitement.

Le traitement devra être effectué en période de développement de la chenille (stade larvaire) et de débourrement du chêne, entre mi-avril et mi-mai, lors de jours sans vent.

L'étude d'incidence (Annexe XIV) révèle que le BTK n'aura pas d'effet dans la plupart des cas sur la qualité des eaux, des sols, de l'air de la flore et de la faune, excepté le cortège des Lépidoptères et de leurs prédateurs directs (certaines espèces d'oiseaux).

Il est à noter la présence du Cuivré des marais (Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore) dans les prairies à Rumex bordant le lac, et de chauves-souris (dont 4 espèces figurent à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore).

Concernant le Cuivré des marais, l'impact sera limité pour deux raisons :

- La zone de présence du Cuivré des marais touche les mégaphorbiaies et les lisières forestières, correspondant pour une faible partie aux zones traitées (les secteurs potentiels à traiter sont souvent localisées proche des digues enrochées ou au niveau des plages en bordure de bois).
- L'espèce est bivoltine, c'est-à-dire qu'il y a deux générations. Le traitement pourra avoir un impact sur une des deux générations de l'année dans les zones de contact entre forêt et mégaphorbiaie, l'espèce n'étant par ailleurs pas considérée en voie de disparition en Champagne-Ardenne.

Concernant les oiseaux dont le régime alimentaire est constitué en partie d'insectes, tels que les pics, l'impact pourra être plus important.

Concernant les chauves-souris, le traitement aura probablement un impact sur les espèces et notamment sur la Barbastelle d'Europe étant donné que son alimentation est constituée de 73% à 100% de papillons. On peut donc s'attendre pour cette espèce à une diminution localisée du succès de la reproduction en cas de traitement au BTK.

Dans tous les cas, le traitement aura un effet certain sur le fonctionnement local de la chaîne alimentaire.

La méthode employée pour traiter sera l'épandage par voie terrestre à l'aide de véhicules équipés de turbines. L'échenillage manuel (prélèvement et destruction des nids par brûlage) sera effectué ponctuellement pour compléter le traitement au BTK (lorsque les zones à traiter se trouvent à moins de 50m des prairies à Rumex). Le traitement a eu lieu en 2011 et 2012.

Les zones les plus touchées par le développement des chenilles et pour lesquelles la fréquentation par le public est importante seront traitées. La superficie totale exposée au traitement s'élève à 46.68 ha (Annexe XIV) :

- Larzicourt (plage, camping),
- Sainte Marie du Lac-Nuisement (bois du port, familles rurales),
- La Cornée du Der (plage et parkings d'accès),
- La Presqu'île de Nemours (zone nautique),
- Les sources du lac (camping)
- Station nautique de Giffaumont-Champaubert.

V.3 Agriculture et pastoralisme

V.3.1 Autour du Der

Les terres agricoles du pays Dervois se composent aujourd'hui pour 2/3 de cultures céréalières et 1/3 de prairies. Cette tendance, inverse il y a une vingtaine d'années, a provoqué la régression des habitats de certaines espèces spécialistes, notamment des haies (Pies grièches et autres passereaux) et des prairies humides (Rôle des genêts).

La création du lac du Der a constitué une halte migratoire et un site d'hivernage nouveau pour certaines espèces, notamment les Oies et la Grue cendrée, qui se remettent le soir dans la réserve, pour aller s'alimenter le jour dans les plaines agricoles voisines. Ces espèces occasionnent parfois des dégâts plus ou moins importants quantitativement et géographiquement.

Depuis 1993 des Mesures Agri-Environnementales (MAE) sont mises en place afin de limiter les dégâts engendrés par les grues au niveau des cultures.

En ce qui concerne les grues, la mise en place de l'Opération Groupée d'Aménagement Foncier pour l'Environnement (OGAFE) en 1993 et sa reconduction en Opérations Locales Agro-Environnementales (OLAE) en 1998 ont permis de réduire l'impact de cette espèce sur les cultures, de favoriser les stationnements tardifs des grues et d'augmenter leurs effectifs en hivernage. Aujourd'hui de telles mesures spécifiques aux grues ont disparu au profit de nouvelles MAE territorialisées privilégiant la préservation des prairies et pâtures. Les dégâts causés par les Grues aux cultures sont aujourd'hui indemnisés par le Conseil Régional, et ce depuis 2005.

La région du Perthois, limitrophe de la région Dervoise, voit elle aussi son paysage se transformer de manière importante depuis 60 ans. De nombreux plans d'eau sont créés chaque année. Ce phénomène, s'il induit la destruction de champs, et donc parfois de prairies, amène à l'augmentation de la surface en eau. Quelques uns de ces plans d'eau peuvent être intéressants pour l'avifaune migratrice et nicheuse.

Mise en place de MAET sur la ZPS « Herbages et Cultures autour du Der » (n° régional 205)

Cette ZPS (n° régional 205), d'une superficie de 2 169 ha, est divisée en 4 secteurs distincts à proximité plus ou moins immédiate du lac du Der. Au total, les prairies au sens large représentent encore 50 % du site.

Depuis 2008, des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET) sont proposées chaque année sur la ZPS.

Ces mesures sont définies de la manière suivante :

- maintien des prairies : fauche tardive, gestion des pâtures avec limitation de l'apport de fertilisants, pâturage extensif ;
- création des prairies : reconversion des terres arables en herbages, création d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique.

L'opérateur responsable est la LPO Champagne-Ardenne.

V.3.2 Sur les sites Natura 2000

Les prairies pâturées ou fauchées autour du Der servent à l'alimentation de nombreux oiseaux (Anatidés*, Oies, Limicoles*, Grue cendrée). Elles constituent également des sites de nidification pour certains passereaux prairiaux.

Toutefois, un changement des pratiques culturales a pu être observé durant les dernières décennies entraînant la conversion de nombreuses prairies en cultures. Les potentialités d'alimentation et de nidification de certaines espèces d'oiseaux sont alors limitées.

Prairies et haies propriétés de l'IIBRBS

Les prairies aux alentours du lac du Der qui sont propriété de l'IIBRBS font l'objet de mesures de gestion énoncées dans des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) délivrées aux agriculteurs pour une période de deux ans et renouvelées par l'Institution lorsqu'elles arrivent à échéance (Carte 5). Le cahier des charges énumèrent diverses mesures, dont la fauche tardive (après le 10 Juillet) et la fauche sur regain (à partir du 10 juin puis du 23 août au 15 septembre), avec export et non-utilisation d'intrants. Ces prairies représentent une cinquantaine d'hectares entre les canaux d'amenée, de restitution et le pied de digue.

Le reste de la surface des prairies situées à proximité du site font l'objet de MAET, comme il était préconisé dans le DOCOB du Der rédigé en 2000.

Mise en place de MAET sur la ZPS « Lac du Der » (n° régional 202)

La ZPS du lac du Der (n° régional 202), dont la superficie totale est principalement recouverte par le lac (5.1% occupés par des SAU), comprend également des prairies (43% de la SAU totale) et terres agricoles (34 % de la SAU totale).

Tableau 5 : Occupation du sol sur le site Natura 2000

	ZPS du lac du Der
Surface totale de la ZPS	6536 ha
Surface en Prairies	143 ha
Surface en Grandes cultures	182 ha
SAU totale	336 ha

Source : ONCFS

La première génération du DOCOB du lac du Der fixe comme objectifs de conservation le maintien et la gestion des prairies de fauches et pâturées. Ces milieux servent aussi bien de sites de nidification que de zones de gagnage*, ils concourent ainsi au maintien et à l'amélioration des habitats d'oiseaux.

Dans ce cadre, un projet de territoire visant à proposer aux agriculteurs locaux des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) sur la ZPS du lac du Der pour 2011, est en cours d'élaboration. L'opérateur responsable proposé est l'ONCFS, en coordination avec la LPO Champagne-Ardenne (Annexe XV).

La problématique étant similaire entre les ZPS n°202 et 205 et dans le souci d'assurer une cohérence sur le territoire, ce projet propose les mêmes mesures (en accord avec la LPO Champagne-Ardenne) :

- maintien des prairies : fauche tardive, gestion des pâtures avec limitation de l'apport de fertilisants, pâturage extensif ;
- création des prairies : reconversion des terres arables en herbages, création d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique.

Une attention particulière est portée au niveau des prairies de la presqu'île de Champaubert pour favoriser le gagnage des oies. Un des objectifs de ce projet sera également d'étendre les efforts de conservation aux terres agricoles de la presqu'île. Les mesures seront proposées en premier lieu aux agriculteurs de cette zone. Cependant, il sera également possible de contractualiser les parcelles autour du lac incluses, pour partie, dans la ZPS.

Mise en place d'un contrat Natura 2000 sur l'île de Chantecoq

Dès la mise en eau du lac, l'île était pâturée par des moutons (de 1972 à 1992), elle offrait ainsi un couvert végétal idéal pour les oies qui affectionnent particulièrement les jeunes pousses herbacées.

A partir de 1992, l'IIBRBS en partenariat avec le SMAT ont instauré un mode de broyage à l'aide de tracteurs.

En 1998, cette technique fût abandonnée et une pratique de pâturage équin (Konik polski) a été mise en place, en supplément d'un broyage mécanique. Le broyage était réalisé annuellement, en fin d'été, par l'IIBRBS, dès que l'accès le permettait. La dernière intervention date de Novembre 2007. En combinant ces deux techniques, l'objectif était de créer une zone de gagnage pour les oies, afin d'assurer leur protection. Il s'agissait de limiter les flux de sortie hors réserve de manière à réduire la pression de chasse sur l'espèce. La partie mécanique de l'entretien n'étant plus réalisée par l'IIBRBS, les chevaux se sont retrouvés être les « seuls » outils pour le maintien des prairies.

Face à une surface trop importante et sujets au refus de pâturage, les animaux ne permettaient plus le maintien du milieu ouvert. Ceux-ci ont donc été rapatriés dans une pâture en pied de digue, et un projet de réhabilitation des prairies de l'île de Chantecoq a été proposé en 2009.

Ce projet est basé sur le retour à un pâturage ovin, avec des brebis solognotes de race rustique, adaptées aux zones humides (*Carte 5*). Deux modes de gestion ont été testés :

- la partie Ouest de l'île a fait l'objet d'un broyage léger puis d'un pâturage sur regain,
- la partie Est de l'île a fait l'objet d'un broyage lourd uniquement.

Au terme de cette année-test, la fréquentation des prairies situées à l'Ouest de l'île par les oies s'est révélée plus importante que pour les prairies localisées à l'Est.

L'opération de réouverture du milieu s'est ainsi soldée par une réutilisation complète de l'île par les oies lors de l'hiver 2009-2010.

Ce projet a été étendu dans le cadre d'un contrat Natura 2000, qui établit un broyage suivi d'une fauche tardive puis d'un pâturage sur regain par les brebis sur l'ensemble de l'île, soit 24 ha. Ce contrat a été signé en Juillet 2010 pour 5 ans (période 2010-2014) (*Annexe XVI*).

Tableau 6 : Historique des interventions pour la mise en place du pâturage sur l'île de Chantecoq

Période	Technique	Moyen	Période d'intervention	Acteurs
1972-1992	Pâturage	300 moutons	avril-novembre	M Laluc
1992-1998	Broyage	3 tracteurs	Dès septembre	SMAT/IIBRBS
1998-2008	(sous) pâturage Broyage refus	4 à 9 chevaux 3 tracteurs	A l'année Dès septembre	ONCFS SMAT/IIBRBS
2009 (Expérimentation)	Ouest : fauche+broyage+pâturage Est : broyage	Tracteur Barge 110 brebis	Août à octobre	ONCFS/Aube Trait Nature
2010-2014 (Contrat Natura 2000)	Broyage + fauche Pâturage sur regain	Micro Tracteur Barge 200 brebis	Août à Octobre	ONCFS/Aube Trait Nature

Source : ONCFS, IIBRBS, E. Clément

Pâturage en pied de digue

Actuellement la prairie située en pied de digue (Ouest du lac) est pâturée par un troupeau de 5 Konik polski, chevaux rustiques d'origine polonaise ; ainsi que par 3 Highland cattle (1 couple et le jeune de l'année), vaches de race rustique écossaise (*Carte 5*).

Ce pâturage extensif a été mis en place par les techniciens de l'ONCFS, en 1996 (arrivée des Konik). Les deux adultes Higland ont été installés en 2004, afin de limiter les refus laissés par les chevaux.

Il permet ainsi de maintenir ouverte la prairie humide située en bordure du lac. La surface de cette prairie est de 7,89 ha.

Carte 5 : Gestion des prairies au sein du site Natura 2000 du lac du Der



V.4 Activités cynégétiques

V.4.1 En dehors de la RNCFS

La région Dervoise possède un cheptel gibier important et la chasse est, aux alentours du site, une activité vivante bien ancrée dans les traditions locales. Les principales espèces chassées dans la région sont les suivantes : sur les prairies ouvertes l'Oie cendrée et les canards, dans les secteurs boisés le sanglier, le chevreuil et la Bécasse des bois, en plaine le Lièvre brun, le Pigeon ramier, le Faisan de Colchide et la Perdrix grise. Les canards sont nombreux dans la région en période hivernale et sont chassés à la passée* sur les étangs et gravières alentours.

V.4.1.1 La forêt domaniale du Der

L'ONF étant gestionnaire de ce domaine forestier appartenant à l'Etat, dispose du droit de chasse sur ce territoire. L'établissement a délégué ce droit de chasse par le biais de location des lots à des particuliers. L'ONF prend en charge la demande des plans de chasse et des attributions (après avis de l'ONCFS et de l'adjudicataire). Trois lots de chasse sont distingués :

- Lots n°1 et n°2 : chassés par Mr BERTRANT et Mr MA ILLET (fusion société de chasse communale). Sur ces deux lots sont chassés le grand gibier mais également la Bécasse des bois. Le bail signé pour la chasse à la Bécasse est d'une durée de 6 ans (une vingtaine d'oiseaux maximum autorisée au prélèvement).
- Lot n°3 (Cornée du Der) : chassé par Mr HARMANT, qui a signé un bail de chasse pour 6 ans (période 2010-2016). Celui-ci y chasse uniquement le grand gibier, il a signé un bail de chasse pour 6 ans (période 2010-2016).

Les faisans, perdrix, lièvres ne sont pas chassés puisqu'ils sont davantage présents en lisières forestières ou plaines.

V.4.1.2 Les bois publiques

- Concernant **le bois des Moines**, une convention de gestion cynégétique (*Annexe VIII*) a été établie entre le CELRL (propriétaire de 79 ha du bois) l'ONCFS, le SMAT et la Société de chasse de Giffaumont-Champaubert en 2005. Celle-ci a été reconduite pour 3 ans en 2008 et sera renouvelée en 2011.
Ce document cède le droit de chasse à la Société de chasse citée précédemment. Ainsi, seules sont autorisées la chasse au grand gibier (chevreuil, sanglier) et la régulation des espèces nuisibles par le biais du piégeage.
- Les **forêts communales de Giffaumont-Champaubert, Larzicourt et d'Arrigny** : toutes les espèces de gibier chassables sont chassées sur ces territoires. Les détenteurs du droit de chasser (adjudicataires) sont recensés auprès de la Fédération des chasseurs du département de la Marne. Les demandes de plan de chasse sont effectuées auprès de la Fédération.
- **Le bois du Huiron** appartient à une intercommunalité, regroupant les communes de Huiron, Glannes et Courdemanges. La chasse y est louée à Mr Pascal LAMBERT, en dehors du Plan de chasse du GIC. Toutes les espèces de gibier chassables sont chassées sur ce territoire. Les demandes de plan de chasse sont effectuées auprès de la Fédération des chasseurs de la Marne.

V.4.1.3 Les bois privés

- Le **bois du Ham** est chassé par un adjudicataire, Jean-Marie MUNIER, depuis une dizaine d'années. Chaque année une demande de plan de chasse chevreuils et sangliers est effectuée auprès de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne.
Toutes les espèces de gibier chassables sont chassées sur ce territoire.

- Le **bois des Moines** : les territoires de la Vignotte et les Honneries (Haute-Marne) sont chassés par un adjudicataire, Jacky DROLLE, qui demande chaque année un plan de chasse chevreuils et sangliers auprès de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne.

Il est à noter l'existence d'un Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) du Bocage Champenois, dont le secteur cynégétique s'étale sur plusieurs communes : St-Rémy-en-Bouzemont, Frignicourt, Bignicourt-sur-Marne, Norrois, Cloyes-sur-Marne, Isle-sur-Marne, Moncetz-l'Abbaye, Arrigny, Ecollemont, Arzillières-Neuville, Blaise-sous-Arzillières, Margerie-Hancourt, Brandonvilliers, Drosnay, Outines, Châtillon-sur-Broué, Giffaumont-Champaubert.

Ce groupement gère les populations de Lièvre, Perdrix et Faisan pour le petit gibier ; et les populations de Cerf, Sanglier et Chevreuil pour le grand gibier. La surface en gestion du gibier par le GIC est d'environ 12000 à 13000 ha de plaines, dont 5500-6000 ha de forêts (privées pour la plupart). Pour les chasseurs adhérents au GIC, c'est ce dernier qui se charge de la demande des attributions et qui les restitue aux membres du Groupement. Pour les personnes non adhérentes, ce sont eux-mêmes qui font leur demande individuelle de plans de chasse à la Fédération des chasseurs.

V.4.1.4 Les prairies ceinturant le lac

Dans les zones de prairies situées aux alentours du lac, la chasse aux oies est pratiquée. L'Oie cendrée est principalement chassée.

V.4.2 Au sein de la RNCFS

L'activité de chasse est interdite sur la RNCFS depuis 1977. Toutefois, la montée générale, depuis 20 ans des populations de sangliers et l'apparition de dégâts au sein de la RNCFS a amené la mise en place d'actions de régulation.

Ces actions permettent ainsi de préserver la qualité des habitats naturels, mais également de maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique autour du lac.

V.4.2.1 Régulation du sanglier dans la cuvette

Le sanglier est présent depuis de nombreuses années dans la cuvette. La réserve est devenue une zone refuge pendant la saison de chasse et une zone de mise-bas au printemps et en été.

La superficie de roselières, saulaies et autres milieux fermés bordant la Réserve et attractifs pour le sanglier est de l'ordre de 870 ha, soit 15% de la superficie de la réserve. Ces différents milieux sont répartis sur les flancs Est et Ouest de la cuvette et sur les étangs d'Outines et d'Arrigny. L'accès à la cuvette par les animaux est d'autant plus facilité qu'en hiver le lac subit un marnage laissant de nombreux secteurs à nu.

Un effet mémoire inter-génération conduit les animaux à une utilisation permanente du site depuis une période récente. De plus, l'augmentation des densités dans les forêts attenantes au lac conduit à une forte augmentation des effectifs observés dans la cuvette.

Ces deux paramètres - occupation permanente et augmentation des effectifs - aboutissent à un impact croissant sur le milieu (boutis*, vermillis*) qui au cours du temps a fortement limité les ressources alimentaires pour les anatidés herbivores (dégradation des pelouses). Sont essentiellement concernés les 3000 à 4000 oies hivernantes mais aussi les canards siffleurs.

Par ailleurs, les roselières et les autres milieux sur-fréquentés durant la période estivale par les sangliers perdent pour partie leur intérêt pour la nidification (notamment pour l'avifaune paludicole).

Enfin, la concentration des animaux dans le site engendre des risques de dégâts agricoles et de collisions.

Deux zones sont particulièrement touchées par la présence des sangliers : le secteur Sud-Est et la partie Ouest.

- Périmètre Sud-Est : de Giffaumont à la cornée du Der

Des **battues de décantonnement** des sangliers sont effectuées dans les zones refuge par des chasseurs dont le terrain de chasse jouxte la RNCFS.

Une autorisation de pénétration dans la cuvette est établie chaque année par l'ONCFS pour les détenteurs de lots de chasse, qui sont au nombre de six. L'objectif de ces battues est de décantonner les animaux qui s'installent dans les roselières. Aucun prélèvement n'est effectué. Les effectifs de rabatteurs et de chiens, ainsi que les dates de battues à réaliser sont déterminés dans l'accord donné par l'ONCFS. Les battues se déroulent entre octobre et février, une à deux fois par mois (maximum de 2 jours/mois). Généralement 8 à 10 battues sont réalisées sur la période concernée. Pour la période 2009-2010, 113 sangliers ont été dérangés.

- Partie Ouest : triangle île de Chantecoq - canal de restitution - maison de la réserve

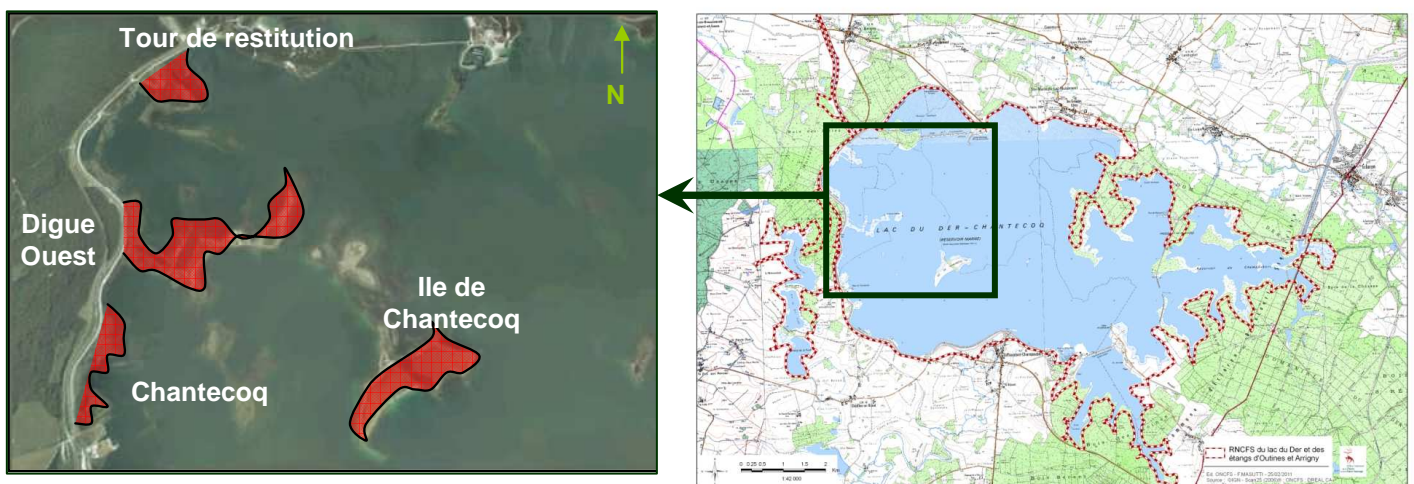
Une douzaine de **battues de décantonnement et de régulation** sont effectuées chaque année par l'ONCFS entre octobre et février, dans 4 secteurs délimités dans la cuvette. Un plan de chasse sangliers pour la RNCFS est demandé chaque année par l'ONCFS, celui-ci attribue en moyenne une douzaine d'animaux à prélever. Pour la période 2010-2011 un plan de chasse de 12 animaux a été demandé, 8 individus ont été prélevés.

Chaque année ce sont 150 à 200 individus qui sont débusqués et repoussés vers les forêts jouxtant le site. Pour la période 2009-2010, 120 sangliers ont été décantonnés.

Différentes structures participent aux battues, coordonnées par l'ONCFS : les chasseurs locaux et divers autres partenaires notamment des bénévoles.

Les milieux les plus fermés dans le secteur du gros chêne, les roselières et les saulaies en pied de digue Ouest étant difficilement accessibles, ils ont été partiellement ouverts par girobroyage pour permettre une meilleure efficacité des opérations de dérangement. Cette opération d'ouverture des milieux est mise en place depuis l'automne 2009.

Figure 6 : Secteurs de la RNCFS visités lors des battues



Légende

- **pointillés en rouge** : périmètre de la RNCFS.

- **zones en rouge** : secteurs visités lors des battues de décantonnement et de régulation (roselières principalement).

[Source : ONCFS](#)

Une pelouse de 25 ha particulièrement attractive pour les oies, située au cœur de la cuvette dans la continuité nord de l'île de Chantecoq, a entièrement été protégée par une **clôture électrique**, mise en place de mi Septembre jusque mi Janvier. Cet exclos est installé depuis 2 ans.

V.4.2.2 Régulation du sanglier au niveau des étangs et du bois de l'Argentolle

✓ Des **battues de décantonnement** des sangliers au niveau des étangs d'Outines et d'Arrigny sont réalisées par des chasseurs dont le territoire de chasse jouxte les étangs. Une autorisation de pénétration sur les étangs est établie chaque année par l'ONCFS pour les détenteurs de lots de chasse, qui sont au nombre de cinq. L'objectif de ces battues est de décantonner les animaux qui s'installent dans les roselières des étangs. Aucun prélèvement n'est effectué. Le nombre de rabatteurs et de chiens, ainsi que les dates de battues à réaliser sont déterminés dans l'accord donné par l'ONCFS. Les battues se déroulent entre octobre et février, une à deux fois par mois. Pour la période 2009-2010, 71 sangliers ont été décantonnés.

✓ Le bois de l'Argentolle étant propriété du Conservatoire du Littoral, la gestion de la chasse pour ce secteur a été cédée à l'ONCFS. En raison de la proximité du bois avec le lac et afin de limiter les dégâts dans la zone forestière concernée, un plan de chasse de 4 sangliers est demandé chaque année par l'ONCFS. Ce plan de chasse fait également l'objet d'une attribution de 3 chevreuils, car ces animaux ont actuellement un impact sur les jeunes peuplements forestiers plantés récemment (essences précieuses tel l'Alisier). Une **battue de régulation** est réalisée par an. Lors de la battue de janvier 2011, un brocard adulte et un chevillard mâle (moins de 1 an) ont été prélevés.

V.4.2.3 Régulation des espèces exotiques envahissantes sur les étangs

Depuis une dizaine d'années, les ragondins et rats musqués sont piégés sur les étangs à l'aide de cages-piège et d'appâts introduits dans les cages. Les animaux piégés sont éliminés puis emmenés à l'équarrissage. Les campagnes de piégeage sont réalisées entre octobre et février. Le nombre d'animaux capturés varie d'une saison à l'autre en fonction des moyens humains. La campagne 2009-2010 a permis d'éliminer 280 individus (117 ragondins et 163 rats musqués). La campagne 2010-2011 a permis d'éliminer 290 individus (66 ragondins et 222 rats musqués).

V.5 Activités piscicoles

V.5.1 Sur le lac

Le lac du Der a fait sa réputation halieutique grâce à un stock très poissonneux, notamment une importante population de carnassiers qui atteignent des tailles exceptionnelles.

La gestion piscicole et celle des activités halieutiques sur le Der sont confiées par le SMAT, par convention, à l'Union des Fédérations et Associations de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique (UFAPPMA).

V.5.1.1 Les missions de l'UFAPPMA

- accueil des pêcheurs : Entretien et création d'infrastructures tels que l'implantation de pontons, l'entretien des mises à l'eau et parkings spécifiques...
L'UFAPPMA est également chargée de la vente des cartes de pêche, agrées et munies du ou des timbres piscicoles correspondant au mode de pêche pratiqué.
- actions de promotion de la pêche de loisirs : Diverses manifestations ont lieu chaque année : une journée de pêche sportive au silure est organisée (pêche trophée), ainsi qu'un challenge de la pêche au coup* au port de Giffaumont (réalisation de la pêche la plus importante).
La pêche à la carpe de nuit est également pratiquée (pêche trophée) sur le lac. 35 postes sont en place sur le pourtour du lac. Les carpistes anglais, belges, allemands et hollandais sont nombreux.

Une zone de pêche à la mouche (ou pêche au fouet) est délimitée au niveau de la queue du Der, les carnassiers (brochets) y sont pêchés.

D'autre part, des plates-formes et parcours de pêche sont mis en place pour faciliter la pêche.

- actions pédagogiques : Tous les ans des groupes d'enfants sont accueillis à l'école de pêche de fin Mars à début Septembre. Une initiation à la pêche au coup est proposée autour d'un étang aménagé nommé « la Carpière » (ancienne Carpière* située au Sud du stade nautique Sud-Est du lac) : les pentes en berges douces et la faible profondeur assurent une sécurité lors des animations. Les jeunes apprennent à manipuler le matériel, à accrocher et à décrocher les appâts, et à reconnaître les poissons. 1600 enfants sont accueillis chaque année.
En période hivernale, l'association démarche les centres aérés pour informer les structures des activités pédagogiques réalisées en période estivale.
Par ailleurs l'association organise des sorties pour le grand public afin de découvrir les différentes techniques de pêches. Des promenades en barques sont également proposées. Chaque année ce sont 150 à 230 sorties qui sont réalisées par l'école de pêche (enfants).
- empoissonnement du lac : Celui-ci est réalisé à partir des pêches réalisées dans les étangs à proximité (Outines et Arrigny) : seuls les géniteurs sont sélectionnés. Il est important de noter que le stock de pêche exact présent dans le lac n'est pas connu.
- alevinage de la queue du Der : Ce secteur est situé à l'Est du lac et isolé du Vieux-Der par une digue submersible. Des alevins de brochets ARV (A Résorption de Vésicules) produits par le laboratoire de l'UFAPPMA sont introduits en Avril au niveau de zones végétalisées. L'isolement par la présence d'une digue et l'empoissonnement contrôlé permettent de connaître approximativement l'évolution du cheptel chaque année, d'après les résultats des pêches effectuées en automne.
- entreprendre des pêches de sauvegarde : Lorsque le niveau de l'eau est bas en automne lors du marnage ou de la vidange décennale, les poissons peuvent se retrouver concentrés dans une faible portion d'eau, c'est pourquoi des pêches de sauvegarde ont lieu. Les poissons récupérés sont remis à l'eau dans des zones plus profondes du lac.
- réalisation de campagnes d'effarouchement du Grand cormoran : Lors de la vidange décennale, lorsque les effectifs de grands cormorans sont importants, des rondes sont effectuées en barques dans les secteurs où d'importants regroupements des oiseaux sont observés. L'objectif est d'effrayer les animaux par des allers et venues. Des tissus de couleur orange sont également agités afin de les faire fuir, ceux-ci étant sensibles à cette couleur.
- respect de la réglementation : 1 compagnie de 6 gardes veille au respect de la réglementation. La pêche à la ligne sur le lac fait l'objet d'un règlement intérieur. Pour chaque type de pêche un règlement spécifique est mis en place.

V.5.1.2 Les espèces présentes et les différents types de pêche

Une vingtaine d'espèces sont présentes dans le lac. Parmi celles-ci les principaux carnassiers sont : le brochet, la perche, la sandre, le silure et les principaux poissons blancs sont : le gardon, le rotengle, la carpe, la tanche. Ce sont la diversité et la quantité de poissons qui font la richesse piscicole du lac et attirent de nombreux pêcheurs chaque année.

Différents types de pêche sont pratiqués : la pêche au fouet des carnassiers en queue du Der, la pêche à la carpe (nuit et jour), la pêche en barque et la pêche du bord (pêche au coup).

V.5.1.3 Les projets de l'UFAPPMA

Un projet de commercialisation de poissons du lac pour alimenter les restaurants de la région est en cours de réflexion. Il s'agirait d'utiliser des étangs rattachés au lac du Der (étang de la Dame, étang Chevalier...) pour créer des enclos à poissons, dans lesquels différentes espèces seraient élevées et nourries avec des petits poissons (Able de Heckel par exemple). Les étangs seraient alimentés par les pêches d'automne et par les pêches des pisciculteurs.

V.6 La gestion sylvicole

V.6.1 La forêt domaniale du Der

Autrefois, cette forêt était du domaine privé, elle fût ensuite acquise par un Duc de Bourgogne au XIX^{ème} siècle, puis rachetée ensuite par l'Etat.

La partie de la forêt domaniale (*Carte 6*) incluse dans la ZPS 202 et le SIC 89 est aujourd'hui gérée par l'Office National des Forêts (ONF). Les activités de l'ONF s'inscrivent dans un contrat de plan pluriannuel passé entre l'Etat et l'établissement public dans les conditions prévues par la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 (cf Code forestier) portant réforme de la planification. Ce contrat précise les orientations de gestion et les programmes d'actions de l'ONF ainsi que les moyens de mise en oeuvre de ces actions concernant les domaines forestiers domaniaux et publics. Il a été signé en Juin 2006 et couvre la période 2007-2011.

Un Plan d'Aménagement pour la période 2005-2016 est mis en oeuvre par l'ONF pour la gestion de la forêt du Der, qui représente 2500 ha. Ce document s'inscrit globalement dans un objectif de production. La forêt, vieille et dominée essentiellement par des chênaies, est en taillis sous futaie*. L'objectif du Plan d'Aménagement vise la reconversion de la forêt en une futaie régulière* de Chêne pédonculé sur sols humides, et de Chêne sessile sur les sols plus « secs ».

La tempête de 1999 a eu un impact sur les peuplements présents.

Avant cet événement les résineux étaient très présents (Sapin de Vancouver, Epicéa commun...). La reconversion était déjà engagée, les perchis* (stade intermédiaire évoluant vers une jeune futaie) étaient très purs en Chêne et présentaient des conduits serrés. La sylviculture était plus dynamique pour permettre une croissance plus rapide des arbres et pour diminuer les peuplements en « futaie cathédrale », très hauts et de faible diamètre.

Suite à la tempête une majorité des résineux sont tombés et ont été remplacés par des feuillus (Chêne et mélange de diverses essences). La forêt est constituée aujourd'hui pour environ 2/3 de vieux peuplements. Les peuplements en régénération et les perchis représentent environ 500 ha, les secteurs reboisés après la tempête représentent quant à eux 500 ha.

Peu de bois précieux sont présents dans cette forêt : quelques Merisiers, Erables sycomores et Frênes.

V.6.2 Les bois propriétés du CELRL

La gestion forestière des bois des Moines et de l'Argentolle (*Carte 6*) propriétés du Conservatoire du Littoral (164 ha) est confiée à l'ONF, qui a met en oeuvre un Plan d'Aménagement forestier pour la période 2010-2021.

La forêt est dominée par le Chêne pédonculé. Les autres feuillus, notamment le Charme, sont significatifs. Les feuillus précieux ou semi-précieux sont peu fréquents : ceux-ci sont composés aux 2/3 de Tilleul (le reste étant représenté par du Merisier essentiellement). Cette composition des peuplements est notamment héritée du passé du site.

La structure des peuplements montre une régularisation en Bois Moyens (BM). Les Gros Bois (GB) et les Petits Bois (PB) ne sont pas rares (contrairement aux Très Gros Bois-TGB-assez peu fréquents).

Plusieurs caractéristiques des peuplements forestiers actuellement présents orientent la gestion future :

- ces forêts sont intégrées dans un ensemble écologique et paysager remarquable où le maintien de l'état boisé est prioritaire,
- le capital est dans l'ensemble modeste, essentiellement composé de chênes impliquant un niveau de prélèvement modéré,
- peu de très gros bois donc peu de parcelles mûres pour la production.

Ainsi, ce plan d'aménagement s'inscrit dans un objectif global de **gestion écologique des peuplements**.

Dans ce sens, différents traitements sont proposés pour la gestion :

- **futaie régulière** (arbres de même classe d'âge), notamment dans les parcelles constituées de jeunes peuplements et zones de chablis suite à la tempête de 1999,
- conversion de certains secteurs à intérêts écologiques et/ou paysagers en **futaie irrégulière*** (arbres hétérogènes dans les classes d'âges),
- classement de certains secteurs en **îlots de sénescence** afin de bénéficier de zones où la forêt suivra son évolution naturelle et qui sera favorable à l'accueil d'espèces de vieilles chênaies (Pic mar..).

Le bois des Moines est davantage concerné par le traitement en futaie régulière, étant donné la forte proportion d'arbres jeunes présents, l'absence de mélange des strates, et les plantations récentes de Chênes et de Frênes. Les peupliers et épicéas de cette forêt sont résorbés petit à petit.

La futaie irrégulière touche davantage le bois de l'Argentolle.

Un second objectif dans la gestion sylvicole concerne la production de bois : bois de chauffage essentiellement (Chêne, Charme), pour les habitants de la commune de Giffaumont-Champaubert. La production vise aussi le bois d'oeuvre (Chêne, Hêtre, mais ce dernier est relativement peu fréquent).

V.6.3 Les bois publiques

- **forêt communale de Giffaumont-Champaubert** : appartient à la commune de Giffaumont-Champaubert (*Carte 6*). L'objectif de la gestion sylvicole appliqué sur ce domaine est la production de bois dans le respect de la préservation du patrimoine paysager. Cette forêt est un ancien taillis sous futaie de Chêne pédonculé, en reconversion.
- **forêt syndicale de Huiron** : appartient aux communes de Huiron, Glannes et Courdemanges (*Carte 6*). Ce domaine de 160 ha est géré par l'ONF (Marne) en futaie régulière (étages réguliers par parcelle), régime adapté à la production de chêne de qualité. La production de bois d'oeuvre est visée principalement, celle du bois d'industrie et de chauffage est ciblée secondairement. Les peuplements sont relativement homogènes et représentent à 99% des Chênaies pédonculées-Charmaies. Peu de feuillus précieux sont présents, les peuplements sont prédominés par des BM à GB. Ce mode de gestion est globalement favorable à l'avifaune forestière (présence du Pic mar, espèce figurant à l'Annexe I de la Directive Oiseaux). Le plan d'Aménagement forestier qui dicte la gestion sylvicole du site, est échu depuis 2009, son actualisation est prévue pour 2011.
- **forêt communale de Larzicourt** : appartient à la commune de Larzicourt (*Carte 6*). Ce bois de surface 9ha87 est traité en futaie irrégulière de chênes, les peuplements présents représentant de la Chênaie-pédonculée-Charmaie. Les objectifs de gestion sont définis dans un plan d'Aménagement forestier élaboré par l'ONF (Marne), pour la période 1996-2010. Celui-ci sera réactualisé d'ici 2011. Les objectifs principaux de ce document concernent la production de bois d'oeuvre majoritairement, ainsi que la protection paysagère. Ce plan d'aménagement vise la prise en compte des valeurs écologiques

paysagères dans la gestion sylvicole. Il prévoit des prélèvements modérés, et une régénération par secteurs de faible surface.

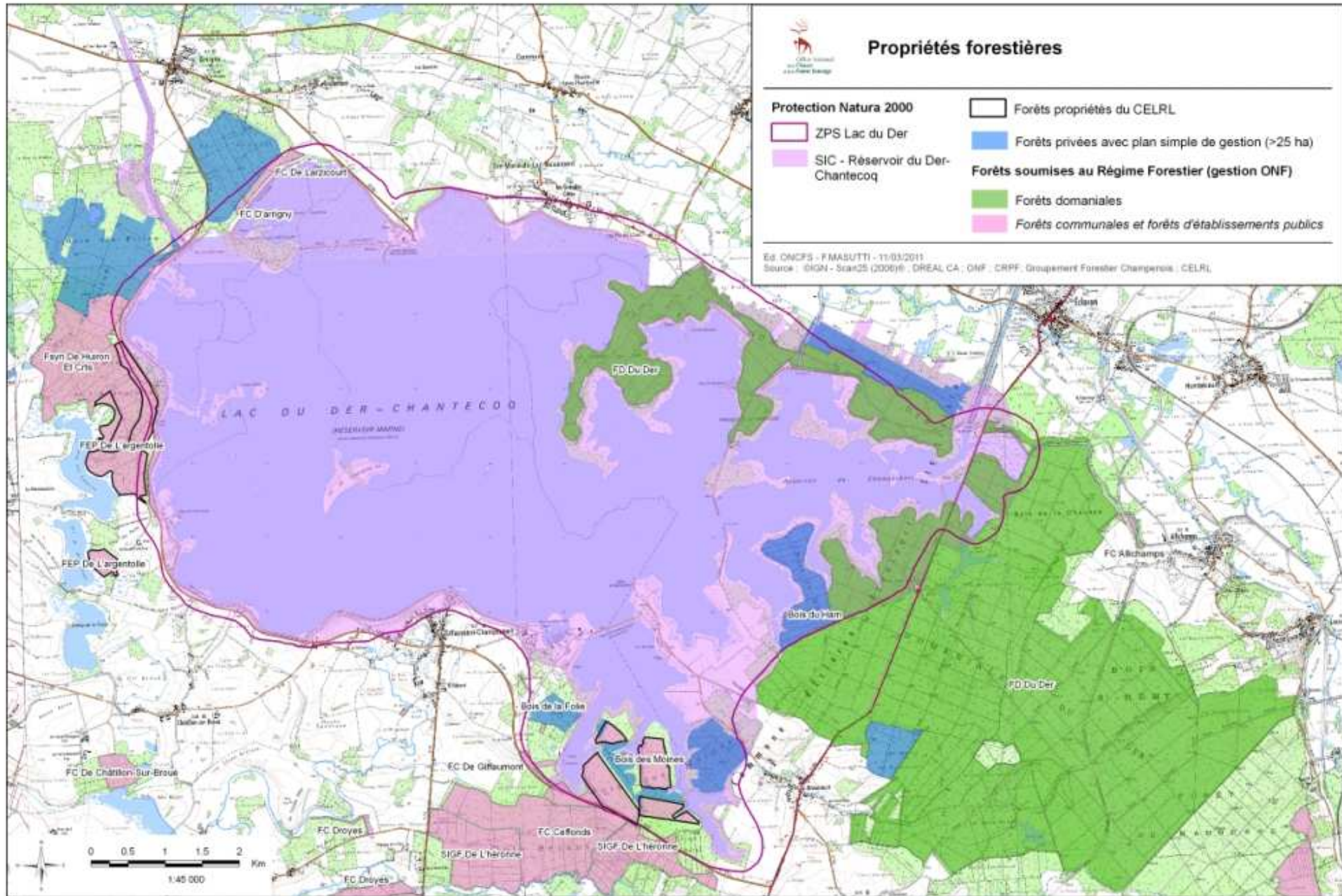
- **forêt communale d'Arrigny** : appartient à la commune d'Arrigny (*Carte 6*). 2ha17a87ca de cette forêt est un taillis sous futaie en reconversion vers une futaie irrégulière. Les peuplements présents sont représentés par de la Chênaie pédonculée-Charmaie. Les objectifs de gestion sont définis dans un plan d'Aménagement forestier élaboré par l'ONF (Marne), pour la période 1996-2010. Celui-ci sera réactualisé d'ici 2011. Les objectifs principaux de ce document consiste principalement en la production de bois, ainsi qu'au maintien du couvert boisé. Une coupe de ce taillis a été réalisée lors de l'hiver 2010.

V.6.4 *Les bois privés*

La gestion des forêts privées, dont la superficie est supérieure à 25ha d'un seul tenant, est dictée par un Plan Simple de Gestion (PSG). Les documents de gestion sont établis généralement par les propriétaires eux-mêmes, les experts forestiers ou les organismes de gestion en commun (OEGC). Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) agrée ces documents.

- **le bois du Ham** (70 ha), propriété de Mr Gérard DE VILLEMEREUIL (Groupement Forestier BONAMY De Villemereuil). La gestion forestière est assurée depuis les années 80 par le Groupement Forestier Champenois (*Carte 6*). La gestion est dictée par un Plan Simple de Gestion (PSG), élaboré par le Groupement Champenois en accord avec le propriétaire, puis validé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Ce document est en cours d'actualisation, le dernier en date étant échu depuis décembre 2009. Le document en cours de réalisation sera proposé pour une durée de 15 ans. Globalement le bois du Ham est une forêt vieillissante, où de gros arbres arrivent à maturité. L'ancien plan de gestion prévoyait le renouvellement des peuplements, notamment en plantant des résineux (20 ha environ). Suite à la tempête de 1999, ces plantations sont tombées à terre. Aujourd'hui, ces 20 hectares ont été reboisés par des essences autochtones (chêne, érable, merisier), et 50 hectares de bois restent en production. Le PSG à venir propose une gestion en futaie irrégulière, avec un maintien du couvert végétal et un renouvellement par réalisation de trouées. Le propriétaire souhaite maintenir son capital forêt. Les arbres ayant une valeur écologique (avifaune, coléoptères...) seront laissés sur pied (~1 à 2 arbres/ha). Un des axes de gestion sylvicole de ce peuplement est orienté vers une volonté de préservation des paysages favorables à l'accueil d'espèces patrimoniales, telles que les chauves-souris. En effet, il est convenu dans le PSG la conservation de 4 arbres-gîtes (arbres à fissures et à cavités sans valeur écologique) à chiroptères en l'état.
- **le bois de la Folie** : la gestion est dictée par un Plan Simple de Gestion (PSG), élaboré par le Groupement Champenois en accord avec le propriétaire, puis validé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).
- **le Bois des Moines, le bois des Filles et le bois l'Abbesse** (*Carte 6*) : ces domaines forestiers privés peuvent être gérés par les propriétaires eux-mêmes, les experts forestiers ou les organismes de gestion en commun (OEGC). Les peuplements de ces forêts sont dominés par la Chênaie pédonculée. La gestion sylvicole de chaque propriété forestière est définie dans un Plan Simple de Gestion (PSG) établi pour une période de 10 à 20 ans. Toutes les forêts ayant une superficie supérieure à 25 ha d'un seul tenant font l'objet d'un PSG.

Carte 6 : Types de propriétés forestières autour du lac du Der



VI DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

VI.1 Avifaune au titre de la Directive Oiseaux (ZPS 202)

D'après la Directive 2009/147/CE du Parlement Européen et du Conseil du 30 Novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (mise à jour de la Directive 79/409/CEE du 2 Avril 1979) :

- **L'Annexe I** désigne les espèces faisant « l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution ». Les Etats membres prennent des mesures similaires à l'égard des espèces migratrices non visées à l'Annexe I dont la venue est régulière.
- **L'Annexe II** désigne les espèces pouvant être « l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale. Les Etats membres veillent à ce que la chasse de ces espèces ne compromette pas les efforts de conservation entrepris dans leur aire de distribution ».
- **L'Annexe II A** désigne les espèces pouvant être « chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive ».
- **L'Annexe II B** désigne les espèces pouvant être « chassées seulement dans les Etats membres pour lesquelles elles sont mentionnées ».
- **L'Annexe III** désigne les espèces pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits (**III A**) ou peuvent être autorisés (**III B**) à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés.

VI.1.1 Inventaires réalisés

Les différents inventaires avifaunistiques réalisés sont les suivants :

- **Comptages mensuels des oiseaux d'eau**, basés sur le réseau national Oiseaux d'Eau Zones Humides (OEZH) mené en partenariat avec les Fédérations des chasseurs depuis 1986-1987. Ce réseau conduit des dénombrements d'oiseaux d'eau et de Foulque macroule à mi-mois de Décembre, Janvier et Février, et ce chaque année. Le lac est quadrillé en secteurs qui sont parcourus par différentes équipes comptabilisant les effectifs des espèces d'oiseaux présentes sur le secteur étudié. Sur la RNCFS, ces comptages ont été étendus de Septembre à Avril. Les comptages concernent les Anatidés, les Cygnes, les Oies, les Tadornes, les Macreuses et la Foulque macroule. Un comptage spécifique est effectué pour les Oies d'Octobre à Mars, une fois par mois, au niveau des prairies situées en périphérie du lac.
- **Comptage spécifique des Grues**, réalisé dans le cadre du Réseau Grues France coordonné par la LPO Champagne-Ardenne. Les grues sont comptées au départ de leur dortoir du lac le matin, d'Octobre à Mars, une fois par semaine. L'ONCFS participe à ces comptages.
- **Suivi de la nidification des Ardéidés***, réalisé de Mars à Septembre, chaque année depuis 2008. Les effectifs de couples et de jeunes sont dénombrés. 4 colonies sont suivies chaque année : une au niveau du bois du Ham (partie Est du lac, Vieux-Der) ; une colonie à la Tour de Restitution (partie Ouest du lac) ; une colonie mixte à Chantecoq et une colonie mixte dans la Zone de quiétude A.
- **Suivi de la nidification du Blongios nain**. L'année 2010 marque la première année de ce suivi. Celui-ci a été réalisé sur 2 soirées en Juin entre 20h et 22h, et avait pour objectif de détecter la présence de l'espèce (chant principalement, et observation) dans différents secteurs du pourtour du lac.
- **Suivi de la nidification des passereaux paludicoles**, réalisé de Mars à Septembre, chaque année depuis 2009. Pour effectuer l'échantillonnage des roselières, le suivi par points d'écoute selon la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA). Les IPA* sont

réalisés durant les 3 à 4 premières heures de la journée, période où l'activité des oiseaux est la plus intense, en particulier pour le chant. La durée de chaque point d'écoute est de 5 minutes, le milieu « roselière » étant homogène et les passereaux paludicoles marquant une territorialité impliquant de nombreux déplacements. Deux passages sont effectués : début Mai et début Juin. 10 points d'écoute sont disposés le long de la digue Ouest du lac, correspondant à la zone de quiétude A (permanente).

- **Suivi de la nidification de la Sterne pierregarin**, réalisé chaque année depuis 1993, suite à la mise en place des radeaux en 1990. Deux passages sont effectués afin de comptabiliser les œufs (début Juin) et les poussins (fin Juin). 4 radeaux sont aujourd'hui mis en place, dans la zone de quiétude A, à partir de Mai.
- **Suivi de la migration postnuptiale de la Cigogne noire**, réalisé chaque année depuis 2007. Ce suivi est coordonné par la LPO et est réalisé simultanément avec la Forêt d'Orient, afin d'éviter les erreurs dues aux doubles comptages. Les individus sont dénombrés dans des secteurs prédéfinis du Vieux-Der. Les comptages sont effectués une fois par semaine du 30 Juillet au 1^{er} Octobre. L'ONCFS participe à ce suivi avec l'ONF.
- **Observations ponctuelles** réalisées dans le cadre de la RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny (équipe gestionnaire, partenaires et naturalistes).

VI.1.2 Espèces avifaunistiques patrimoniales

270 espèces avifaunistiques sont recensées sur le lac du Der. Le peuplement d'oiseaux du site est diversifié : il s'agit d'espèces nicheuses, hivernantes, de passage, dont la présence est régulière, occasionnelle voire accidentelle. La diversité de milieux, la disponibilité et l'abondance en nourriture ainsi que la tranquillité font du site un milieu d'accueil d'intérêt national.

Parmi les espèces présentes sur le site, 65 figurent en Annexe I de la Directive Oiseaux, dont certaines sont occasionnelles voire accidentelles.

De par sa localisation géographique, le site est situé sur les voies de migration (orientation Nord-Est vers Sud-Ouest) et constitue ainsi une zone de halte migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Parmi les 270 espèces présentes, 99 sont migratrices régulières. 27 espèces observées en migration régulière sont également hivernantes. Les espèces telles que la Grue cendrée (*Grus grus*), l'Oie cendrée (*Anser anser*), le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*), le Milan royal (*Milvus milvus*), et certains limicoles (Bécasseau variable...) sont migrateurs et hivernants. D'autres espèces comme le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) ou encore le Chevalier sylvain (*Tringa glareola*, Limicole) sont strictement migratrices.

Le lac du Der présente une importance internationale quant à la proportion et la diversité des espèces hivernant sur le site : Anatidés (Sarcelles d'hiver, Canards souchet et siffleur, Fuligules milouin et morillon...), Oies, Grande aigrette (*Egretta alba*), Cygne de Bewick (*Cygnus columbianus*) et Cygne chanteur (*Cygnus cygnus*)...

Par ailleurs, le lac accueille aussi des espèces en période de nidification : 82 espèces sont nicheuses régulières sur le site, dont 13 figurent dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Parmi les espèces nicheuses, on peut citer les grèbes, ainsi que les espèces nicheuses de saulaies et de roselières telles que l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le Héron pourpré (*Ardea purpurea*), le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*). Une diversité de passereaux paludicoles est également présente : notamment la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), ou encore la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) qui figure en Annexe I de la Directive Oiseaux.

Remarque : Une liste exhaustive des espèces recensées sur le site figure en Annexe XVII.

Tableau 7 : Espèces avifaunistiques patrimoniales présentes sur la ZPS 202, statuts et état de conservation

Espèces patrimoniales		Code Natura 2000	Statut sur le site	Statut de protection			Milieux utilisés sur la ZPS	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale	
Nom vernaculaire	Nom latin			Régional	National Liste Rouge Oiseaux menacés	Européen Directive Oiseaux				
Comptages mensuels des Oiseaux d'eau et Oies	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	A051	Ni?, M, H	V	LC	Annexe IIA	Eau libre et prairies humides : alimentation et repos Ceintures herbacées en bordure du lac: reproduction	Indéterminé	**
	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	A054	M, H		NA	Annexes IIA et IIIB	Eau libre et prairies humides : alimentation et repos	Favorable	*
	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	A050	M, H		NA	Annexes IIA et IIIB	Eau libre et prairies humides : alimentation et repos	Indéterminé	*
	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	A056	Ni?, M	V	LC	Annexes IIA et IIIB	Eau libre et prairies humides : alimentation et repos Ceintures herbacées en bordure du lac: reproduction	Indéterminé	**
	Cygne de Bewick	<i>Cygnus colombianus</i>	A037	H			Annexe I	Eau libre : nourrissage et repos	Indéterminé	**
	Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	A038	H			Annexe I	Eau libre : nourrissage et repos	Favorable	**
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	A059	Ni, M, H	V	LC	Annexes IIA et IIIB	Eau libre : alimentation et repos Roselières et végétation palustre en bordure du lac: reproduction	Favorable	**
	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	A061	Ni, M, H	R	LC	Annexes IIA et IIIB	Eau libre : alimentation et repos Roselières et végétation palustre en bordure du lac: reproduction	Favorable	**
	Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	A067	M, H		NA	Annexe IIB	Eau libre : alimentation et repos	Favorable	*

Espèces patrimoniales		Code Natura 2000	Statut sur le site	Statut de protection			Milieux utilisés sur la ZPS	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale	
Nom vernaculaire	Nom latin			Régional	National Liste Rouge Oiseaux menacés	Européen Directive Oiseaux				
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	A007	Mo, Ho			Annexe I	Eau libre : nourrissage et repos	Indéterminé	*	
Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	A068	M, H			Annexe I	Eau libre : nourrissage et repos	Indéterminé	**	
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	A043	M, H		VU	Annexes IIA et IIIB	Prairies humides et marécages herbeux : nourrissage et repos	Favorable	**	
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>	A039	M, H			Annexe IIA	Prairies humides et marécages herbeux : nourrissage et repos	Favorable	**	
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	A041	M, H			Annexes IIA et IIIB	Prairies humides et marécages herbeux : nourrissage et repos	Indéterminé	***	
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	A140	M, H			Annexe I	Vasières : nourrissage et repos	Indéterminé	*	
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	A055	M	V	VU	Annexe IIA	Eau libre et prairies humides : alimentation et repos	Indéterminé	**	
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	A052	Ni?, M, H	V	VU	Annexes IIA et IIIB	Eau libre et prairies humides : alimentation et repos Ceintures herbacées en bordure du lac: reproduction	Favorable	***	
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	A048	Mr	R	LC		Vasières : nourrissage	Indéterminé	*	
Réseau Grues France	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	A127	M, H		CR	Annexe I	Cultures et prairies : nourrissage Bordure de lac : repos	Favorable	***
Suivi de la nidification des Ardéidés	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A026	Mp, Np, Hr	R	LC	Annexe I	Saulaies inondées : reproduction, repos, nourrissage	Favorable	***
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nyctorax</i>	A023	M, Ni	R	LC	Annexe I	Saulaies inondées : reproduction, repos, nourrissage	A surveiller	***

Espèces patrimoniales		Code Natura 2000	Statut sur le site	Statut de protection			Milieux utilisés sur la ZPS	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale	
Nom vernaculaire	Nom latin			Régional	National Liste Rouge Oiseaux menacés	Européen Directive Oiseaux				
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	A022	M, Ni	E	NT	Annexe I	Roselières, Saulaies inondées : reproduction, repos, nourrissage	Indéterminé	***	
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	A029	M, Ni	E	LC	Annexe I	Roselières, Saulaies inondées : reproduction, repos, nourrissage	A surveiller	***	
Suivi de la nidification des passereaux paludicoles	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	A381	Ni		LC		Roselières : nourrissage, repos et reproduction	Indéterminé	**
	Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	A295	Ni, M	V	LC		Roselières : nourrissage, repos et reproduction	Indéterminé	**
	Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	A297	Ni, M		LC		Roselières : nourrissage, repos et reproduction	Indéterminé	**
	Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	A298	Ni, M	V	VU		Roselières : nourrissage, repos et reproduction	Indéterminé	***
Suivi de la nidification de la Sterne pierregarin	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	A193	Ni, M	R	LC	Annexe I	Eau libre : nourrissage, repos Îlots de graviers (radeaux en bois) : reproduction	Favorable	***
Suivi de la migration postnuptiale de la cigogne noire	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	A030	M	R	EN	Annexe I	Forêts en bordure du lac : nourrissage, repos	Favorable	***
Observations ponctuelles	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	A132	O		LC	Annexe I	Vasières : nourrissage	Indéterminé	*
	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	A094	M	R	VU	Annexe I	Forêts en bordure du lac : repos Eau libre peu profonde: nourrissage	Indéterminé	***
	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	A157	M			Annexe I	Vasières : nourrissage et repos	Indéterminé	*

Espèces patrimoniales		Code Natura 2000	Statut sur le site	Statut de protection			Milieux utilisés sur la ZPS	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale
Nom vernaculaire	Nom latin			Régional	National Liste Rouge Oiseaux menacés	Européen Directive Oiseaux			
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	M, Ni	V	VU	Annexe I	Roselières inondées : reproduction Prairies, roselières denses : nourrissage, repos	Indéterminé	***
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	A021	Mp, H	E	VU	Annexe I	Roselières : nourrissage, repos	Défavorable	***
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	A166	M			Annexe I	Vasières : nourrissage et repos	Indéterminé	*
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	A151	M		NA	Annexe I	Vasières : nourrissage et repos	Indéterminé	*
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	A027	M, H		NT	Annexe I	Roselières et prairies inondées : nourrissage, repos	Favorable	**
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	A196	Mr		NT	Annexe I	Eau libre : nourrissage, repos	Indéterminé	**
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	A197	Mreg		VU	Annexe I	Eau libre : nourrissage, repos	Indéterminé	**
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	A130	O			Annexe II B	Vasières : nourrissage	Indéterminé	*
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	A119	Ni?, M	E	DD	Annexe I	Roselières : nourrissage et repos	Indéterminé	**
Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>	A120	Ni?		CR	Annexe I	Roselières : nourrissage et repos	Indéterminé	**
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073	M, Ni	V	LC	Annexe I	Forêts en bordure du lac : reproduction, repos Prairies : nourrissage	Indéterminé	***
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A074	M	E	VU	Annexe I	Forêts : repos Prairies : nourrissage	Indéterminé	**
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	A176	Mr	R	LC	Annexe I	Eau libre, berges du lac : nourrissage, repos	Indéterminé	**
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	A177	Mi		NA	Annexe I	Eau libre, berges du lac : nourrissage, repos	Indéterminé	*
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	A238	S	AS	LC	Annexe I	Forêts : nourrissage, repos et reproduction	Favorable	**

Espèces patrimoniales		Code Natura 2000	Statut sur le site	Statut de protection			Milieux utilisés sur la ZPS	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale
Nom vernaculaire	Nom latin			Régional	National Liste Rouge Oiseaux menacés	Européen Directive Oiseaux			
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A236	S		LC	Annexe I	Forêts : nourrissage, repos et reproduction	Favorable	*
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	A075	M, H		RE	Annexe I	Forêts en bordure du lac : repos Eau libre : nourrissage	Indéterminé	***
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	A195	Mr		LC	Annexe I	Eau libre : nourrissage, repos	Indéterminé	*

Source : ONCFS

Pour la signification des symboles désignant les statuts de protection des espèces, se reporter à l'Annexe XVIII.

Détermination de la valeur patrimoniale de chaque espèce :

La valeur patrimoniale est déterminée en fonction du statut de l'espèce sur le site, de ses statuts de protection (régional, national et Européen), et de la fréquence de sa présence.

***** : forte** → Lorsque l'espèce est nicheuse et figure en Annexe I de la Directive Oiseaux et présente un statut régional/national défavorable. OU lorsque l'espèce est migratrice et hivernante, figure en Annexe I de la Directive Oiseaux et présente un statut régional/national défavorable OU lorsque l'espèce est nicheuse mais ne figure pas en Annexe I de la Directive Oiseaux, et présente un statut régional/national défavorable.

**** : moyenne** → Lorsque l'espèce est migratrice/hivernante et figure en Annexe I de la Directive Oiseaux mais ne présente pas de statut défavorable.

*** : faible** → Lorsque l'espèce est présente sur le site de manière occasionnelle, qu'elle soit en Annexe I de la Directive Oiseaux ou non, et qui ne présente pas un statut défavorable au niveau régional ou national.

VI.1.3 Fiches espèces ZPS 202

Les fiches espèces ci-après concernent toutes les espèces citées dans le tableau 7, soit les espèces figurant à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et indiquées dans le FSD, additionnées des espèces ne figurant pas à l'Annexe I de Directive Oiseaux mais étant migratrices et donc considérées comme patrimoniales.

Une aide à la compréhension de ces fiches figure en Annexe XVIII.

L'ordre des fiches est le suivant :

★ Oiseaux d'eau

- Canards de surface
- Canards plongeurs
- Canards plongeurs piscivores : les Harles
- Cygne de Bewick
- Cygne chanteur
- Grèbes
- Oies grises
- Rallidés (Foulque macroule, Gallinule poule d'eau, Marouettes, Râle d'eau)
- Tadorne de Belon

★ Laridés

- Guifettes
- Mouettes et Goélands
- Sternes

★ Rapaces aquatiques

- Balbuzard pêcheur
- Pygargue à queue blanche

★ Ardéidés

- Aigrette garzette
- Bihoreau gris
- Blongios nain
- Butor étoilé
- Grande Aigrette
- Héron pourpré

★ Grands échassiers

- Cigogne noire
- Grue cendrée

★ Rapace et passereaux paludicoles

- Busard des roseaux
- Passereaux paludicoles (Bruant des roseaux, Locustelles, Phragmite des joncs, Rousserolles, Gorgebleue à miroir)

★ Limicoles

- Charadriidés (Vanneaux, Pluviers et Gravelots)
- Hématopodidés (Huîtrier pie)
- Recurvirostridés (Avocette élégante)
- Scolopacidés (Bécasseaux, Bécassines et apparentés)

★ Oiseaux forestiers

- Milan noir
- Milan royal
- Pic mar
- Pic noir

OISEAUX D'EAU

CANARDS DE SURFACE

Ordre, Famille : Ansériformes, Anatidés

Espèces concernées						
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France (Ch : chassable, N : protection nationale)	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne	Statut sur la ZPS
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	IIA	Ch	LC	V	Ni?, M, H
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	IIA et IIIB	Ch	LC	-	Ni, Mp, H
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	IIA et IIIB	Ch	NA	-	M, H
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	IIA et IIIB	Ch	NA	-	M, H
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	IIA et IIIB	Ch	LC	V	Ni?, M
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	IIA	Ch	VU	V	M
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	IIA et IIIB	Ch	VU	V	Ni ?, M, H



Jean-Pierre FORMET
Sarcelles d'hiver



Jean-Pierre FORMET
Canards pilet

Caractéristiques	
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Eaux stagnantes et limoneuses, mares, étangs, marécages, avec formations végétales palustres (roseaux, joncs, laïches...). - Plans d'eau riches en végétation aquatique. - Peuvent utiliser l'eau libre comme remise diurne : ils affectionnent les hauts-fonds, îlots, branches ou arbres morts couchés dans l'eau. - Reproduction : nid construit dans les ceintures herbacées à proximité immédiate de l'eau.
Morphologie	<ul style="list-style-type: none"> - Taille petite à grande. - Corps élancé, ailes plus longues et effilées que celles des plongeurs. Flottent plus légèrement sur l'eau, la queue relevée et leur ventre plat leur conférant une grande stabilité.
Plumage	<ul style="list-style-type: none"> - Les deux sexes ont des plumages différents chez la plupart des espèces. Le mâle revêt un plumage semblable à celui de la femelle, dit d'éclipse, lors de la mue de fin d'été (où les rémiges tombent toutes en même temps). - Sur les ailes déployées brille un miroir aux reflets métalliques commun aux deux sexes et différent pour chaque espèce (leur permet de se reconnaître et de rester en groupe au vol).
Comportement	S'envolent sans courir sur l'eau, volent très bien, contrairement aux canards plongeurs.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Ces canards sont dits de surface ou barboteurs car ils trouvent principalement leur nourriture à la surface des étendues d'eau. Ils plongent rarement et seulement à mi-corps (basculent en avant), la queue à la verticale et les pattes hors de l'eau pour atteindre le fond et fouiller dans la vase avec leur bec. - Ils se nourrissent de feuilles et de tiges de plantes aquatiques, mais aussi de vers, de petits crustacés et de mollusques (prédominance des végétaux sur les animaux). - Leurs pattes étant placées près du centre, ils peuvent se déplacer sur terre et peuvent aller manger des semences de terres cultivées. - Remarque : le Canard souchet possède un bec en forme de spatule, lui permettant de filtrer les particules comestibles (plancton notamment). C'est l'Anatidé qui a l'appareil filtrant le plus perfectionné.

Espèce	Présence sur la ZPS	Nb moyen d'individus observés entre l'hiver 2004-2005 et l'hiver 2009-2010 sur la ZPS	Tendance évolutive au sein de la ZPS
Canard chipeau	Toute l'année.	100	Effectifs très fluctuants. Indéterminée.
Canard colvert	Toute l'année.	3000	En augmentation continue progressive depuis début années 90.
Canard pilet	-Période pré-nuptiale : Mars à Mai -Période post-nuptiale : Août à Février.	100	Effectifs fluctuants. Augmentation milieu années 90 jusqu'en 2000 puis diminution et augmentation de nouveau à partir de 2005-2006.
Canard siffleur	De Septembre à fin Mars sur le lac. Effectifs les plus importants fin Janvier. Hivernant strict.	700	Effectifs très fluctuants. Indéterminée.
Canard souchet	Toute l'année.	200	Effectifs très fluctuants. Indéterminée.
Sarcelle d'été	De début Mars à fin Mai.	Pas présente en période d'hivernage.	Stable, mais effectifs observés toujours faibles.
Sarcelle d'hiver	De Septembre à Avril.	3000	En augmentation depuis les années 90.

Source des données ci-dessus : ONCFS-Réseau Oiseaux d'Eau Zones Humides, Données de comptage en Champagne humide-hivers 1987-2010

Remarque : La moyenne des individus a été calculée pour les trois mois de comptages déterminés dans le cadre du réseau OEZH, soit Décembre, Janvier et Février. Seuls les hivers 2004-2005 à 2009-2010 ont été pris en compte afin de garder une homogénéité dans les comptages car une vidange décennale a eu lieu en Novembre 2003.

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la nidification en raison du marnage. - Régression des herbiers/prairies fournissant alimentation. - Couverts végétaux peu importants sur les berges favorisant la prédation au nid. - Fauche trop précoce des prairies humides pouvant entraîner la destruction des nids. - Dérangements occasionnés par les activités de pêche, tourisme... - Sensibles aux vagues de grands froid. - Faible densité de macro invertébrés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler régulièrement la qualité de l'eau. - Conserver une végétation haute sur les berges favorables à l'installation des canards. - Préserver les prairies et privilégier une fauche tardive aux alentours du site. - Préserver la végétation aquatique afin de maintenir la quiétude et une source de nourriture suffisante. - Préserver la quiétude sur les zones de reproduction et d'hivernage des canards. - Maintenir l'application du protocole vague de froid (impliquant éventuellement une fermeture temporaire de la chasse).

Bibliographie

- ¹ - GEROUDET P., 1999, Les Palmipèdes d'Europe, Delachaux et Niestlé, 510 pages.
- ² - J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ³ - MADGE S., 2006, Guide des canards, des oies et des cygnes, Delachaux et Niestlé, 303 pages.
- ⁴ - MEEDDAT & MNHN, 6 Fiches projet « Canard chipeau ; Canard pilet ; Canard siffleur ; Canard souchet ; Sarcelle d'été ; Sarcelle d'hiver » Cahiers d'Habitat « Oiseaux ».
- ⁵ - MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ⁶ - ONCFS-Réseau OEZH, Données de comptage en Champagne humide-hivers 1987-2010-Lac du Der/étangs d'Outines et d'Arrigny, *fichier excel*.

CANARDS PLONGEURS

Ordre, Famille : Ansériformes, Anatidés

Espèces concernées						
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France (Ch : chassable, N : protection nationale)	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne	Statut sur la ZPS
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	IIA et IIIB	Ch	LC	V	Ni, M, H
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	IIA et IIIB	Ch	LC	R	Ni, M, H
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	IIB et IIIB	Ch	-	-	H
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	IIB	Ch	NA	-	M, H
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	IIB	Ch	LC	R	Mestivant
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	IIB et IIIB	Ch	CR	-	A



Jean-Pierre FORMET
Fuligules milouin



Jean-Pierre FORMET
Fuligule morillon

Caractéristiques

Habitat	<p>Eaux claires et libres : lacs et étangs de plaine, pièce d'eau des forêts, milieu marin.</p> <p>- Reproduction : recherchent les roseaux et la végétation palustre.</p>
Morphologie	<p>- Leur corps est plus trapu, plus lourd et massif que les canards de surface, leurs ailes sont plus courtes, et leurs pattes assez écartées sortent vers l'arrière du corps gênant ainsi leur marche-aussi se déplacent-ils rarement à terre. Leur vie se passe en grande partie sur l'eau.</p>
Plumage	<p>- Les deux sexes ont un plumage semblable, mais davantage coloré chez le mâle.</p> <p>- Portent aux ailes des zones blanches diversement disposées, repères utiles.</p> <p>- Ils muent également comme les canards de surface.</p>
Comportement	<p>- Quand ils nagent, leur corps s'enfonce à moitié dans l'eau, la queue presque toujours immergée.</p> <p>- Pour s'envoler, ils ne le font pas directement (contrairement aux canards de surface), mais battent longuement des ailes et des pattes à la surface de l'eau. Ils ne s'envolent qu'après une course d'élan. Ils sont moins bons en vol.</p>
Alimentation	<p>- Ces canards sont dits plongeurs car ils se nourrissent principalement en plongeant sous l'eau. Ils basculent seulement rarement en avant, la queue en l'air.</p> <p>- Leur zone d'alimentation est constituée par les groupements d'hydrophytes et l'eau libre.</p> <p>- Ils sont végétariens ou omnivores : graines, macro invertébrés... mais préfèrent la nourriture animale.</p>

Espèce	Présence sur la ZPS	Nb moyen d'individus observés entre l'hiver 2004-2005 et l'hiver 2009-2010 sur la ZPS	Tendance évolutive au sein de la ZPS
Fuligule milouin	Toute l'année.	600	Effectifs stables depuis le début des années 1990.
Fuligule morillon	Toute l'année.	200	En augmentation croissante depuis la fin des années 90.
Fuligule milouinan	Présence occasionnelle en période d'hivernage, de mi Novembre à mi Mars.	Présence occasionnelle, observée lors de l'hiver 2004-2005.	Très faibles effectifs. Présence de l'espèce observée depuis 1988 à 2005.
Garrot à œil d'or	De mi Octobre à début Avril.	40	Effectifs stables depuis 1993.
Nette rousse	Présence en période de migration, toute l'année.	Non fréquente, observée lors de l'hiver 2006-2007.	Très faibles effectifs. Présence de l'espèce observée depuis 1987 à 2007.
Eider à duvet	Présence accidentelle sur le lac, en période d'hivernage.	Présence accidentelle, observé lors de l'hiver 2004-2005.	Très faibles effectifs. Présence de l'espèce observée depuis 1988 à 2005.

Source des données ci-dessus : ONCFS-Réseau Oiseaux d'Eau Zones Humides (OEZH), Données de comptage en Champagne humide-hivers 1987-2010.

Remarque : La moyenne des individus a été calculée pour les trois mois de comptages déterminés dans le cadre du réseau OEZH, soit Décembre, Janvier et Février. Seuls les hivers 2004-2005 à 2009-2010 ont été pris en compte afin de garder une homogénéité dans les comptages car une vidange décennale a eu lieu en Novembre 2003.

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Dérangements occasionnés par les activités de pêche, tourisme... - Limitation de la nidification en raison du marnage. - Régression des herbiers/prairies fournissant alimentation. - Mauvaise qualité de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler régulièrement la qualité de l'eau. - Maintenir la végétation aquatique, notamment en période de reproduction. - Préserver la quiétude en période d'hivernage, créer des zones à l'abri des dérangements aux emplacements de remises et dortoirs.

Bibliographie

- ¹- GEROUDET P., 1999, Les Palmipèdes d'Europe, Delachaux et Niestlé, 510 pages.
- ²- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ³- MADGE S., 2006, Guide des canards, des oies et des cygnes, Delachaux et Niestlé, 303 pages.
- ⁴- MEEDDAT & MNHN, 4 Fiches projet « Fuligule milouin ; Fuligule morillon ; Fuligule milouinan ; Nette rousse » Cahiers d'Habitat « Oiseaux ».
- ⁵- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ⁶- ONCFS-Réseau OEZH, Données de comptage en Champagne humide-hivers 1987-2010-Lac du Der/étangs d'Outines et d'Arrigny, *fichier excel*.

CANARDS PLONGEURS PISCIVORES : LES HARLES

Ordre, Famille : Ansériformes, Anatidés

Espèces concernées						
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France (Ch : chassable, N : protection nationale)	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne	Statut sur la ZPS
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	IIB	N	NT	-	M, H
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	IIB	N	NA	-	Ho
Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	I	N		-	M, H



Couple de Harles bièvre

Caractéristiques

Habitat	Eaux claires et libres, d'une certaine étendue : lacs et étangs de plaine, pièce d'eau des forêts, milieu marin. Se retirent rarement dans les roseaux.
Morphologie	<ul style="list-style-type: none"> - Canards plongeurs petits à grands. - Bec mince, effilé et légèrement crochu au bout, à bords denticulés (remplacent les lamelles présentes chez les autres canards) qui permettent d'assurer la prise de poissons, leur principale nourriture. - Corps allongé et assez long cou (sauf le Harle piette qui est plus petit et trapu). Grandes palmures. - Presque tous pourvus d'une huppe derrière la tête. - Femelles grises et brunes, très différentes des mâles au beau plumage nuptial.
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Habiles plongeurs, qui s'immergent avec rapidité et vont jusqu'à 3 ou 4 mètres de fond avec une grande vélocité. Pêchent en groupe, parfois en grandes troupes. - Immergent la tête jusqu'au-dessus des yeux pour explorer du regard les profondeurs (comme les grèbes). Suivent leurs proies dans l'eau avec aisance et rapidité.
Alimentation	- Nourriture essentiellement constituée de poissons.

Espèce	Présence sur la ZPS	Nb moyen d'individus observés entre l'hiver 2004-2005 et l'hiver 2009-2010 sur la ZPS	Tendance évolutive au sein de la ZPS
Harle bièvre	De début Novembre à mi Mars.	100	Effectifs en légère augmentation entre 1994 et 2002, puis stabilisation jusqu'à aujourd'hui..
Harle huppé	Présence occasionnelle de mi Novembre à mi Mars.	10 (chiffre surprenant mais pourtant figurant dans les données du réseau OEZH)	Très faibles effectifs. Présence de l'espèce détectée de 1992-93 à 2009-2010.
Harle piette	Présence de mi Novembre à mi Mars.	10	Effectifs stables depuis le début des années 1990.

Source des données ci-dessus : ONCFS-Réseau Oiseaux d'Eau Zones Humides (OEZH), Données de comptage en Champagne humide-hivers 1987-2010

Remarque : La moyenne des individus a été calculée pour les trois mois de comptages déterminés dans le cadre du réseau OEZH, soit Décembre, Janvier et Février. Seuls les hivers 2004-2005 à 2009-2010 ont été

pris en compte afin de garder une homogénéité dans les comptages car une vidange décennale a eu lieu en Novembre 2003.

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none">- Mauvaise qualité de l'eau.- Dérangements occasionnés par les activités de pêche, tourisme...	<ul style="list-style-type: none">- Contrôler régulièrement la qualité de l'eau.- Maintenir la végétation aquatique.- Préserver la quiétude en période d'hivernage, créer des zones à l'abri des dérangements aux emplacements de remises et dortoirs.

Bibliographie

¹- GEROUDET P., 1999, Les Palmipèdes d'Europe, Delachaux et Niestlé, 510 pages.

²- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.

³- MADGE S., 2006, Guide des canards, des oies et des cygnes, Delachaux et Niestlé, 303 pages.

⁴- MEEDDAT & MNHN, Fiche projet « Harle bièvre » Cahier d'Habitat « Oiseaux ».

⁵- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.

⁶- ONCFS-Réseau OEZH, Données de comptage en Champagne humide-hivers 1987-2010-Lac du Der/étangs d'Outines et d'Arrigny, *fichier excel*.

CYGNE DE BEWICK (*Cygnus colombianus*)

A037

Ordre : Anseriformes
Famille : Anatidés

Statut sur la ZPS : Hivernant

Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Habitat	<ul style="list-style-type: none">- Hivernage : Nord-Ouest de l'Europe : lacs peu, profonds, étangs, prairies inondées.- Reproduction : vastes étendues de toundra des régions arctiques, à travers le Nord de la Russie.*nid construit au sol : monticule de mousses et d'herbes à proximité de l'eau.
Comportement	<ul style="list-style-type: none">- Forme de grands vols groupés en V avec d'autres espèces de cygnes.- Grégaire en hiver et lors de la migration ; territorial en période de reproduction.- Sociable en dehors de la période de reproduction, couple uni pour la vie.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none">- Essentiellement végétarien (quelques invertébrés à l'occasion).- Agile sur la terre, se nourrit dans les champs inondés et les prairies marécageuses durant l'hiver : herbe tendre, restes de céréales dans les champs cultivés.- Broute également des feuilles, tiges et tubercules de plantes aquatiques.

Observation et état de conservation de l'espèce et de son habitat sur la ZPS

Observation de l'espèce :

Présence sur le lac, en période d'hivernage, d'Octobre à Mars.

Etat de conservation de l'habitat :

Le lac du Der constitue l'un des deux principaux sites français d'hivernage avec la Camargue ¹.


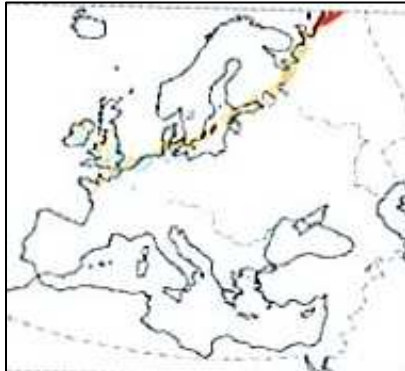
⇒ **Favorable**

Etat de conservation de l'espèce :

- Présence notée chaque hiver sur le site, au moins depuis 1987 (début des comptages oiseaux d'eau⁴), avec des effectifs fluctuants chaque année. Globalement présence plus marquée de l'espèce de Décembre à Février.

- Maximum de 123 individus observés en Décembre 2009-2010.

⇒ **Indéterminé**

	En France	En Europe
Répartition géographique	 <p><i>Source : Nouvel inventaire des oiseaux de France (Delachaux et Niestlé, 2008)</i></p>	 <p>Présence en période migratoire Présence estivale Présence hivernale Présence continue <i>Source : Guide ornitho (Delachaux et Niestlé, 2005)</i></p>
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Rare en 1953, puis hiver rude en 1962-63 → 126 oiseaux minimum étaient en France. - Après cet hiver l'espèce est devenue hivernante régulière (en Champagne en 1975-76). - Augmentation régulière : 35 individus en 1967-76 ; 72 individus en 1987-96 ; 100 individus en 1997-2006¹. <p>⇒ Favorable.</p>	<p>Manque d'informations.</p> <p>⇒ Indéterminé</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
Baisse de la qualité de l'eau dont dépend la disponibilité en espèces végétales.	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une bonne qualité de l'eau. - Assurer une gestion piscicole favorisant les hydrophytes.
Dérangements hivernaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la quiétude dans les zones fréquentées par l'espèce en hivernage.
Disponibilités en espèces végétales amoindries sur les zones de gagnage (prairies).	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des prairies.

Bibliographie

- ¹- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ²- MADGE S., 2006, Guide des canards, des oies et des cygnes, Delachaux et Niestlé, 303 pages.
- ³- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ⁴- ONCFS-Réseau OEZH, Données de comptage en Champagne humide-hivers 1987-2010-Lac du Der/étangs d'Outines et d'Arrigny, *fichier excel*.

CYGNE CHANTEUR (*Cygnus cygnus*)

A038

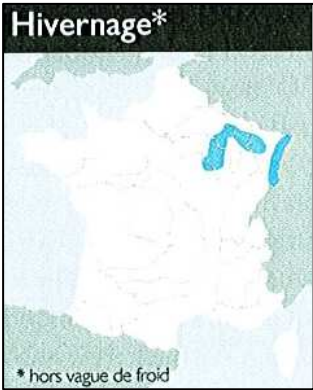
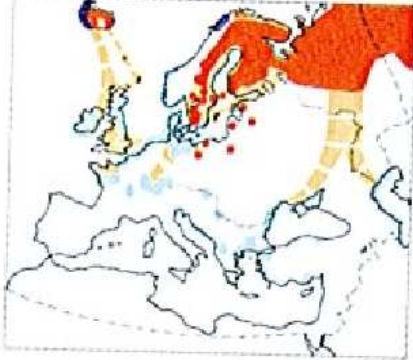
Ordre : Anseriformes
Famille : Anatidés

Statut sur la ZPS : Hivernant

Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce	
Habitat	<ul style="list-style-type: none">- Hivernage : plaines agricoles à proximité du littoral ou dans des prairies inondables à l'intérieur des terres.- Reproduction : dans les eaux libres et peu profondes des lacs de steppes et des étangs de la Toundra.*Couples formés pour la vie.*Nid volumineux confectionné principalement de tiges et de feuilles, situé à proximité de l'eau.
Comportement	Grégaire en hiver et lors de la migration ; territorial en période de reproduction.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none">- Essentiellement végétarien (quelques invertébrés à l'occasion). Se nourrit de feuilles, tiges et tubercules de plantes aquatiques.- Agile sur la terre, broute l'herbe tendre des prairies humides à la manière des oies (période de reproduction).- Broute également des feuilles, tiges et tubercules de plantes aquatiques.- En hiver, il consomme aussi des glands, graines et toutes sortes de végétaux.

Observation et état de conservation de l'espèce et de son habitat sur la ZPS
<p><u>Observation de l'espèce :</u> Présence sur le lac, en période d'hivernage, de Novembre à Mars.</p> <p><u>Etat de conservation de l'habitat :</u> Le lac du Der constitue l'un des principaux sites français d'hivernage. ⇒ Favorable</p> <p><u>Etat de conservation de l'espèce :</u> - En Champagne humide présence irrégulière avant 1983, devenue régulière à partir de l'hiver 1983-84. - Maximum de 18 individus observés en Janvier 2009-2010. Maximum d'individus observés depuis 1987 : 125 individus en Février 2004-05. Présence notée chaque hiver sur le site, au moins depuis 1986 (début des comptages oiseaux d'eau⁴). Globalement présence plus marquée de l'espèce de Décembre à Février. - Tendence semble à l'augmentation légère depuis 1986, mais beaucoup de fluctuations concernant les effectifs d'une année sur l'autre. ⇒ Favorable</p>

	En France	En Europe
Répartition géographique	 <p><i>Source : Nouvel inventaire des oiseaux de France (Delachaux et Niestlé, 2008)</i></p>	 <p><i>Source : Guide ornitho (Delachaux et Niestlé, 2005)</i></p>
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - 5 oiseaux par hiver pour la période 1967-76. - 16 oiseaux par hiver pour la période 1977-86. - 42 oiseaux par hiver pour la période 1987-96. <p>→ Semble stable ou en légère augmentation : moyenne des effectifs à la mi-Janvier ¹</p> <p>⇒ A surveiller</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation des effectifs difficile en raison de son aire de répartition large (Eurasie). - Estimations en Europe : populations présentes en hiver ~59 000 ; au Printemps ~39 000 individus. ² <p>⇒ Indéterminé</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
Baisse de la qualité de l'eau dont dépend la disponibilité en espèces végétales.	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une bonne qualité de l'eau. - Assurer une gestion piscicole favorisant les hydrophytes.
Dérangements hivernaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la quiétude dans les zones fréquentées par l'espèce en hivernage.
Disponibilité en espèces végétales amoindries sur les zones de gagnage (prairies).	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des prairies.
Concurrence et dérangement éventuels par les cygnes tuberculés.	

Bibliographie

¹ - J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.

² - MADGE S., 2006, Guide des canards, des oies et des cygnes, Delachaux et Niestlé, 303 pages.

³ - MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.

⁴ - ONCFS-Réseau OEZH, Données de comptage en Champagne humide-hivers 1987-2010-Lac du Der/étangs d'Outines et d'Arrigny, *fichier excel*.

GREBES

Ordre, Famille : Podicipédiformes, Podicipédidés

Espèces concernées						
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France (Ch : chassable, N : protection nationale)	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne	Statut sur la ZPS
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	-	N	LC	R	Mo
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	-	N	LC	-	Ni, Mp, H
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	I	N	-	-	Mo, Ho
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	-	N	LC	-	Ni, Mp, H
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	-	N	NA	-	Mo, Ho



Jean-Pierre FORMET
Grèbe castagneux



Jean-Pierre FORMET
Grèbe huppé

Caractéristiques

Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - En migration, utilisent des plans d'eau riches en hydrophytes, transparents et pauvres en poissons cyprinidés et en brochets (sauf le grèbe huppé qui est surtout piscivore). - <u>Reproduction</u> : mêmes habitats que cités précédemment. Nid flottant constitué de fragments de végétation palustre, construit dans les roselières en bordure des plans d'eau ou sur la végétation aquatique.
Morphologie	<p>Adaptation poussée à la plongée : pattes tout à l'arrière du long corps en fuseau (facilitent la propulsion), palmures larges et doigts lobés, ailes relativement petites, poids du corps élevé par rapport à la surface des ailes.</p> <p>→Passent leur vie tout entière sur l'eau ou dans l'eau.</p>
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Rarement à terre. - Volent souvent tout près de la surface de l'eau ; petites ailes. - Dépendent dans une large mesure des niveaux d'eau et des conditions météorologiques (le gel des plans d'eau entraîne le départ des hivernants). - Sous l'eau progressent très rapidement. - Oiseaux endurants (surtout le grèbe huppé).
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Se nourrissent de petits poissons, mollusques, crustacés, têtards, grenouilles, insectes et végétaux aquatiques. - La plupart des espèces sont plus insectivores que piscivores (excepté le grèbe huppé).

Espèce	Présence sur la ZPS
Grèbe à cou noir	Présence occasionnelle en période de migration post nuptiale, d'Octobre à Mars.
Grèbe castagneux	Toute l'année.
Grèbe esclavon	Présence occasionnelle.
Grèbe huppé	Toute l'année.
Grèbe jougris	Présence occasionnelle en période de migration post nuptiale et d'hivernage.

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
- Dérangements occasionnés en période d'hivernage et de reproduction.	- Veiller à maintenir la quiétude dans les zones d'hivernage et de reproduction. - Veiller au maintien d'une bonne qualité de l'eau.

Bibliographie

- ¹- GEROUDET P., 1999, Les Palmipèdes d'Europe, Delachaux et Niestlé, 510 pages.
- ²- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ³- MADGE S., 2006, Guide des canards, des oies et des cygnes, Delachaux et Niestlé, 303 pages.
- ⁴- MEEDDAT & MNHN, 2 Fiches projet « Grèbe castagneux ; Grèbe à cou noir » Cahiers d'Habitat « Oiseaux ».
- ⁵- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ⁶- ONCFS, 2010, Document d'Objectif des sites Natura 2000 n°87 et 203 « Etang de la Horre » (Aube et Haute-Marne), 128 pages.

OIES GRISES

Ordre, Famille : Ansériformes, Anatidés

Espèces concernées						
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France (Ch : chassable, N : protection nationale)	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne	Statut sur la ZPS
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	IIA et IIIB	Ch	VU	-	M, H
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>	IIA	Ch	-	-	M, H
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	IIB et IIIB	-	-	-	M, H



Jean-Pierre FORMET

Oie cendrée

Caractéristiques

Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Migration & hivernage : broutent dans les terres la journée, dans de grands espaces ouverts (prairies humides, marécages herbeux). A la tombée de la nuit elles prennent leur envol vers le lac où elles passeront la nuit sur un banc de sable, reposant sur une patte. Départ de nouveau vers les terres au soleil levant. - Reproduction : nid à terre, doublé de duvet. En couples pour la vie.
Morphologie	<ul style="list-style-type: none"> - Long cou et grandes ailes, grande taille et corps fortement charpenté, adoptent un vol puissant leur permettant de traverser de grandes étendues lors de la migration. - Puissantes pattes placées sous le milieu du corps, ce qui facilite la marche. - Fort bec conique et dentelé, leur permettant de cisailer et d'arracher les herbes.
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Grégaires, surtout lors des migrations en hiver : forment des troupes dessinant dans le ciel une ligne oblique ou brisée en V. - Sociables, rarement isolées. - Farouches (mais peuvent devenir familières dans les zones non chassées).
Alimentation	Régime végétarien exclusivement : herbes et jeunes pousses.

Espèce	Présence sur la ZPS	Nb moyen d'individus observés entre l'hiver 2004-2005 et l'hiver 2009-2010 sur la ZPS	Tendance évolutive au sein de la ZPS
Oie cendrée	Présence sur le lac en période de migrations et d'hivernage, d'Octobre à Mars.	3000	Effectifs en augmentation croissante depuis début années 90, stables à partir de 2003-2004 à environ 1600 individus pour les mois de Novembre à Mars.
Oie des moissons		350	Stable depuis début des années 1990.
Oie rieuse		80	Effectifs fluctuants.

Source des données ci-dessus : ONCFS-Réseau Oiseaux d'Eau Zones Humides (OEZH), Données de comptage en Champagne humide-hivers 1987-2010

Remarque : La moyenne des individus a été calculée pour les trois mois de comptages déterminés dans le cadre du réseau OEZH, soit Décembre, Janvier et Février. Seuls les hivers 2004-2005 à 2009-2010 ont été pris en compte afin de garder une homogénéité dans les comptages car une vidange décennale a eu lieu en Novembre 2003.

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Dérangements en période d'hivernage dans les zones de gagnage. - Fermeture des prairies par les saules et ronciers. - Disparition des prairies humides. - Chasse en périphérie du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la quiétude dans les zones de gagnage et de remise en période hivernale. - Préserver les prairies inondables. - Maintenir le pâturage sur regain par les ovins sur l'île de Chantecoq (Contrat Natura 2000). - Maintenir les prairies ouvertes en limitant l'expansion des saules et ronciers.

Bibliographie

- ¹- GEROUDET P., 1999, Les Palmipèdes d'Europe, Delachaux et Niestlé, 510 pages.
- ²- MADGE S., 2006, Guide des canards, des oies et des cygnes, Delachaux et Niestlé, 303 pages.
- ³- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ⁴- ONCFS-Réseau OEZH, Données de comptage en Champagne humide-hivers 1987-2010-Lac du Der/étangs d'Outines et d'Arrigny, *fichier excel*.

RALLIDES

Ordre, Famille : Gruiformes, Rallidés

Espèces concernées						
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France (Ch : chassable, N : protection nationale)	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne	Statut sur la ZPS
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	IIA et IIIB	Ch	LC	-	Ni, M, H
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	IIB	Ch	LC	-	Ni
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	I	N	DD	E	Ni?, M
Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>	I	N	CR	-	Ni?
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	IIB	Ch	DD	AP	Ni, Mp ?



Râle d'eau

Caractéristiques

Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentent les rives des marais, des étangs et des lacs d'eau douce. - En migration, possibilité de fréquenter des fossés, des cours d'eau, des prairies inondées ou encore des vasières entièrement dépourvues de végétation. - Reproduction : nid dans la végétation dense, généralement dans les marais (dans la roselière pour le râle d'eau, au niveau de la végétation aquatique et du nanocypérion pour la poule d'eau). Exploitent les plans d'eau et leur ceinture de végétation dense.
Morphologie	<ul style="list-style-type: none"> - Corps trapu, aplati latéralement. - Ailes arrondies et courtes, ne volent pas souvent. Ils préfèrent souvent courir pour échapper aux prédateurs, plutôt que de s'envoler. (Cependant, plusieurs espèces sont migratrices et donc capables de voler). - Pattes bien développées et robustes. Doigts longs et minces. - Se déplacent dans la végétation où leur corps mince leur permet de marcher sous le couvert épais.
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Vivent généralement cachés. - Se déplacent la nuit.
Alimentation	<p>Se nourrissent de végétaux, d'invertébrés, et d'insectes.</p> <p>Remarques : la foulque est typiquement phytophage. Le régime du râle d'eau peut être omnivore en hiver.</p>

Espèce	Présence sur la ZPS	Nb moyen d'individus observés entre l'hiver 2004-2005 et l'hiver 2009-2010 sur la ZPS	Tendance évolutive au sein de la ZPS
Foulque macroule	Toute l'année. Effectifs les plus importants en hiver.	1300	Effectifs en augmentation croissante depuis le début des années 90.
Gallinule poule d'eau	Toute l'année.	Pas de données disponibles.	-
Marouette ponctuée	Périodes de migration pré-nuptiale de Avril à Juin et migration post-nuptiale de Septembre à Octobre.	Pas de données disponibles sur la ZPS. Remarque : 2 individus contactés sur l'étang des Landres en 2010.	-
Marouette poussin	Périodes de migration pré-nuptiale de Avril à Juin et migration post-nuptiale de Septembre à Octobre.	Pas de données disponibles sur la ZPS. Remarque : 1 individu entendu sur l'étang des Landres en Juin 2008.	-
Râle d'eau	Toute l'année.	Pas de données disponibles. Remarque : 16 mâles chanteurs en 2008 sur l'étang des Landres	-

Source des données ci-dessus : ONCFS-Réseau Oiseaux d'Eau Zones Humides (OEZH), Données de comptage en Champagne humide-hivers 1987-2010 & observations ponctuelles de Stéphane Mortreux (ONCFS)

Remarque : La moyenne des individus de foulque macroule a été calculée pour les trois mois de comptages déterminés dans le cadre du réseau OEZH, soit Décembre, Janvier et Février. Seuls les hivers 2004-2005 à 2009-2010 ont été pris en compte afin de garder une homogénéité dans les comptages car une vidange décennale a eu lieu en Novembre 2003.

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Dérangements occasionnés par les activités de pêche, tourisme... - Couverts végétaux peu importants sur les berges, favorisant la prédation au nid. - Mauvaise qualité de l'eau conduisant à l'eutrophisation et à la multiplication de certaines espèces végétales qui gênent l'éclairage et l'oxygénation de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la quiétude sur les zones d'accueil des espèces en période d'hivernage, créer des zones à l'abri des dérangements aux emplacements de remise et dortoirs. - Conserver une végétation haute sur les berges. - Contrôler régulièrement la qualité de l'eau.

Bibliographie

- ¹- GEROUDET P., 1999, Les Palmipèdes d'Europe, Delachaux et Niestlé, 510 pages.
- ²- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ³- MADGE S., 2006, Guide des canards, des oies et des cygnes, Delachaux et Niestlé, 303 pages.
- ⁴- MEEDDAT & MNHN, 2 Fiches projet « Gallinule poule d'eau ; Râle d'eau » Cahiers d'Habitat « Oiseaux ».
- ⁵- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ⁶- ONCFS-Réseau OEZH, Données de comptage en Champagne humide-hivers 1987-2010-Lac du Der/étangs d'Outines et d'Arrigny, *fichier excel*.
- ⁷- ONCFS, 2010, Document d'Objectif des sites Natura 2000 n°87 et 203 « Etang de la Horre » (Aube et Haute-Marne), 128 pages.

TADORNE DE BELON

Ordre, Famille : Ansériformes, Anatidés

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France (Ch : chassable, N : protection nationale)	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne	Statut sur la ZPS
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	-	N	LC	R	Mr

Caractéristiques du Tadorne de Belon

- Cours d'eau, lacs et côtes, préférant les secteurs sans trop de végétation.
- Grand migrateur.

- Se nourrit en eau peu profonde, sur les vasières et dans les champs.
- Filtre la vase avec son bec pour en extraire les petits animaux.
- Sa nourriture est composée de petits mollusques, de crustacés, de vers, d'insectes et de quelques matières végétales.

- Nidification cavernicole, dans une cavité du sol, rarement dans des trous d'arbres.

- Sociable en dehors de la période de reproduction.



Jean-Pierre FORMET

Présence sur la ZPS

Présence occasionnelle.

Menaces sur la ZPS

- Dérangements occasionnés par les activités de pêche, tourisme...

Propositions de mesures de gestion

- Préserver la quiétude en période de migration.

Bibliographie

- ¹- GEROUDET P., 1999, Les Palmipèdes d'Europe, Delachaux et Niestlé, 510 pages.
- ²- MADGE S., 2006, Guide des canards, des oies et des cygnes, Delachaux et Niestlé, 303 pages.
- ⁵- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.

LARIDES

GUFETTES

Ordre, Famille : Charadriiformes, Laridés

Espèces concernées						
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France (Ch : chassable, N : protection nationale)	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne	Statut sur la ZPS
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	I	N	NT	-	Mr
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	I	N	VU	-	Mréguilière

Caractéristiques

Habitat	<p>- <u>Guifette moustac</u> : fréquente les lacs, étangs, rives des cours d'eau et marais. Nidification sur une plate-forme flottante constituée d'un amoncellement de végétation aquatique.</p> <p>- <u>Guifette noire</u> : marais peu profonds en eau douce, partiellement occupés par une végétation basse et flottante. Pendant l'hivernage elle est exclusivement pélagique au large des côtes d'Afrique.</p>
Morphologie	<p>- <u>Guifette moustac</u> : petite taille, longues pattes et bec fort, queue modérément fourchue.</p> <p>- <u>Guifette noire</u> : petite taille, queue modérément fourchue</p>
Plumage	<p>- <u>Guifette moustac</u> : plumage gris ardoisé sur le dos, les ailes et la queue.</p> <p>- <u>Guifette noire</u> : tache noirâtre sur le côté de la poitrine. Plumage blanc dessous, gris ardoisé sur le dos, les ailes et la queue.</p>
Comportement	Fréquentent souvent des zones colonisées par les mouettes rieuses qui les « protègent » des prédateurs.
Alimentation	<p>- Se nourrit d'insectes aquatiques et de leurs larves mais aussi de petits poissons, en eau peu profonde.</p> <p>- Chasse en volant à faible hauteur au-dessus de l'eau, et pique vivement vers le bas lorsqu'elle repère une proie.</p>

Espèce	Présence sur la ZPS	Etat de conservation de l'espèce au sein de la ZPS
Guifette moustac	Présence en migration printanière, Avril-Mai.	Indéterminé : pas de données disponibles.
Guifette noire	Présence régulière en migration, Avril-Mai et Août-Septembre.	Indéterminé : pas de données disponibles.

Bibliographie

- ¹- GEROUDET P., 1999, Les Palmipèdes d'Europe, Delachaux et Niestlé, 510 pages.
- ²- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ³- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.

MOUETTES ET GOELANDS

Ordre, Famille : Charadriiformes, Laridés

Espèces concernées						
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France (Ch : chassable, N : protection nationale)	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne	Statut sur la ZPS
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	IIB	N	LC	-	M?
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	IIB	N	LC	-	M, H
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	IIB	N	VU	R	M, Hr, Nio
Goéland leucopnée	<i>Larus cachinnans</i>	IIB	N	LC	R	M, H, Ni
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	I	N	LC	R	Mr
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	I	N	NA	-	Mi

Caractéristiques

Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Affectionnent la haute mer, le littoral, les grandes surfaces d'eau intérieures et également les prairies humides (alimentation). - Fréquentation grandissante des abords des ports de pêche pour se nourrir (rôle d'« éboueurs »). <p>Nidification : souvent en colonies. Besoin de la proximité des côtes, des marais et des eaux intérieures. Nid généralement situé sur des îlots avec végétation basse, en eau peu profonde.</p>
Morphologie	<ul style="list-style-type: none"> - Courtes pattes palmées, puissant bec crochu, queue carrée. - Goélands : taille moyenne à grande (E 120cm-130cm en moyenne), bec long et épais - Mouettes : taille petite (E 70cm 80cm en moyenne), bec fin
Plumage	<ul style="list-style-type: none"> - Dessous du corps blanc (ainsi plus difficilement visibles pour les poissons), dos gris généralement. - Mâles et femelles semblables.
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Plongent rarement de haut, se posant plutôt sur l'eau pour saisir leur nourriture. - Vol puissant et régulier; certaines espèces planent fréquemment. - Instinct social.
Alimentation	Opportunistes, se nourrissent de presque tout, mais généralement de nourriture animale (animaux morts, oiseaux adultes pour les goélands, jeunes poussins, œufs...). Chassent le poisson en bord de mer, ou dans l'intérieur des terres.

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Dérangements occasionnés sur le site. - Extension et progression de la végétation des bords du plan d'eau. - Mauvaise qualité de l'eau. - Nidification des goélands leucopnée (avril) sur un radeau à sternes, chaque année depuis 3-4 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'accès au site en période d'hivernage. - Maintenir un contrôle régulier de la qualité de l'eau. - Installer un des radeaux à sternes 1 mois avant leur nidification pour que les goélands nichent sur cet unique radeau en avril.

Bibliographie

- ¹- GEROUDET P., 1999, Les Palmipèdes d'Europe, Delachaux et Niestlé, 510 pages.
- ²- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ³- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages

STERNES

Ordre, Famille : Charadriiformes, Laridés

Espèces concernées						
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France (Ch : chassable, N : protection nationale)	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne	Statut sur la ZPS
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	I	N	LC	R	Ni, M
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	I	N	LC	-	Mr



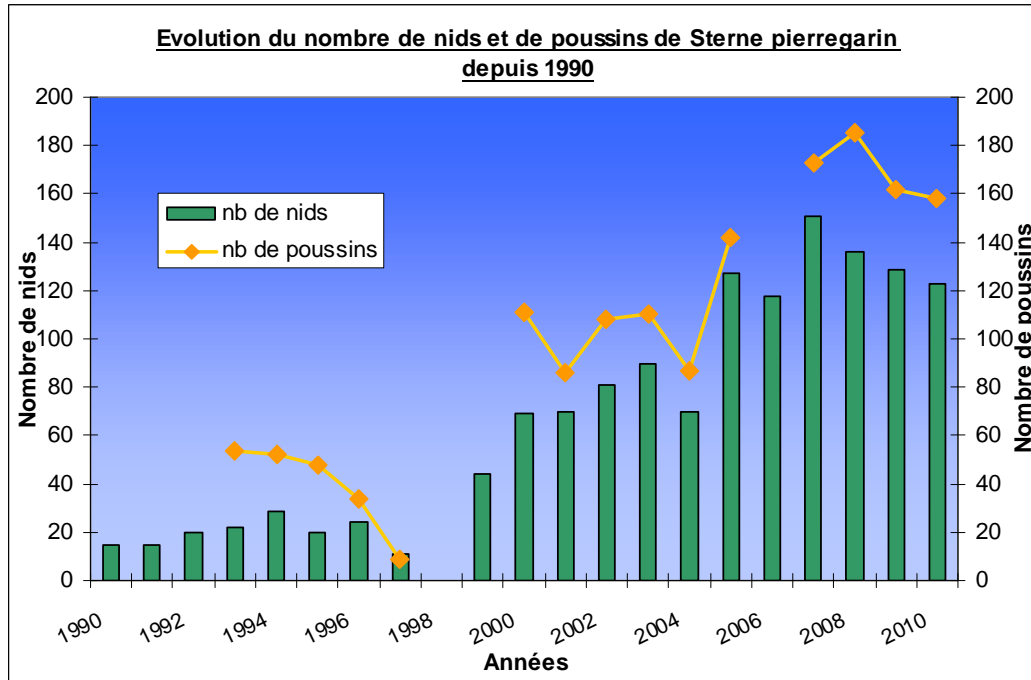
Sterne pierregarin

Caractéristiques

Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Sterne pierregarin : fréquente le littoral maritime et les rives des grands cours d'eau, mais aussi les lacs et étangs (rives des eaux intérieures). Nidification en colonies ou en couples isolés, sur les plages et îlots de sable et de graviers des plans d'eau (archipels et rives des eaux intérieures), souvent aménagés à son intention. - Sterne naine : fréquente les plages sableuses et les rives caillouteuses de cours d'eau, mais aussi les rives des eaux intérieures (lacs notamment).
Morphologie	<ul style="list-style-type: none"> - Taille assez petite à moyenne. - Ailes longues, étroites et pointues ; queue généralement longue et fourchue → silhouette élancée, profil aérodynamique, vol léger - Bec pointu, pattes courtes. - Sterne pierregarin : bec rouge terminé par une pointe noire. - Sterne naine : bec jaune à pointe noire.
Plumage	Tête recouverte d'une calotte noire, reste du plumage blanc cendré.
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Vol léger et élégant. - Souvent volent sur place avant de piquer sur de petits poissons. - Nagent rarement (contrairement aux goélands et mouettes)
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Se nourrissent principalement de petits poissons, mais aussi de petits crustacés. - Affectionnent les plans d'eau riches en poissons de petite taille avec des eaux claires pour permettre la capture (chasse à vue).

Espèce	Présence sur la ZPS	Etat de conservation de l'espèce au sein de la ZPS
Sterne pierregarin	Présente d'Avril à Septembre	Graphique ci-dessous : Augmentation du nombre de nids entre 1993 et 2009 d'un facteur 6 (une vingtaine de nids en 1993 ; environ 130 nids en 2009). →Etat de conservation favorable.
Sterne naine	Pas de données disponibles.	→Etat de conservation indéterminé.

Données disponibles sur la nidification de la Sterne pierregarin sur la ZPS



- Présence régulière de l'espèce en période de migration sur le site avant 1990.
- Tentatives de reproduction au Printemps 1990 mais en vain.
- Radeaux à sternes mis en place en 1990 sur le lac.
- Aujourd'hui 4 radeaux en place, de début Mai à début Septembre.
- Nombre de nids et de poussins comptés chaque année.

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence avec d'autres Laridés pour le site de reproduction (exemple : le Goéland leucophée) que sont les radeaux à Sternes. - Faible disponibilité en poissons. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une mise en place d'un radeau début avril pour la nidification des goélands, afin d'éviter une occupation des autres radeaux à sternes lors de leur nidification.

Bibliographie

- ¹- GEROUDET P., 1999, Les Palmipèdes d'Europe, Delachaux et Niestlé, 510 pages.
- ²- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ³- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.

RAPACES AQUATIQUES

BALBUZARD PECHEUR (*Pandion haliaetus*)

A094



Ordre : Accipitriformes
Famille : Pandionidés

Statut sur la ZPS : Migrateur

Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Vulnérable
Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne	Espèce rare
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Habitat	<ul style="list-style-type: none">- Large gamme d'habitats forestiers plus ou moins mélangés qui conjuguent un site favorable à la reproduction à proximité de milieux aquatiques (sites de pêche) : bords des lacs, fleuves, grands étangs, rivières.- Reproduction : Espèce monogame. Aire : volumineux amas de branches au sommet d'un pin généralement, ou d'un piton rocheux. Reproduction en Europe de l'Est. En France : Nicheur rare et localisé à la Corse et à la moyenne vallée de la Loire.- Hivernage : lagunes côtières, le long des grandes rivières et des lacs et zones d'inondation Ouest Africain. Marginal en France : quelques individus réguliers dans le Finistère, les Pyrénées atlantiques et la Camargue (occasionnel dans le Centre et l'Est).
Comportement	<ul style="list-style-type: none">- Espèce diurne.- Couples généralement isolés, mais pouvant former aussi de petites « colonies lâches ».- Défense territoriale et surveillance des prédateurs (corvidés, martre) actives aux abords du nid. Pas de défense territoriale au niveau des sites de pêche.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none">- Piscivore, se nourrit uniquement de poissons capturés en eaux peu profondes (mesurant de 20 à 30 cm et pesant de 200 à 400g).

Observation et état de conservation de l'espèce et de son habitat sur la ZPS

Observation de l'espèce :

Présence sur le pourtour du lac.

Remarque : Présence en période de migration sur les étangs, sites de pêche pour l'espèce.

Présence sur le site en période de migration pré-nuptiale, de Mars à Mai et en période de migration post-nuptiale de mi Août à mi Octobre.



Etat de conservation de l'habitat :

⇒ **Favorable**

Etat de conservation de l'espèce :

Migrateur régulier sur le lac, observé chaque année.

⇒ **A Surveiller**

	En France	En Europe
Répartition géographique	 <p>Nidification</p> <p><i>Source : Nouvel inventaire des oiseaux de France (Delachaux et Niestlé, 2008)</i></p>	 <p>Présence en période migratoire Présence estivale Présence hivernale Présence continue</p> <p><i>Source : Guide des rapaces diurnes (Delachaux et Niestlé, 2005)</i></p>
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Hivernage</u> signalé depuis début XX^{ème} siècle, en constante augmentation depuis milieu des années 90. - <u>Nidification</u> : <ul style="list-style-type: none"> *1^{ère} moitié du XX^{ème} siècle signalement reproduction. *Disparition des nicheurs de 1950 à 1970 (tirs, piégeages, destruction des nids...). *Installation d'un couple en 1984 à Orléans. *Fin des années 90 : 30-35 couples nicheurs (dont 26 en Corse en 1998). Depuis 2000, stabilité de la population Corse à 30 couples (« saturation » de l'île et dérangements estivaux) *Légère augmentation des effectifs et installation sur de nouveaux sites *Aujourd'hui 40-45 couple en France. →Expansion démographique de l'espèce encourageante mais population demeurant fragile. ¹⁻⁴ <p>⇒ A surveiller</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre peu élevé de couples nicheurs malgré la stabilité voir l'augmentation de certaines populations dans divers pays. - Nicheur rare avec 7600-11000 couples estimés.² <p>⇒ Défavorable</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Turbidité de l'eau (perturbe la vision des proies). - Contamination des proies par des polluants. - Dérangement en forêt (travaux et exploitation notamment). - Electrocutation sur les réseaux de transport de l'énergie électrique. - Disparition des reposoirs (arbres en lisière forestière). 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un contrôle régulier de la qualité de l'eau/veiller à une bonne qualité de l'eau. - Maintenir des gros arbres en lisière forestière (reposoirs) où implantation éventuelle d'aires artificielles dans les secteurs favorables (quiétude). - Sensibiliser les usagers de la forêt au rôle écologique des rapaces.

Bibliographie

- ¹- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ²- MEEDDAT & MNHN, rédaction en cours, Fiche projet « Balbuzard pêcheur » Cahiers d'Habitat « Oiseaux », 4 pages.
- ³- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ⁴- THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004, Rapaces nicheurs de France-Distribution, effectifs et conservation, Delachaux et Niestlé, 175 pages.

PYGARGUE A QUEUE BLANCHE (*Haliaeetus albicilla*)

A075



Ordre : Accipitriformes

Famille : Accipitridés

Statut sur la ZPS : Migrateur-Hivernant

Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France	Disparu de métropole
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Habitat	<ul style="list-style-type: none">- Hiver : régions peu dérangées de lacs et d'étangs mêlés de vastes forêts. Ses dortoirs sont établis dans des zones boisées comportant de vieux arbres à proximité d'un plan d'eau.- Période de reproduction : fréquente les côtes maritimes et les grands plans d'eau continentaux*Couple uni pour la vie, se reproduit dans le même territoire chaque année s'il n'est pas dérangé.*Nid volumineux construit soit au sommet d'un grand arbre ou à l'abri d'une falaise inaccessible.Nicheur en Europe du Nord et de l'Est.
Comportement	<ul style="list-style-type: none">- Particulièrement discret en dehors de la période de reproduction.- Très endurant (capable de poursuivre sa proie jusqu'à l'épuisement).
Alimentation	<ul style="list-style-type: none">- Principalement des poissons. Egalement gibiers d'eau : oies, foulques, canards...

Observation et état de conservation de l'espèce et de son habitat sur la ZPS

- Observation de l'espèce : présence régulière sur le pourtour du lac, notamment sur le Vieux Chêne situé en zone de quiétude A côté Ouest du lac (tombé lors d'une tempête en 2009) et au niveau du Vieux-Der. Dortoirs au niveau du bois de Huiron (hors de la ZPS).

Présence sur le site en périodes de migration post-nuptiale et d'hivernage, de fin Octobre à mi Mars.

Remarque : présence régulière de l'espèce sur les étangs, sites principaux d'alimentation pour l'espèce (poissons, oiseaux...).

- Etat de conservation de l'habitat :



⇒ **Favorable**

- Etat de conservation de l'espèce :

- Le complexe formé par le lac du Der, l'étang de la Horre et les lacs de la Forêt d'Orient constitue le 1^{er} site d'hivernage en France pour cette espèce.

- Migrateur régulier sur le lac, observé chaque année (moins de 10 individus).

⇒ **Favorable**

	En France	En Europe
Répartition géographique	 <p>Hivernage</p> <p>Source : <i>Nouvel inventaire des oiseaux de France</i> (Delachaux et Niestlé, 2008)</p>	 <p>Présence en période migratoire Présence estivale Présence hivernale Présence continue</p> <p>Source : <i>Guide des rapaces diurnes</i> (Delachaux et Niestlé, 2005)</p>
Etat de conservation de l'espèce	<p>- Signalé régulièrement sur la plupart des grandes zones humides des 2/3 est du pays.¹</p> <p>⇒ Indéterminé</p>	<p>⇒ Indéterminé</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement. - Mauvaise qualité de l'eau. - Disparition des reposoirs (arbres en lisière forestière). 	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver des dortoirs en préservant des vieux arbres en bordures des plans d'eau (étangs...). - Sensibiliser les usagers de la forêt au rôle écologique des rapaces. - Privilégier la quiétude au niveau des zones favorables à la présence de l'espèce.

Bibliographie

¹- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008, *Nouvel inventaire des oiseaux de France*, Delachaux et Niestlé, 559 pages.

²- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, *Le guide ornitho*, Delachaux et Niestlé, 399 pages.

ARDEIDES

AIGRETTE GARZETTE (*Egretta garzetta*)

A026



Ordre : Ciconiiformes **Statut sur la ZPS :** Migrateur partiel-Nicheur potentiel-Hivernant rare
Famille : Ardeidés

Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Préoccupation mineure
Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne	Espèce rare
Espèce protégée en France	


Biologie de l'espèce

Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Lacs et étangs marécageux aux eaux peu profondes. - Installation dans les bois de feuillus ou de conifères, dans les buissons sur sol sec ou inondé, et occasionnellement dans des roselières.
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Reproduction</u> : nidification en colonies. Très sociale, s'associe fréquemment avec d'autres hérons (notamment héron cendré et héron gardeboeufs). <li style="padding-left: 20px;">*Nid établi dans diverses espèces d'arbres et arbustes (chênes, frênes, peupliers, saules...) à hauteur comprise entre 2 et 20 mètres.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Se nourrit dans les pièces d'eau peu profondes ainsi que les zones inondées (étangs...), souvent en petits groupes. - Se nourrit surtout de la faune des milieux aquatiques : des petits poissons, amphibiens, crustacés, vers et insectes. Occasionnellement, en milieu plus sec : insectes, lézards, petits rongeurs.

Sur la ZPS

Observation de l'espèce	<p>★2 colonies nicheuses sur le lac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone de quiétude A : colonie mixte d'aigrette garzette, bihoreau gris, héron pourpré, héron gardeboeufs, blongios nain - Chantecoq : colonie mixte d'aigrette garzette, bihoreau gris, héron cendré, héron gardeboeufs <p><i>Remarque</i> : présence de l'espèce sur les étangs d'Outines et d'Arrigny, en périodes de reproduction et de migration (dortoirs mixtes avec la Grande aigrette).</p> <p>Présence sur le site toute l'année, particulièrement en période de nidification en Juillet-Août.</p> <div style="text-align: center;"> </div>
--------------------------------	--

Sur la ZPS	
Etat de conservation de l'habitat	- Habitat en bon état de conservation, présence de l'espèce régulièrement. ⇒ Favorable
Etat de conservation de l'espèce	- Présence notée ponctuellement en 2004 et 2005. - 2008 : 2 couples-8 jeunes au niveau de la zone de quiétude A. ⁵ - 2009 : 2 colonies mixtes au niveau de la zone de quiétude A et de Chantecoq ; 6 couples avec 2 à 3 poussins ⁶ + 1 couple avec jeunes à l'envol. ⇒ Favorable

	En France	En Europe
Répartition géographique	 <p>Source : <i>Nouvel inventaire des oiseaux de France</i> (Delachaux et Niestlé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Niche essentiellement dans le sud de l'Europe. - Populations les plus importantes par ordre décroissant : en Italie, en France, en Espagne et en Russie.²
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - 1974 : 1815 couples/13 colonies - 1984 : 3196 couples/36 colonies - 1994 : 9845 couples/105 colonies - 2007 : 13759 couples/225 colonies <p>Mais concentration des effectifs dans un nombre réduit de sites³.</p> <p>⇒ A surveiller</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 68000-94000 couples estimés.² ⇒ Favorable

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
	- Préservation de la quiétude dans les zones de reproduction.

Bibliographie

- ¹ - J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008, *Nouvel inventaire des oiseaux de France*, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ² - MEEDDAT & MNHN, en cours de réalisation, Fiche projet « Aigrette garzette » Cahiers d'Habitat « Oiseaux », 4 pages.
- ³ - MARION L., 2009, *Recensement National des Hérons coloniaux de France en 2007*, 84 pages.
- ⁴ - MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, *Le guide ornitho*, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ⁵ - MORTREUX S., 2009, *Rapport d'activités 2008-Synthèse des suivis écologiques*, 22 pages.
- ⁶ - MORTREUX S., 2010, *Rapport d'activités 2009-Synthèse des suivis écologiques*, 31 pages.

BIHOREAU GRIS (*Nycticorax nycticorax*)

A023



Ordre : Ciconiiformes
Famille : Ardeidés

Statut sur la ZPS : Migrateur estivant-Nicheur

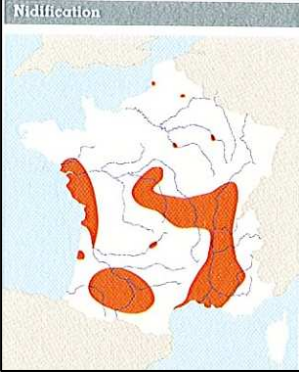
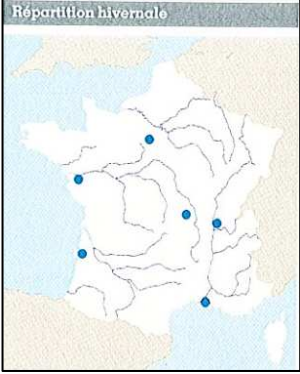
Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Préoccupation mineure
Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne	Espèce rare
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Zones en eau peu profonde présentant une végétation dense, facilitant son camouflage, situées en bordure du lac.
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Reproduction : nidification en colonies mixtes localisées dans des saulaies inondées. - Très discret, se repose la journée sur une branche à l'abri, dans la végétation dense. Adulte actif la journée uniquement lors de la période d'élevage des jeunes, en recherche de sites de pêche à l'abri du couvert végétal. - Sensible au dérangement. Solitaire sauf en migration et au dortoir (période de reproduction).
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Mode de chasse crépusculaire et nocturne. - A l'affût, capture essentiellement des petits poissons, mais également des amphibiens et têtards, ou encore des insectes aquatiques et des larves.

Sur la ZPS

Observation de l'espèce	<p>★2 colonies nicheuses sur le lac : - Zone de quiétude A : colonie mixte de bihoreau gris, héron pourpré, héron gardeboeufs, aigrette garzette, blongios nain. - Chantecoq : colonie mixte de bihoreau gris, héron cendré, héron gardeboeufs, aigrette garzette.</p> <p>Remarque : adultes vus en pêche et en vol sur les étangs (2007).</p> <p>Présence sur le site en période de nidification, d'Avril à Août.</p>
Etat de conservation de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat en bon état de conservation. <p>⇒ Favorable</p>
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de couples nicheurs depuis 2008 (2-3 couples en 2008 ; 5 couples en 2009 sur le lac ; 8 couples minimum en 2010).⁵⁻⁶ - En expansion sur la ZPS : 2 nouveaux sites de reproduction en moins de 10 ans (apparition des deux colonies mixtes), mais effectifs encore limités en Champagne humide⁶. <p>⇒ A surveiller</p>

	En France		En Europe
Répartition géographique			<ul style="list-style-type: none"> - Cosmopolite → occupation de toutes les zones tropicales et tempérées, sauf l'Australie. - Pays abritant les populations nicheuses les plus importantes → Italie, Russie, Roumanie, Hongrie, France. - Pays-Bas : nidification irrégulière, limite nord de répartition en Europe de l'Ouest.²
	<p><i>Source : Nouvel inventaire des oiseaux de France (Delachaux et Niestlé)</i></p>		
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis années 70 augmentation du nombre de colonies (28 colonies en 1974 ; 143 colonies en 2007) et des effectifs (1550 couples nicheurs en 1974 ; 3350 couples nicheurs en 2007), mais populations localisées sur un faible nombre de sites.²⁻³ - Effectifs reproducteurs en France : 5 à 8% des effectifs européens.² <p>⇒ A surveiller</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Déclin modéré dans les années 1970-1990. - Population européenne estimée à 63000-87000 couples.² <p>⇒ Défavorable</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
- Dérangement en période de reproduction par le tourisme.	- Préservation de la tranquillité dans les zones de reproduction. → Veiller au respect de la réglementation en zone de quiétude.
	- Conserver l'intégrité écologique du milieu de reproduction de l'espèce (pas de coupes d'arbres ni de décapage de roselières).

Bibliographie

¹ - J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.

² - MEEDDAT & MNHN, en cours de réalisation, Fiche projet « Bihoreau gris » Cahiers d'Habitat « Oiseaux », 4 pages.

³ - MARION L., 2009, Recensement National des Hérons coloniaux de France en 2007, 84 pages.

⁴ - MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.

⁵ - MORTREUX S., 2009, Rapport d'activités 2008-Synthèse des suivis écologiques, 22 pages.

⁶ - MORTREUX S., 2010, Rapport d'activités 2009-Synthèse des suivis écologiques, 31 pages.

BLONGIOS NAIN (*Ixobrychus minutus*)

A022

Ordre : Ciconiiformes
 Famille : Ardéidés

Statut sur la ZPS : Migrateur estivant-Nicheur



Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Quasi menacée
Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne	En danger (=menacée de disparition à très court terme)
Espèce protégée en France	


Biologie de l'espèce

Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Roselières étendues au sein de plans d'eau à végétation abondante (principalement installés dans des phragmitaies et des typhaies entrecoupées de saules), situées en bordure du lac. - Reproduction : nidification dans une végétation très dense : principalement dans les phragmitaies inondées, ayant tendance à se refermer. *Nid constitué de roseaux, brindilles, herbes ; situé à 10-60 cm au-dessus du niveau de l'eau dans les phragmitaies. *Choix du site selon la quiétude de l'endroit et la présence d'eau toute proche. Reproduction isolément en général.
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Très discret et de petite taille. Difficile à observer. Sensible au dérangement. - Activité diurne et crépusculaire. - Très habile à grimper sur les tiges de roseaux, adopte une posture figée et immobile comme un piquet lorsqu'il se sent en danger.
Alimentation	Principalement des petits poissons, mais également des amphibiens et invertébrés aquatiques.

Sur la ZPS

Observation de l'espèce	<p>★ <u>1 colonie nicheuse sur le lac</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone de quiétude A : colonie mixte de blongios nain, héron pourpré, bihoreau gris, aigrette garzette, héron gardeboeufs. - Lors de l'inventaire 2010 (1^{ère} année de suivi) : au moins une dizaine d'individus vus et/ou entendus sur le pourtour du lac en allant de la héronnière au Sud du lac vers le Nord-Est du lac (approximation). <p><i>Remarque</i> : 5 mâles minimum entendus sur les étangs (2010).</p> <p>Présence sur le site en période de nidification, de Mai à Septembre.</p>
Etat de conservation de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat en bon état de conservation, malgré quelques envahissements par les saules. <p>⇒ A surveiller</p>

Sur la ZPS	
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - 1 couple contacté en Zone de Quiétude A en 2008 ; 1 colonie installée parmi d'autres colonies de hérons en 2009 ; 2 à 3 individus vus et/ou entendus minimum.⁴⁻⁵ - 1^{ère} année de suivi en 2010. <p>⇒ A Surveiller</p>

	En France	En Europe
Répartition géographique	<p style="text-align: center;">Nidification</p>  <p style="text-align: center;"><i>Source : Nouvel inventaire des oiseaux de France (Delachaux et Niestlé)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les plus fortes populations se situent en Russie (15 000-50 000), Ukraine (13 200-22 300), Roumanie (8 500-10 000), Turquie et Hongrie. - Se reproduit en Europe, Asie, Afrique, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Guinée et Australie.²
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Régression de l'aire de répartition en 15 ans. - Entre la fin des années 60 et la fin des années 80 diminution de 90% des effectifs. - 2000 couples en 1968 ; 200-300 couples en 1990. - 530-826 couples en 2003-2004 ; 500-800 couples en 2006.¹⁻² <p>⇒ En danger</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déclin important observé jusqu'en 1990, suite à la sécheresse en Afrique sur les lieux d'hivernage enregistrée dans les années 1970 et 1980). - Années 1990 : 37000-110000 couples ; dernières estimations 60000-120000 couples (mais plutôt en raison d'une meilleure connaissance de l'espèce que d'une augmentation de la population jugée stable depuis 1990).¹ <p>⇒ Défavorable</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
- Dérangement en période de reproduction par le tourisme.	- Préservation de la tranquillité dans les zones de reproduction. → veiller au respect de la réglementation en zone de quiétude
- Dérangement par des populations de sangliers et ragondins trop importantes → menace pour les roselières.	- Limitation des populations de sangliers et ragondins.
	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver l'intégrité écologique du milieu de reproduction de l'espèce (pas de coupes d'arbres ni de décapage de roselières). - Maintien des vieilles roselières, mais aussi de bouquets de saules (l'espèce pouvant s'accommoder pour nicher). - Eviter le faucardage estival.

Bibliographie

- 1- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- 2- MEEDDAT & MNHN, rédaction en cours, Fiche projet « Blongios nain » Cahiers d'Habitat « Oiseaux », 4 pages.
- 3- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- 4- MORTREUX S., 2009, Rapport d'activités 2008-Synthèse des suivis écologiques, 22 pages.
- 5- MORTREUX S., 2010, Rapport d'activités 2009-Synthèse des suivis écologiques, 31 pages.

BUTOR ETOILE (*Botaurus stellaris*)

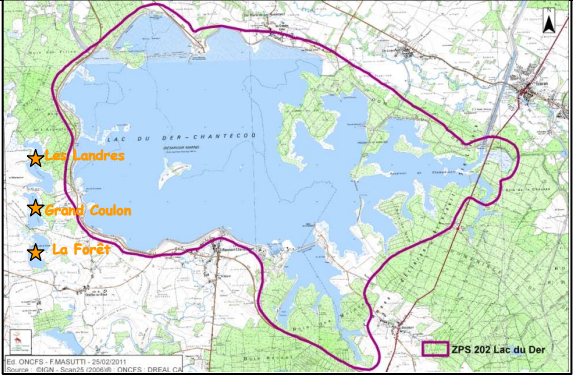
A021

Ordre : Ciconiiformes
 Famille : Ardeidés



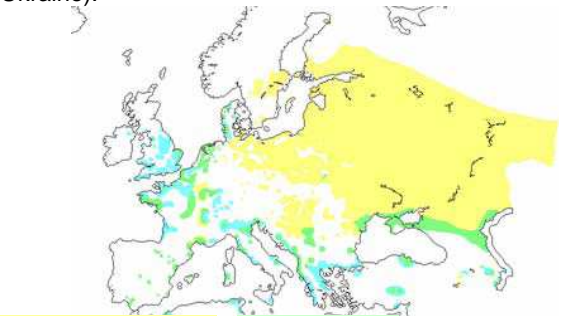
Statut sur la ZPS : Migrateur partiel-Hivernant

Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Vulnérable
Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne	En danger (=menacée de disparition à très court terme)
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce	
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection exigeante en terme de qualité des roselières : vastes roselières (souvent les roselières à <i>Phragmites australis</i> inondées), offrant des ressources alimentaires suffisantes assurées par l'inondation suffisante des roselières (variations de niveau d'eau faibles) et des milieux aquatiques de qualité. - Reproduction : établit son territoire de reproduction et attire les femelles par le chant *Polygame (contrairement aux autres hérons pour la plupart coloniaux et dont les deux parents s'occupent de l'élevage des jeunes) : entre une et cinq femelles pouvant s'apparier avec un seul mâle *Femelles s'occupant seules de l'incubation et de l'élevage des jeunes. En recherche des massifs de roseaux les plus hauts et denses pour installer leur nid (au-dessus de l'eau) : hauteur d'eau moyenne de 20cm au Printemps et densité de tiges >100/m² *Nid : plate-forme constituée principalement de roseaux secs. *De la même façon élaboration de plate-formes de roseaux servant de postes de chant pour les mâles et d'aires de repos pour les jeunes.
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Discret et difficilement observable du fait de l'inaccessibilité de son habitat et de ses mœurs. En cas de dérangement adoption d'un comportement typique : cou étiré et bec pointant vers le ciel. Principalement détecté par le chant des mâles (Avril-Mai) émis à l'aube et au crépuscule, évoquant une corne de brume et ayant pour essentielle fonction d'attirer les femelles. - Vie solitaire, le plus souvent caché dans la végétation.
Alimentation	Diversifiée, principalement des petits poissons et amphibiens, des invertébrés aquatiques (larves de libellules..) et terrestres (coléoptères..), petits mammifères, oiseaux et reptiles.
La présence de l'espèce sur le site est indicateur de qualité des roselières.	

Sur la ZPS	
Observation de l'espèce	 <p>Sur la ZPS : l'espèce n'a jamais niché.</p> <p>Remarque : adultes observés sur les étangs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -1 mâle chanteur entendu en 2009 sur les Landres et Grand Coulon -1 mâle chanteur en 2006 étang la Forêt -1 mâle chanteur entendu en 2005 sur le Grand Coulon <p>Possibilité d'observer l'espèce sur le site toute l'année.</p>
Etat de conservation de l'habitat	<p>- Habitat en bon état de conservation, malgré quelques envahissements par les saules, variation du niveau d'eau due au marnage du lac</p> <p>⇒ A surveiller</p>

Sur la ZPS	
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Présence irrégulière de l'espèce sur le complexe des étangs en rive ouest du lac en 1994, 1999, 2005, 2006. - Espèce contactée de nouveau en 2009 (1 mâle chanteur⁶⁻⁷) après 3 ans d'absence sur les étangs. - Champagne-Ardenne : 1970→23 mâles chanteurs ; 2000→3 mâles chanteurs (effectifs nationaux les plus faibles). - Population du Nord-Est a chuté de 30 à 40% entre 1970-2000.³⁻⁴ <p>⇒ Indéterminé</p>

	En France	En Europe
Répartition géographique	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Nidification</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>Hivernage</p>  </div> </div> <p style="text-align: center;"><i>Source : Nouvel inventaire des oiseaux de France (Delachaux et Niestlé)</i></p>	<p>Noyau principal de la population centré sur l'est de l'Europe (Russie, Roumanie, Biélorussie, Pologne, Ukraine).</p>  <p>Aire de reproduction Aire sédentaire Aire d'hivernage</p> <p style="text-align: center;"><i>Source : Plan national d'action du Butor étoilé 2008-2010</i></p>
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution importante de 35 à 45% de la population nicheuse au cours des 30 dernières années. - 1970 : 494 mâles chanteurs. - 1983 : 324 mâles chanteurs. - 2000 : 300 mâles chanteurs. - 2008 : 332 mâles chanteurs. - Effectifs recensés sur les sites majeurs des populations nicheuses demeurés stables voire en augmentation entre 2000 et 2005.³⁻⁴ <p>⇒ A surveiller</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Important déclin entre 1970 et 1990, toujours pas compensé par les effectifs stables ou en augmentation observés entre 1990 et 2000. - Population de l'Union européenne : 9 400 à 12 150 mâles chanteurs, soit entre 20 et 31% de la population du paléarctique.² <p>⇒ Défavorable</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
- Dérangement en période de reproduction par le tourisme.	- Préservation de la tranquillité dans les zones de reproduction. →veiller au respect de la réglementation.
- Variation des niveaux d'eau trop importante.	- Maintien d'ouvrages hydrauliques fonctionnels. - Maintien de zones en eau libre à proximité des roselières (zones d'alimentation). - Maintien de l'assec estival des roselières en bordure du lac.
- Atterrissement et fermeture des roselières.	- Limitation du développement des saules.
	- Conserver de grandes superficies de roselières, présentant une densité et des hauteurs de tiges de roseaux suffisantes (pour l'installation des femelles notamment).
	- Limitation des populations de ragondins et rats musqués (qui modifient la structure dynamique des roselières).

Bibliographie

- ¹ - J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ² - MEEDDAT & MNHN, rédaction en cours, Fiche projet « Butor étoilé » Cahiers d'Habitat « Oiseaux », 4 pages
- ³ - MEEDDAT & LPO, 2007, Plan National de Restauration du Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) 2008-2012, 209 pages
- ⁴ - MEEDDAT & LPO, 2009, Plan national d'actions en faveur du Butor étoilé 2008-2012. Synthèse du recensement national des mâles chanteurs de Butor étoilé en France en 2008, 33 pages.
- ⁵ - MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ⁶ - MORTREUX S., 2009, Rapport d'activités 2008-Synthèse des suivis écologiques, 22 pages.
- ⁷ - MORTREUX S., 2010, Rapport d'activités 2009-Synthèse des suivis écologiques, 31 pages.
- ⁸ - POULAIN B., 2010, Formation « diagnostic des roselières »-Plan National d'Action du Butor étoilé, la Tour du Valat.

GRANDE AIGRETTE (*Egretta alba*)

A027



Ordre : Ciconiiformes

Statut sur la ZPS : Migrateur-Hivernant

Famille : Ardeidés

Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Quasi menacée
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Habitat	<ul style="list-style-type: none">- Milieux inondés ouverts : phragmitaies des zones humides bordant les lacs et étangs.- Reproduction : nidification sur les lacs et étangs à grandes roselières déjà occupés par des colonies d'Ardeidés (notamment le héron pourpré), mais aussi dans les arbustes (saules) en proximité avec le héron cendré. Peut être observé nichant isolément.*nid généralement dans les phragmitaies, construit sur des roseaux secs, à environ 1m au-dessus de l'eau ou à 15m de hauteur pour les couples arboricoles.
Comportement	<ul style="list-style-type: none">- Activité essentiellement diurne.- Observée généralement l'automne et l'hiver, solitaire ou en groupes lâches au bord des plans d'eau.- Territoriale sur les lieux de pêche, respecte une certaine distance entre les congénères, de même qu'avec le héron cendré, espèce souvent associée.- Sensible aux dérangements, se rassemble l'hiver en dortoir, principalement dans des zones où règne une tranquillité.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none">- Se nourrit dans les prairies inondables, au bord des lacs et des étangs et le long des cours d'eau.- Se nourrit principalement de poissons, secondairement d'insectes aquatiques et terrestres, amphibiens, crustacés, micromammifères (surtout pour les jeunes oiseaux).

Observation de l'espèce et état de conservation sur la ZPS

Observation de l'espèce sur le lac : Présence sur le pourtour du lac, en période d'hivernage, de Septembre à Mars

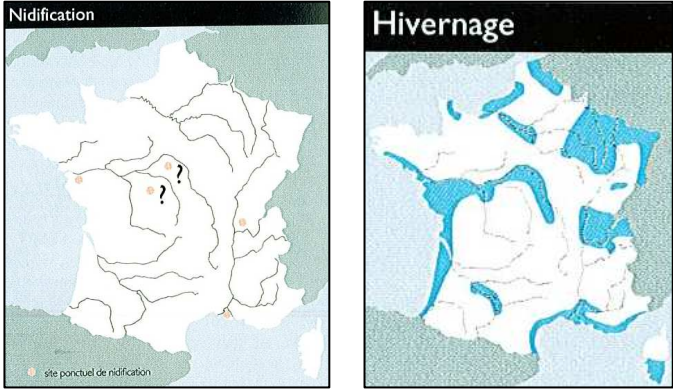
Remarque : présence notée également sur les étangs en périodes migratoire (dortoirs importants) et d'hivernage.

Etat de conservation de l'habitat :

⇒ Favorable

Etat de conservation de l'espèce : présence notée chaque hiver sur le site.

⇒ Favorable

	En France	En Europe
Répartition géographique	 <p>Source : <i>Nouvel inventaire des oiseaux de France</i> (Delachaux et Niestlé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Occupe une grande partie du continent européen, à l'exception des pays scandinaves, des Iles britanniques, de l'Allemagne, de la Suisse, de la République Tchèque, de l'Estonie et de la Lituanie. - Pays abritant les plus fortes populations : la Russie, l'Ukraine, la Hongrie et la Roumanie. ²
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Considérée comme oiseau rare, de passage occasionnel jusqu'au début des années 60. - Augmentation de la fréquence des observations fin des années 1970, avec plusieurs cas d'hivernage régulier. - 1994 (1ère année de nidification en France) : 2 couples nicheurs-1 colonie ; 2000 : 32 couples nicheurs-3 colonies ; 2007 : 180 couples-13 colonies. - Aujourd'hui nidification dans 5 départements. → effectifs en progression mais à surveiller. ³ <p>⇒ A surveiller</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation significative des effectifs nicheurs et de son aire de répartition à partir des années 90 (a failli disparaître au début du XXème siècle à cause de la plumasserie et de la destruction des oiseaux piscivores, inversion de la tendance suite à la protection de l'espèce). - La majorité des pays affiche aujourd'hui une démographie positive. - 11000 à 24000 couples estimés. ² <p>⇒ Favorable</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Dérangements dans les zones de dortoirs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation de la quiétude dans les secteurs boisés aux abords du lac servant de dortoirs. - Maintien des habitats en place au niveau des dortoirs hivernaux et des principales zones de gagnage (afin d'y assurer la pérennité des ressources alimentaires).

Bibliographie

- ¹- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008, *Nouvel inventaire des oiseaux de France*, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ²- MEEDDAT & MNHN, rédaction en cours, Fiche projet « Grande aigrette » Cahiers d'Habitat « Oiseaux », 4 pages.
- ³- MARION L., 2009, *Recensement National des Hérons coloniaux de France en 2007*, 84 pages.
- ⁴- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, *Le guide ornitho*, Delachaux et Niestlé, 399 pages.

HERON POURPRE (*Ardea purpurea*)



A029

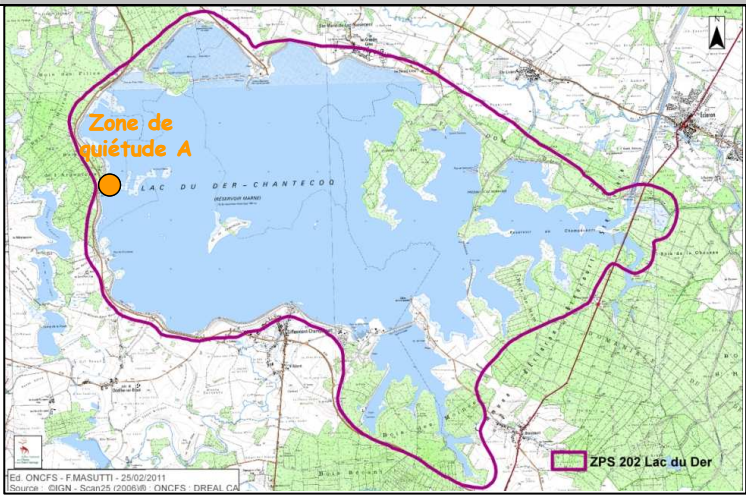
Ordre : Ciconiiformes

Statut sur la ZPS : Migrateur estivant-Nicheur

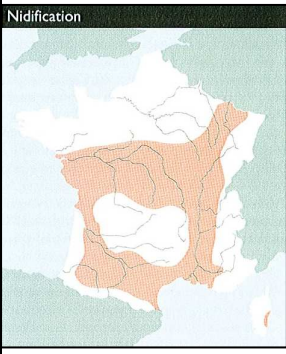
Famille : Ardéidés

Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Espèce en préoccupation mineure
Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne	Espèce en danger (=menacée de disparition à très court terme)
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce	
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Lacs et étangs marécageux, peu profonds, bordés de broussailles et d'arbres, présentant de préférence de vastes roselières (souvent des roselières à <i>Phragmites australis</i>). - Zones inondées avec végétation ouverte pour chasser (fossés, queues d'étangs...). - Espèce très sensible à d'éventuelles modifications touchant son habitat → peut désertier le milieu si des perturbations touchent les roselières. <p style="margin-top: 10px;">- Reproduction : nidification en colonies, dans les phragmitaies denses et inondées (pour les zones humides à grandes roselières), avec comme support les saules marsault. *Nids à hauteurs variables dans les saules.</p>
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Méfiant, cherche des écrans de végétation pour se cacher. Possibilité de l'observer à découvert quand il se nourrit.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Se nourrit en eau peu profonde dans les roselières et le long des cours d'eau. - Alimentation variée : principalement des petits poissons, amphibiens, insectes et larves aquatiques ; secondairement des micromammifères, reptiles, crustacées et mollusques.

Sur la ZPS	
Observation de l'espèce	<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p>★ 1 colonie nicheuse sur le lac :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Zone de quiétude A : colonie mixte de héron pourpré, héron bicolore, aigrette garzette, héron garde-bœufs, blongios nain. → 19 couples en 2009 ; une vingtaine de couples en 2010. → Seule colonie nicheuse de héron pourpré depuis 2009 en Champagne-Ardenne. <p>Remarque : adultes observés sur les étangs (2007, 2008, 2010).</p> <p>Présence sur le site en période de nidification, de fin Mars à fin Septembre.</p> </div> </div>
Etat de conservation de l'habitat	<p>Quelques envahissements par les saules, mais possibilité de s'adapter.</p> <p style="color: purple; font-weight: bold;">⇒ A surveiller</p>

Sur la ZPS	
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Avant 2000 : 10 couples en zone de quiétude A (lac du Der). - 2000 : 11 couples sur 2 colonies (RNN Horre et lac du Der). - 2007 : 19 couples sur 2 colonies (RNN Horre et lac du Der). - 2008 : entre 11 et 15 couples en zone de quiétude A (lac du Der). - 2009 : 18 couples sur 1 colonie (lac du Der) → devient la seule colonie en Champagne-Ardenne ⁵⁻⁶ - 2010 : 20 couples sur 1 colonie (lac du Der). → Effectifs en augmentation depuis 2000 sur la ZPS mais disparition de la colonie de la RNN de la Horre (exigence concernant la qualité de l'habitat). ⁶ - En Champagne humide → 1983 : 10 nids ; 1994 : 7 nids ; 2000 : 11 nids ; 2007 : 19 nids ³ <p>⇒ A surveiller</p>

En France		En Europe
Répartition géographique	 <p><i>Source : Nouvel inventaire des oiseaux de France (Delachaux et Niestlé)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pays abritant les populations nicheuses les plus importantes : l'Espagne, la France, la Hongrie, la Roumanie et l'Ukraine. ²
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - 1974 : 2790 couples-85 colonies. - 1983 : 2741 couples-136 colonies. - 1994 : 1934 couples-147 colonies. - 2000 : 1706 couples-120 colonies. - 2007 : 2834 couples-194 colonies. → déclin entre les années 80 et 90 (dû en partie à la sécheresse dans les lieux d'hivernage-Afrique). ³ - 1700-2300 couples nicheurs actuellement estimés (représentant 17 à 23% de la population européenne). ² <p>⇒ A surveiller</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Population européenne estimée à 10 000 couples. ² <p>⇒ A surveiller</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
- Dérangement en période de reproduction par le tourisme.	- Préservation de la tranquillité dans les zones de reproduction : veiller au respect de la réglementation en zone de quiétude et éviter les travées effectuées pour le décantonnement des sangliers dans cette zone.
- Dérangement en période de reproduction par une surpopulation de sangliers et/ou ragondins.	- Limitation des populations de sangliers et/ou ragondins dans les roselières.
- Disparition des arbres supports pour les nids.	- Gestion ne modifiant pas la structure du milieu (fauche, brûlage à proscrire). - Favoriser le développement spontané de la végétation en bordure de la roselière (assure une sécurité supplémentaire aux colonies).
- Dégradation des roselières par l'atterrissement ou par les retournements des sangliers et ragondins.	- Maintenir de vastes roselières denses avec un diamètre de tiges important et présentant des zones à végétation ouverte.

Bibliographie

- ¹ - J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIO SO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ² - MEEDDAT & MNHN, rédaction en cours, Fiche projet « Héron pourpré » Cahiers d'Habitat « Oiseaux », 4 pages.
- ³ - MARION L., 2009, Recensement National des Hérons coloniaux de France en 2007, 84 pages.
- ⁴ - MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ⁵ - MORTREUX S., 2009, Rapport d'activités 2008-Synthèse des suivis écologiques, 22 pages.
- ⁶ - MORTREUX S., 2010, Rapport d'activités 2009-Synthèse des suivis écologiques, 31 pages.
- ⁷ - POULAIN B., 2010, Diaporama de formation « diagnostic des roselières »-Plan National d'Action du Butor étoilé, la Tour du Valat.

GRANDS ECHASSIERS

CIGOGNE NOIRE (*Ciconia nigra*)

A030

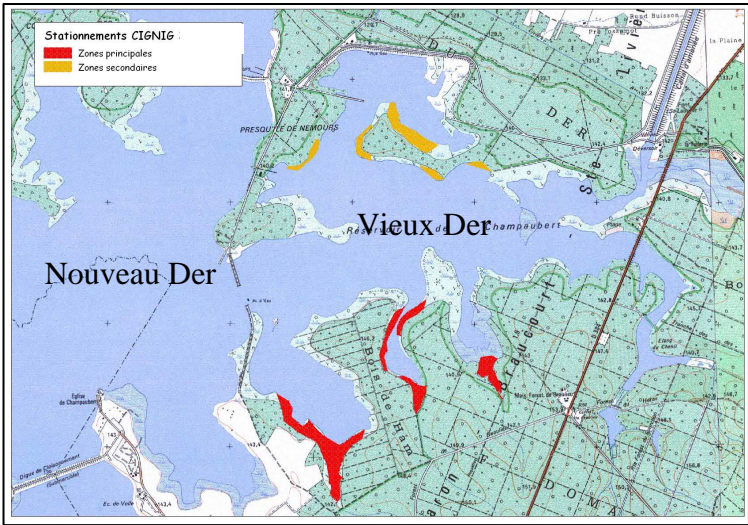
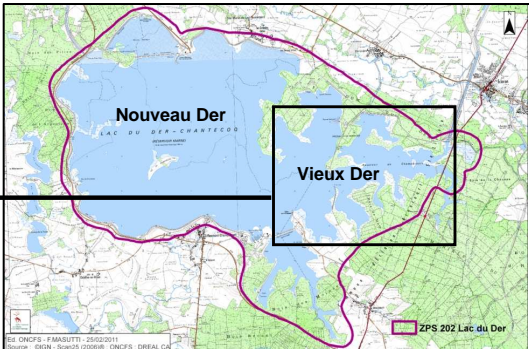
Ordre : Ciconiiformes

Statut sur la ZPS : Migrateur


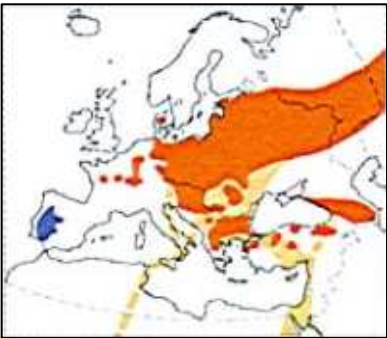
Famille : Ciconiidae

Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	En danger
Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne	Rare
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce	
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Forêts avec des étendues de vieux arbres, à proximité de marais ou de prairies humides. - Reproduction : espèce monogame *Nid volumineux de branchages installé dans un arbre en hauteur (à environ 10m de haut), construit ou rechargé, dans des grandes zones boisées à proximité de zones humides.
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Espèce diurne, solitaire, farouche et discrète. - Regroupements fréquents.
Alimentation	Diversifiée, mais espèce surtout piscivore : capture essentiellement de proies aquatiques (poissons, amphibiens).

Sur la ZPS	
Observation de l'espèce	<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>Présence sur le site en période de migration post-nuptiale, de Juillet à Octobre.</p> <p>Présence chaque année depuis 2007 d'individus au niveau de certaines anses du Vieux-Der.</p>
Etat de conservation de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'un niveau d'eau faible dans les anses du Vieux-Der, propice à l'accueil de l'espèce. - Habitat en bon état de conservation. <p>⇒ Favorable</p>

Sur la ZPS	
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - 2007 : 14 cigognes maximum observées le 06/09. - 2008 : 33 cigognes maximum observées le 11/09. - 2009 : 26 cigognes maximum observées le 11/09. 5- 6 - 2010 : 35 cigognes maximum observées. <p>→ Augmentation des effectifs mais de manière limitée, de plus les individus présents restent dans une zone très localisée.</p> <p>⇒ A Surveiller</p>

	En France	En Europe
Répartition géographique	<p style="text-align: center;">Nidification</p>  <p style="text-align: center;"><i>Source : Nouvel inventaire des oiseaux de France (Delachaux et Niestlé)</i></p>	 <p>Présence en période migratoire Présence estivale Présence hivernale Présence continue</p> <p style="text-align: center;"><i>Source : Guide ornitho (Delachaux et Niestlé)</i></p>
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte du 1^{er} nid en 1977 (Jura), puis colonisation progressive de différents départements : extension géographique de la population effective mais lente. - 12 à 30 couples nicheurs estimés et aucune augmentation sensible de la population relevée ces dernières années.² - Augmentation du passage migratoire postnuptial depuis le début des années 80.¹ <p>⇒ A surveiller</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rare : 6600-9700 couples estimés. - Augmentation des populations en Europe de l'Ouest mais diminution ou incertitudes quant aux populations d'Europe de l'Est.² <p>⇒ Défavorable</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
- Dérangements liés à la fréquentation humaine.	- Assurer la quiétude du site en période de migration postnuptiale, notamment au niveau des zones de gagnage.
- Disparition des prairies (servant de sites de gagnage) et des vallées forestières humides.	- Préserver les prairies humides situées à proximité des sites de gagnage.
- Limitation des zones de gagnage en raison de la baisse des niveaux d'eau en fin d'été.	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des zones dans les anses du Vieux-Der, à niveau d'eau faible et constant (gestion hydraulique permettant l'exondation des queues d'étangs) en fin d'été. - Préserver les arbres pouvant potentiellement être porteurs de nids. - Ouvrir les fossés et rus adjacents pour favoriser de bonnes conditions de pêche pour l'espèce.

Bibliographie

- ¹- J.DUBOIS & Al., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et niestlé, 559 pages.
- ²- MEEDDAT & MNHN, Fiche projet « Cigogne noire » Cahiers d'Habitat « Oiseaux », 4 pages.
- ³- MORTREUX S., 2009, Rapport d'activités 2008-Synthèse des suivis écologiques, 22 pages.
- ⁴- MORTREUX S., 2010, Rapport d'activités 2009-Synthèse des suivis écologiques, 31 pages.
- ⁵- MULLARNEY K. et Al, 1999-réimpression 2005, Le guide ornitho, éditions Delachaux et niestlé, 399 pages.



GRUE CENDREE (*Grus grus*)

A127

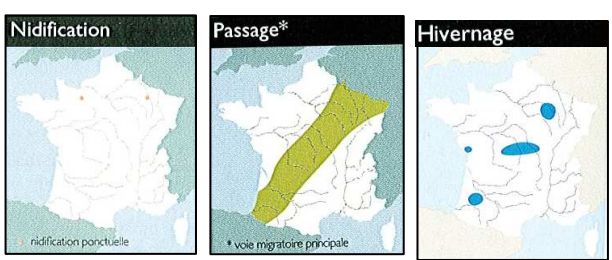
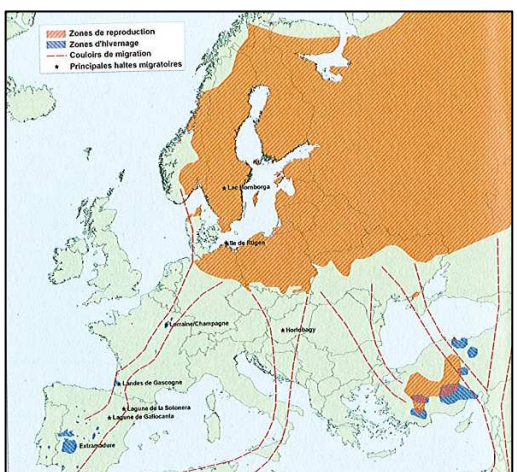
Ordre : Gruiformes
 Famille : Gruidés

Statut sur la ZPS : Migrateur-Hivernant

Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France	En danger critique d'extinction
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce	
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Hivernation aux abords de grands lacs, entourés de champs cultivés. - Reproduction : nidification sur de vastes étendues de marais d'eau douce peu profonds, étangs, tourbières, ou forêts marécageuses. *Couple niche seul, isolé de ses congénères. Espèce monogame. *Nid : plate-forme constituée d'herbes sèches sur le sol. Nidification en Europe de l'Est (Russie, Suède et Finlande pour les effectifs les plus importants).
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Très territoriale pendant la saison nuptiale, devient grégaire lors des migrations et de l'hivernage. - Active à l'aube avec des mouvements de groupe au lever du soleil. Glane dans les champs jusqu'au crépuscule. Retourne ensuite au dortoir en émettant un cri typique, et reste en groupe toute la nuit. - Vols caractéristiques en V et W.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Omnivore : insectes, mollusques, petits vertébrés. - Pendant l'hiver se nourrit davantage de végétaux (herbes tendres, plantes aquatiques, baies). - Alimentation préférentiellement sur les chaumes de maïs à l'automne, puis progressivement fréquentation des herbages (surtout inondés) à la recherche de protéines animales fournies par les invertébrés. Semis également appréciés lors de la remontée pré-nuptiale.

Sur la ZPS	
Observation de l'espèce	<p>Présence sur le site en périodes de migration pré-nuptiale et surtout post-nuptiale, également en hivernage. Début de l'arrivée des migrateurs sur le site en Septembre, avec une arrivée massive entre mi Octobre et mi Novembre. Alimentation des individus la journée dans les campagnes à proximité du lac qu'ils regagnent en fin de journée pour y passer la nuit. Tout le pourtour du lac est occupé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lac du Der abritait en 2009 environ 25% des effectifs nationaux de grues cendrées en hivernage (24 000 grues sur le Der pour 103 000 grues dénombrées au niveau national). - Nombre d'individus maximum comptabilisé : 52 200 grues en Novembre 2009 ; 74 500 grues en Novembre 2010.3
Etat de conservation de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Sites de gagnage bien présents aux alentours du lac. - Dortoir constitué par le lac du Der-Chantecoq non dérangé (RNCFS depuis 1995). <p>⇒ Favorable</p>
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Avant 1967 (protection de l'espèce en France), haltes migratoires brèves et diffuses. - Depuis la création du lac du Der-Chantecoq (1974) et son classement en RNCFS, stationnements devenus réguliers. - Depuis le début des années 80, le lac du Der-Chantecoq est devenu l'un des quatre principaux sites de stationnement d'Europe occidentale. En France le site du Der est aujourd'hui le 2^{ème} site d'hivernage le plus important. - Aujourd'hui le site constitue un dortoir important puisque chaque année 30 000 à 60 000 individus migrateurs sont de passage sur le Der ; et de 1 000 à 5 000 grues hivernantes restent sur le site. En Novembre 2010 un chiffre record de 74 500 grues a été atteint.³ <p>⇒ Favorable</p>

	En France	En Europe
Répartition géographique	 <p>Source : J.DUBOIS & Al, <i>Nouvel inventaire des oiseaux de France, 2008 (Delachaux et Niestlé)</i></p>	 <p>Source : LPO Champagne-Ardenne, <i>La Grue cendrée (2006)</i></p>
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Développement important d'un hivernage régulier depuis les années 1990, s'explique par : <ul style="list-style-type: none"> → l'accroissement des populations européennes, → la création/restauration des principaux sites de stationnement comme le lac du Der-Chantecoq en Champagne (accueil d'un nombre important d'individus) → modifications des pratiques agricoles avec le retournement des herbages au profit des cultures comme le maïs.² 30 000 à 70 000 individus hivernant chaque année en France.³ - 1^{ères} nidifications début du XIX^{ème} siècle. - Elimination entre 1880 et 1965 des populations nicheuses de toute la moitié sud de l'Europe par la chasse et la destruction de sites de nidification (assèchement de marais). - Protection de l'espèce en France en 1967. - Nidification de nouveau en 1985 (suite à une migration exceptionnelle de 1982).¹ <p>⇒ Favorable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dernières estimations de la population fin 90 : 74000 à 110000 couples nicheurs.¹ - Population européenne totale : 300 000 individus. - Progression de la population européenne dans la plupart des pays, surtout dans la partie Ouest (effectifs multipliés par 4 en 30 ans) de l'aire de distribution de l'espèce, s'explique par : <ul style="list-style-type: none"> → protection de l'espèce (1979 en Europe), → création de sites de stationnement (principaux sites français) → évolution de l'agriculture en Europe de l'Ouest (diminution de la mortalité hivernale induite par ces réserves alimentaires disponibles).² - Mais l'espèce reste fragile : effectifs du XIX^{ème} siècle pas encore retrouvés. - Mais fréquentation d'un petit nombre de sites par des effectifs importants → fragilise l'espèce² <p>⇒ A surveiller</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Dépendance de plus en plus grande vis à vis des productions agricoles entraînant empoisonnements et stérilité liés à l'utilisation massive de produits chimiques dangereux. - Litiges avec les agriculteurs riverains à cause d'importantes concentrations sur les cultures et des dégâts qui pourraient en résulter. - Dérangements en périodes de migration et d'hivernage (zones de remise et de gagnage). 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des milieux prairiaux, avec des labours retardés laissant sur place des résidus de récolte. - Favoriser l'instauration de cultures spécifiques pour le nourrissage. - Restaurer et protéger les habitats potentiels de nidification. - Préserver la quiétude sur certaines zones en sensibilisant le public.

Bibliographie

- 1 - J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008, *Nouvel inventaire des oiseaux de France*, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- 2 - LPO Champagne-Ardenne, 2006, *La Grue cendrée*, 33 pages.
- 3 - LPO Champagne-Ardenne, Septembre 2010, *La Grue cendrée en France-Migration et hivernage-Saison 2009-2010*, 16 pages.
- 4 - MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, *Le guide ornitho*, Delachaux et Niestlé, 399 pages.

PASSEREAUX ET RAPACE PALUDICOLES

BUSARD DES ROSEAUX (*Circus aeruginosus*)

A081

Ordre : Accipitriformes

Statut sur la ZPS : Migrateur estivant, Nicheur

Famille : Accipitridés



Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Espèce vulnérable
Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne	Espèce vulnérable
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Habitat	<ul style="list-style-type: none">- Milieux humides permanents ou temporaires et pourvus d'une abondante végétation palustre, de préférence dans de grandes phragmitaies dans des étangs et des lacs. Nécessite une superficie minimum de 10 ha de plan d'eau pour son installation.- Reproduction : nidification dans les roselières en cours de fermeture.*Nid volumineux généralement construit à proximité du sol, caché par la végétation dans un environnement inondé ou humide.
Comportement	<ul style="list-style-type: none">- Sociable, dort souvent en groupe dans des dortoirs. En couple, isolé.- Farouche, particulièrement sensible au dérangement.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none">- Chasse à l'affût posé, en vol de repérage, en vol de poursuite ou à la course en vol, des proies vivantes, blessées ou mortes.- Opportuniste. Se nourrit uniquement de proies animales : petits mammifères, jeunes oiseaux d'eau (foulques...) et leurs œufs, grenouilles, couleuvres...

Observation et état de conservation de l'espèce et de son habitat sur la ZPS

Observation de l'espèce :

Présence sur le pourtour du lac (site d'alimentation), nidification soupçonnée en bordure Ouest.

Remarque : Présence de l'espèce sur les étangs, nidification dans les plus importantes roselières (4 à 5 couples répartis en 2009 sur les trois étangs ; 4 couples minimum en 2010).²

Présence sur le site en période de nidification, de mi Mars à fin Octobre.

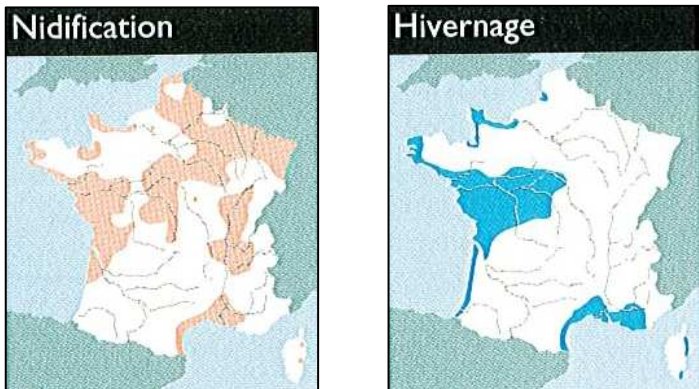

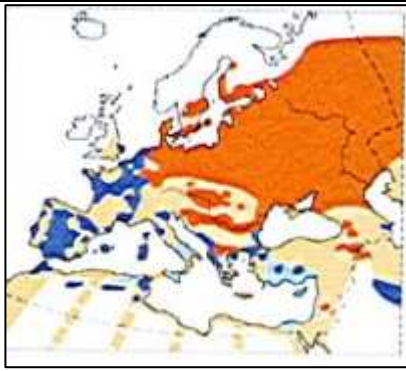
Etat de conservation de l'habitat :

⇒ **A surveiller**

Etat de conservation de l'espèce :

En Champagne-Ardenne : 1970-1985 : 80-90 couples nicheurs ; 2000-2002 : 38-50 couples.⁵
→ régression

⇒ **A Surveiller**

	En France	En Europe
Répartition géographique	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Nidification</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Hivernage</p> </div> </div> <p style="text-align: center;"><i>Source : Nouvel inventaire des oiseaux de France (Delachaux et Niestlé)</i></p>	 <p style="text-align: center;"><i>Source : Guide ornitho (Delachaux et Niestlé)</i></p> <p>Présence en période migratoire Présence estivale Présence hivernale Présence continue</p>
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - 1970-75 : moins de 1000 couples nicheurs. - 1979-82 : 700 à 1000 couples nicheurs. - 1997 : 1000-5000 couples nicheurs. - Dernières estimations : entre 1600 et 2200 couples nicheurs. - Le Busard des roseaux est aujourd'hui le plus rare des busards nichant en France. Stabilité de l'espèce aujourd'hui dans la plupart des régions où il est présent.⁵ <p>⇒ A surveiller</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Population nicheuse estimée de 93000 à 140000 couples.³ <p>⇒ Favorable</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
- Dérangements pendant la nidification.	- Préservation de la tranquillité dans les zones de reproduction.
- Présence importante de sangliers pouvant entraîner des ravages au sein des nichées (prédation des œufs) et dans les roselières.	- Limiter la présence des sangliers.
- Empoisonnement par ingestion de gibier blessé ou mort contenant des plombs de chasse.	
- Diminution de ses ressources alimentaires par l'utilisation de pesticides entraînés par le drainage.	- Limiter l'utilisation de pesticides dans les cultures autour des zones humides fréquentées par l'espèce
	- Conserver les roselières.

Bibliographie

¹ - J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.

² - LPO, rédaction en cours, Espèces d'oiseaux de l'Annexe I de la Directive 79/409-Synthèse des exigences des espèces et de leur état de conservation au sein de la ZPS « Herbages et cultures ».

³ - MEEDDAT & MNHN, rédaction en cours, Fiche projet « Busard des roseaux » Cahiers d'Habitat « Oiseaux », 4 pages.

⁴ - MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.

⁵ - THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004, Rapaces nicheurs de France-Distribution, effectifs et conservation, Delachaux et Niestlé, 175 pages.

PASSEREAUX PALUDICOLES

Ordre : Passériformes

Espèces concernées							
Nom vernaculaire	Nom latin	Famille	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne -Ardenne	Statut sur la ZPS
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Emberizidés		N	LC		Ni
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Turdidés	I	N	LC	V	O
Locustelle luscinoïde	<i>Locustella luscinioides</i>	Sylviidés		N	EN	E	A
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Sylviidés		N	LC		?
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Sylviidés		N	LC	V	Ni, M
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Sylviidés		N	LC		Ni, M
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Sylviidés		N	VU	V	Ni, M



Jean-Pierre FORMET
Phragmite des joncs



Jean-Pierre FORMET
Rousserolle effarvatte



Jean-Pierre FORMET
Rousserolle turdoïde



Jean-Pierre FORMET
Bruant des roseaux

Caractéristiques communes aux six espèces

Ces espèces sont toutes inféodées aux roselières. Elles se nourrissent d'insectes et de leurs larves, capturés au ras de l'eau ou sur la végétation palustre.

Généralement confondus dans la végétation par leur plumage clair.

Se reconnaissent au chant typique pour chaque espèce.

Genres *Emberiza* et *Luscinia*

Peuvent s'installer également dans des roselières parsemées d'arbustes (saules) et de buissons. Leur nid est construit au sol, caché dans la végétation.

Genre *Acrocephalus*

Minces et élancés. Long bec pointu et front fuyant. Queue assez large et arrondie.

Actifs et remuants, sautillent le long des roseaux, montent ou descendent agilement et replongent dans la végétation.

Coloration des plumes brune dessus, blanche-beigeâtre dessous, certaines à sourcil pâle (phragmite des joncs, rousserolle turdoïde). Sexes semblables.

- Rousserolle turdoïde : la plus exigeante sur son milieu de vie. Inféodée aux phragmitaies denses et inondées. Nécessite des tiges de phragmites de gros diamètre pour la construction de son nid, qui est suspendu entre 0,5 et 1m au-dessus de l'eau. Peut capturer une diversité d'insectes, de forte taille (papillons, libellules, chenilles...).

La présence de cette espèce sur le site témoigne d'une bonne qualité des roselières.

- Phragmite des joncs : peut occuper des formations plus mixtes que la rousserolle turdoïde : roselières, communautés à grandes laïches et buissons (saules). Nid construit dans la végétation dense.

Genre *Locustella*

Ressemble au genre *Acrocephalus* mais queue plus large, et plumage souvent plus foncé. S'observe plus à terre ainsi que dans les herbes et les buissons, préférant souvent se cacher au sol que s'enfuir.

Répartition des espèces sur la ZPS



Présence des espèces sur le site de Mars à mi Septembre.

Espèce	Observation sur la ZPS		
	Individus minimum contactés en 2008 Observations ponctuelles	Individus contactés en 2009 Protocole A	Individus contactés en 2010 Protocole A
Bruant des roseaux	7	9	14
Gorgebleue à miroir	0	0	0
Locustelle luscinoïde	0	0	0
Locustelle tachetée	0	0	0
Phragmite des joncs	1	5	8
Rousserolle effarvate	21	28	31
Rousserolle turdoïde	19	25	25

Remarques :

- En 2008, les données sont issues d'observations ponctuelles effectuées lors d'un passage réalisé autour du lac. Le protocole A définit 10 points d'écoute (méthode IPA) mis en place en 2009 et 2010. On comptabilise les individus détectés par le chant ou par l'observation.
- N'ayant pas assez de recul quant aux données d'observation des espèces, il n'est pas possible de déterminer la tendance évolutive ainsi que l'état de conservation des espèces au sein de la ZPS.

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none">- Envahissement des roselières par les saulaies.- Dérangement en période de nidification.- Atterrissement naturel.- Dégradation des roselières par les ragondins et sangliers.	<ul style="list-style-type: none">- Limiter l'envahissement par les saules en supprimant quelques individus régulièrement, après la période de nidification tout en maintenant quelques bosquets.- Maintenir une quiétude en période de nidification (Avril à Juin) dans la zone concernée par les espèces citées précédemment.- Limiter les populations de ragondins et de sangliers si elles deviennent trop importantes.- Conserver une végétation haute inondée sur les berges.

Bibliographie

- ¹- MEEDDAT & MNHN, 7 Fiches projet « Bruant des roseaux ; Gorgebleue à miroir ; Locustelle luscinoïde ; Locustelle tachetée ; Phragmite des joncs ; Rousserolle effarvate ; Rousserolle turdoïde » Cahiers d'Habitat « Oiseaux ».
- ²- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ³- ONCFS, 2010, Document d'Objectif des sites Natura 2000 n°87 et 203 « Etang de la Horre » (Aube et Haute-Marne), 128 pages.
- ⁴- MORTREUX S., 2009, Rapport d'activités 2008-Synthèse des suivis écologiques, 22 pages.
- ⁵- MORTREUX S., 2010, Rapport d'activités 2009-Synthèse des suivis écologiques, 31 pages.

LIMICOLES

CHARADRIIDES : Vanneaux, Pluviers, et Gravelots

Ordre, Famille : Charadriiformes, Charadriidés

Caractéristiques générales aux Charadriidés

- Taille moyenne, à tête arrondie, cou épais et pattes moyennes. Se tiennent le plus souvent dressés.
- Zones humides à l'intérieur des terres, marécages.
- Bec court et épais destiné à récolter les proies en picorant.
- Privilégient davantage la vue pour capturer leurs proies : yeux plutôt grands.
- Se nourrissent essentiellement d'insectes, de vers, mollusques et crustacés ; parfois aussi d'éléments végétaux.
- Le mode d'alimentation est composé de courses rapides entrecoupées d'arrêts brusques pour picorer.
- Les nids sont de simples dépressions du sol. Comportement généralement grégaire en dehors de la saison des nids.

Charadriidés	Caractéristiques
Gravelots	<ul style="list-style-type: none"> - Assez trapu et arrondi au posé, avec un cou court, et se tient horizontalement. - Ailes longues, fines et pointues pour de longs vols. - Dérangés, ils hochent la tête nerveusement. - Quand ils cherchent leur nourriture, ils se meuvent de façon typique : ils courent, s'arrêtent, se penchent et picorent.
Pluviers	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les gravelots : motif multicolore sur la tête, le cou et la poitrine.
Vanneaux	<ul style="list-style-type: none"> - Taille plus grande que celle des pluviers et gravelots. - Ailes larges et arrondies, pour des vols courts.

Espèces concernées

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France (Ch : chassable, N : protection nationale)	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne	Statut sur la ZPS
Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	-	N	VU	-	Mo
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	-	N	LC	V	M
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	IIB	Ch	-	-	Mo, Ho
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	I, IIB et IIIB	Ch	-	-	M, H
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	IIB	Ch	LC	E	Ni, M, H

Espèce	Présence sur la ZPS
Grand gravelot	Migration postnuptiale : Août à Novembre et migration pré-nuptiale : Février-Mars.
Petit gravelot	Migration postnuptiale : Août à Novembre et migration pré-nuptiale : Février-Mars.
Pluvier argenté	Septembre à Novembre (très rare).
Pluvier doré	Migration et hivernage : fin Septembre à fin Mars.
Vanneau huppé	Toute l'année : mi Août à fin Avril.

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Dérangements sur le site. - Envahissement des zones de gagnage par extension et progression de la végétation des bords des eaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la quiétude sur le site en période de migration et d'hivernage. - Préserver les prairies inondables - Limiter la progression de la végétation des bords des eaux.

Bibliographie

- ¹- MEEDDAT & MNHN, Fiches projet « Petit gravelot » Cahiers d'Habitat « Oiseaux », 4 pages.
- ²- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ³- TAYLOR D., 2006, Guide des Limicoles d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord, Delachaux et Niestlé, 223 pages.

HEMATOPODIDES : Huîtrier pie

Ordre, Famille : Charadriiformes, Hématopodidés

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France (Ch : chassable, N : protection nationale)	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne -Ardenne	Statut sur la ZPS
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	IIB	Ch	-	-	O

Caractéristiques générales aux Hématopodidés

- Bec long et épais, en général orange.
- Plumage noir et blanc ou tout noir.
- Zones humides à l'intérieur des terres, marécages.

Caractéristiques de l'Huîtrier pie

- Grand, trapu et à poitrine bombée. Fortes pattes plus ou moins colorées.
- Se nourrit de coques, moules, crustacés, vers et insectes.
- Bec long, droit, comprimé latéralement, à pointe un peu relevée, adapté à l'ouverture des bivalves, sa principale nourriture. Pour ouvrir les coquillages, l'oiseau use de son bec tantôt comme ciseau ou couteau, tantôt comme marteau ou levier.
- Bec rouge orangé, et plumage blanc et noir.

Présence sur la ZPS

Présence occasionnelle.

Menaces sur la ZPS

- Dérangements sur le site.
- Envahissement des zones de gagnage par extension et progression de la végétation des bords des eaux.

Propositions de mesures de gestion

- Maintenir la quiétude sur le site en période de migration et d'hivernage.

Bibliographie

- ¹ - J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ² - MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ³ - TAYLOR D., 2006, Guide des Limicoles d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord, Delachaux et Niestlé, 223 pages.

RECURVIROSTRIDES : Avocette

Ordre, Famille : Charadriiformes, Recurvirostridés

Caractéristiques générales aux Recurvirostridés

- Elancés et élégants, aux pattes très longues.
- Bec assez long et retroussé chez les avocettes, droit et de longueur moyenne chez les échasses.
- Plumage généralement pie.

Caractéristiques de l'Avocette élégante

- Bec typique fin et recourbé vers le haut.
- Se nourrit surtout de petits invertébrés (notamment annélides, crustacés et mollusques bivalves), recherchés de façon typique : le bec légèrement ouvert, marchant dans l'eau peu profonde ou sur la vase et agitée d'un incessant mouvement latéral. Elle donne des coups de bec latéraux fauchant ainsi la surface du sédiment. Peut également se nourrir en picorant sur les bancs de sable, elle recherche alors ses proies à vue.
- Nage parfois et peut aussi basculer comme un canard.
- Vive et nerveuse, tend le cou si elle est dérangée durant la nidification.



Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France (Ch : chassable, N : protection nationale)	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne	Statut sur la ZPS
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	I	N	LC	-	O

Présence sur la ZPS

Présence occasionnelle.

Menaces sur la ZPS

- Dérangements sur le site.
- Envahissement des zones de gagnage par extension et progression de la végétation des bords des eaux.

Propositions de mesures de gestion

- Maintenir la quiétude sur le site en période de migration.

Bibliographie





- ¹ - MEEDDAT & MNHN, Fiche projet « Avocette élégante » Cahiers d'Habitat « Oiseaux », 6 pages.
- ² - MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ³ - TAYLOR D., 2006, Guide des Limicoles d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord, Delachaux et Niestlé, 223 pages.

SCOLOPACIDES : Bécasseaux, Bécassines et apparentés

Ordre, Famille : Charadriiformes, Scolopacidés

Caractéristiques générales aux Scolopacidés

- Taille petite à moyenne, aux pattes courtes à longues selon les espèces.
- Zones humides à l'intérieur des terres, marécages.
- Bec souvent long, peut être droit, recourbé ou légèrement retroussé.
→ Permet de fouiller la vase (ou la terre meuble) pour prendre les proies (vers). Se nourrissent également en capturant des bestioles au sol.
- Privilégient davantage les sensations tactiles du bec pour capturer leurs proies : yeux plutôt petits.
- Se nourrissent essentiellement d'insectes, de vers, mollusques et crustacés ; parfois aussi d'éléments végétaux.
- Chez la plupart des espèces la face supérieure du corps est foncée ; les plumes ayant des liserés clairs donnent un aspect tacheté ou rayé.
- Les nids sont de simples dépressions du sol.
Comportement généralement grégaire en dehors de la saison des nids.

Scolopacidés	Caractéristiques	Illustrations
Bécasseaux et Combattant	<ul style="list-style-type: none"> - Bécasseaux : petite taille, à pattes courtes. - Combattant : taille légèrement plus grande. 	
Bécassines	<ul style="list-style-type: none"> - Limicoles petits ou de taille moyenne, presque tous avec un long bec droit et des pattes courtes. - Se nourrissent en sondant profondément la vase. - Portent le même plumage toute l'année. - Occupent les végétations de ceinture des bords des eaux basses et fauchées ou ouvertes, et également les prairies humides. 	 <p style="font-size: small; margin: 0;">Jean-Pierre FORMET <i>Bécassine des marais</i></p>
Barges et Courlis	<ul style="list-style-type: none"> - Grands limicoles, à longues pattes et long bec qui se nourrissent en sondant la boue et la vase. - Les courlis ont le bec recourbé vers le bas et portent un plumage brunâtre rayé et tacheté de sombre, alors que les barges ont un bec droit ou légèrement retroussé, un plumage nuptial roussâtre et un plumage d'hiver grisâtre. 	 <p style="font-size: small; margin: 0;">Jean-Pierre FORMET <i>Courlis cendré</i></p>
Chevaliers	<ul style="list-style-type: none"> - Limicoles de taille petite à moyenne, élancés et élégants, aux proportions harmonieuses, au bec généralement assez long et plutôt droit (ou légèrement retroussé), au long cou et aux pattes assez longues et minces généralement colorées. Doigts partiellement palmés. - Plumage assez sombre qui change peu au cours de l'année (sauf pour le Chevalier arlequin). 	 <p style="font-size: small; margin: 0;">Jean-Pierre FORMET <i>Chevalier sylvain</i></p>
Tournepierres	<ul style="list-style-type: none"> - Limicoles de taille moyenne, à courtes pattes oranges, petit bec pointu. Silhouette assez trapue. - Trouvent leurs proies en fouillant dans les limons qu'ils déplacent d'un mouvement rapide de la tête, d'où leur nom. - Plumage noir et blanc très contrasté lorsque l'oiseau est en vol. 	 <p style="font-size: small; margin: 0;">Jean-Pierre FORMET <i>Tournepierre à collier</i></p>

Espèces concernées						
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut Européen (Directive Oiseaux)	Statut en France (Ch : chassable, N : protection nationale)	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne	Statut sur la ZPS
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	IIB	Ch	VU	-	M
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	I	Ch	-	-	M
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	-	N	-	-	Mo
Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i>	-	N	-	-	Mo
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	IIB	Ch	-	-	Mo
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	-	N	-	-	Mo
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	-	N	-	-	Mo
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	-	N	NA	-	M, H
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	IIA et IIIB	Ch	EN	-	Ni ?, M, H
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	IIA et IIIB	Ch	-	-	Mo
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	IIB	Ch	-	-	M
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	IIB	Ch	-	-	M
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	-	N	-	-	M, H
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	IIB	Ch	LC	-	M
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	-	N	LC	R	M
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	I	N	-	-	M
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	I	Ch	NA	-	M
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	IIB	Ch	VU	E	M, H
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	IIB	Ch	-	-	Mo
Tournepieuvre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	-	N	-	-	O (rare)



Chevalier arlequin



Combattant varié

Espèce	Présence sur la ZPS
Barge à queue noire	Migration postnuptiale : fin Juillet à fin Octobre (pic d'observation de mi Septembre à fin Septembre). Migration pré-nuptiale : fin Février à début Avril (présence occasionnelle).
Barge rousse	Observée uniquement en migration postnuptiale de fin Août à fin Octobre.
Bécasseau cocorli	Observation uniquement en période de migration postnuptiale de Août à Octobre.
Bécasseau de Temminck	Observation uniquement en période de migration postnuptiale de Août à Octobre.
Bécasseau maubèche	Observation uniquement en période de migration postnuptiale de Août à Octobre.
Bécasseau minute	Observation en période de migration postnuptiale de Août à Octobre, très rare en migration pré-nuptiale (Septembre-Octobre).
Bécasseau sanderling	Extrêmement rare, observation en Mai (migration pré-nuptiale) et Septembre (migration postnuptiale).
Bécasseau variable	Hivernant dès mi Août jusqu'à fin Avril. Migrateur : pic d'observation en Septembre-Octobre-Novembre.
Bécassine des marais	Fin Juillet à début Mai. Passage postnuptial important en Septembre-Octobre.
Bécassine sourde	Rare.
Chevalier aboyeur	Migrateur observé en période pré-nuptiale de Avril à Juin et en postnuptiale de fin Juillet à mi Novembre.
Chevalier arlequin	Migration postnuptiale de fin Juillet à fin Novembre.
Chevalier culblanc	Toute l'année.
Chevalier gambette	Migration pré-nuptiale de fin Mars à mi Juin et migration postnuptiale de mi Août à mi Octobre. Hivernant de Décembre à Février (très peu d'effectifs observés).
Chevalier guignette	Toute l'année. Migration pré-nuptiale surtout : de début Avril à fin Mai. Migration postnuptiale : de mi Juillet à mi Octobre. Hivernant très rare.
Chevalier sylvain	Migrateur strict : en période pré-nuptiale de mi Avril à fin Mai, et en période postnuptiale de mi Juillet à mi Octobre.
Combattant varié	Toute l'année, sauf Juin à Juillet. Migration pré-nuptiale : Mars-Avril. Observation surtout en migration postnuptiale : de fin Juillet à mi Novembre.
Courlis cendré	Toute l'année, de mi Août à fin Avril. Migrations pré-nuptiale et postnuptiale. Effectifs importants en hivernage.
Courlis corlieu	Occasionnel.
Tournepièrre à collier	Rare.

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<p>- Dérangements sur le site.</p> <p>- Envahissement des zones de gagnage par extension et progression de la végétation des bords des eaux.</p>	<p>- Contrôle de la qualité de l'eau.</p> <p>- Maintenir la quiétude sur le site en période de migration et d'hivernage.</p> <p>- Préserver les prairies inondables</p> <p>- Préserver les roselières inondées</p>

Bibliographie

- ¹- MEEDDAT & MNHN, 7 Fiches projet « Bécassine des marais ; Chevalier aboyeur ; Chevalier arlequin ; Chevalier culblanc ; Chevalier gambette ; Chevalier guignette ; Chevalier sylvain » Cahiers d'Habitat « Oiseaux ».
- ²- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ³- TAYLOR D., 2006, Guide des Limicoles d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord, Delachaux et Niestlé, 223 pages.

OISEAUX FORESTIERS

MILAN NOIR (*Milvus migrans*)

A073



Ordre : Accipitriformes
Famille : Accipitridés

Statut sur la ZPS : Migrateur-Nicheur

Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Préoccupation mineure
Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne	Vulnérable
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Habitat	<ul style="list-style-type: none">- Zones humides près de vastes plans d'eau tel que le lac, et de grands étangs. Fréquentation également des plaines agricoles.- Reproduction : milieu forestier (en bordure de prairies humides ou de plans d'eau tels que des étangs)<ul style="list-style-type: none">*Couples fidèles et gardant généralement le même territoire d'une année sur l'autre.*Aire située généralement en lisière forestière, souvent près de l'eau à proximité de grands lacs et en périphérie d'étangs forestiers, à une hauteur variant de 8m à 15 m.*Parades nuptiales : voltige des deux partenaires en décrivant des cercles, et se tournant d'un côté puis de l'autre.
Comportement	<ul style="list-style-type: none">- Regroupements importants après la coupe de foin dans les prairies inondables, pour chasser.- Regroupements importants au cours de la migration pré ou post nuptiale.- Si abondance de proies, cette espèce sociable peut être amenée à nicher en colonies ou entraîner des concentrations importantes sur les sites d'alimentation.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none">- Charognard, ramasse les poissons morts à la surface des eaux libres et ne dédaigne pas les déchets.- Chasse dans les zones ouvertes.- Capture également de vertébrés et invertébrés d'un poids inférieur à 600g.- Proie principale dans les prairies exploitées au moment de la fauche : campagnol des champs.

Observation et état de conservation de l'espèce et de son habitat sur la ZPS

Observation de l'espèce :

Fréquentation du lac en période de migration prénuptiale (de Mars à Septembre) et en période de nidification. Possibilité de nidification dans les ourlets de forêt bordant le Vieux-Der.

Remarque : En 2010, 4-5 couples fréquentant les étangs ; un nid est repéré à l'Ouest de l'étang des Landres, un autre nid est noté à l'Est de l'étang du Grand Coulon, et 2 nids sont présents à l'étang de la Forêt (ONCFS & LPO Champagne-Ardenne, 2010).

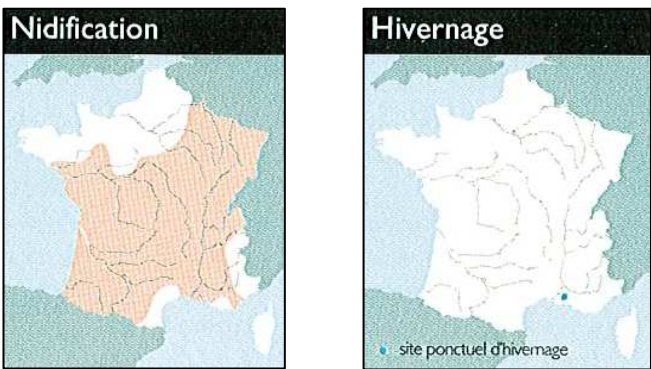

Etat de conservation de l'habitat :

⇒ Favorable

Etat de conservation de l'espèce :

Migrateur régulier sur le lac, observé chaque année.

⇒ Favorable

	En France	En Europe
Répartition géographique	 <p>Source : <i>Nouvel inventaire des oiseaux de France</i> (Delachaux et Niestlé, 2008)</p>	 <p>Présence en période migratoire Présence estivale Présence hivernale Présence continue Source : <i>Guide ornitho</i> (Delachaux et Niestlé, 2005)</p>
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de protection qui ont permis une diminution des persécutions (tirs, empoisonnements..) et entraîné un accroissement démographique dès 1950-60.⁴ - Puis progressivement colonisation de nouveaux secteurs - Augmentation importante du nombre de migrateurs sur les sites de suivi des Pyrénées (Col d'Organbidexka : multiplication par un facteur 8 depuis début des années 80)¹ → origines de l'augmentation du flux migrateurs : populations d'Europe du Nord et Centrale et hiver doux depuis la fin du XXème siècle.¹ - Effectif national estimé à 10 000 couples fin 1990 ; entre 19 300 et 24 600 couples aujourd'hui.⁴ - Extension de l'aire de répartition et augmentation densité dans les populations principales.⁴ - Mais diminution des effectifs dans certains secteurs telle que la Champagne humide ou la Lorraine. <p>⇒ A surveiller</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effectifs nicheurs faibles : <100 000 couples. - Diminution des populations européennes entre 1970 et 1990, puis entre 1990 et 2000, à l'exception de certains pays dont la France.² <p>⇒ A surveiller</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
- Dégradation des milieux alentours et diminution de la surface en prairies.	- Maintien des prairies humides aux abords des lacs. - Favoriser les herbages extensifs à proximité des bois alentours.
- Intoxication par des appâts empoisonnés destinés aux micromammifères.	
- Sensible à la qualité de l'eau.	- Maintenir un contrôle régulier de la qualité de l'eau.
- Dérangement.	- Sensibiliser les usagers de la forêt au rôle écologique des rapaces. - Eviter le dérangement sur les aires en période de reproduction.

Bibliographie

- ¹- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSSO G., YESOU P., 2008, *Nouvel inventaire des oiseaux de France*, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ²- MEEDDAT & MNHN, rédaction en cours, Fiche projet « Milan noir » Cahiers d'Habitat « Oiseaux », 4 pages.
- ³- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, *Le guide ornitho*, Delachaux et Niestlé, 399 pages.
- ⁴- THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004, *Rapaces nicheurs de France-Distribution, effectifs et conservation*, Delachaux et Niestlé, 175 pages.

MILAN ROYAL (*Milvus milvus*)**A074**

Ordre : Accipitriformes

Statut sur la ZPS : Migrateur

Famille : Accipitridés

Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Vulnérable
Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne	En danger
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Zones ouvertes (pour la recherche de nourriture) et zones boisées (pour le repos et la nidification). Surfaces en herbages (pâtures, prairies de fauche) appréciées par l'espèce. - Reproduction : rechargement du nid de l'année précédente ou construction d'un nouveau nid en utilisant la base d'un vieux nid de corneille ou de buse. *nid constitué de vieilles branches et brindilles, et garni de détritiques (papiers, chiffons, plastiques...) ; situé à une hauteur comprise entre 12 et 15m.
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Espèce grégaire en dehors de la reproduction, forme des dortoirs regroupant de nombreux individus, aussi bien sur les sites d'hivernage que lors de la migration. - Vols collectifs fréquemment observés en migration active ou en recherche de nourriture.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - L'un des rapaces les plus opportunistes qui soit. - Régime alimentaire très varié, mais espèce pouvant se spécialiser pour exploiter une ressource de nourriture localement abondante. - Recherche de proies en cerclant assez haut dans le ciel ou pratiquant le vol à faible hauteur : mammifères, micromammifères, poissons, oiseaux, invertébrés, vivants ou morts. - Exploite une large gamme d'habitats et tire avantage de toutes sources de nourriture, localement accessibles et disponibles.


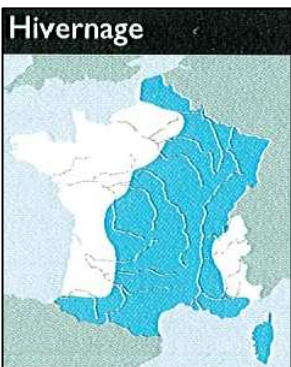

Observation et état de conservation de l'espèce et de son habitat sur la ZPSObservation de l'espèce :

Présence sur le pourtour du lac.

*Présence sur le site en périodes de migrations pré nuptiale de Février à Avril, et post nuptiale d'Août à Octobre.*Etat de conservation de l'habitat :⇒ **Favorable**Etat de conservation de l'espèce :

- Migrateur régulier sur le lac, observé chaque année.

- Depuis fin des années 90 et au cours des années 2000 diminution des effectifs nicheurs en Champagne humide : de 400 couples à 100 couples en 10 ans.¹- En Champagne humide, Lorraine et Alsace : diminution des effectifs de 50 à 80% par rapport aux années 80.⁴⇒ **A Surveiller**

	En France	En Europe
Répartition géographique	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Nidification</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Hivernage</p> </div> </div> <p style="text-align: center;"><i>Source : Nouvel inventaire des oiseaux de France (Delachaux et Niestlé, 2008)</i></p>	 <p>Présence en période migratoire Présence estivale Présence hivernale Présence continue</p> <p style="text-align: center;"><i>Source : Guide ornitho (Delachaux et Niestlé, 2005)</i></p>
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Forte diminution des effectifs depuis début du XIX^{ème} siècle, accentuée dans la première moitié du XX^{ème}. - Dans certains secteurs augmentation lente des effectifs à partir de la fin des années 1970.⁴ - Mais depuis fin 1990 et au cours des années 2000 diminution des effectifs nicheurs, notamment dans l'Est. → principale raison : empoisonnement à la Bromadiolone. - Diminution du nombre de migrants de ~60% depuis fin années 80 (3500 individus dénombrés au col d'Organbidexka au cours des années 80 contre 2000 au cours des années 2000).¹ - Plan National de Restauration lancé en 2002.⁴ <p>⇒ Défavorable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Auparavant non jugé menacé. - Aujourd'hui diminution des effectifs dans les pays abritant les plus grosses populations (Allemagne, Espagne et France).² <p>⇒ Défavorable</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
- Dérangement.	- Sensibiliser les usagers de la forêt au rôle écologique des rapaces.
- Diminution des prairies.	- Conservation des surfaces en prairies.
- Disparition des reposoirs (arbres en lisière forestière).	
- Utilisation des pesticides, empoisonnement.	

Bibliographie

¹- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.

²- MEEDDAT & MNHN, rédaction en cours, Fiche projet « Milan royal » Cahiers d'Habitat « Oiseaux », 4 pages.

³- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., J.GRANT P., 1999-tirage 2005, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 399 pages.

⁴- THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004, Rapaces nicheurs de France-Distribution, effectifs et conservation, Delachaux et Niestlé, 175 pages.

PIC MAR (*Dendrocopos medius*)

A238

Ordre : Piciformes

Statut sur la ZPS : Sédentaire

Famille : Picidés

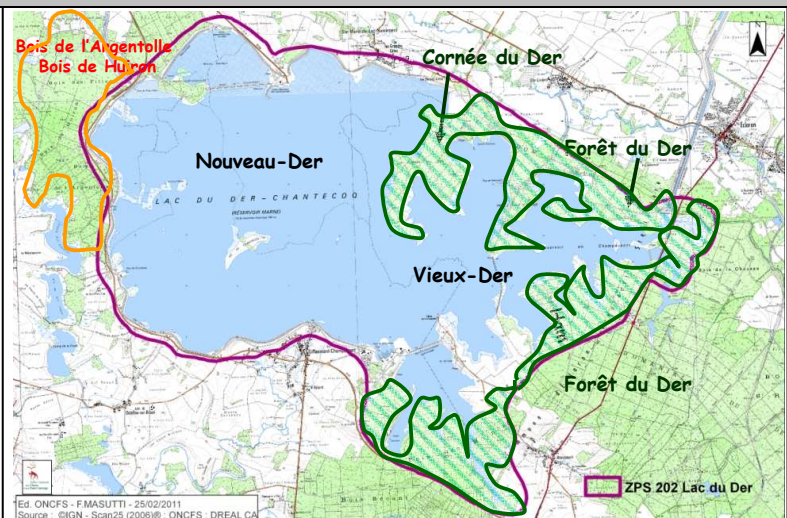
Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France	Préoccupation mineure
Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne	A surveiller
Espèce protégée en France	

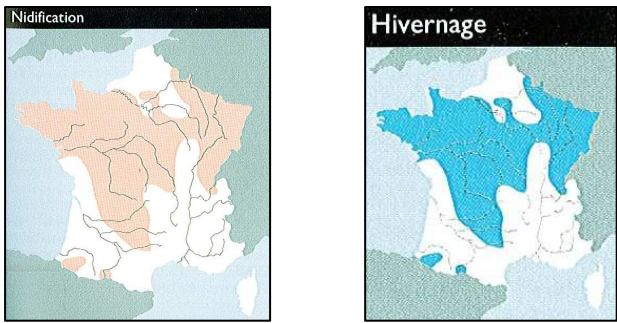

Biologie de l'espèce

Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Peuplements forestiers comportant de nombreux arbres âgés à l'écorce crevassée et aux abondantes branches mortes (taillis sous futaie vieillie avec chênes et charmes). - Reproduction : fore ses cavités de nidification dans des troncs endommagés par le climat ou les insectes.
Comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Escalade troncs et branches avec agilité. - Descend rarement au sol pour se nourrir. - Farouche, discret, est moins sujet à survoler les espaces ouverts que le pic épeiche, rendant ainsi son observation difficile. - Sédentaire.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Régime principalement constitué d'insectes (adultes et larves) capturés dans les écorces ou extirpés des fissures superficielles, ainsi qu'à la surface des feuilles. Attrape rarement ses proies en profondeur dans le bois. - Se nourrit très haut dans les frondaisons des vieux arbres, plutôt que sur les grosses branches et les troncs.

Excellent bioindicateur de l'état de conservation des massifs forestiers (Fauvel et Al., 2001).

Sur la ZPS

Observation de l'espèce	 <p>Milieux favorables à la présence de l'espèce : Bois de la Cornée et Bois du Der entourant le Vieux-Der.</p> <p>Remarque : Présence de l'espèce également en dehors de la ZPS, aux abords des étangs, au niveau du Bois de l'Argentolle et du Bois de Huiron.</p>
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - En 1989, espèce considérée comme rare en Champagne humide. - En 1995, évaluation de la population de Champagne humide à plusieurs centaines de couples. ¹ <p>⇒ Favorable</p>
Etat de conservation de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de cavités de pics régulièrement observées. Espèce régulièrement contactée. <p>⇒ Favorable</p>

	En France	En Europe
Répartition géographique	 <p><i>Source : Nouvel inventaire des oiseaux de France (Delachaux et Niestlé, 2008)</i></p>	 <p><i>Source : Guide ornitho (Delachaux et Niestlé, 2005)</i></p>
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - En 2000 : 50 000-100 000 couples estimés. - Au XIX^{ème} siècle : espèce considérée comme rare. - En 1936 : se reproduisait dans toute la France excepté dans quelques régions (plaines méditerranéennes, se faisant rare dans l'extrême Ouest et dans le Nord). <p>Depuis 1960, lente progression de l'aire de répartition dans plusieurs régions, souvent mise en relation avec le vieillissement des chênaies.¹</p> <p>⇒ Favorable</p>	<p>⇒ Indéterminé</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Disparition des vieux arbres et des arbres morts. - Rajeunissement des forêts. - Reconversion de chênaies en peupleraies ou résineux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des chênaies. - Conservation d'arbres troués (loges creusées par les pics) ou d'arbres âgés isolés favorables aux animaux incapables de forer par eux-mêmes le bois et utilisant les cavités comme sites de repos ou de reproduction (chouette hulotte, sitelle...). - Constitution d'îlots de vieillissement autour des sites de nidification. - Maintien des vieux arbres et des arbres morts sur pied lors des éclaircies.
Dérangement lors des travaux forestiers tardifs (milieu du printemps).	- Eviter les travaux forestiers fin Février et Mars afin de ne pas gêner le début de l'installation pour la reproduction.

Bibliographie

- ¹- J.DUBOIS & Al., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ²- MULLARNEY K. et Al, 1999-réimpression 2005, Le guide ornitho, éditions Delachaux et niestlé, 399 pages.

PIC NOIR (*Dryocopus martius*)

A236

Ordre : Piciformes

Statut sur la ZPS : Sédentaire

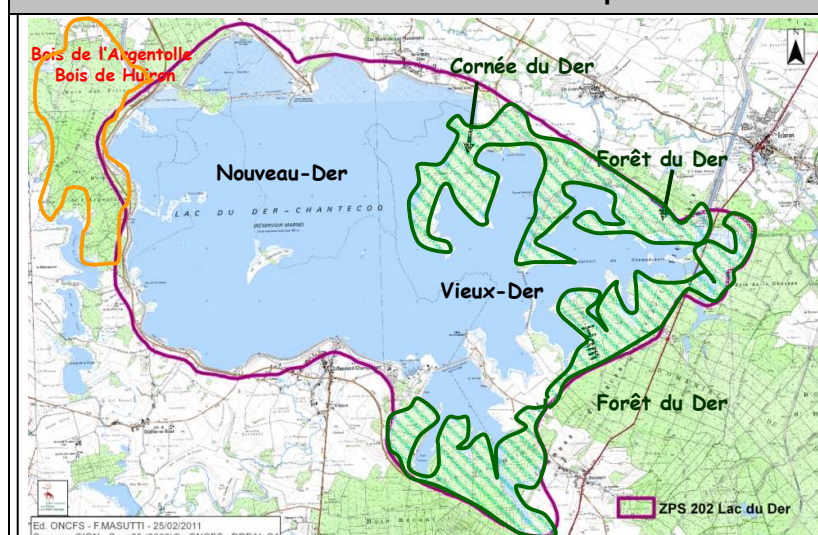
Famille : Picidés

Convention de Berne	Annexe II
Directive Oiseaux	Annexe I
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Préoccupation mineure
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Habitat	<ul style="list-style-type: none">- Grandes superficies boisées (500 ha pour un couple) avec présence d'arbres de gros diamètre donc âgés, d'un accès facile aux environs immédiats de l'arbre porteur du nid, de bois mort en abondance (troncs, grosses branches, souches) et aussi de fourmières.- En Champagne-Ardenne forêts de feuillus, composées de hêtres notamment. <p>*Nid creusé surtout par le mâle, souvent dans un arbre sain, directement ou par agrandissement d'une ébauche antérieure. *Fidélité du couple pendant plus d'un an dans certains cas. Possibilité de fidélité de l'espèce au nid pendant plusieurs années.</p>
Comportement	<ul style="list-style-type: none">- Oiseau diurne dont l'activité commence relativement tard en hiver.- Dort dans un ancien nid fréquenté parfois pendant de longues périodes.- Vie en solitaire en dehors de la période de reproduction. Adultes généralement sédentaires.- Escaladant troncs et branches avec agilité, est souvent à terre pour extraire des insectes dans les souches et le bois mort.- Besoin de creuser le bois puisque des ébauches de nid sont aussi forées en été ou en automne.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none">- Régime principalement insectivore : hyménoptères (fourmis) et coléoptères (scolytes). Fourmis capturées en creusant de grandes cavités dans les troncs, scolytes prélevés sous l'écorce et dans le bois.- Egalement consommation de petits escargots vivant sur les écorces.

Observation de l'espèce et état de conservation sur la ZPS



Milieux favorables à la présence de l'espèce : Bois de la Cornée et Bois du Der entourant le Vieux-Der.

Remarque : Présence de l'espèce également en dehors de la ZPS, aux abords des étangs, au niveau du Bois de l'Argentolle et du Bois de Huiron.

- Etat de conservation de l'espèce :

⇒ Favorable

- Etat de conservation de son habitat :

Présence de cavités de pics régulièrement observées. Espèce régulièrement contactée.

⇒ Favorable

	En France	En Europe
Répartition géographique	<p>Nidification Hivernage</p> <p><i>Source : Nouvel inventaire des oiseaux de France (Delachaux et Niestlé, 2008)</i></p>	<p><i>Source : Guide ornitho (Delachaux et Niestlé, 2005)</i></p>
Etat de conservation de l'espèce	<p>-Au moins 500 couples à la fin des années 1990-2000 -Il y a ~50 ans nidification dans des régions montagneuses uniquement. Puis extension aux milieux de plaine. En 2004 : présence de l'espèce dans toutes les régions françaises. -Causes de cette augmentation inconnues (hypothèses proposées : augmentation continue de la surface forestière en France, vieillissement des peuplements, fragmentation des domaines forestiers en Suède ayant poussé les populations à agrandir leur domaine vital...).</p> <p>⇒ Favorable</p>	<p>-Pas de données comparatives précises sur l'évolution des effectifs en Europe.²</p> <p>⇒ Favorable²</p>

Menaces sur la ZPS	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Disparition des vieux arbres et des arbres morts. - Rajeunissement des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation d'arbres troués (loges creusées par les pics) ou d'arbres âgés isolés favorables aux animaux incapables de forer par eux-même le bois et utilisant les cavités comme sites de repos ou de reproduction (chouette hulotte, sitelle...). - Constitution d'îlots de vieillissement autour des sites de nidification. - Maintien des arbres morts debout et au sol (sources de nourriture).
Dérangement lors des travaux forestiers tardifs (milieu du printemps).	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte l'espèce dans les pratiques forestières (par rapport à son rôle pour les autres cavernicoles). Eviter les travaux forestiers fin Février et Mars afin de ne pas gêner le début de l'installation pour la reproduction. - Eviter les pistes proches des îlots ou arbres à loges.
	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une bonne répartition des classes d'âge surtout des hêtres pour pérenniser l'offre en sites de nidification.

Bibliographie

- ¹- J.DUBOIS & Al., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux et Niestlé, 559 pages.
- ²- MEEDDAT & MNHN, Fiche projet « Pic noir » Cahiers d'Habitat « Oiseaux », 4 pages.
- ³- MULLARNEY K. et Al, 1999-réimpression 2005, Le guide ornitho, éditions Delachaux et niestlé, 399 pages.

VI.2 Faune et flore au titre de la Directive Habitats - Faune - Flore (SIC 89)

D'après la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 Mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvages (J.O L 206 du 22 Juillet 1992, p.7).

- **L'Annexe I** liste « les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
- **L'Annexe II** liste « les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ».
- **L'Annexe IV** liste « les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte » : elle concerne les espèces devant être strictement protégées.

VI.2.1 Inventaires réalisés

Les différentes études faunistiques réalisées sont les suivants :

- **Opération SOS Grenouilles**, réalisée chaque année depuis 2001. La LPO coordonne en périphérie du lac cette opération visant au sauvetage des amphibiens traversant la RD13 lors de leur trajet de migration pré-nuptiale (Février - Mars) et post-nuptiale (Juin) entre le bois de l'Argentolle et le lac du Der. Pour cela, une bâche est tendue le long de la route et des seaux sont mis en place à distance régulière sur le bas-côté, permettant ainsi de récupérer les individus qui souhaitent traverser la route. Cette opération a conduit à l'aménagement d'un crapoduc en 2011.
- **Enquête triton crêté**, réalisée en 2009 par le CPIE du Pays de Soulaines sur plusieurs sites Natura 2000 de Champagne-Ardenne, mandaté par la DREAL. Cette enquête vise à mieux connaître les populations de Triton crêté présentes en Champagne-Ardenne et les secteurs favorables à sa présence. Ainsi, ces éléments doivent permettre d'évaluer l'état de conservation de l'espèce sur les sites étudiés et au niveau régional.
Concernant le lac du Der, le périmètre du SIC 89 en bordure du lac a été prospecté.
Les individus ont été recherchés au moyen de deux méthodes : le piégeage des adultes par la mise en place de nasses dans les pièces d'eau, et l'inventaire nocturne des adultes à la lampe. Les individus ont été comptabilisés selon leur sexe. La période de prospection s'est étalée de Mars à Juin, avec un pic de reproduction en Avril, l'ONCFS a participé à cette enquête.
- **Inventaire de deux mollusques : Vertigo de Des Moulins et Vertigo étroit**, réalisé par O. Hesnard en 2010, mandaté par la DREAL. L'objectif de cette étude est d'améliorer la connaissance des espèces et de leur répartition en Champagne-Ardenne. Les sites Natura 2000 de la Champagne-Ardenne présentant un milieu favorable à la présence des deux espèces ont été prospectés. Concernant le site du Der, les bords du lac et des étangs ont été prospectés. Les secteurs ciblés concernent principalement les magnocariçaies humides, et les végétations des queues d'étang (zones marécageuses, Cariçaies* et Glycériaies).
La période de prospection s'est déroulée sur Avril et Mai.
- **Inventaire et suivi chiroptères sur le site du lac du Der**, confié par l'ONCFS à la LPO Champagne-Ardenne et au Groupe Chiroptères Champagne-Ardenne en 2007. L'inventaire a été réalisé dans l'enceinte de la RNCFS. L'objectif était d'améliorer la connaissance des espèces fréquentant le site et de leur répartition. Deux méthodes ont été employées : l'écoute acoustique à l'aide de détecteurs d'ultrasons et la capture au filet (permettant d'apporter des données sur la reproduction des espèces fréquentant la réserve et de détecter certaines espèces non identifiables au détecteur). Les filets ont été tendus sur les axes potentiels de déplacements des chiroptères : sur la digue de l'étang de la Diguette, et sur des allées forestières proches.

Six passages sur dix points d'écoute répartis autour du lac ont été effectués. La durée d'écoute est de 5 minutes par point. Ces sorties ont été réalisées en Mai/Juin (période de mise-bas), en Juillet (envols des jeunes), et en Septembre (activité migratoire, accouplements).

Lors des inventaires de 2007, la reproduction soupçonnée de la Pipistrelle de Nathusius, constituant le premier cas avéré en France, a conduit à la réalisation de deux études supplémentaires en 2008 et 2009. Celles-ci ont permis de suivre l'espèce et de connaître l'utilisation du site par les individus.

- **Cartographie des habitats du lac du Der**, réalisée par B. Didier (Association GAGEA) en 2003.
- **Inventaire des Odonates identifiés sur le lac-Réservoir Marne**, réalisé par le GREFFE en 1992.

VI.2.2 Espèces faunistiques et floristiques patrimoniales

De part la diversité de milieux présents au niveau du lac, de nombreuses espèces faunistiques et floristiques colonisent ces écosystèmes.

- **Les Reptiles et Amphibiens** : 10 espèces d'amphibiens et 4 espèces de reptiles ont été recensées aux abords du lac. Parmi les amphibiens, 7 espèces figurent sur la Liste Rouge nationale, dont 2 sont classées « vulnérables » et 5 classées « à surveiller ». 3 espèces d'amphibiens figurent dans la Directive Habitats-Faune-Flore. Parmi les reptiles, une espèce figure dans l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore : il s'agit du Lézard des souches (*Lacerta agilis*).
- **Les Odonates** : 45 espèces sont recensées sur le site dont 16 Zygoptères et 29 Anisoptères. Parmi le total d'espèces, 16 figurent dans la Liste Rouge régionale et 2 sont inscrites sur la Liste Rouge nationale. Une seule figure aux Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore : il s'agit de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*). Le genre *Sympetrum* est bien présent sur le lac (représenté par 6 espèces), ainsi que le genre *Aeschna* (représenté par 5 espèces) : ce sont des espèces caractéristiques des phragmitaies. Le Vieux-Der est plus propice que le Nouveau Der au développement des populations d'Odonates, en raison de son cloisonnement par la digue de Champaubert (isolement du vent et des vagues).
- **Les Poissons** : 21 espèces ont été recensées, dont deux figurent dans la Directive Habitats-Faune-Flore : la Bouvière et la Lamproie de Planer. 2 espèces parmi la totalité sont inscrites sur la Liste Rouge nationale et classées « vulnérables » : la Bouvière et la Lotte. Il est à noter la présence du Brochet, espèce protégée au niveau national.
- **Les Mammifères** : 55 espèces sont présentes sur le site, dont 18 espèces de chauves-souris. Parmi les chiroptères, 4 espèces figurent aux Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore : il s'agit du Grand murin (*Myotis myotis*), du Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), du Vespertilion de Bechstein (*Myotis Bechsteini*), et de la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*). Parmi les autres espèces de mammifères hormis les chauves-souris, 11 figurent sur la Liste Rouge nationale, notamment le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) qui est également inscrit sur la Liste Rouge mondiale. Trois espèces de mammifères sont inscrits à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore : le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), le Chat sauvage (*Felis sylvestris*) et le Castor d'Europe (*Castor fiber*).
Il est à noter la reproduction avérée de la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii* : Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore) dans la forêt du Der. Ce constat fait état du premier cas de reproduction de l'espèce en France. Les arbres gîtes ont été marqués et classés « arbres biologiques » afin d'être conservés sur pied, sans exploitation forestière.

- **Les Lépidoptères** : Aucun inventaire n'a été mené concernant les Lépidoptères, cependant des données ponctuelles sont disponibles celles-ci font part de la présence particulière aux abords du lac de deux espèces : le Macaon (*Papilio macao*) et le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) figurant dans la Directive Habitats-Faune-Flore.
- **Les Mollusques** : 14 espèces de mollusques sont présentes sur le site du lac du Der, dont 10 Gastéropodes et 3 Bivalves. Il est à remarquer la présence de Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), espèce figurant à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Concernant la flore, 500 espèces ont été inventoriées dans la cuvette et ses abords, dont 57 au statut particulier sur le Der (rareté, protection). Il est possible de citer entre autre *Alisma gramineum*, *Eleocharis ovata*.

Remarque : Les listes exhaustives des espèces recensées des différentes catégories faunistiques (Reptiles et Amphibiens, Odonates, Poissons, Invertébrés, Mammifères) et de flore sur le site figurent en Annexe XIX.

Tableau 8 : Espèces faunistiques patrimoniales présentes sur le SIC 89, statuts et état de conservation

Catégorie	Espèces patrimoniales		Code Natura 2000	Statut de protection			Milieux utilisés sur le SIC	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale
	Nom vernaculaire	Nom latin		Régional	National Listes Rouges Amphibiens, Insectes, Poissons, Mammifères	Européen Directive Habitats Faune- Flore			
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	1193	V	VU	Annexes II et IV	- Mosaïques de milieux ouverts et de boisements : habitat terrestre - Ornières forestières : reproduction	Défavorable	***
	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166	V	LC	Annexes II et IV	- Forêts : habitat terrestre, - Mares et points d'eau stagnante : reproduction	Indéterminé	**
Odonates	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041	Figure sur la liste	VU	Annexes II et IV	- Points d'eau stagnante végétalisés : repos et alimentation - Saulaie inondée (chevelus racinaires) : reproduction (ponte)	Indéterminé	***
Lépidoptères	Cuivré des marais	<i>Thersamolic aena dispar</i>	1060	Figure sur la liste	EN	Annexes II et IV	- Prairies humides : repos, alimentation, reproduction (ponte sur cortège de Rumex et plantes nectarifères)	Indéterminé	***
Poissons	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	1134	V	LC	Annexe II	- Eaux stagnantes ou peu courantes, et peu profondes, algues vertes et herbiers : alimentation - Eau peu profonde avec moules d'eau douce (Anodontes) : reproduction	Indéterminé	*
	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096	AP	LC	Annexe II	- Têtes de bassin (Vieux-Der)	Défavorable	*
Chauves-souris	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	V	LC	Annexes II et IV	- Lisières forestières (territoire de chasse) : alimentation, repos	Indéterminé	**
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	E	LC	Annexes II et IV	- Lisières forestières et prairies fauchées (territoire de chasse) : alimentation et repos	Indéterminé	***

Catégorie	Espèces patrimoniales		Code Natura 2000	Statut de protection			Milieux utilisés sur le SIC	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale
	Nom vernaculaire	Nom latin		Régional	National Listes Rouges Amphibiens, Insectes, Poissons, Mammifères	Européen Directive Habitats Faune- Flore			
	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323	V	NT	Annexes II et IV	- Lisières forestières et rives boisées (territoire de chasse) : alimentation et repos - Forêt : reproduction possible dans le SIC	Indéterminé	**
	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	E	LC	Annexes II et IV	- Lisières forestières et rives boisées (territoire de chasse) : alimentation et repos	Indéterminé	***
Mollusques	Vertigo de Des Moulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>	1016			Annexe II	- Magnocariçaies humides.	Défavorable	**

Source : ONCFS

Pour la signification des symboles désignant les statuts de protection des espèces, se reporter à l'Annexe XV.

Détermination de la valeur patrimoniale de chaque espèce :

La valeur patrimoniale est déterminée en fonction des statuts de protection de l'espèce sur le site et de sa répartition (cf fiches espèces).

***** : forte** → Lorsque l'espèce figure en Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore et présente un statut régional « Vulnérable » ou « En danger » et un statut national « Vulnérable ».

**** : moyenne** → Lorsque l'espèce figure en Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore et présente un statut régional « Vulnérable » et un statut national en « Préoccupation mineure » ou « Quasi menacée ».

*** : faible** → Lorsque l'espèce figure strictement en Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et présente un statut national « Préoccupation mineure ».

VI.2.3 Fiches espèces SIC 89

Les fiches espèces ci-après concernent toutes les espèces citées dans le tableau 8. Une aide à la compréhension de ces fiches figure en Annexe XVIII.

L'ordre des fiches est le suivant :

- Sonneur à ventre jaune
- Triton crêté
- Cordulie à corps fin
- Cuivré des marais
- Bouvière
- Lamproie de Planer
- Barbastelle d'Europe
- Grand murin
- Vespertilion de Bechstein
- Vespertilion à oreilles échancrées
- Vertigo de Des Moulins

SONNEUR A VENTRE JAUNE (*Bombina variegata*)



1193

Ordre, Famille : Anoures, Discoglossidés

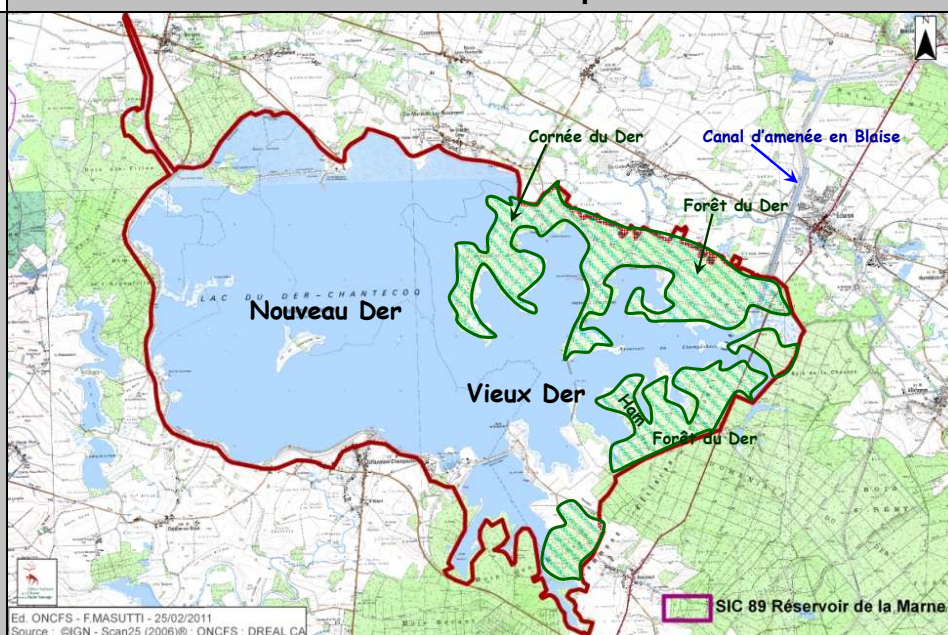
Convention de Berne	Annexe II
Directive Habitat/Faune-Flore	Annexes II et IV
Liste rouge des amphibiens de France	Vulnérable
Liste Rouge des amphibiens de Champagne-Ardenne	Vulnérable
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Description	<ul style="list-style-type: none"> - Assez petite taille (4-5 cm longueur en moyenne), à peau pustuleuse et à l'allure s'apparentant à celle d'un petit crapaud. - Corps aplati, coloration du dessus gris terreux ou olivâtre, face ventrale typiquement jaune tachée de noir, tête pourvue de deux yeux saillants à pupille en forme de cœur. - <u>Dimorphisme sexuel</u> : taille du mâle plus petite que celle de la femelle, callosités noirâtres présentes sur l'avant-bras et sur la face inférieure des doigts chez le mâle en période de reproduction.
Habitat	<p>Passes une grande partie de la belle saison dans ou à proximité immédiate du milieu aquatique et hiverne à terre. Espèce très pionnière des milieux perturbés notamment par des travaux forestiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Habitat terrestre</u> : mosaïque de milieux ouverts et de boisements : prairies, pâtures, accotements routiers disposant de fossés... - <u>Habitats aquatiques (reproduction)</u> : points d'eau variés, parfois fortement liés à l'Homme : mares temporaires ou permanentes, ornières, fossés, bordures marécageuses d'étangs ou de lacs... <ul style="list-style-type: none"> *secteurs riches en poches d'eau stagnante et peu profonde, de faible surface, et bien ensoleillés. Tolère les eaux boueuses ou légèrement saumâtres (ornières de roue, fossés de drainage...). Berges peu pentues pour que l'animal puisse accéder facilement au point d'eau *Pauvreté en autres amphibiens et surtout en poissons. *Milieux qui peuvent être riches en plantes aquatiques ou totalement dépourvus de végétation.
Reproduction	<ul style="list-style-type: none"> - Se déroule dans l'eau, au Printemps (Avril-Mai à Août). - Ponte des adultes sur des brindilles immergées ou sur des plantes aquatiques. - Appels nuptiaux des mâles très actifs, de jour comme de nuit : émission de petits cris plaintifs et très sonores « hou hou ».
Activité	<ul style="list-style-type: none"> - Hiverne dès Octobre sous des pierres ou des souches, dans la vase, l'humus, la mousse. (Pendant les étés secs il trouve refuge dans ces mêmes abris.) - Dès Avril, l'animal sort de son hibernation. Les adultes restent à proximité de l'eau durant la saison estivale. - Il s'éloigne rarement de plus de quelques dizaines de mètres de son habitat aquatique pour hiverner à terre. - Quand il est inquiété, il adopte une posture caractéristique : se cambre ou se retourne de manière à faire apparaître sa coloration vive censée avertir le prédateur de sa toxicité (peu de prédateurs du fait de sa toxicité.)
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Têtards</u> : consomment des algues et diatomées (phytophages stricts ou détritophages). Au début de leur vie aérienne les jeunes s'alimentent de collemboles principalement, la taille des proies augmentant avec leur croissance. - <u>Adultes</u> : vers et insectes de petite taille (diptères et coléoptères).

Observation de l'espèce et état de conservation sur le SIC

Observation de l'espèce



- Observation de l'espèce :
- Présence de l'espèce notée en 2007 dans le bois de la Cornée du Der (comm. animateurs du Musée du Pays du Der).
 - Population bien présente dans la forêt domaniale du Der, notamment au niveau des zones de chantiers : ornières fortement appréciées par l'espèce.
 - Observation de plusieurs individus au Nord du canal d'amenée en Blaise en 2008 : fossés curés. Depuis cette année le fossé est en cours de fermeture et l'espèce n'y est plus présente.

Présence de l'espèce toute l'année sur le site.

Remarque : espèce notée dans l'inventaire ZNIEFF I « Le Réservoir du lac du Der » décrite en 1984 et mise à jour en 2000 ; et également observée lors de l'inventaire ZNIEFF II « Les environs du lac du Der » décrite en 2000.

➤ Etat de conservation de l'habitat :

⇒ **Etat de conservation de l'habitat indéterminé**

➤ Etat de conservation de l'espèce :

⇒ **Etat de conservation de l'espèce indéterminé**

En France



Espèce très rare à exceptionnelle
 Espèce assez rare à rare
 Espèce commune à assez commune
 ? mentions incertaines
 Disparitions

Source : Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg, 2003.

En Europe



Source : Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg, 2003

Répartition géographique

	En France	En Europe
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des populations difficile à retracer avec précision. - Présence signalée dans de nombreux départements au XIX^{ème} siècle. - Disparition de l'espèce de la côte Méditerranéenne au début du XX^{ème} siècle (raisons exactes inconnues). - Populations encore abondantes en milieu bocager. Raréfaction des biotopes de reproduction en milieu forestier depuis une trentaine d'années → vulnérabilité de l'espèce.³ - Des zones d'absence apparaissent au sein de son aire de répartition. - Régression généralisée aux frontières de la France, excepté le quart Nord-Est. - <i>Facteurs pouvant expliquer cette régression</i> : la destruction des habitats, la fragmentation des habitats par l'aménagement des territoires, l'évolution brutale dans les pratiques et activités humaines.⁴ <p>⇒ Défavorable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Largement répandue à l'échelle Européenne et ne semble pas en danger. 4 - Fort déclin dans l'Ouest de l'Europe depuis le début du XX^{ème} siècle → espèce quasiment éteinte aux Pays-Bas et en Belgique (derniers individus observés dans les années 80).¹⁻³ <p>⇒ A surveiller</p>

Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Route située aux abords du lac peut être une barrière pour la progression de l'espèce. - Assèchement du milieu aquatique (menace pour les têtards) par évaporation (cas des mares temporaires, ornières) ou par drainage. - Pollution des eaux (menace pour les têtards et œufs). - Envahissement par des herbacées et éventuellement des arbustes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un maillage de rénovation de fossés favorisant une connexion entre les populations. - Protection des zones fréquentées par le Sonneur par la pose de grillages. - Maintien et création de mares. - Etablir un calendrier de curage des points d'eau (mares, fossés) régulièrement (en dehors des périodes de reproduction et d'hivernage) pour éviter leur fermeture. - Maintenir la connectivité des milieux aquatiques, en privilégiant un maillage dense de points d'eau favorables au stationnement des sonneurs (permettant les échanges). - Mettre en place une recherche plus approfondie de l'espèce autour du lac : prospecter l'hiver pour localiser les zones potentiellement favorables, et revenir au Printemps suivant pour prospecter de nouveau les ornières mais en eau.

Bibliographie

¹- ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F.ed, 2003, Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg, Collection Parthénope, éditions Biotope, 480 pages.

²- ARNOLD N., OVENDEN D., 2004, Le guide herpéto, Delachaux et Niestlé, 288 pages.

³- MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Amphibiens »- « Sonneur à ventre jaune », 3 pages.

⁴- MEEDDAT, DREAL Lorraine & ECOTER, Projet-Plan National d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune, 163 pages.

TRITON CRETE (*Triturus cristatus*)

1166

Ordre, Famille : Urodèles, Salamandridés



Marine DAVID

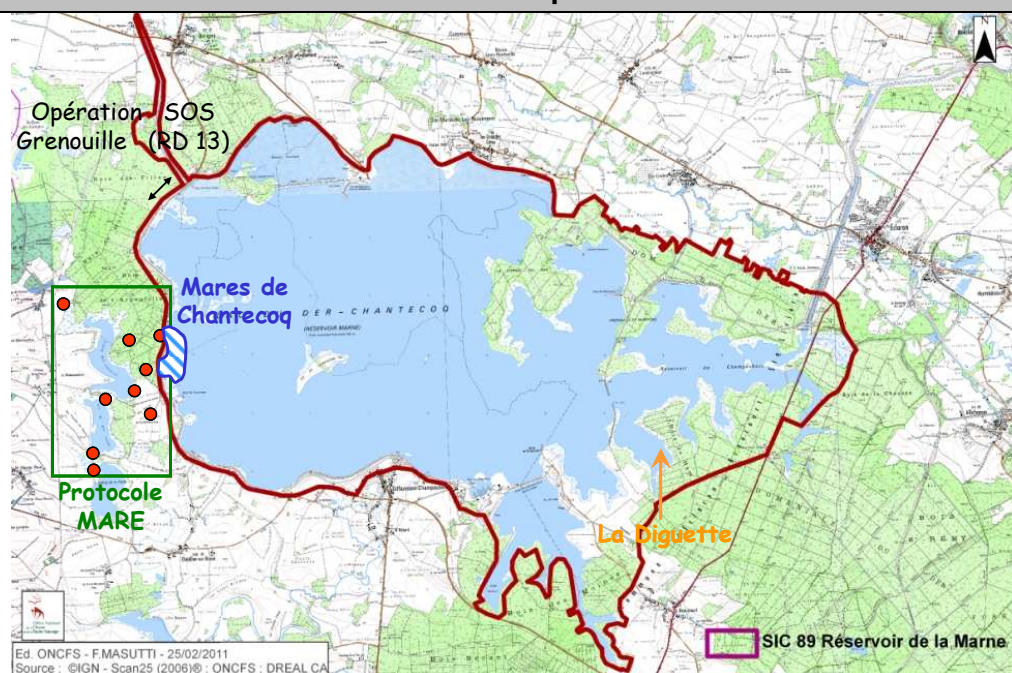
Convention de Berne	Annexe II
Directive Habitat/Faune-Flore	Annexes II et IV
Liste rouge des amphibiens de France	Préoccupation mineure
Liste Rouge des amphibiens de Champagne-Ardenne	Vulnérable
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Description	<ul style="list-style-type: none"> - Mâle : assez grande taille (13 à 17 cm de longueur), à peau verruqueuse. Coloration brune, face ventrale jaune ou orangée maculée de tâches noires. *En période nuptiale (Printemps) : crête dorso-caudale brune bien développée et fortement dentée. *En phase terrestre (été) : peau foncée - Femelle : pas de crête dorsale développée. Coloration sombre.
Habitat	<p>En dehors de la saison de reproduction, les adultes sont généralement terrestres. La reproduction se passe en phase aquatique (3-4 mois dans l'année).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat terrestre : zones de boisements, de haies et de fourrés (à quelques centaines de mètres maximum du site de reproduction le plus proche). - Habitat de reproduction : points d'eau stagnante riche en sels minéraux et en plancton, exempts de poissons, souvent assez étendus et en grande densité (mares de préférence), relativement profonds (de l'ordre de 0,5 à 1m), pourvus d'une abondante végétation et bien ensoleillés. *Affiche une certaine prédilection pour les plans d'eau sur affleurements de marnes ou d'argiles. *Nécessité de présenter pour ces zones des berges en pente douce, de manière à permettre les déplacements de l'espèce. *Capable de coloniser des milieux récents relativement pauvres en végétation. *Peut cohabiter avec d'autres amphibiens : tritons palmé, ponctué et alpestre ; grenouilles...
Reproduction	<ul style="list-style-type: none"> - Se déroule dans l'eau, au Printemps. - Ponte des adultes dans leur mare d'origine ou dans des milieux proches. - Développement des larves en phase aquatique (peuvent rester dans l'eau jusqu'au début de l'été). <p>A partir de la métamorphose, perte progressive des branchies, les jeunes quittent alors le milieu aquatique et deviennent terrestres.</p>
Activité	<ul style="list-style-type: none"> - Hivernation : jeunes et adultes. D'Octobre à Mars. Dans les galeries du sol, sous des pierres ou des souches. En vie ralentie, ne se nourrissent pas. - Estivation : sous des pierres en période de sécheresse. - En reproduction : adultes passent la journée en eau profonde cachés dans la végétation aquatique. La nuit se déplacent au fond de l'eau dans des zones peu profondes. <p>Activité diurne des larves, deviennent nocturnes après la métamorphose.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En dehors de la période de reproduction : se rapprochent des berges de plans d'eau le soir et la nuit.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Larves : se nourrissent de larves planctoniques puis de proies plus volumineuses au fur et à mesure de leur développement (larves d'insectes, vers...). Chassent à l'affût. - Adultes : petits mollusques, vers, larves diverses, têtards (la mobilité des proies et leur abondance conditionnent le régime alimentaire).

Observation de l'espèce et état de conservation sur le SIC

Observation de l'espèce



L'espèce est présente sur le site toute l'année, et détectée en période de reproduction de Mars à Juin.

- Opération SOS Grenouilles (sauvetage des amphibiens le long de la RD13 grâce à des filets et seaux) : espèce contactée depuis 2001, traversant la route pour se rendre du côté Ouest du lac en période de reproduction : 17 individus en 2001 ; 6 en 2002 ; 3 en 2003 ; 1 en 2004 ; 0 en 2005 ; 8 en 2006 ; 1 en 2007 ; 1 en 2008 ; 4 en 2009⁸.

- Enquête triton crêté, 2009 :

→ 2 individus contactés au niveau des mares ensoleillées de Chantecoq³.

→ site de la Diguette (Sud du lac) présente une belle diversité d'amphibiens (tritons ponctué, alpestre, palmé, salamandre, grenouille rousse...) mais pas de détection du triton crêté³.

Remarques :

- Protocole MARE : détection de l'espèce aux abords des étangs d'Outines et d'Arrigny, notamment au niveau de la mare de la Poterne (située au Sud du Grand Coulon et au Nord de la Forêt) en 2009⁴. En 2010, 8 nouveaux sites de présence de l'espèce ont été découverts au niveau des étangs. (cf carte)

- Espèce notée dans l'inventaire ZNIEFF I « Le Réservoir du lac du Der » décrite en 1984 et mise à jour en 2000 ; et également observée lors de l'inventaire ZNIEFF II « Les environs du lac du Der » décrite en 2000.

- En régression en Champagne-Ardenne⁵

- Site Natura 2000 du Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq pas très favorable au Triton crêté, en raison « de la physionomie et des particularités liées au fonctionnement hydraulique du site » (espèce bien présente dans les mares des prairies alentours).³

→ mares forestières aux alentours du lac sont souvent fermées et donc sans végétation.

→ certaines queues et rives du Der paraissent plus favorables mais sont très poissonneuses.

→ mares ensoleillées de Chantecoq : 2 individus contactés en 2009 lors de l'Enquête Triton crêté.



→ populations faibles autour du lac³

- Mais données pour l'espèce en Champagne Ardenne anciennes et lacunaires.⁷

⇒ **Etat de conservation de l'habitat indéterminé**

⇒ **Etat de conservation de l'espèce indéterminé**

Etat de conservation de l'espèce et de son habitat

	En France	En Europe
Répartition géographique	 <p>Source : de <i>Les Amphibiens France, Belgique et Luxembourg, 2003</i></p> <p>Espèce très rare à exceptionnelle Espèce assez rare à rare Espèce commune à assez commune ? mentions incertaines Disparitions</p>	 <p>Source : <i>Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg, 2003</i></p>
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution par taches ou en mosaïque. - En déclin en limite de répartition (Rhône-Alpes, Limousin, Bretagne). Population du Sud de la France fragile en raison du nombre réduit de sites de reproduction.¹ → espèce bien présente dans certaines régions mais de nombreuses aires d'absence.⁶ <p>⇒ Défavorable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Régression en Europe. Particulièrement menacée en Suisse, Allemagne et au Benelux.³ <p>⇒ Indéterminé</p>

Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
	- Mise en place d'une signalisation temporaire ou permanente pour avertir les automobilistes de la traversée des amphibiens en période de reproduction ou aménagement d'un crapoduc.
	- Creuser des mares connectées entre elles, à pentes douces et en paliers, à proximité des zones de pontes actuelles, pour permettre de créer un lieu de fuite pour les têtards vers une zone plus profonde en cas de sécheresse prolongée.
- Atterrissement des points d'eau accueillant l'espèce. - Envahissement par des herbacées et éventuellement des arbustes.	- Curage régulier du milieu ou fauchage (notamment des fossés), en veillant à ne pas détruire l'habitat, à réaliser en dehors de la période de reproduction (donc à réaliser entre Août et Octobre).
- Colonisation du milieu aquatique par les poissons (notamment la mare de Chantecoq).	- Eviter la présence de poissons dans les mares. - Enlever les poissons présents dans la mare de Chantecoq.

Bibliographie

¹- ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F.ed, 2003, Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg, Collection Parthénope, éditions Biotope, 480 pages.

²- ARNOLD N., OVENDEN D., 2004, Le guide herpéto, Delachaux et Niestlé, 288 pages.

³- DREAL Champagne-Ardenne & CPIE du Pays de Soulaïnes, 2009, Réseau Natura 2000 et Triton crêté (*Triturus cristatus*) en Champagne Ardenne, Rapport intermédiaire, 27 pages.

⁴- DREAL Champagne-Ardenne & CPIE du Pays de Soulaïnes, 2009, Test du protocole MARE-Dynamique des populations d'amphibiens en Champagne Ardenne, 28 pages.

⁵- L'HERBIER A-S., ONCFS-LPO, 2009, Quelles mesures de gestion pour le maintien de populations d'amphibiens dans la zone Natura 2000 du lac du Der traversée par la Départementale D13 ? Stage de BTS Gestion et Protection de la Nature, 40 pages.

⁶- MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Amphibiens » - « Triton crêté », 3 pages.

⁷- MEEDDAT & MNHN, 2007, Fiche d'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats naturels et semi-naturels d'intérêt communautaire-Le triton Crêté, document texte téléchargeable sur *le portail Natura2000*, 15 pages.

⁸-ONCFS, 2010, Comité Directeur du 26 Mars 2010-Rapport de synthèse des activités 2009, 27 pages.

CORDULIE A CORPS FIN (*Oxygastra curtisii*)

1041

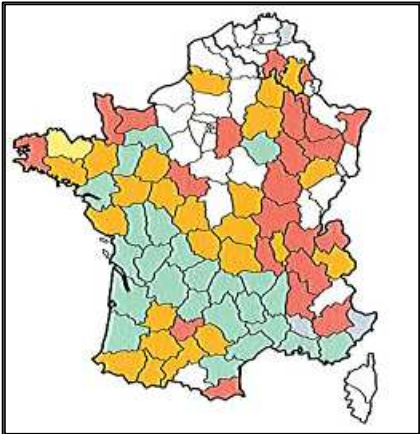

Ordre, Famille : Odonates, Cordulidés

Convention de Berne	Annexe II
Directive Habitat/Faune-Flore	Annexes II et IV
Liste rouge des insectes de France	Vulnérable
Liste Rouge des insectes de Champagne-Ardenne	Figure sur la liste
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Description	<ul style="list-style-type: none">- Forme trapue, abdomen cylindrique et allongé, ailes postérieures plus larges à leur base que les antérieures.- Mâles et femelles : taille moyenne (abdomen de 33 à 40 mm ; ailes postérieures de 24 à 36 mm). Thorax vert métallique. Abdomen noirâtre avec des taches jaunes medio-dorsales. Yeux contigus.
Habitat	<ul style="list-style-type: none">- Anciennes gravières boisées.- Eaux courantes ou eaux stagnantes (mares, bordures de lac ou d'étang), bordées d'une végétation abondante aquatique et riveraine.- Présence d'une lisière arborée nécessaire car les larves vivent surtout dans les débris végétaux s'accumulant entre les racines d'arbres immergées à l'aplomb des rives, où elles chassent à l'affût.
Cycle de développement	<p>Nécessité de chevelus racinaires à la base des saules et, aulnes pour la ponte. Durée totale du cycle : 2 à 3 ans.</p> <ul style="list-style-type: none">- Période de vol : Juin à Août.- Ponte : de mi Juin à fin Août. Les femelles pondent seules, en vol, en tapotant de l'extrémité de leur abdomen les eaux calmes dans les recoins de la berge.- Développement : embryon puis larve. Durée du développement larvaire : 2 à 3 ans.- Métamorphose : émergences à partir de début Juin. S'effectuent pour la plupart de quelques minutes à une demi-heure, dans la végétation riveraine. La larve arrivée au dernier stade recherche un support adéquat pour entreprendre sa mue : généralement un tronc d'arbre ou une branche, situés à proximité immédiate de l'eau.- Maturation sexuelle : Le jeune adulte quitte le milieu aquatique durant une dizaine de jours nécessaires à sa maturation sexuelle. Il se tient alors parfois éloigné du cours d'eau (lisières forestières...), dans des zones bien ensoleillées et abritées du vent, s'alimentant d'insectes volants. Quand il est sexuellement mature, il recherche les milieux de développement larvaire pour la reproduction.
Activité	<ul style="list-style-type: none">- Mâle : comportement territorial bien marqué, se tiennent dans les petites anses fermées par un recoin souvent envahi par une végétation fournie. Il parcourt son territoire sans se poser, en inspectant les secteurs de ponte éventuels.- Femelles très discrètes et difficilement observables.- Imagos : par temps beau et chaud, peuvent voler longtemps sans se poser, s'accrochant ensuite à une branche ou à une tige, le corps pendant verticalement.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none">- Larves : carnassières. Se nourrissent de petits animaux aquatiques dont la grandeur est généralement proportionnelle à leur taille et par conséquent fonction du stade larvaire : oligochètes, mollusques, larves de chironomes, de trichoptères...- Adultes : carnassiers. Se nourrissent d'insectes volants de petite et moyenne taille (diptères, éphémères...) capturés et dévorés en vol s'ils sont de taille réduite ; posés s'ils sont plus volumineux (lépidoptères, autres odonates...).

Sur le SIC	
Observation de l'espèce	<p>L'espèce peut être potentiellement présente sur le site en périodes printanière et estivale, de Mai à Septembre.</p> <p>Espèce notée dans l'inventaire ZNIEFF I « Le Réservoir du lac du Der » décrite en 1984 et mise à jour en 2000 ; et également observée lors de l'inventaire ZNIEFF II « Les environs du lac du Der » décrite en 2000.</p>
Etat de conservation de l'espèce et de son l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - 1ère donnée en 1992 (GREFFE), où la présence de l'espèce est signalée sur le lac du Der. - Entre 1999 et 2003, 3 données collectées dans la vallée Marnaise (notamment aux environs du lac du Der).³ - Entre 2006 et 2010, des individus sont contactés notamment au niveau des anciennes gravières (Perthois) : les gravières boisées qui arrivent à maturité (développement des saules...) sont de très bons sites de reproduction.³ - Connaissance meilleure de l'espèce aujourd'hui en Champagne car elle est mieux prospectée et elle a subi une expansion dans les années 90 où les gravières se sont vieillies.³ - Espèce devenue assez commune en région Champagne-Ardenne.³ - Pas assez de données au niveau du Der pour déterminer un état de conservation.³ <p>⇒Etat de conservation de l'habitat sur le SIC Indéterminé ⇒Etat de conservation de l'espèce sur la SIC Indéterminé</p>

En France		En Europe
Répartition géographique	 <p><i>Source :</i> de <i>Les Libellules Belgique et Luxembourg, 2006</i></p>	 <p><i>Source :</i> <i>Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg, 2006</i></p>
<p>Espèce très rare ou exceptionnelle Espèce rare ou assez rare Espèce assez commune à très commune Espèce présente avant 1980 mais non observée depuis Citations douteuses ou à confirmer</p>		

	En France	En Europe
Etat de conservation de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> - Espèce bien implantée dans la moitié Sud-Ouest du pays, malgré une dégradation de ses habitats lotiques (principalement à proximité des grandes agglomérations).¹ - Dans le Nord et l'Est : populations pas particulièrement stables et abondantes.² - Espèce discrète pouvant facilement passer inaperçue, notamment dans les secteurs ne faisant pas l'objet d'une prospection régulière. Il est probable qu'il existe encore des zones de développement encore non répertoriées.² - Beaucoup de sites encore non prospectés. <p>⇒ Indéterminé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Espèce menacée sur les limites orientales et septentrionales de son aire de répartition (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie). <p>⇒ Indéterminé</p>

Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
Aménagements des bords de plans d'eau, où l'espèce est présente (déboisement des berges...)	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la présence de l'espèce dans la réalisation de tout aménagement pouvant engendrer une modification de l'intégrité des berges. - Réaliser des compléments d'inventaires, afin d'améliorer les connaissances de l'espèce sur le site (statut sur le site, reproduction, taille et état de la population...).

Bibliographie

- ¹- GRAND D., BOUDOT J.-P., 2006, Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg, Collection Parthénope, éditions Biotope, 480 pages.
- ²- MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Insectes »- « Cordulie à corps fin », 4 pages.
- ³- TERNOIS V., LAMBERT J.-L., *Oxygastra curtisii* (Dale, 1834) en Champagne-Ardenne : bilan du programme régional 2007-2009, 12 pages.

CUIVRE DES MARAIS (*Thersamolycaena dispar*)

1060



Ordre, Famille : Lépidoptères, Lycénidés

Convention de Berne	Annexe II
Directive Habitat/Faune-Flore	Annexes II et IV
Liste rouge des insectes de France	En danger
Liste Rouge des insectes de Champagne-Ardenne	Figure sur la liste
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Description	<p>- Mâle : dessus des ailes orange cuivré vif, bordé de noir. Dessous de l'aile antérieure orangé avec des points noirs. Dessous de l'aile postérieure gris pâle bleuté avec des points noirs liserés de blanc et une large bande orange vif sur le bord extérieur.</p> <p>- Femelle : plus grande que le mâle. Le dessus des ailes est plus sombre que pour le mâle : aile postérieure brune avec une bande orange sur le bord extérieur, aile antérieure orange bordé de noir. Dessous similaire au mâle.</p> <p>- Chenille : verte ou jaune-vert</p>
Habitat	Milieus ouverts, ensoleillés et humides de plaine : prairies humides de fauche, parfois bordées de zones à roseau commun (<i>Phragmites australis</i>), avec une hauteur d'herbe variable (entre 0,2 et 1,5 mètres). Egalement présent au niveau de bordures de ruisseaux et de fossés humides. Possibilité de présence dans des grandes clairières forestières humides dans le Nord-Est.
Cycle de développement	<p>Espèce bivoltine en France : 2 générations par an.</p> <p>- Ponte des œufs, isolément en général, sur la face supérieure des feuilles : en Mai et en Août.</p> <p>- Chenilles : les individus de la 2^{ème} génération peuvent entrer en diapause hivernale, et reprennent leur activité en Avril de l'année suivante lorsque les conditions climatiques le permettent.</p> <p>- Chrysalides : passage du stade chenille au stade nymphe (=chrysalide) en Juillet-Août.</p> <p>- Adultes : 1^{ère} génération (=printanière) observée de mi Mai à fin Juin, les individus sont de grande taille et très colorés. 2^{ème} génération (=été) observée de Juillet à fin Août, les individus sont plus petits mais les effectifs sont plus importants.</p>
Activité	<p>- <u>Vol des adultes</u> : rapide par journées ensoleillées. Peuvent s'éloigner de plusieurs kilomètres de leur lieu d'origine, leur permettant ainsi de coloniser de nouveaux biotopes.</p> <p>- <u>Reproduction</u> : comportement territorial des mâles : se tiennent sur une plante un peu surélevée par rapport au reste de la végétation, défendant leur territoire vis-à-vis des autres mâles.</p> <p>- <u>Diapause des chenilles</u> : hivernent dans des feuilles flétries de la plante hôte.</p>
Alimentation	<p>- <u>Chenilles</u> : phytophages. Les plantes hôtes appartiennent au genre <i>Rumex</i>. Il est possible que le cortège de plantes hôte comprenne des plantes nectarifères.</p> <p>- <u>Adultes</u> : floricoles. Observés généralement sur les Menthes, la Gesse des Prés, l'Eupatoire chanvrine, le Cirse des marais, le Cresson amphibie.</p>

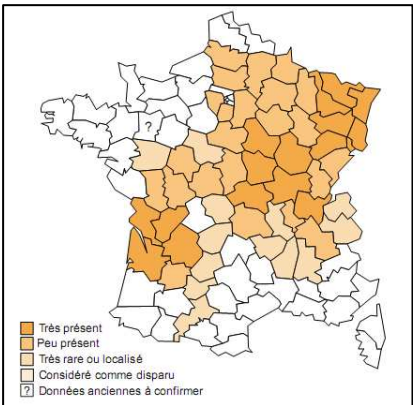
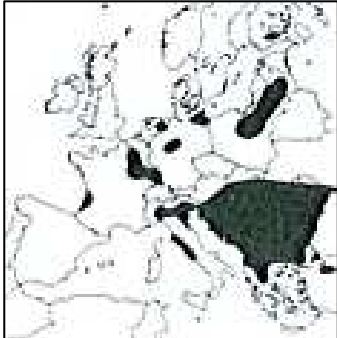
Observation de l'espèce et état de conservation sur le SIC

L'espèce est présente sur le site en périodes printanière et estivale, de Mai à Août.

Espèce notée dans l'inventaire ZNIEFF I « Le Réservoir du lac du Der » décrite en 1984 et mise à jour en 2000 ; et également observée lors de l'inventaire ZNIEFF II « Les environs du lac du Der » décrite en 2000.

Manque d'informations. Aucune étude n'a été réalisée aux alentours du lac, nous ne disposons que de données ponctuelles. Pas de tendance évolutive sur un pas de temps important.

⇒ **Indéterminé**

	En France	En Europe
Répartition géographique	 <p style="text-align: center;"><i>Source : Fiche Cahiers d'Habitat Insectes « Le Cuivré des marais »</i></p>	 <p style="text-align: center;"><i>Source : Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord, 1999</i></p>
Etat de conservation de l'espèce	<p>- Espèce globalement moins menacée en France que d'autres espèces liées aux zones humides et pour lesquelles les populations sont isolées.</p> <p>- A dire d'expert, espèce en voie d'extension → mobilité de l'espèce permettant une colonisation des habitats.</p> <p>- Sud-Ouest : espèce considérée comme menacée car le nombre de localités où l'espèce est présente diminue fortement depuis des années. ¹</p> <p>⇒ Indéterminé</p>	<p>Manque d'informations.</p> <p>⇒ Indéterminé</p>

Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Assèchement des prairies humides. - Destruction de la plante hôte par piétinement, fauches, aménagements. - Mort des individus de première génération en raison du traitement contre les chenilles processionnaires. - Fauche des bords de route ou des chemins, curage des fossés de drainage, mal positionnés dans le temps peuvent provoquer la disparition de micromilieus favorables à l'installation d'individus (et indispensable à l'établissement de corridors de communications entre populations). - Utilisation d'intrants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les milieux ouverts par une fauche tardive. - Veiller à ce qu'il n'y ait pas de broyage durant la période de présence de l'espèce (Juin à Août). - Mise en place d'une étude de cartographie de la végétation des berges situées autour du lac, puis mener une étude sur la localisation du Cuivré des marais. - Proposer localement des périodes de fauche des bords des routes et de curage des fossés en fonction du cycle de développement de l'espèce.

Bibliographie

- ¹- MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Insectes » - « Cuivré des marais », 3 pages.
- ²- MEEDDAT & MNHN, 2007, Fiche d'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats naturels et semi-naturels d'intérêt communautaire-Le cuivré des marais, document texte téléchargeable sur *le portail Natura2000*, 15 pages.
- ³- TOLMAN T., LEWINGTON R., 1999, Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord, Delachaux et Niestlé, 320 pages.

BOUVIERE (*Rhodeus amarus*)**1134**

Ordre, Famille : Cypriniformes, Cyprinidés

Convention de Berne	Annexe III
Directive Habitat/Faune-Flore	Annexe II
Liste rouge des poissons de France	Préoccupation mineure
Liste Rouge des poissons de Champagne-Ardenne	Vulnérable
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Description	<ul style="list-style-type: none"> - Petite taille, au corps court et haut comprimé latéralement. Mâles souvent plus grands que les femelles, pour un âge donné. Durée de vie d'un individu : en moyenne 2 à 5 ans. - Coloration sensiblement identique chez les deux sexes en dehors de la période de reproduction : aspect brillant, dos gris verdâtre, flancs argentés, ventre jaunâtre, présence d'une bande vert bleue sur les flancs. - En période de reproduction : le mâle adopte une coloration rose violacée, avec une tache foncée en arrière des opercules.
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Milieux calmes (lac, étangs) aux eaux stagnantes ou peu courantes. Préfère des eaux claires et peu profondes, et des substrats sablo-limoneux (présence d'hydrophytes). - Sa présence est étroitement liée à celle des mollusques bivalves.
Reproduction	<ul style="list-style-type: none"> - Entre Avril et Août, à une température de 15 à 21°C. - Reproduction ostracophile : dépôt des œufs par la femelle au moyen d'un ovipositeur (tube de ponte) dans le siphon exhalant d'un bivalve (moule du genre <i>Unio</i> ou <i>Anodonta</i>). Œufs oxygénés par les courants de filtration de la moule.
Activité	Diurne. Espèce grégaire.
Alimentation	Exclusivement phytophage (algues vertes filamenteuses, diatomées) et/ou détritivores.

Observation de l'espèce et état de conservation sur le SIC

L'espèce est présente sur le site toute l'année.

Manque d'informations pour évaluer l'état de conservation de l'espèce et de son habitat sur le SIC.

⇒Etat de conservation de l'habitat Indéterminé.

⇒Etat de conservation de l'espèce Indéterminé.

Répartition géographique et état de conservation de l'espèce

En France		<p>- Aire de répartition de l'espèce très fragmentée. - Raréfaction des mollusques en raison d'une prédation de ceux-ci par le rat musqué et le ragondin (notamment en hiver lorsque les végétaux formant la base de leur alimentation se font rares) ; et d'une dégradation des milieux naturels de la Bouvière ; .et de phénomènes de pollution observés par endroit.¹ →diminution aire de répartition de la Bouvière en France.¹</p> <p>⇒Etat de conservation de l'espèce Indéterminé</p> <p><i>Source : Fiche Cahier d'Habitat « Poissons », La Bouvière</i></p>
En Europe	<p>Manque d'informations.</p> <p>⇒Etat de conservation de l'espèce Indéterminé</p>	

Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
Entièrement dépendante des Unionidés pour la reproduction.	Maintenir des populations de moules d'eau douce essentielles à sa reproduction.

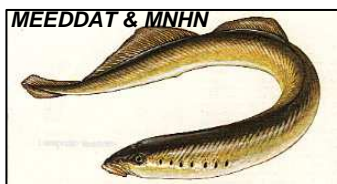
Bibliographie

¹- MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Poissons »- « La Bouvière », 2 pages.

LAMPROIE DE PLANER (*Lampetra planeri*)

1096

Ordre, Famille : Pétromyzontiformes, Petromyzontidés



Convention de Berne	Annexe III
Directive Habitat/Faune-Flore	Annexe II
Liste rouge des poissons de France	Préoccupation mineure
Liste Rouge des poissons de Champagne-Ardenne	A préciser
Espèce protégée en France	

Biologie

Description	-Taille moyenne : 9à 15 cm. Femelle plus grande que le mâle. -Corps nu anguilliforme recouvert d'une peau lisse dépourvue d'écaillles, sécrétant un abondant mucus. -Dos bleuâtre ou verdâtre avec le flanc blanc-jaunâtre et la face ventrale blanche. -Yeux bien développés, bouche infère et circulaire.
Habitat	-Adultes : têtes de bassins et ruisseaux. -Larves : aveugles, vivant dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie embryonnaire.
Reproduction	-En Avril-Mai, sur un substrat de gravier et de sable. -Nid ovale et petit, élaboré avec des graviers et du sable par les deux sexes. -Pas de survie des géniteurs après la reproduction. -Vie longue des larves enfouies dans les sédiments (restent en moyenne 5 à 6 ans dans leur « terrier »). -Maturité sexuelle atteinte à partir d'une taille de 90-150 mm, sans alimentation après la métamorphose.
Activité	Légères migrations parfois, en amont vers les sites propices, dans des eaux à 8-11°C. Peut effectuer des déplacements de quelques centaines de mètres avant la reproduction.
Alimentation	Larve enfouie dans la vase filtre les micro-organismes (diatomées, algues bleues). Après la métamorphose, qui s'accompagne d'une atrophie de l'appareil digestif, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus.

Observation de l'espèce et état de conservation de l'habitat sur la ZSC

L'espèce est potentiellement présente sur le site toute l'année.

- Données IIBRBS : observation de l'espèce (moins de 1 individu tous les 100 m²) en 2003 dans les rivières Marne et Blaise.
- Pêches réalisées par l'ONEMA : espèce détectée en 2007 dans les rivières Marne et Blaise, en amont des canaux d'amenée : moins d'un individu tous les 100 m².
- Etude hydraulique réalisée en 2006 par un Bureau d'Etudes (mandaté par l'IIBRBS) concernant la réfection du déversoir d'extrémité du canal d'amenée Blaise : un individu mourant détecté en amont immédiat du déversoir en provenance de la Blaise (Avril 2006).

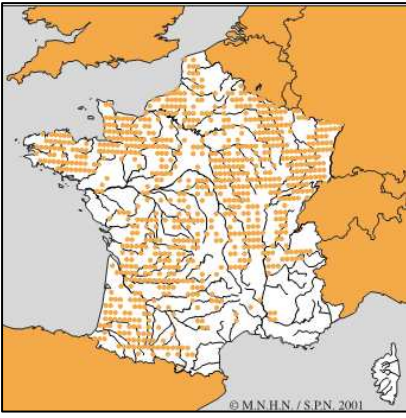
→ La présence de l'espèce dans le lac est anecdotique, elle provient de la dévalaison depuis la Blaise à travers le canal d'amenée Blaise.

- Espèce notée dans l'inventaire ZNIEFF I « Le Réservoir du lac du Der » décrite en 1984 et mise à jour en 2000 ; et également observée lors de l'inventaire ZNIEFF II « Les environs du lac du Der » décrite en 2000. ²

⇒ **Etat de conservation de l'habitat Indéterminé** (manque d'informations).

⇒ **Etat de conservation de l'espèce Défavorable** (manque d'informations).

Répartition géographique et état de conservation de l'espèce

En France	 <p>- Espèce relativement abondante en tête de bassin dans de nombreux secteurs, mais avec des fluctuations marquées. - Sensible aux activités anthropiques. - Etat de conservation de l'espèce mal évalué et insuffisamment documenté en France.</p> <p style="color: purple;">⇒ Etat de conservation de l'espèce Indéterminé</p> <p><i>Source : Fiche Cahier d'Habitat « Poissons », La Lamproie de Planer</i></p>
En Europe	<p>Manque d'informations.</p> <p style="color: purple;">⇒ Etat de conservation de l'espèce Indéterminé</p>

Menaces sur la ZSC	Propositions de mesures de gestion
<p>-Sensible à la pollution, notamment des sédiments (étant donné le temps important des larves passé dans les sédiments).</p> <p>-Sensible aux aménagements réalisés en bordure des plans d'eau (accès aux zones de frayères rendu difficile).</p>	<p>Veiller à un contrôle régulier de la qualité de l'eau au sein du lac.</p> <p>Prendre en compte la présence de l'espèce dans les opérations d'aménagement des berges.</p>

Bibliographie

- ¹-MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Poissons »- « La Lamproie de Planer », 3 pages.
- ²-MEEDDAT & MNHN, 2007, Fiche d'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats naturels et semi-naturels d'intérêt communautaire-Le cuivré des marais, document texte téléchargeable sur *le portail Natura2000*, 15 pages.

BARBASTELLE D'EUROPE (*Barbastella barbastellus*)

1308

Ordre, Famille : Chiroptères, Vespertilionidés



Convention de Berne	Annexe II
Directive Habitat/Faune-Flore	Annexes II et IV
Liste rouge des mammifères de France	Préoccupation mineure
Liste Rouge des mammifères de Champagne-Ardenne	Vulnérable
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Description	<ul style="list-style-type: none">- Taille moyenne : envergure 24,5-28 cm. Femelles plus grandes que les mâles.- Pelage noirâtre, extrémité des poils dorée ou argentée sur le dos.- Face noirâtre caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. Bouche étroite.- Espèce au vol manœuvrable, capable d'évoluer en milieu encombré de végétation.
Habitat	<ul style="list-style-type: none">- <u>Milieux de chasse</u> : forêts mixtes âgées à strate buissonnante, dont l'espèce exploite les lisières extérieures, la canopée et les layons.- <u>Hibernation</u> : de Octobre-Novembre à Mars-Avril. Généralement solitaire pendant la léthargie hivernale, occupe des sites très variés, parfois peu protégés : fissures de roches, arbres creux...- <u>Estivage</u> : milieux forestiers, colonies de mise-bas souvent installées au niveaux de gîtes arboricoles : dans des cavités ou fissures des troncs, sous des écorces décollées des vieux arbres.
Reproduction	<ul style="list-style-type: none">- Accouplement de Septembre à Mars. Début de la gestation à la fin de la torpeur hivernale.- Arrivée des femelles sur les lieux de mise bas entre fin Mai et début Juin. Rassemblement des femelles en petites colonies de 5 à 40 individus dans des gîtes étroits (fissures).- Naissance des jeunes à partir de mi Juin, émancipation dès Août. 1 jeune par femelle et par an.
Activité	<ul style="list-style-type: none">- Très sensible au dérangement au cours de l'hibernation et de l'estivage (changement de gîte au moindre dérangement).- Sédentaires, déplacements faibles.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none">- Modes de chasse : vol rapide et direct, en allées et venues de grande amplitude.- L'une des espèces les plus spécialisées des Chiroptères d'Europe. Se nourrit principalement de microlépidoptères, secondairement des névroptères (fourmilions et ascalaphes) en Juillet et des trichoptères à l'automne.

Observation de l'espèce et état de conservation sur le SIC

Présence de l'espèce sur le SIC : détection de l'espèce en période estivale en 2007. ²

Observations de l'espèce aux alentours du SIC : découverte d'une colonie d'une dizaine d'individus en Juillet 2007 dans une maison forestière à moins d'1 km du SIC (sachant qu'en Champagne humide la reproduction de l'espèce est très rare). ²

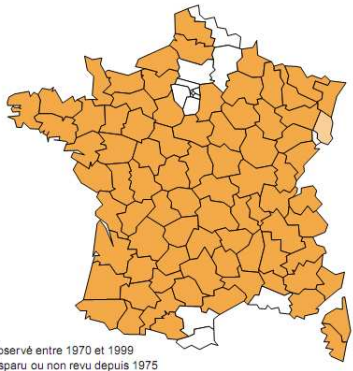
→Le SIC lui sert principalement de territoire de chasse mais des gîtes arboricoles peuvent se trouver sur les bois et forêts littoraux du lac. Les alentours du lac sont fréquentés pour la reproduction et l'estivage. ²

Manque de données sur le long terme pour évaluer l'état de conservation de l'espèce et de son habitat au sein du SIC.

⇒ **Etat de conservation de l'habitat indéterminé**

⇒ **Etat de conservation de l'espèce indéterminé**

Répartition géographique et état de conservation de l'espèce

En France	<p>- Présence notée sur un faible nombre de sites. Dans de nombreux départements, aucune colonie de mise bas n'est connue.²</p> <p>- Tendances évolutives difficiles à définir en raison d'une pression de prospection inégalement répartie et développée tardivement (début des années 80).³</p>
	<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p>⇒ Indéterminé</p> <p><i>Source : Fiche Cahier d'Habitat « Mammifères », La Barbastelle</i></p> </div> </div>
En Europe	<p>- Déclin général depuis le milieu du XX^{ème} siècle. Situation la plus critique au Nord de l'Europe de l'Ouest (Angleterre, Belgique, Allemagne).³</p> <p>⇒ Défavorable</p>

Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Destruction des peuplements arborés linéaires. - Conversion des peuplements forestiers autochtones. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-intervention dans les secteurs forestiers patrimoniaux fréquentés où l'on laissera vieillir les arbres. - Maintien d'arbres morts et de vieux arbres, et conservation de l'hétérogénéité du peuplement. - Engager une étude afin de localiser les zones abritant des gîtes arboricoles et mise en place d'une protection de ces zones.

Bibliographie

- ¹ - CPEPESC Lorraine, 2009, Connaître et protéger les Chauves-souris de Lorraine. Ouvrage coordonné par SCHWABB F., KNOCHEL A. & JOUAN D., 561 pages.
- ² - LPO & Groupe Chiroptères Champagne-Ardenne, Octobre 2007, Inventaire et suivi chiroptères : Lac du Der-Chantecoq.
- ³ - MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Mammifères »- « La Barbastelle », 3 pages.

GRAND MURIN (*Myotis myotis*)

1324

Ordre, Famille : Chiroptères, Vespertilionidés



Convention de Berne	Annexe II
Directive Habitat/Faune-Flore	Annexes II et IV
Liste rouge des mammifères de France	Préoccupation mineure
Liste Rouge des mammifères de Champagne-Ardenne	En danger
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Description	<ul style="list-style-type: none">- Un des plus grands chiroptères français : 35-43 cm d'envergure.- Museau long, large et fortement dénudé. Oreilles longues et larges.- Pelage épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris. Ailes larges.
Habitat	<ul style="list-style-type: none">- Milieux de chasse : zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois et la végétation herbacée rase. Affectionne particulièrement les boisements de feuillus, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare.- Hibernation : d'Octobre à Avril, dans des cavités souterraines.- Estivage : colonies de mise-bas installées dans des sites épigés au niveau de zones sèches et chaudes : sous les toitures, dans les combles d'églises, grottes, caves de maisons...
Reproduction	<ul style="list-style-type: none">- Accouplement essentiellement en Août et en Septembre, et aussi en automne et hiver, jusqu'en Avril.- Dès début Avril jusqu'à Septembre, les femelles forment d'importantes colonies de mise-bas pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec d'autres espèces de chiroptères.- Naissance des jeunes en Juin. 1 jeune par femelle et par an.Espérance de vie : 4-5 ans.
Activité	<ul style="list-style-type: none">- Sensible au dérangement au cours de l'hibernation et de l'estivage (changement de gîte au moindre dérangement).- Espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de parfois 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none">- Comportement de chasse caractéristique : glanage au sol des proies.- Se nourrit principalement de Coléoptères de la famille des Carabidés, et des chenilles de Lépidoptères et des Orthoptères (grillons).

Observation de l'espèce et état de conservation sur le SIC

Présence de l'espèce sur le SIC : détection de l'espèce en période estivale en 2007 au sein du SIC, mais en raison de sa sédentarité présence possible toute l'année aux alentours du site.²

Observations de l'espèce aux alentours du SIC : colonie la plus proche localisée sur St Dizier à 10 km du SIC. Reproduction suspectée dans les combles d'une maison sur Eclaron il y a quelques années.²

→Le SIC lui sert principalement de territoire de chasse (lisières boisées ouvertes et prairies appartenant à l'IIBRBS après les fauches). Les alentours du lac sont fréquentés pour la reproduction et l'estivage.²

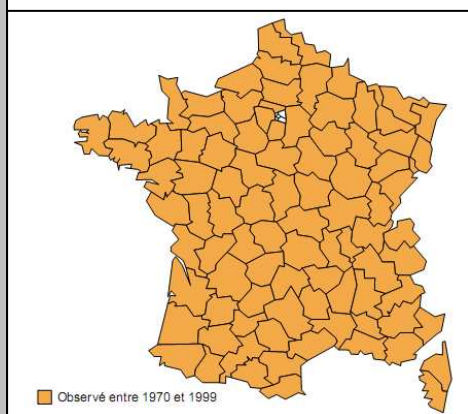
Manque de données sur le long terme pour évaluer l'état de conservation de l'espèce et de son habitat au sein du SIC.

⇒Etat de conservation de l'habitat indéterminé

⇒Etat de conservation de l'espèce indéterminé

Répartition géographique et état de conservation de l'espèce

En France



- Populations importantes hébergées dans plusieurs départements du Nord-Est.
- Recensement partiel en 1995 : 13 000 individus répartis dans 700 gîtes d'hibernation, 37 000 individus répartis dans 250 gîtes d'été.³

⇒Indéterminé

Source : Fiche Cahier d'Habitat « Mammifères », Le Grand Murin

En Europe

- Espèce bien présente dans le sud de l'Europe. Dans le Nord, espèce éteinte en Angleterre, au seuil de l'extinction et en régression continue en Belgique.³

⇒Indéterminé

Menaces sur le SIC

- Faible disponibilité en insectes.
- Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.
- Compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux (Pigeons domestiques, Effraie des clochers).

Propositions de mesures de gestion

- Maintenir et favoriser les zones en herbe par pâturage extensif, fauche des prairies.
- Eviter la conversion de prairies en cultures.
- Non-intervention dans les secteurs forestiers patrimoniaux fréquentés où l'on laissera vieillir les arbres.
- Maintien d'arbres morts et de vieux arbres, et conservation de l'hétérogénéité du peuplement.
- Protection des gîtes de reproduction.

Bibliographie

¹- CPEPESC Lorraine, 2009, Connaître et protéger les Chauves-souris de Lorraine. Ouvrage coordonné par SCHWABB F., KNOCHEL A. & JOUAN D., 561 pages.

²- LPO & Groupe Chiroptères Champagne-Ardenne, Octobre 2007, Inventaire et suivi chiroptères : Lac du Der-Chantecoq.

³- MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Mammifères »- « Le Grand Murin », 4 pages.

VESPERTILION DE BECHSTEIN (*Myotis bechsteini*)

1323

Ordre, Famille : Chiroptères, Vespertilionidés



Convention de Berne	Annexe II
Directive Habitat/Faune-Flore	Annexes II et IV
Liste rouge des mammifères de France	Quasi menacée
Liste Rouge des mammifères de Champagne-Ardenne	Vulnérable
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Description	<ul style="list-style-type: none"> - Taille moyenne. Envergure : 25-30 cm. - Pelage relativement long, brun clair à brun roussâtre sur le dos, gris blanc sur le ventre ; museau rose. - Oreilles caractéristiques : très longues et assez larges, atteignant la moitié du corps et dépassant largement le museau sur un animal au repos.
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Milieux de chasse : boisements de feuillus mûres, constitués de gros bois, à strate buissonnante, et avec présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures). - Hibernation : d'Octobre à Avril, dans les arbres. Rarement en milieux souterrains (galeries, caves). S'accroche généralement isolé dans des fissures et interstices. - Estivage : forêts de feuillus âgées à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs (disponibilité des proies). Possibilité également d'exploiter la strate herbacée des milieux forestiers ouverts (clairières). Gîtes de reproduction arboricoles également pour les femelles : cavités d'arbres...
Reproduction	<ul style="list-style-type: none"> - Accouplements de l'automne au Printemps. - Femelles rejoignent les sites de mise-bas d'Avril à Mai. Colonies de 10 à 30 femelles en moyenne. - Naissances de mi Juin à début Juillet. 1 jeune par femelle et par an.
Activité	<ul style="list-style-type: none"> - Très sensible au dérangement au cours de l'hibernation et de l'estivage (changement de gîte au moindre dérangement). - Espèce relativement sédentaire. - Très agile dans les espaces restreints et se déplace aisément dans les milieux encombrés.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Modes de chasse : espèce glaneuse, capture des proies sur la végétation, en particulier dans le feuillage des arbres ou au sol. Vol papillonnant depuis le sol à la canopée, parfois à l'affût. - Se nourrit principalement de Diptères (moustiques), Lépidoptères, Névroptères (fourmilions et ascalaphes) ; et secondairement de coléoptères ou araignées (capturés au sol ou sur le feuillage des arbres).

Observation de l'espèce et état de conservation sur le SIC

Présence de l'espèce sur le SIC : détection de l'espèce en période estivale en 2007 au sein du SIC avec capture de 5 individus dont 2 femelles allaitantes, confirmant la reproduction de l'espèce en forêt du Der.²

Observations de l'espèce aux alentours du SIC : une colonie était connue à Droyes il y a quelques années chez un particulier, soit à 7 km du SIC (*sachant que l'espèce peut chasser jusqu'à 10 km de son gîte*).
Reproduction suspectée dans les combles d'une maison sur Eclaron il y a quelques années.²


→ Le SIC lui sert de territoire de chasse (forêt littorale et rives des lacs) et potentiellement de zone de reproduction. Les alentours du lac sont fréquentés pour la reproduction et l'estivage.²

Manque de données sur le long terme pour évaluer l'état de conservation de l'espèce et de son habitat au sein du SIC.

⇒ **Etat de conservation de l'habitat indéterminé**

⇒ **Etat de conservation de l'espèce indéterminé**

Répartition géographique et état de conservation de l'espèce

En France	 <p> ■ Observé entre 1970 et 1999 ■ Disparu ou non revu depuis 1960 </p>	<ul style="list-style-type: none"> - Espèce observée majoritairement en période hivernale avec en moyenne 1 à 5 individus par site. Populations les plus importantes hébergées en régions Bretagne et Pays de Loire. Découverte de rassemblements hivernaux de plus de 40 individus en Champagne-Ardenne et région Centre.³ - En période estivale connaissances plus faibles et partielles.³ <p>→ Connaissances sur la répartition de l'espèce à améliorer.</p> <p>⇒ Indéterminé</p> <p><i>Source : Fiche Cahier d'Habitat « Mammifères », Le Vespertilion de Bechstein</i></p>
En Europe	<ul style="list-style-type: none"> - Espèce semble bien présente mais nulle part abondante, en Allemagne, Autriche et France. - Populations semblent faibles en Angleterre, en déclin aux Pays-Bas, rare en Italie et en Espagne. <p>→ importance des populations mal connue en raison des mœurs forestières de l'espèce.¹⁻³</p> <p>⇒ Indéterminé</p>	

Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Faible disponibilité en insectes. - Conversion des peuplements forestiers autochtones. 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des vieux arbres dans les bosquets et les haies arborées. - Mise en place d'îlots de sénescence. - Engager une étude permettant de localiser des zones d'accueil de gîtes de reproduction.

Bibliographie

- ¹-CPEPESC Lorraine, 2009, Connaître et protéger les Chauves-souris de Lorraine. Ouvrage coordonné par SCHWABB F., KNOCHEL A. & JOUAN D., 561 pages.
- ²-LPO & Groupe Chiroptères Champagne-Ardenne, Octobre 2007, Inventaire et suivi chiroptères : Lac du Der-Chantecoq.
- ³-MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Mammifères »- « Le Vespertilion de Bechstein », 3 pages.

VESPERTILION A OREILLES ECHANCREES (*Myotis emarginatus*)

1321

Ordre, Famille : Chiroptères, Vespertilionidés



Convention de Berne	Annexe II
Directive Habitat/Faune-Flore	Annexes II et IV
Liste rouge des mammifères de France	Préoccupation mineure
Liste Rouge des mammifères de Champagne-Ardenne	En danger
Espèce protégée en France	

Biologie de l'espèce

Description	<ul style="list-style-type: none"> - Taille moyenne. Femelles plus grosses que les mâles. Envergure : 22-24,5 cm. - Pelage épais et laineux, gris-brun plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris à blanc-jaunâtre sur le ventre. - Museau marron clair assez velu. Oreilles possédant une échancrure au niveau du contour extérieur.
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Milieux de chasse : diversifiés, forêts de feuillus principalement (lisières et intérieurs des massifs), mais aussi bocage, milieux péri-urbains avec jardins. Chasse également au-dessus des rivières. - Hibernation : de Novembre à Avril, dans des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries, caves, tunnels, viaducs..) de vastes dimensions. Suspendue à la paroi, s'enfonce rarement dans des fissures profondes. - Estivage : mâles se fixent sous les toits des maisons ; femelles gestantes s'installent dans des sites variés, parfois en lumière faible : sites épigés comme les combles chauds ou les greniers de maisons.
Reproduction	<ul style="list-style-type: none"> - Accouplements à partir de l'automne, parfois jusqu'au Printemps. - Occupation des sites de nurseries par les femelles tardivement en comparaison des autres espèces de Myotis, c'est-à-dire à partir de début Mai. Taille des colonies de reproduction variable (de 20 à 200 individus en moyenne). Mise-bas de mi Juin à début Juillet. - 1 jeune par femelle et par an. Espérance de vie : 3-4 ans.
Activité	<ul style="list-style-type: none"> - Très sensible au dérangement au cours de l'hibernation et de l'estivage (changement de gîte au moindre dérangement). - Grégaire en période d'hibernation, se trouve régulièrement en petits groupes ou en essaims. - Sédentaire, ne dépasse généralement pas 40 km dans ses déplacements.
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Modes de chasse : glanage d'insectes posés sur la végétation et capture en vol. Prélèvement des proies au cœur de la végétation (évolue rapidement au sein du feuillage). - Se nourrit principalement de diptères (moustiques, mouches et araignées).

Observation de l'espèce et état de conservation sur le SIC

Présence de l'espèce sur le SIC : détection de l'espèce en période estivale en Juillet 2007 au sein du SIC avec capture d'un juvénile, indiquant une reproduction avérée à proximité du site. Un gîte est connu sur la forêt du Der et concerne quelques individus observés en transit automnal et en été.²

Observations de l'espèce aux alentours du SIC : une colonie était connue à Droyes il y a quelques années chez un particulier, soit à 7 km du SIC (*sachant que l'espèce peut chasser jusqu'à 10 km de son gîte*).
Reproduction suspectée dans les combles d'une maison sur Eclaron il y a quelques années.²

→La SIC lui sert de territoire de chasse (lisières et rives boisées). Les alentours du lac sont fréquentés pour la reproduction et l'estivage.²

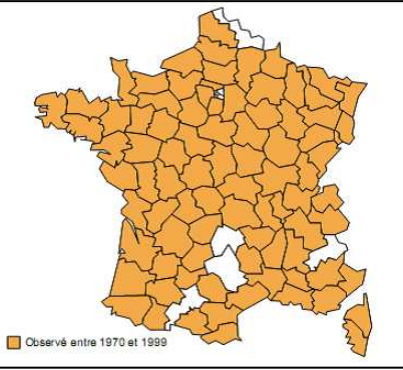
Manque de données sur le long terme pour évaluer l'état de conservation de l'espèce et de son habitat au sein du SIC.

⇒ **Etat de conservation de l'habitat indéterminé**

⇒ **Etat de conservation de l'espèce indéterminé**

Répartition géographique et état de conservation de l'espèce

En France	<p>-L'espèce peut être abondante localement : en Charente, au Val de Loire, en région Centre. ¹</p> <p>-Lente mais constante progression depuis 1990. Variabilité de cette dynamique de population en fonction de la richesse biologique des milieux. ³</p> <p>⇒ A surveiller</p> <p><i>Source : Fiche Cahier d'Habitat « Mammifères », Le Vespertilion à oreilles échancrées</i></p>
En Europe	<p>- Espèce peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution.</p> <p>- Densités variables en fonction des régions. ³</p> <p>⇒ Indéterminé</p>



Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Faible disponibilité en insectes. - Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des gîtes de reproduction (sensibilisation des particuliers...). - Entretien des milieux de chasse pour limiter le développement de ligneux.

Bibliographie

- ¹- CPEPESC Lorraine, 2009, Connaître et protéger les Chauves-souris de Lorraine. Ouvrage coordonné par SCHWABB F., KNOCHER A. & JOUAN D., 561 pages.
- ²- LPO & Groupe Chiroptères Champagne-Ardenne, Octobre 2007, Inventaire et suivi chiroptères : Lac du Der-Chantecoq.
- ³- MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Mammifères »- « Le Vespertilion à oreilles échancrées », 3 pages.

VERTIGO DE DES MOULINS

1016



Embranchement, Classe : Mollusques, Gastéropodes
Ordre, Famille : Pulmonata, Vertiginidés

Directive Habitat/Faune-Flore : Annexe II

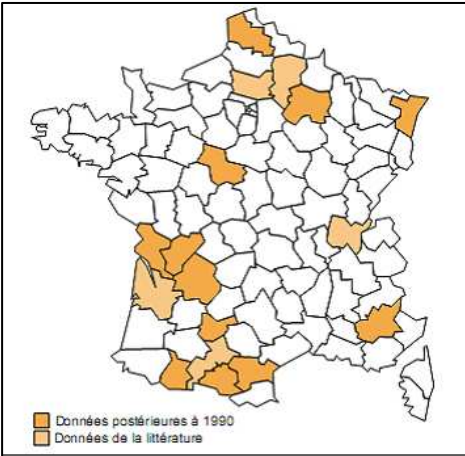
Biologie de l'espèce

Description	<ul style="list-style-type: none">- Corps gris doté de deux tentacules.- Coquille très petite (2.2-2.7 mm de haut pour 1.3-1.6 mm de diamètre), ovoïde et courte, au sommet obtus ; translucide, très brillante, jaunâtre pâle, brun jaunâtre ou brun rougeâtre.
Habitat	<ul style="list-style-type: none">- Zones humides calcaires : bordures de lacs et d'étangs, petites dépressions humides, prairies humides à joncs. Fréquente également les magnocariçaies humides.- Apprécie une humidité importante et une végétation haute se développant sur des sols saturés en eau.- Se tient sur les feuilles ou les tiges de grandes plantes de marais, à environ 30 ou 50 cm de la surface du sol ou de l'eau.
Activité	A la fin de l'automne, regagne le sol pour y passer l'hiver au milieu des débris de plantes.
Alimentation	Broute des microchampignons, des algues ou des bactéries.

Observation de l'espèce

Etat de conservation de l'espèce et de son l'habitat

Espèce détectée (jeunes individus majoritairement) au niveau de l'étang Chevalier, en densité faible.	En raison d'un fort marnage annuel, les importantes variations du niveau de l'eau ne sont pas favorables à la présence de l'espèce. ⇒Etat de conservation de l'habitat Défavorable ⇒Etat de conservation de l'espèce Défavorable
---	--

		En France	En Europe
Répartition géographique et état de conservation de l'espèce	 <p> <small> ■ Données postérieures à 1990 ■ Données de la littérature </small> </p> <p>Source : Fiche Cahier d'Habitat « Mollusques », <i>Vertigo moulinsiana</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficile de caractériser l'aire de répartition en raison de la petite taille de l'animal et des spécialistes peu nombreux. - Espèce considérée comme vulnérable mais l'état actuel des populations n'est pas connu de manière précise. - Manque d'informations.¹ <p>⇒ Etat de conservation de l'espèce indéterminé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Populations principalement situées en Europe méridionale, centrale et de l'Ouest. - En diminution dans la plus grande partie de son aire du fait de la disparition de son habitat notamment.¹ - Manque d'informations, connaissances sur la répartition de l'espèce lacunaires.¹ <p>⇒ Etat de conservation de l'espèce indéterminé</p>	

Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
Assèchement/inondation des zones humides en raison du marnage.	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter toute pollution. - Maintenir un niveau d'eau relativement constant au niveau des étangs le permettant. - Engager une étude permettant de mieux connaître la biologie de l'espèce et ses exigences écologiques

Bibliographie

¹ - MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Mollusques »- « *Vertigo moulinsiana* », 3 pages.

² - HESNARD O., 2010, « Inventaire des mollusques figurant dans la Directive Habitat-Faune-Flore : *Vertigo angustior* et *Vertigo moulinsiana* sur les sites Natura 2000 de Champagne-Ardenne ».

VI.3 Grands milieux sur le SIC 89

Huit grands milieux sont présents sur le SIC 89 « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq ». Parmi ceux-ci, 7 sont classés en Natura 2000, dont un est prioritaire : il s'agit de la forêt alluviale de Saulaies blanches et d'Aulnaies (code Natura 2000 : 91EO).

VI.3.1 Unités écologiques et habitats d'espèces

La mosaïque de milieux observés au niveau du lac contribue à l'accueil d'une diversité faunistique et floristique.

Le milieu aquatique : d'une grande superficie, cet habitat accueille de nombreuses espèces avifaunistiques en périodes de migration et d'hivernage principalement. Il constitue une zone refuge pour les espèces, mais également un site de gagnage. Il n'est pas favorable à la nidification des oiseaux d'eau en raison du marnage qui engendre un noiemment des nids lors de la remontée des eaux (remplissage de Décembre à Juin).

Différents types de végétation se succèdent : la végétation aquatique fixée au substrat et la végétation flottante formant des herbiers tels que les Potamots et les Nénuphars (code 3150) ; les algues vertes (Characées) s'installant après assèchement et réinondation (code 3140) ; les gazons et végétations annuelles vivaces apparaissant sur les vasières exondés lors du marnage (code 3130).

Les herbiers servent de sources d'alimentation, de caches et de lieux de frayère pour les poissons, de zones d'alimentation et de ponte pour les Odonates, et permettent le nourrissage des oiseaux granivores ou zoophages (graines, feuilles, invertébrés) tels que les canards de surface (Sarcelle d'hiver, Canard chipeau, Canard souchet..).

Le marnage permet chaque année l'exondation de vasières, milieux pionniers d'un grand intérêt pour les oiseaux et en particulier les Oies, ainsi que certains canards (canards de surface) et limicoles qui y trouvent nourriture (invertébrés, graines) et zones de repos bien dégagées et non dérangées.

Les roselières : d'une superficie importante, ces milieux constituent des zones de refuge et de gagnage pour les oiseaux d'eau (Canards, Foulque macroule), mais également pour les oiseaux paludicoles. Il est à souligner l'importance des roselières pour la nidification de l'avifaune paludicole. 4 colonies de hérons sont installées sur le pourtour du lac : Héron cendré, Héron pourpré, Aigrette garzette, Héron Bihoreau, Blongios nain. La zone de quiétude A (permanente) accueille l'unique colonie de Héron pourpré de la région Champagne-Ardenne. Le secteur est attractif pour l'espèce car il n'est pas dérangé, la nourriture est accessible, et les supports de nidification sont disponibles (Saules), la roselière étant en cours de fermeture par la saulaie inondée.

D'autre part, la roselière de la zone de quiétude A abrite aussi 5 espèces de passereaux paludicoles en période de nidification, dont la rousserolle turdoïde. La présence de cette espèce, classée « vulnérable » sur les Listes Rouges nationale et régionale, et ayant une exigence particulière quant à la qualité écologique de son milieu de reproduction, témoigne d'une bonne qualité des roselières où elle est présente.

Le milieu forestier : deux types d'habitats sont distingués : les Saulaies (code 91E0*) et les Chênaies pédonculées ou Chênaies-Charmaies (code 9160).

- La *Saulaie* (code 91E0*), forêt riveraine au lac, se développe sur sols lourds, périodiquement et largement inondés lors des remplissages du lac. Ce milieu est bien présent sur les bords du Vieux-Der, mais quasi inexistante sur le Nouveau Der, dans les zones battues par les vagues. Cet habitat présente un intérêt particulier pour certaines espèces d'oiseaux d'eau nicheuses (Canard colvert) qui trouvent des abris dans les racines

et cavités dans les troncs. Les Odonates bénéficient également d'un lieu de ponte privilégié et à l'abri des prédateurs. Les poissons y trouvent aussi un lieu de fraie.

- La *Chênaie-Charmaie*, quant à elle, est localisée davantage en marge du lac. Elle abrite ainsi les espèces forestières et cavernicoles, telles que les pics (Pic mar notamment), les chauves-souris qui y trouvent nourriture et refuge. Les rapaces peuvent également fréquenter ce milieu pour se remiser. Les mares et ornières peuvent aussi héberger des amphibiens, qui y trouveront source de nourriture et lieu de reproduction.

Les prairies :

- Les *prairies humides et Mégaphorbiaies** (prairie à Molinie : code 6410) s'installent sur les sols marneux pauvres en nutriments, et sont issues d'un régime de fauchage extensif. Elles abritent des espèces floristiques particulières et de nombreux insectes (Orthoptères, Coléoptères, Lépidoptères...), ainsi que des espèces insectivores qui y chassent et se reproduisent tels que les Odonates, certains oiseaux, les Chauves-souris ou encore les amphibiens. Cet habitat est favorable à la présence du Cuivré des marais (Annexes II et IV Directive Habitats-Faune-Flore). Ces prairies constituent également un territoire privilégié pour certains oiseaux d'eau qui y trouvent source de nourriture : Oies, Grues cendrées, Canards de surface (Canard colvert), Aigrette garzette, Bécassine des marais... Les passereaux et oiseaux de plaine fréquentent aussi cet habitat : Pie-grièche écorcheur (Annexe I de la Directive Oiseaux), Bruant des roseaux, Tarier des prés...
- Les *prairies mésophiles** sont présentes sur des sols relativement drainants non fortement humides, mais suffisamment épais pour disposer d'une bonne réserve en eau et ne pas subir de trop forts déficits en eau pendant la période estivale (à la différence des pelouses sèches). Elles se divisent en deux grandes communautés selon qu'elles sont pâturées ou principalement fauchées. Ces prairies forment une mosaïque d'habitats avec la présence de haies et arbustes, elles abritent ainsi de nombreux insectes (Lépidoptères, Coléoptères, Orthoptères...) et des espèces insectivores qui y chassent telles que les Chauves-souris, les Odonates, ou encore certains passereaux prairiaux telle la Pie-grièche écorcheur. Cet habitat représente aussi un lieu de chasse pour certains rapaces comme le Milan royal ou le Busard des roseaux qui affectionnent les micromammifères et reptiles.
- **Les pelouses maigres de fauche de basse altitude** (code 6510) : cet habitat se développe sur des sols alluviaux à bonne minéralisation. Le milieu accueille des insectes (Lépidoptères...) ainsi que des espèces qui y chassent les insectes et reptiles (Rapaces, passereaux prairiaux...). Ces pelouses abritent également une riche diversité floristique, notamment des orchidées : Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*)...

Le tableau 9 ci-après liste les habitats présents sur le site.

VI.3.2 Cartographie des habitats du SIC 89

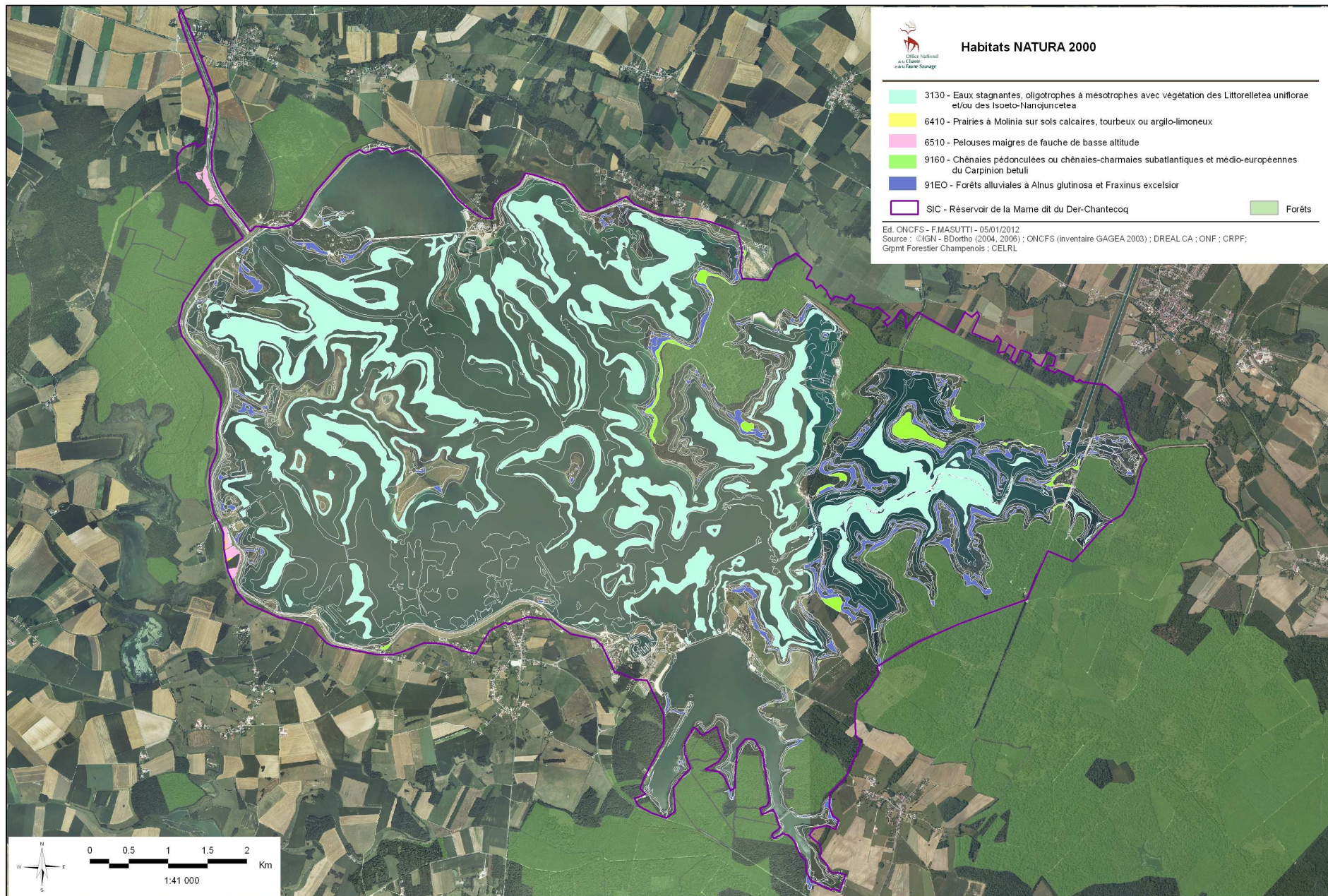
La carte 7 illustre les habitats présents au niveau du site du lac du Der.

Tableau 9: Habitats présents sur le SIC 89, localisation et état de conservation

Grand milieu	Habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	Surface	Localisation
EAUX DOUCES STAGNANTES	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	22.11	3130	915 ha	Zones d'exondation
	Communautés amphibies pérennes septentrionales	22.31	3130		Zones d'exondation
	Gazons amphibies annuels septentrionaux	22.32	3130		Zones d'exondation
	Eaux oligo-mésotrophes avec tapis immergés de Characées	22.12 et 22.44	3140	Variable	Zones d'exondation
	Eaux eutrophes	22.13	3150	Variable	Secteur d'eau stagnante
PRAIRIES HUMIDES ET MEGAPHORBIAIES	Prairies calcaires à Molinie	37.311	6410	0.40 ha	Site de Chantecoq
FORETS CADUCIFOLIEES	Chênaies-Charmaies	41.2	9160	730 ha	Larzicourt, Nemours, Cornée du Der
FORETS RIVERAINES, FORETS ET FOURRES TRES HUMIDES	Saulaies blanches	44.13 et 44.12	91EO*	115 ha	Queues du Der (Est)
	Bois marécageux d'Aulnaie-Saulaie	44.31 et 44.91	91EO*		Queues du Der (Est)
	Prairies à fourrage des plaines	38.2	6510	8.82 ha	Site de Chantecoq et canal de restitution

Source : ONCFS

Carte 7 : Habitats du lac du Der



VI.3.3 Fiches habitats SIC 89

Les fiches habitats ci-après concernent uniquement les 7 habitats Natura 2000 cités dans le tableau 9. Une aide à la compréhension de ces fiches figure en Annexe XVIII.

L'ordre des fiches est le suivant :

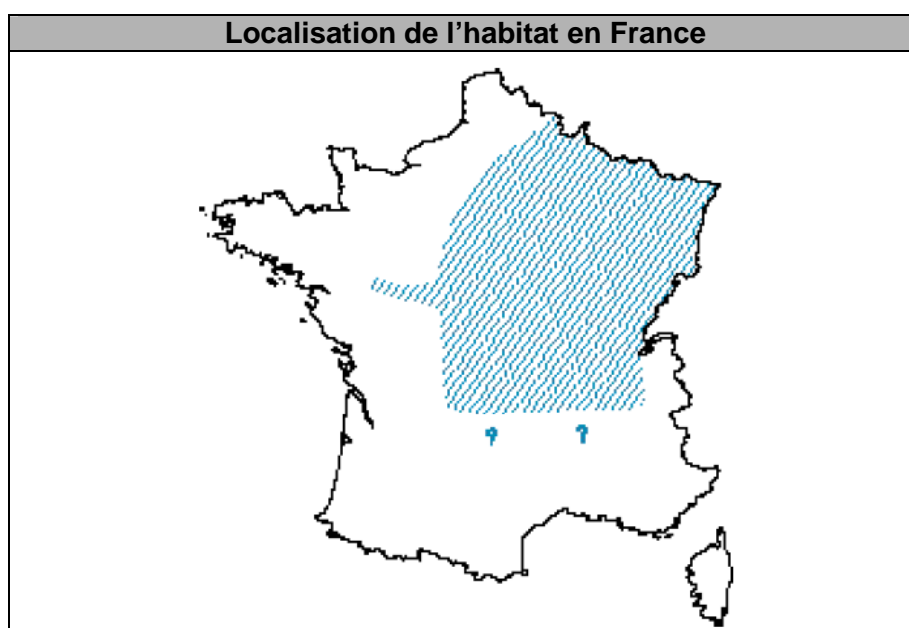
- Eaux oligotrophes pauvres en calcaire (3130)
- Eaux oligo-mésotrophes avec tapis immergés de Characées (3140)
- Eaux eutrophes (3150)
- Prairies calcaires à Molinie (6410)
- Chênaies-Charmaies (9160)
- Bois marécageux d'Aulnaie-Saulaie (91EO*)
- Prairies à fourrage des plaines (6510)

**EAUX STAGNANTES, OLIGOTROPES A MESOTROPES AVEC VEGETATION DU
Littorelletea uniflorae ET/OU DU Isoëto-Nanojuncetea**

Habitat élémentaire : Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitiaires d'affinités continentales, des *Isoëto-Juncetea*

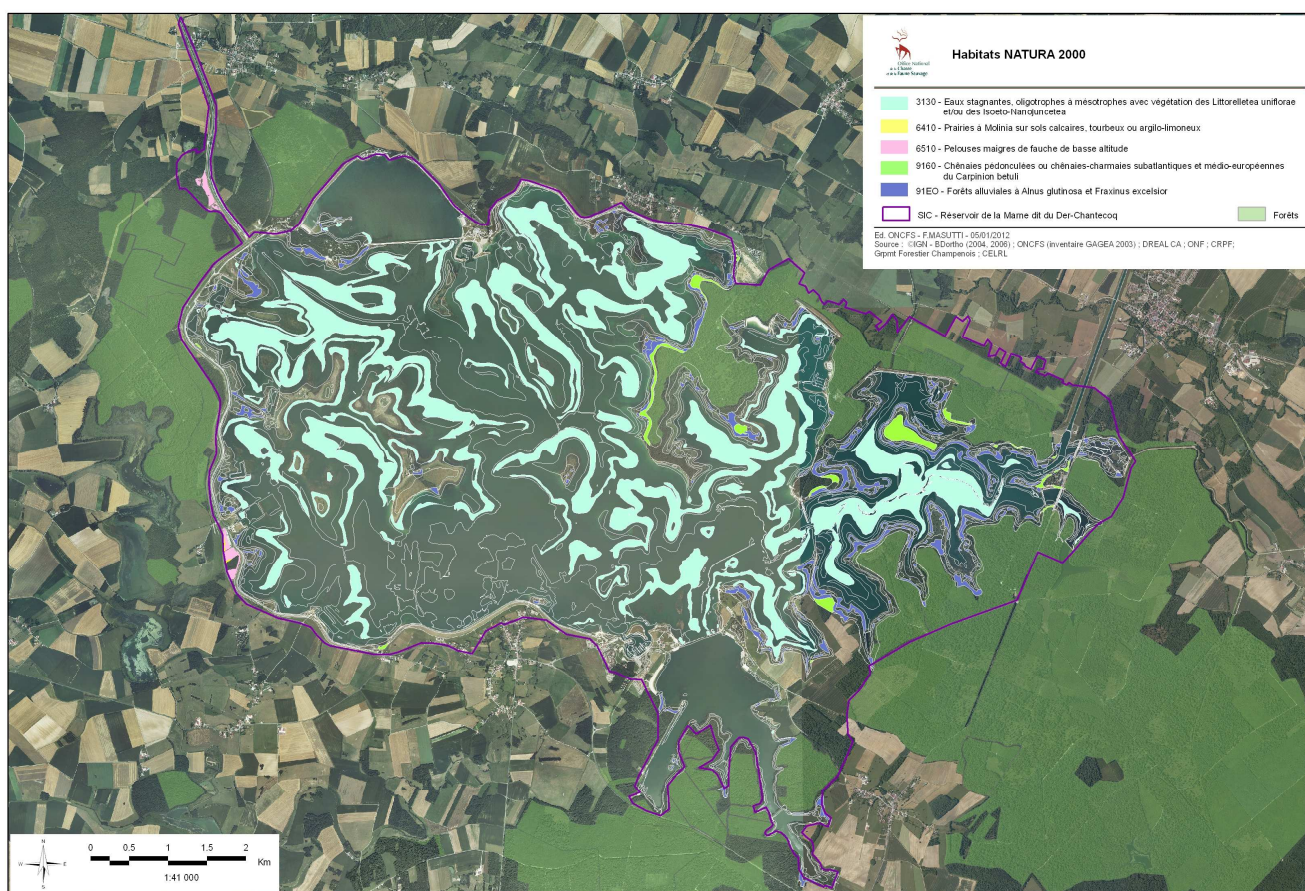
Code Natura 2000	3130-3
Code CORINE Biotopes	22.11 x 22.32 et 22.31

Sur le SIC	
Description de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Marnage : vasières exondées chaque année à partir de Juillet (vidange progressive du lac jusque Novembre) représentant plus de 1000 ha de terres nues conquises rapidement par la végétation. →habitat pionnier, instable maintenu par défaut de concurrence de la part de communautés vivaces - Eaux éclairées peu profondes des lacs, étangs. Substrats mésotrophes à eutrophes, minéraux, peu acides à neutres, grossiers (sables) à fins (limons argileux). - Fin gazon peu stratifié d'herbes annuelles très peu élevées, presque toujours ouvert laissant apparaître le substrat. Phénologie tardive et beaucoup d'espèce ne forment des fleurs et fruits qu'en période d'exondation. - Premières associations à apparaître : Nanocyperion (plus tardivement celles du Bidention). Sur les plages nues argileuses ou sableuses, dont les dépôts sont remaniés par les vagues, s'installe une végétation amphibie rapportable au Littorellion.
Composition floristique	<ul style="list-style-type: none"> - Espèces caractéristiques du Nanocyperion : Limoselle aquatique (<i>Limosella aquatica</i>), Souchet brun (<i>Cyperus fuscus</i>), Crypside faux vulpin (<i>Crypsis alopecuroides</i>), Gnaphale des marais (<i>Gnaphalium uliginosum</i>), Jonc des crapauds (<i>Juncus bufonius</i>). - Espèces caractéristiques du Littorellion : Éléocharide aciculaire (<i>Eleocharis acicularis</i>), Plantain d'eau commun (<i>Alisma gramineum</i>).
Surface	Estimation de 915 ha mais superficie variable.
Localisation	Zones d'exondation.
Valeur écologique et biologique	Valeur patrimoniale de l'habitat : Pulicaria commune (<i>Pulicaria vulgaris</i>), espèce protégée au niveau national.
Intérêt pour la faune	Grand intérêt des vasières pour les oiseaux d'eau, les canards et surtout les limicoles qui y trouvent zones de chasse aux invertébrés et zones de repos bien dégagées.
Etat de conservation de l'habitat	Ces groupements apparaissent tous les ans, de manière plus ou moins développée. Ceux-ci ne sont pas particulièrement menacés, leur état de conservation est favorable .



Localisation de l'habitat sur le SIC

L'habitat concerné correspond aux Vasières (bleu clair).



Gestion actuelle	Menaces sur la SIC	Propositions de mesures de gestion
Aucune gestion n'est effectuée sur ces vasières. Les groupements d'exondation bénéficient de la gestion hydraulique du lac.	Dégradation des vasières par les piétinements des sangliers.	Maintenir les actions de décantonnement et de régulation des populations de sangliers.

Bibliographie

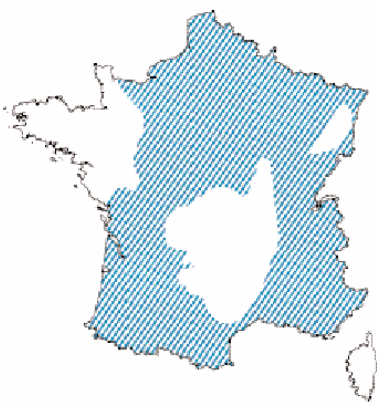
¹- MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitiaires d'affinités continentales, des *Isoeto-Juncetea* », 3 pages.

²- ONCFS, 2000, « Document d'Objectifs Natura 2000-Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq », 90 pages.

EAUX OLIGO-MESOTROPHES CALCAIRES AVEC VEGETATION BENTHIQUE A Chara spp.

Code Natura 2000
Code CORINÉ Biotopes

3140
22.12 x 22.44

Sur le SIC	
Description de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Milieu aquatique, de profondeur variable, lié à des eaux oligo-mésotrophes, dans des plans d'eau neutres à basiques. - Eaux généralement non ou très peu polluées par les nitrates mais surtout les phosphates. Les charophycées préfèrent les eaux pures et oxygénées. → charophycées : algues vertes ramifiées observables à l'œil nu, espèces pionnières s'installant après un assèchement et une réinondation. - Végétations pionnières, souvent héliophiles, certaines associations de charophycées se situent en bordure de plans d'eau et d'autres vers le centre à des profondeurs variables.
Composition floristique	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Chara globularis</i> - <i>Chara vulgaris</i>
Localisation sur le SIC	Bordure du lac, dans les eaux moyennement profondes (de 1 m à 5 m de profondeur approximativement), superficie variable en fonction du remplissage du lac.
Répartition en France	
Valeur écologique et biologique & Intérêt pour la faune	<ul style="list-style-type: none"> - Les characées ont un rôle important dans la chaîne alimentaire des espèces herbivores au niveau des milieux aquatiques (Nette rousse par exemple). - Lieux de frayère pour les poissons. - Représentent d'importants fixateurs de calcaire, contribuant à la formation des craies lacustres et à l'atterrissement des lacs. - Plantes calcifiées recherchées par les écrevisses à la période de mue. - Indicatrices d'une bonne qualité de l'eau. - Favorisent la diminution de la turbidité.
Etat de conservation de l'habitat	Ces groupements n'ont pas été étudiés, certains peuvent être plus ou moins développés selon les années, mais ils sont globalement bien présents sur le site. En effet, après un assec (vidange décennale), ceux-ci se développent abondamment. Leur état de conservation est favorable , ces groupements ne sont pas particulièrement menacés.

Gestion actuelle	Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
Aucune gestion n'est effectuée sur cet habitat. Ces groupements bénéficient de la gestion hydraulique du lac.	- Pollution des eaux (engrais, herbicides).	- Veiller à une bonne qualité des eaux environnantes.

Bibliographie

¹- MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques », 6 pages.

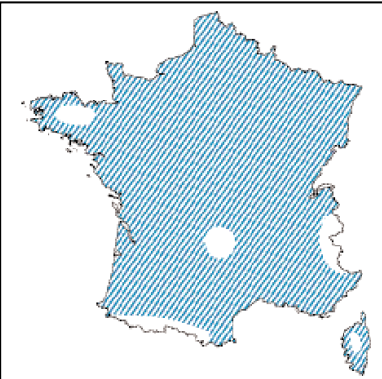
²- ONCFS, 2000, « Document d'Objectifs Natura 2000-Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq », 90 pages.

PLANS D'EAU EUTROPHES NATURELS AVEC VEGETATION DU MAGNOPOTAMION OU DE L'HYDROCHARITON

Habitats élémentaires :

- 1- Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes
 2- Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés

Code Natura 2000	3150-1 et 3150-2
Code CORINE Biotopes	22.13

Sur le SIC	
Description de l'habitat	- Eaux eutrophes (riches en nutriments) du fait de la présence de substrats marneux, argileux, ou calcaires. - Sur le lac se développent une végétation aquatique fixée au substrat, à feuilles flottantes et/ou immergées et une végétation flottant librement en surface dans les secteurs « calmes ».
Composition floristique	Deux alliances observées : - le Magnopotamion composé de macrophytes enracinés submergés : Potamot luisant (<i>Potamogeton lucens</i>), <i>P. zizii</i> , Naiade marine (<i>Najas marina</i>), <i>Najas minor</i> , Potamot à feuilles crépues (<i>P. crispus</i>), Potamot pectiné (<i>P. pectinatus</i>), Potamot à feuilles obtuses (<i>P. obtusifolius</i>), Myriophylle verticillé (<i>Myriophyllum verticillatum</i>)... - l'Hydrocharition est peu présent. Représenté par des groupements de macrophytes libres submergés ou flottants : la Morène (<i>Hydrocharis morsus ranae</i>), Utriculaire citrine (<i>Utricularia australis</i>)... (Hydrocharis...).
Localisation sur le SIC	Bordure du lac, jusqu'à 3 mètres de profondeur par rapport au rivage, superficie variable en fonction du remplissage du lac.
Répartition en France	
Valeur écologique et biologique	- Herbiers submergés : rôle important dans le cycle de reproduction des invertébrés, en particulier celui des Odonates. - Herbiers de Grande naiade et de Potamot luisant représentent des zones et sources d'alimentation importantes pour les Anatidés (graines, refuge d'invertébrés...).
Intérêt pour la faune	- Oiseaux herbivores ou carnivores viennent se nourrir sur les herbiers (graines, feuilles, invertébrés...) - Chauves-souris (source d'alimentation) - Poissons : caches et frayères - Odonates : pontes...
Etat de conservation de l'habitat	Ces groupements peuvent être fluctuants mais bien présents. Ils ne sont pas particulièrement menacés, leur état de conservation est favorable .

Gestion actuelle	Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
Aucune gestion n'est actuellement réalisée sur ces herbiers.	Réduction de la diversité lors d'envasements.	Eviter les interventions sur les zones à herbiers dans la mesure du possible.

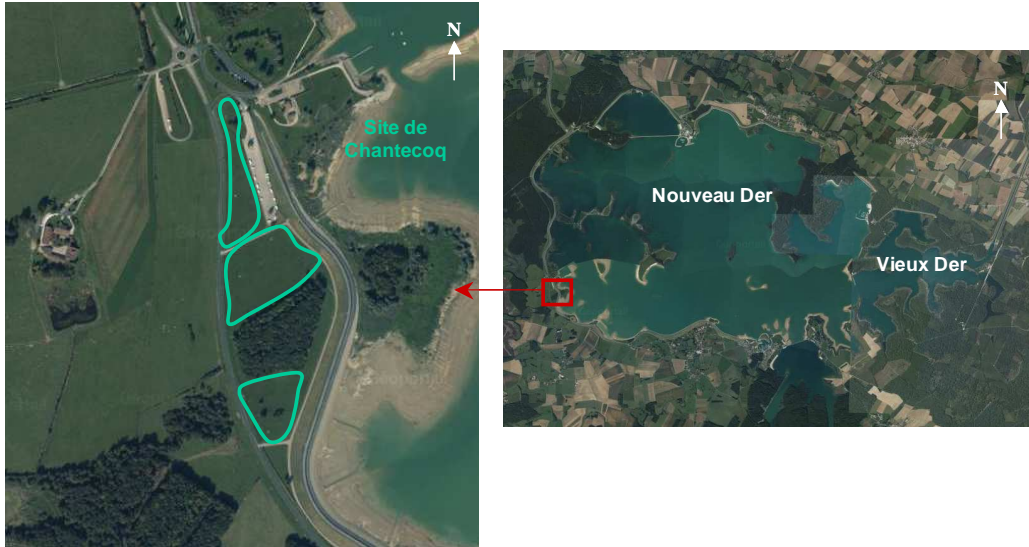
Bibliographie

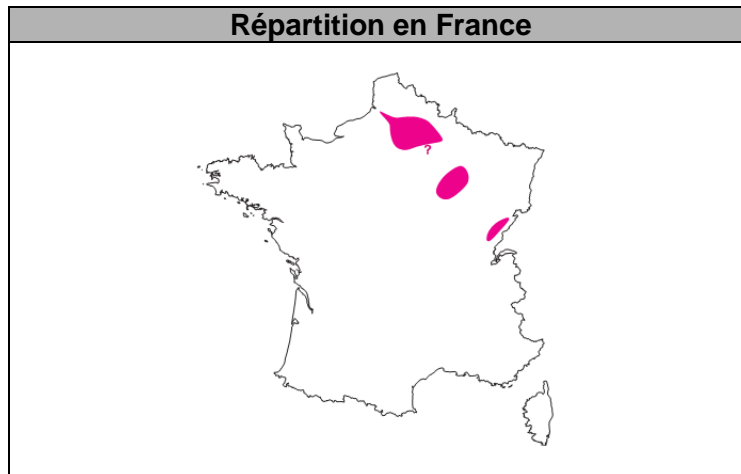
- ¹- MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Plans d'eau eutrophe », 5 pages.
²- ONCFS, 2000, « Document d'Objectifs Natura 2000-Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq », 90 pages.

PRAIRIES A Molinia SUR SOLS CALCAIRES, TOURBEUX OU ARGILO-LIMONEUX (Molinion caeruleae)

Habitat élémentaire : Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré-continetales

Code Natura 2000	6410-13
Code CORINÉ Biotopes	37.311 et 37.312

Sur le SIC	
Description de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de l'habitat sur sols pauvres en nutriments, marneux, en station à humidité variable. Issu d'un régime de fauchage extensif. - Habitat typiquement prairial à hautes herbes vivaces sociales, riches en espèces oligotrophiques dont les Dicotylédones souvent très fleuries. - Optimum de floraison tardi-veral à pré-estival. - Pas de Molinie présente mais le cortège d'espèces lié à ce type d'habitat est présent. Les espèces végétales détectées ne sont que modérément acidiphiles.
Composition floristique	<ul style="list-style-type: none"> - Groupements à Junco conglomerati - Scorzonoretum humilis (Jonc aggloméré - Scorzonère humble) - Groupements à Succiso pratensis – Silactum pratensis → Espèces déterminantes : Scorzonère humble (<i>Scorzonera humilis</i>), Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>), Renoncule flammette (<i>Ranunculus flammula</i>), Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>). → Espèces accompagnatrices : Silaüs des prés (<i>Silaum silaus</i>), Sénéçon à feuilles de roquette (<i>Senecio erucifolius</i>), Ophioglosse commune (<i>Ophioglossum vulgatum</i>), Laïche bleuâtre (<i>Carex panicea</i>), Laïche pâle (<i>Carex pallescens</i>), Laïche tomenteuse (<i>Carex tomentosa</i>), Orchis à fleurs lâches (<i>Orchis laxiflora</i>) notamment.
Surface	Habitat représentant 0,40 ha réparti dans différents secteurs : Prairie A (au Nord) : 1.5 ha Prairie B : 2.3 ha Prairie C (au Sud) : 1.6 ha.
Localisation sur le SIC	
Intérêt pour la faune	Lépidoptères (Azuré des paluds : <i>Phengaris nausithous</i> en Annexe II DHFF notamment).
Etat de conservation de l'habitat	Etat de conservation favorable.



Gestion actuelle	Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Fauche tardive avec exportation des produits, chaque année à partir du 15 Juillet, réalisée par l'IIBRBS. - Aucun apport de fertilisants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation touristique : proximité du stationnement des camping-cars. - Reconversion de la prairie (peupleraie...). - Réduction de la diversité suite à un apport de nutriments par les eaux du bassin versant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Délimiter les parcelles pour interdire l'accès et limiter le piétinement par la fréquentation touristique, et mettre en place des panneaux de sensibilisation. - Maintenir la fauche tardive annuelle avec exportation des produits. - Proscrire les plantations de peupleraies. - Veiller à une qualité des eaux du bassin versant convenable (adaptation des méthodes de fertilisation : quantités minimales de fertilisants minéraux et réduction du pâturage).

Bibliographie

¹- MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est », 3 pages.

²- ONCFS, 2000, « Document d'Objectifs Natura 2000-Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq », 90 pages.

CHENAIES PEDONCULEES OU CHENAIES-CHARMAIES SUB-ATLANTIQUES ET MEDIO-EUROPEENNES DU *Carpinus betuli*

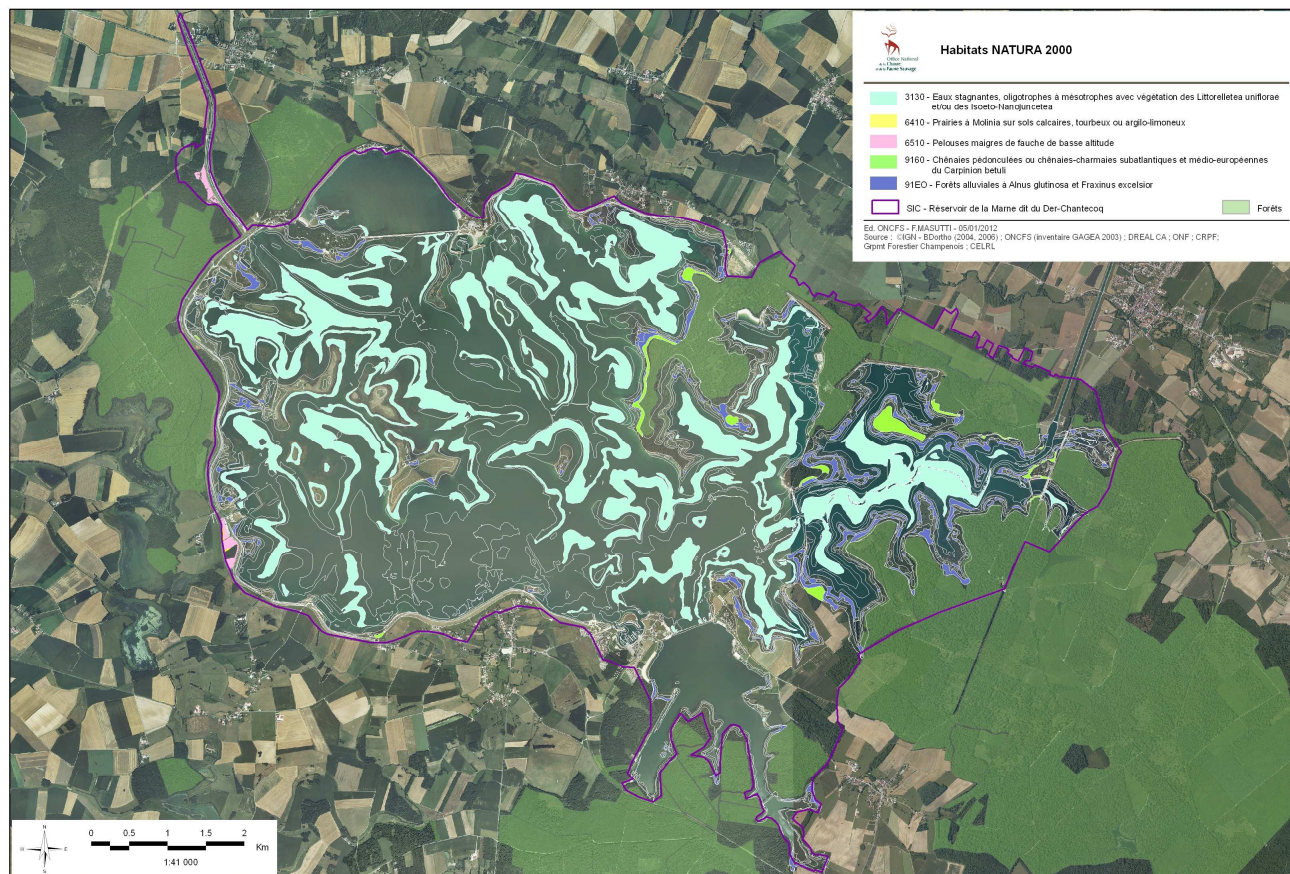
Habitat élémentaire : Chênaies pédonculées neutroacidiphiles à méso-acidiphiles

Code Natura 2000	9160
Code CORINÉ Biotopes	41.24

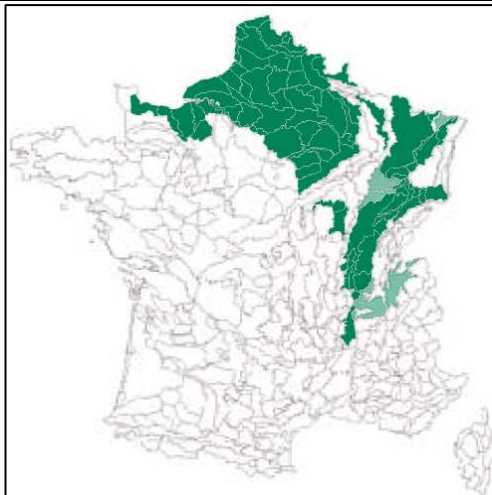
Sur le SIC	
Description de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Chênaies installées sur des sols bien alimentés en eau toute l'année. - Sols argilo-marneux. - Peuplement dominé par le Chêne pédonculé et le Charme en sous-étage. - Strate arbustive avec Noisetier, Aubépines... - Strate herbacée assez terne, avec un petit nombre d'espèces peu colorées.
Surface et localisation	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation de 730 ha comprenant une portion de la forêt domaniale du Der, le bois du Ham, le bois des Moines (une portion propriété du CELRL et une portion privée), une portion du bois d'Argentolle, une portion du bois des Filles, et une portion de la forêt communale de Larzicourt et d'Arrigny. - Localisation des bois sur le pourtour du lac.
Valeur écologique et biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat pour de nombreuses espèces : avifaune, amphibiens, mammifères (cf ci-dessous)...
Intérêt pour la faune	<ul style="list-style-type: none"> - Faune cavernicole creusant une cavité dans les troncs d'arbres vieux ou morts : chauves-souris, pics... - Zones d'abris pour les amphibiens. - Zones refuge pour les rapaces : buse, épervier...
Etat de conservation de l'habitat	<p>Certains secteurs sont en reconversion (Résineux...), et d'autres sont en reconversion d'un taillis sous futaie vers une futaie régulière. Etat de conservation à surveiller.</p>

Localisation de l'habitat sur le SIC

L'habitat concerné correspond aux Chênaies-Charmaies (vert clair au niveau du lac et vert pour le reste).



Localisation de l'habitat en France



Gestion actuelle	Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
<p>Forêt domaniale : taillis sous futaie de Chêne en reconversion vers une futaie régulière de Chêne pédonculé sur sols humides, et de Chêne sessile sur les sols plus « secs ».</p> <p>- Bois des Moines, propriétés du CELRL : → objectif global de traitement en futaie irrégulière et de préservation du paysage. → maintien d'îlots de sénescence. → secteur d'amélioration de taillis sous futaie en futaie régulière, secteurs d'amélioration des Résineux et des jeunes peuplements. → zones d'intérêt écologique particulier. → diversification des essences, → conservation des arbres morts ou dépérissant sans valeur économique, → abattage interdit du 15/03 au 15/09 (période de reproduction de l'avifaune), → interdiction du comblement des ornières pendant la période de présence des amphibiens du 15/03 au 15/07.</p> <p>- Bois du Ham : traitement en futaie irrégulière, avec maintien du couvert végétal et renouvellement par réalisation de trouées. Les arbres ayant une valeur écologique sont laissés sur pied. 70% du bois sont en production.</p> <p>- Bois privés : traitement en futaie régulière ou irrégulière.</p>	<p>- Coupes rases sur de grandes surfaces.</p> <p>- Populiculture.</p> <p>- Perturbation des caractères édaphiques par tassement du sol lors des interventions sylvicoles.</p> <p>- Dépérissement du Chêne pédonculé (cycle de sécheresse...).</p>	<p>- Privilégier le traitement des peuplements en futaie irrégulière afin de favoriser la biodiversité et la naturalité paysagère.</p> <p>- Conserver une diversité d'essences autochtones et éviter les transformations en essences autres que celles du cortège de l'habitat.</p> <p>- Maintenir des îlots de sénescence.</p> <p>- Conserver des arbres morts ou dépérissant sans valeur économique.</p> <p>- Favoriser / Maintenir des zones d'intérêt écologique particulier (avifaune...).</p> <p>- Développer les jeunes peuplements.</p> <p>- Maintien des périodes d'interdiction d'abattage des arbres pour la préservation de l'avifaune forestière.</p> <p>- Maintien des périodes d'interdiction de comblement des ornières pour la préservation des amphibiens.</p> <p>- Limiter la réalisation de nouvelles plantations de peupliers ou de résineux.</p> <p>- Eviter le compactage des sols lors des interventions sylvicoles (période, type d'engin).</p>

Bibliographie

¹ - MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Chênaies pédonculées neutroacidiphiles à méso-acidiphiles », 3 pages.

² - ONF, 2010, « Plan d'aménagement forestier des bois d'Argentolle et bois des Moines 2010-2021 », 32 pages.

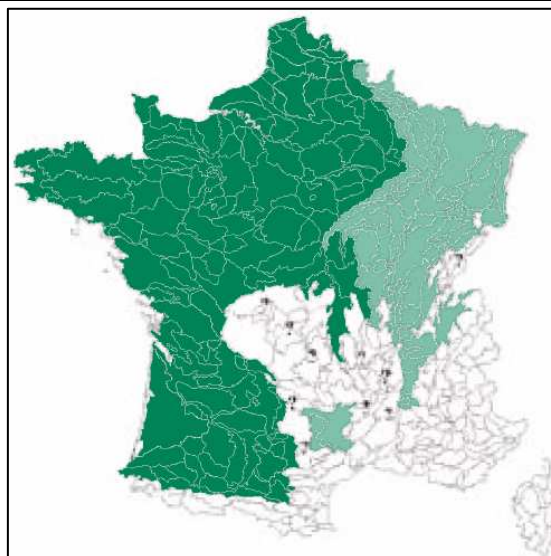
FORETS ALLUVIALES A *Alnus glutinosa* ET *Fraxinus excelsior*

Habitat élémentaire : Saulaies arborescentes à Saule blanc
Habitat prioritaire

Code Natura 2000	91E0
Code CORINE Biotopes	44.3, 44.2, 44.13

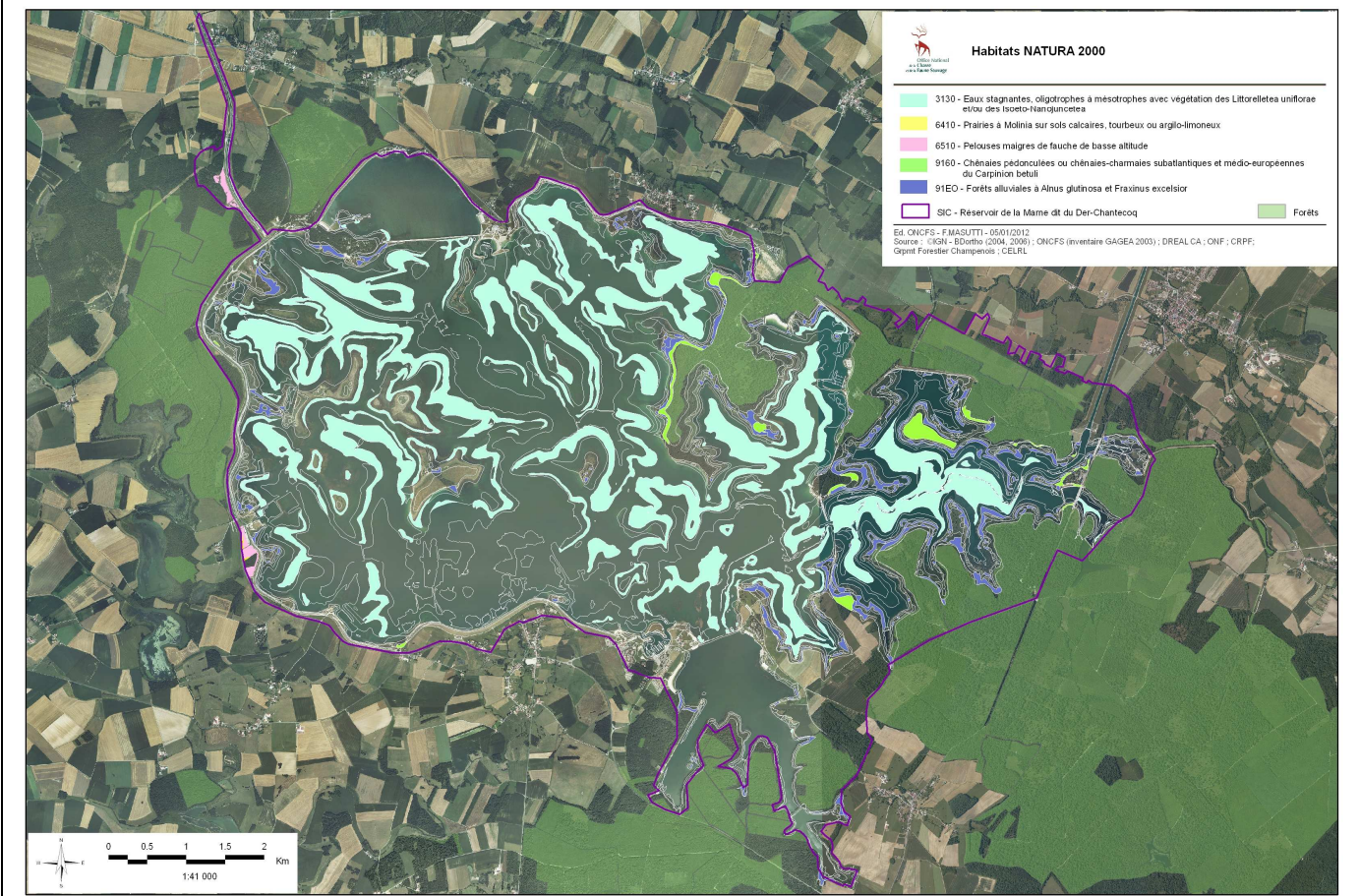
Sur le SIC	
Description de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'habitat sur sols lourds, périodiquement et largement inondés lors des remplissage du lac. - Dynamique spontanée de la végétation : roselières → saulaies arbustives → saulaies blanches.
Composition floristique	<ul style="list-style-type: none"> - Saulaies arborescentes dominées par le Saule blanc (<i>Salix alba</i>), strate arbustive riche en espèces de Saules (Saule à trois étamines et Saules cendrés...), strate herbacée souvent dominée par un roseau (Phragmite) et d'importance moindre par des groupements d'exondation (espèces de Bidention). - Développement d'un enchevêtrement de racines adventives sur les troncs noyés de la fin de l'hiver à la fin du Printemps (maximum de hauteur d'eau).
Surface	Estimation de 115 ha.
Localisation	Bordure du lac, en contact avec l'interface eau, principalement au niveau du Vieux-Der (partie Est du lac).
Valeur écologique et biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat adapté à des substrats de granulométrie variée, remaniés par des inondations fréquentes (marnage). - Intérêt écologique, paysager et faunistique (ornithologique en particulier). - Intérêt des mosaïques d'habitats où entrent ces saulaies blanches. → L'ambiance créée par les vieux saules rappelle celle des forêts primitives inondées.
Intérêt pour la faune	<ul style="list-style-type: none"> - Avifaune : la densité de l'habitat ainsi que les cavités des troncs servent de refuge à de nombreuses espèces (Anatidés, Ardéidés, passereaux paludicoles...) - Odonates : pontes, zones de chasse et de repos - Poissons : frayères dans les racines adventives des vieux troncs et branches de jeunes saules
Etat de conservation de l'habitat	Etat de conservation favorable.

Localisation de l'habitat en France



Localisation de l'habitat sur le SIC

L'habitat concerné correspond aux Bois humides à marécageux (bleu foncé).





Gestion actuelle	Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
La saulaie est soumise à la gestion hydraulique effectuée sur le lac : l'habitat subit le marnage du lac chaque année.	- Aménagement des berges pouvant entraîner la disparition des chevelus racinaires favorables à l'accueil de nombreuses espèces.	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des massifs typiques du Vieux-Der pour préserver l'intérêt paysager. - Contrôle de la dynamique de la saulaie afin d'éviter l'envahissement d'autres habitats patrimoniaux (végétation des rives exondées, roselières à phragmites...). - Conservation des arbres tombés à terre lorsqu'ils ne constituent pas une gêne pour le fonctionnement du lac. - Pas de coupe rase de la végétation des berges (rôle de stabilisation et d'ancrage par les arbres de bordure). - Eviter les travaux comportant des risques de modification du régime des eaux du sol et des inondations.

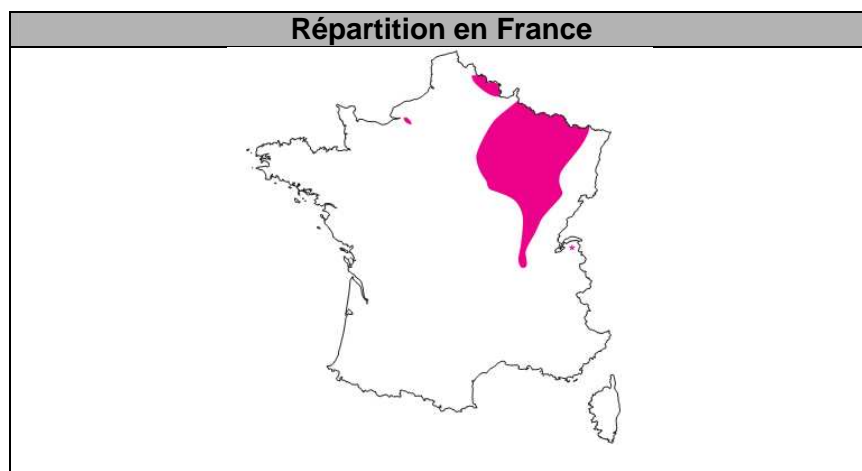
Bibliographie

- ¹- MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Saulaies arborescentes à Saule blanc », 3 pages.
- ²- ONCFS, 2000, « Document d'Objectifs Natura 2000-Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq », 90 pages.

PELOUSES MAIGRES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE

Code Natura 2000	6510
Code CORINE Biotopes	38.22

Sur le SIC	
Description de l'habitat	<p>Prairies semi-primitives mésohygrophiles, mésotrophiles à tendance fortement oligotrophile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - alliance de l'Arrhénathéraie (<i>Arrhénatherion elatioris</i>) et association du Primulo veris-Festucetum rubrae dans sa race subatlantique à Gaudinie fragile (<i>Gaudinia fragilis</i>). - à Chantecoq, sous-association Sanguisorbetum officinalis qui présente des affinités avec le Molinion. <p>-Substrat argileux compact humide, non inondable.</p> <p>Physionomie : habitat à structure de prairie élevée dense typique, une stratification nette sépare les plus hautes herbes (graminées élevées...) des herbes plus basses (herbes à tiges rampantes).</p> <p>Floraison attachante, tardi-vernales à estivales souvent vives, mais pouvant fleurir en fin d'été et attirant les pollinisateurs.</p>
Composition floristique	<ul style="list-style-type: none"> - Groupements à Primulo veris – Festucetum rubrae sanguisorbetosum officinalis - Groupements à Galio veri – Trifolietum repentis festucetosum arundinaceae <p>→ Espèces déterminantes : Gaillet boréal (<i>Galium boreale</i>), Trèfle beige (<i>Trifolium ochroleucon</i>), Orchis bouffon (<i>Orchis morio</i>), Cirse tubéreux (<i>Cirsium tuberosum</i>), Serratule des teinturiers (<i>Serratula tinctoria</i>).</p>
Surface	<p>Habitat représentant 5,4 ha au niveau du site de Chantecoq :</p> <p>Prairie A (au Nord) : 1.5 ha Prairie B : 2.3 ha Prairie C (au Sud) : 1.6 ha.</p> <p>Présence de formes pionnières et évolutives au niveau du canal de restitution Marne (3,4 ha)</p>
Localisation	 
Valeur écologique et biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Espèce protégée en Champagne-Ardenne : Orchis lâche (<i>Orchis laxiflora</i>). - Espèces figurant sur la Liste Rouge de Champagne-Ardenne : Ophioglosse commune (<i>Ophioglossum vulgatum</i>), Trèfle jaunâtre (<i>Trifolium ochroleucon</i>).
Intérêt pour la faune	<p>Lépidoptères (Cuivré des marais, <i>Lycaena dispar</i> en Annexe II DHFF notamment).</p>
Etat de conservation de l'habitat	<p>Etat de conservation favorable.</p>



Gestion actuelle	Menaces sur le SIC	Propositions de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Fauche tardive avec exportation des produits, chaque année à partir du 15 Juillet, réalisée par l'IIBRBS. - Aucun apport de fertilisants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation touristique : proximité du stationnement des camping-cars. 	<ul style="list-style-type: none"> - Délimiter les parcelles pour interdire l'accès et limiter le piétinement par la fréquentation touristique, et mettre en place des panneaux de sensibilisation. - Maintenir la fauche tardive annuelle avec exportation des produits. - Aucun apport de fertilisants. - Maintien de la prairie naturelle : fauche des refus et maîtrise des ligneux.

Bibliographie

- ¹- DIDIER B., Mars 2010, Etude des populations d'orchidées des parcelles de prairies Chantecoq et Chomrupt, 15 pages.
- ²- MEEDDAT & MNHN, Avril 2004, Fiche Cahiers d'Habitat « Pelouses maigres de fauche de basse altitude », 3 pages.

VI.4 Révision du Formulaire Standard des Données

Le Formulaire Standard des Données (FSD) établit la liste des espèces et habitats ayant justifié le classement du site du lac du Der en zone Natura 2000. Pour le site du lac du Der, deux FSD existent : pour la ZPS 202 et pour le SIC 89.

Suite à la réalisation d'inventaires, la présence de certaines espèces figurant à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et de certains habitats inscrits à l'Annexe I de cette même directive a été mise en évidence sur les sites. D'autre part, après une analyse des espèces et habitats inscrits sur les FSD, il apparaît que certains de ceux-ci ne sont pas significativement présents sur le SIC.

Aussi, une révision des listes du FSD est proposée de la manière suivante : aucun habitats ni espèces ne seront retirés du FSD, seuls des ajouts seront exposés. Chaque proposition d'ajout sera justifiée au niveau des tableaux.

Concernant les espèces n'étant potentiellement plus présentes sur le site en raison d'une incompatibilité entre la configuration écologique du milieu et les exigences écologiques de ces espèces, leur statut sur le site sera précisé (par exemple « Disparu »...).

Cette proposition de révision du FSD vise la valeur patrimoniale du site, en mettant l'accent sur les espèces remarquables présentes de manière régulière pour la ZPS et les espèces et habitats remarquables pour le SIC.

VI.4.1 ZPS 202 « Lac du Der »

Le FSD qui concerne la ZPS 202 a été élaboré à partir d'une note de cadrage existante réalisée en 2002 par le Muséum National d'Histoire Naturelle et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Cette liste de « Codification des données espèces dans les formulaires des Zones de Protection Spéciale » sectorise en trois catégories les espèces avifaunistiques pouvant figurer dans le FSD : les espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux, les espèces migratrices non Annexe I de cette même Directive, et les espèces autres.

Le FSD qui concerne le ZPS 202 énumère, toutes catégories confondues, 116 espèces avifaunistiques, dont 45 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Aujourd'hui, il est proposé de revoir la présentation du FSD en sectorisant les espèces selon les catégories citées précédemment (*Tab. 10 à 12*).

D'autre part, au regard des différents inventaires réalisés (cf VI.1.1), il apparaît que certaines espèces patrimoniales sont présentes sur le site et ne figurent pas dans le FSD. Celles-ci sont donc proposées pour intégration dans la liste.

Par ailleurs, il est à noter que certaines espèces inscrites dans le FSD sont présentes de manière occasionnelle sur le site (Huître pie par exemple), et ne semblent donc pas significativement justificatives du classement du site en Natura 2000. Cependant, il n'est pas proposé de retirer ces espèces de la liste car leur présence n'est pas impossible, de plus elles font partie de la liste initiale.

Tableau 10 : Espèces avifaunistiques listées dans le FSD pour la ZPS « Lac du Der » et figurant à l'Annexe I de la Directive Oiseaux

Espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux
Aigrette garzette
Avocette élégante
Balbusard pêcheur
Barge rousse
Bernache nonette
Bihoreau gris
Blongios nain
Bondrée apivore
Busard cendré
Busard des roseaux
Busard Saint-Martin
Butor étoilé
Chevalier sylvain
Cigogne blanche
Cigogne noire
Combattant varié
Cygne chanteur
Cygne de Bewick
Faucon émerillon
Faucon pèlerin
Fuligule nyroca
Grande Aigrette
Grèbe esclavon
Grue cendrée
Guiffette moustac
Guiffette noire
Harle piette
Héron pourpré
Marouette ponctuée
Martin-pêcheur d'Europe
Milan noir
Milan royal
Mouette mélanocéphale
Mouette pygmée
Pic mar
Pic noir
Pie-grièche écorcheur
Plongeon arctique
Plongeon catmarin
Plongeon imbrin
Pluvier doré
Pygargue à queue blanche
Spatule blanche
Sterne naine
Sterne pierregarin

Tableau 11: Espèces avifaunistiques migratrices (non Annexe I de la Directive Oiseaux) listées dans le FSD pour la ZPS « Lac du Der »

Espèces migratrices non Annexe I de la Directive Oiseaux	Annexe Directive Oiseaux
Autour des palombes	
Barge à queue noire	II B
Bécasse des bois	II A et III B
Bécasseau cocorli	
Bécasseau de Temminck	
Bécasseau maubèche	II B
Bécasseau minute	
Bécasseau sanderling	
Bécasseau variable	
Bécassine des marais	II A et III B
Bécassine sourde	II A et III B
Buse variable	
Canard chipeau	II A
Canard colvert	II A et III A
Canard pilet	II A et III B
Canard siffleur	II A et III B
Canard souchet	II A et III B
Chevalier aboyeur	II B
Chevalier arlequin	II B
Chevalier culblanc	
Chevalier gambette	II B
Chevalier guignette	
Courlis cendré	II B
Courlis corlieu	II B
Cygne tuberculé	II B
Eider à duvet	II B et III B
Epervier d'Europe	
Faucon crécerelle	
Faucon hobereau	
Foulque macroule	II A et III B
Fuligule milouin	II A et III B
Fuligule milouinan	II B et III B
Fuligule morillon	II A et III B

Espèces migratrices non Annexe I de la Directive Oiseaux	Annexe Directive Oiseaux
Gallinule poule d'eau	II B
Garrot à œil d'or	II B
Goéland argenté	II B
Goéland brun	II B
Goéland cendré	II B
Goéland leucopée	II B
Grand Gravelot	
Grèbe à cou noir	
Grèbe castagneux	
Grèbe huppé	
Grèbe jougris	
Grive littorne	
Harle bièvre	II B
Harle huppé	II B
Héron cendré	
Hirondelle de rivage	
Huïtrier pie	II B
Locustelle luscinoïde	
Macreuse brune	II B
Mouette rieuse	II B
Nette rousse	II B
Oie cendrée	II A et III B
Oie des moissons	II A
Oie rieuse	II B et III B
Petit Gravelot	
Phragmite des joncs	
Pluvier argenté	II B
Râle d'eau	II B
Rémiz penduline	
Rousserolle turdoïde	
Sarcelle d'été	II A
Sarcelle d'hiver	II A et III B
Tadorne de Belon	
Torcol fourmilier	
Tournepieuvre à collier	
Vanneau huppé	II B

Tableau 12 : Espèce avifaunistique autre listée dans le FSD pour la ZPS « Lac du Der »

Espèces autres
Grand Cormoran

Il est à noter que le Grand Cormoran, inscrit sur le FSD initial, ne figure dans aucune des listes de la note de cadrage élaborée en 2002.

Tableau 13: Espèces avifaunistiques proposées pour intégration dans le FSD pour la ZPS « Lac du Der »

Espèces proposées pour intégration dans le FSD	Nom latin	Directive Oiseaux	Code Natura 2000	Protection nationale	Statut régional	Statut sur le site
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>		A381	oui		Nicheur
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>		A297	oui		Nicheur, Migrateur
Héron garde-bœufs	<i>Bublucus ibis</i>		A025	oui		Nicheur

Source : ONCFS

La proposition d'intégration d'espèces avifaunistiques dans le FSD vise la valeur patrimoniale du site, en mettant l'accent sur les espèces remarquables présentes de manière régulière et potentiellement nicheuses sur le site, qu'elles figurent en Annexe I de la Directive Oiseaux ou qu'elles soient migratrices.

Il est donc proposé dans le tableau 11 l'ajout de 3 espèces :

- 2 espèces de passereaux paludicoles : ils font partie d'une diversité de passereaux paludicoles qui nichent dans la ZPS chaque année, indicateurs de roselières en bonne santé et présentant une certaine quiétude. Le Bruant des roseaux et la Rousserolle effarvatte sont nicheurs réguliers et bien présents dans les roselières.
- Le Héron gardeboeufs niche dans deux colonies mixtes : l'une située à Chantecoq avec le Héron cendré, le Bihoreau gris et l'Aigrette garzette ; et l'autre dans la zone de quiétude A (permanente), avec le Héron pourpré, le Bihoreau gris, le Blongios nain et l'Aigrette garzette. Le Héron gardeboeufs est migrateur non Annexe I de la Directive Oiseaux.

VI.4.2 SIC 89 « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq »

Le FSD qui concerne le SIC 89 énumère 6 habitats d'intérêt communautaires, dont 1 classé prioritaire ; et 6 espèces faunistiques ayant justifié le classement du site en Site d'Importance Communautaire.

VI.4.2.1 Habitats

Tableau 14 : Habitats figurant en Annexe I de la Directive Habitats, listés dans le FSD pour le SIC « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq »

Habitats listés dans le FSD pour le SIC "Réservoir de la Marne"	Code Natura 2000
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	3130
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	3150
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160

Habitats listés dans le FSD pour le SIC "Réservoir de la Marne"	Code Natura 2000
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91EO*

Source : Portail Natura 2000

Suite à un inventaire botanique réalisé en 2010 par B. Didier (Bureau d'Etudes GAGEA) au niveau des prairies situées à Chantecoq, un habitat Natura 2000 a été mis en évidence. Celui-ci est donc proposé dans le tableau 13 pour intégration dans le FSD.

Tableau 15 : Habitat proposé pour intégration dans le FSD pour le SIC « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq »

Habitat proposé pour intégration dans le FSD	Directive Habitat-Faune-Flore	Code Natura 2000
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Annexe I	6510

Source : ONCFS

VI.4.2.2 Espèces faunistiques

Tableau 16 : Espèces faunistiques figurant dans la Directive Habitats-Faune-Flore, listées dans le FSD pour le SIC « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq »

Espèce listée dans le FSD pour le SIC "Réservoir de la Marne"	Annexe Directive Habitat-Faune-Flore		
	Catégorie	Annexe Directive Habitat-Faune-Flore	Code Natura 2000
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	Amphibien	II et IV	1193
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	Amphibien	II et IV	1166
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	Lépidoptère	II et IV	1060
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	Mammifère	II et IV	1337
Bouvière (<i>Rhodeus sericeus</i>)	Poisson	II	1134
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	Poisson	II	1096

Source : Portail Natura 2000

-Le tableau 16 mentionne une espèce qui, aujourd'hui ne semble plus présente sur le site, il s'agit du Castor d'Europe. Il est proposé de préciser dans le FSD son statut de « **disparu** » :

→ **Historique du Castor d'Europe sur le lac du Der** (*Castor fiber*-1337) : une réintroduction de 8 castors a été réalisée en 1965 dans l'étang du Chenil (Est du lac) dans le Vieux-Der. Au début des années 70, 5 sites étaient occupés par une quinzaine d'individus : les étangs domaniaux de la forêt du Der et certains secteurs du Vieux-Der. L'espèce colonisait les rivières en connexion avec le Der. A partir de 1986, un déclin de la population en forêt domaniale du Der a été mis en évidence.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diminution : le développement de l'activité piscicole dans les étangs du Der, le marnage du lac imposant aux individus de se replier en période d'étiage, le cloisonnement du lac (canaux d'amenée et de restitution), la négligence de la présence du castor sur le site par les hommes (détérioration de l'habitat), le rejet du castor par les locaux suite aux dégâts commis par l'animal (la réintroduction n'a pas été accompagnée par une information auprès des riverains), et le prélèvement de l'espèce en confusion avec le ragondin. Ainsi, en 1997 ne subsistaient plus que 10 individus. Aujourd'hui l'espèce est disparue du site du Der, le site du Der est abandonné depuis 2004 (*Babski, Léger & Schwoerer, 2009*).

Aujourd'hui, si l'on envisage une nouvelle réintroduction, cela nécessiterait une étude lourde à mettre en place, la réussite du projet est peu certaine : il est très probable que le site du Der ne présente pas les conditions optimales pour la colonisation de l'espèce en raison du marnage et du cloisonnement du site. Il est à noter que cette introduction a permis à l'espèce de coloniser les départements de l'Aube et la Marne. Aujourd'hui, pour le bassin Seine-Normandie, le castor est présent uniquement dans deux sites de la Marne. Par ailleurs l'espèce est bien présente au niveau des bassins Rhin-Meuse et du haut bassin de la Saône. La situation du castor dans le Nord-Est présente donc « un état des lieux plutôt optimiste » (*Leau et Léger., 2006*).

D'autre part, le FSD du SIC 89 cite une espèce dont la présence semble être anecdotique dans le lac, il s'agit de la Lamproie de Planer. Il est proposé de préciser dans le FSD son statut de « **disparu** »

→ **Historique de la Lamproie de Planer sur le lac du Der** (*Lampetra planeri*-1096) : l'espèce provient de la dévalaison depuis la Blaise à travers le canal d'amenée Blaise. Celle-ci a été observée ponctuellement dans les rivières Marne et Blaise en amont des canaux d'amenée. Ainsi, lors de pêches réalisées par l'ONEMA, moins d'un individu a été contacté tous les 100 m² en 2007. L'IIBRBS dispose également de données, cependant peu fréquentes : la Lamproie de Planer a été observée en 2003 dans les rivières Marne et Blaise (<1 individu/100 m²). Concernant le lac proprement dit, l'espèce a été observée en 2006 en amont immédiat du déversoir en provenance de la Blaise : l'individu était mourant.

La présence de l'espèce dans le lac est faible d'après les données bibliographiques disponibles.

Par ailleurs, 6 espèces Natura 2000 sont proposées à l'intégration dans le FSD (cf Tableau 15) :

- 1 espèce d'odonate, la **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*-1041) : celle-ci a été décrite lors d'un inventaire des odonates réalisé par le GREFFE en 1992.
- 4 espèces de **chauves-souris** : Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*-1308), Grand murin (*Myotis myotis*-1324), Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*-1321), Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*-1323). Un inventaire des chiroptères mené en 2007 par le groupe Chiroptères Champagne-Ardenne et la LPO a permis d'identifier la présence de 16 espèces de chauves-souris sur le site dont 4 classées en espèces Natura 2000. Il a été montré que ces dernières utilisent le lac du Der comme territoire de chasse et peuvent potentiellement s'y reproduire.
- 1 espèce de mollusque, le **Vertigo de Des Moulins** (*Vertigo moulinsiana*-1016) : celle-ci a été mise en évidence lors d'une étude réalisée en 2010 par O. Hesnard.

**Tableau 17 : Espèces proposées pour intégration dans le FSD
pour le SIC « Réservoir de la Marne »**

Espèces proposées pour intégration dans le FSD	Catégorie	Code Natura 2000	Directive Habitat-Faune-Flore	Liste rouge des insectes/mammifères de France	Liste rouge des insectes/mammifères de Champagne-Ardenne
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	Insectes	1041	Annexes II et IV	Vulnérable	Figure sur la liste
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Mammifères	1308	Annexes II et IV	Préoccupation mineure	Vulnérable
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	Mammifères	1324	Annexes II et IV	Préoccupation mineure	En danger
Vespertilion de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	Mammifères	1323	Annexes II et IV	Quasi menacée	Vulnérable
Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Mammifères	1321	Annexes II et IV	Préoccupation mineure	En danger
Vertigo de Des Moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>)	Invertébrés	1016	Annexe II		

Source : ONCFS

VI.4.3 Récapitulatif des espèces et habitats proposés à l'intégration des FSD

VI.4.3.1 ZPS 202

Rousserolle effarvate : code A297		
Critère FSD	Valeur	Catégorie correspondante FSD
Population	11 à 50 individus	Espèce commune: C
Evaluation population en comparaison de la population nationale	15% et moins	B
Evaluation conservation	Bonne	B
Evaluation isolement	Non isolée	C
Evaluation globale	Bonne	B

Bruant des roseaux : code A381		
Critère FSD	Valeur	Catégorie correspondante FSD
Population	11 à 50 individus	Espèce commune: C
Evaluation population en comparaison de la population nationale	15% et moins	B
Evaluation conservation	Bonne	B
Evaluation isolement	Non isolée	C
Evaluation globale	Bonne	B

Héron gardeboeufs : code A025		
Critère FSD	Valeur	Catégorie correspondante FSD
Population		Espèce commune: C
Evaluation population en comparaison de la population nationale	2% et moins	C
Evaluation conservation	Bonne	B
Evaluation isolement	Non isolée	C
Evaluation globale	Bonne	B

VI.4.3.2 SIC 89

Pelouses maigres de fauche de basse altitude : code 6510		
Critère FSD	Valeur	Catégorie correspondante FSD
Couvert	0,1% de la surface totale du SIC	
Représentativité	Non significative	D
Superficie relative	2% et moins	C
Statut de conservation	Bon	B
Evaluation globale	Bonne	B

Cordulie à corps fin : code 1041		
Critère FSD	Valeur	Catégorie correspondante FSD
Population	6 à 10 individus	R: espèce rare
Evaluation population en comparaison de la population nationale	2% et moins	C
Evaluation conservation	Moyenne	C
Evaluation isolement	Marginale	B
Evaluation globale	Moyenne	C

Barbastelle d'Europe : code 1308		
Critère FSD	Valeur	Catégorie correspondante FSD
Population	6 à 10 individus	Espèce rare: R
Evaluation population en comparaison de la population nationale	2 % et moins	C
Evaluation conservation	Bonne	B
Evaluation isolement	Non isolée	C
Evaluation globale	Moyenne	C

Grand murin : code 1324		
Critère FSD	Valeur	Catégorie correspondante FSD
Population	1 colonie	Espèce commune : C
Evaluation population en comparaison de la population nationale	2 % et moins	C
Evaluation conservation	Bonne	B
Evaluation isolement	Non isolée	C
Evaluation globale	Bonne	B

Vespertilion à oreilles échancrées : code 1321		
Critère FSD	Valeur	Catégorie correspondante FSD
Population	1 colonie	Espèce commune : C
Evaluation population en comparaison de la population nationale	2 % et moins	C
Evaluation conservation	Bonne	B
Evaluation isolement	Non isolée	C
Evaluation globale	Bonne	B

Vespertilion de Bechstein : code 1323		
Critère FSD	Valeur	Catégorie correspondante FSD
Population	6 à 10 individus	Espèce rare: R
Evaluation population en comparaison de la population nationale	2 % et moins	C
Evaluation conservation	Moyenne	C
Evaluation isolement	Marginal	B
Evaluation globale	Moyenne	C

Vertigo moulinsiana : code 1016		
Critère FSD	Valeur	Catégorie correspondante FSD
Population		Espèce très rare: V
Evaluation population en comparaison de la population nationale	Non significatif	D
Evaluation conservation	Moyenne	C
Evaluation isolement	Isolé	A
Evaluation globale	Moyenne	C

VII HIERARCHISATION DES ENJEUX ESPECES ET HABITATS

Les activités humaines et les usages du site peuvent pour certains favoriser l'installation d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire ou au contraire perturber les conditions favorables à leur maintien. Au regard de ces pratiques, un bilan de l'influence des activités humaines sur les habitats et les espèces a été établi, préalablement à la détermination des enjeux écologiques de la ZPS et du SIC du lac du Der.

VII.1 Relations entre les activités socio-économiques et les habitats / espèces

Les principales activités socio-économiques présentes sur le site du lac du Der sont articulées autour de 5 thématiques :

- Le tourisme,
- Les activités agro-pastorales,
- Les activités cynégétiques,
- Les activités piscicoles et halieutiques,
- La gestion hydraulique du lac, coordonnée par l'IIBRBS,
- La gestion sylvicole.

Le tableau 18 ci-dessous décrit les relations entre les activités socio-économiques autour du site et les habitats et espèces.

La fréquentation du public est une des composantes socio-économiques essentielles du site. Si elle n'est pas maîtrisée, elle peut engendrer des impacts directs sur la faune présente et sur ses habitats : dérangement de l'avifaune notamment en périodes d'hivernage et de nidification, dégradation des habitats.

Le bocage, caractérisé par sa mosaïque de haies, de prairies et de cultures, fournit des zones de reproduction aux oiseaux prairiaux, des zones de chasses aux rapaces et aux chauves-souris, ainsi que des zones de gagnage pour les Grues cendrées et les Oies. La fonctionnalité de ce système bocager peut être limitée par une gestion non conservatoire des prairies : la conversion de prairies en cultures, un fauchage précoce, des apports de fertilisants intensifs... Aussi, une gestion conservatoire de ces milieux par fauche tardive / sur regain et par pâturage extensif permettrait de maintenir les potentialités d'accueil des espèces au sein du milieu prairial.

La régulation des sangliers causant des dégâts au sein des roselières notamment, milieux de reproduction d'un cortège d'espèces d'avifaune paludicole, est nécessaire sur le site. Cependant, les opérations de battues sont susceptibles d'entraîner des dérangements de la faune hivernante sur le site, mais de manière localisée.

Les activités piscicoles ont un impact moins important que les autres activités sur les espèces et les milieux. La présence des pêcheurs peut toutefois engendrer un dérangement de l'avifaune présente sur le lac.

La gestion hydraulique du lac, quant à elle, impose des contraintes importantes pour les espèces, notamment en période de nidification où l'installation des oiseaux n'est pas possible du fait du marnage (remontée de l'eau au Printemps et noyement des nids). Cependant, ce marnage permet l'apparition d'une végétation pionnière lors de l'exondation cyclique des sols, zone de gagnage pour de nombreuses espèces d'oiseaux herbivores et limicoles. Une des plus importantes contraintes de l'aménagement du lac est la canalisation de ce dernier, qui limite fortement les échanges entre populations piscicoles.

Les pratiques sylvicoles sont favorables au maintien d'un cortège d'espèces forestières, notamment au niveau des bois des Moines et de l'Argentolle. Il est nécessaire d'éviter les coupes rases et l'uniformisation des peuplements par la mise en place de plantations afin de conserver des milieux forestiers en bon état de conservation, avec une mosaïque de parcelles vieilles et d'autres en régénération, pour maintenir les potentialités d'accueil de l'avifaune et de chauves-souris forestières.

Globalement, les menaces présentées par les activités socio-économiques concernent la perturbation de l'avifaune en nidification ou en hivernage, intérêt majeur du site. Or, ces activités peuvent aussi contribuer au maintien des espèces et de la fonctionnalité écologique de leurs habitats lorsqu'elles peuvent être pratiquées en tenant compte de ces derniers.

Tableau 18 : Effets des activités socio-économiques sur les habitats et espèces

Activités humaines		Effets positifs	Effets négatifs
Tourisme	Fréquentation du site par le public	- Sensibilisation du public aux enjeux de préservation des zones humides et des espèces y vivant	→ Dérangement de la faune (avifaune notamment) et risque de dégradation de ses habitats (pollution, déchets, feu...)
	Démoustication		- Elimination d'effectifs importants de moustiques, source d'alimentation pour les chauves-souris, amphibiens, lépidoptères et de nombreux oiseaux insectivores (pics, passereaux...) → Diminution des insectes situés à la base du réseau trophique (ressources alimentaires) - Nécessité de réaliser des travées dans les roselières du pourtour du lac en début de printemps, période de nidification des oiseaux (avifaune paludicole notamment) → Dérangement et destruction d'habitats mais limité en raison d'une intervention localisée
	Traitement des chenilles processionnaires		- Nécessité d'effectuer le traitement fin Avril (stade larvaire des chenilles et débouillage des arbres), période de nidification de nombreux oiseaux (avifaune paludicole, milan noir notamment) → Dérangement au niveau des sites de repos et de reproduction des espèces forestières : rapaces (Milans, Pygargue), pics, chauves-souris (estivage) mais limité en raison d'un traitement localisé au niveau des zones fréquentées → Impact sur la réduction des proies : chiroptères, oiseaux insectivores (pics...) → Impact sur d'autres lépidoptères ayant une phase de développement en Avril (présence du Cuivré des marais)
Activités agropastorales	Prairies	-Gestion conservatoire des prairies par fauche tardive/sur regain et par pâturage extensif (MAEt, Contrat Natura2000, Conventions IIBRBS, gestion RNCFS) → Sites d'alimentation de nombreux oiseaux (Anatidés, Oies, Limicoles, Grues, passereaux prairiaux) → Sites de nidification pour les passereaux prairiaux (limitation de la destruction des nids) → Sites de ponte pour les lépidoptères et favorisation du développement de l'entomofaune → Maintien d'un cortège d'espèces végétales remarquables	Gestion des prairies de façon non conservatoire avec apports de fertilisants, fauche en Juin et fauche des refus → Banalisation de la diversité faunistique et floristique → Limitation des ressources alimentaires (Chardons...) → Risques de piétinement des nids (passereaux prairiaux) → Limitation du développement de l'entomofaune (destruction, fauche des Rumex)

Activités humaines		Effets positifs	Effets négatifs
	Cultures	→ Sites d'alimentation pour certaines espèces (Grues, Oies)	→ Limitation des possibilités d'alimentation et de nidification de certaines espèces (passereaux prairiaux, Anatidés, Limicoles, Lépidoptères) → Dégradation de la qualité de l'eau (eutrophisation liée aux intrants)
Activités cynégétiques et de régulation au sein de la RNCFS		- Décantonnement et prélèvement de sangliers → diminution des dégâts causés au sein des roselières de la cuvette et de l'île de Chantecoq → limitation des dérangements causés à l'avifaune hivernante	→ Dérangement de l'avifaune hivernante lors des battues - Travées dans les roselières pour faciliter les battues → Destruction d'habitats mais limitée car période hivernale
Activités cynégétiques et de régulation périphériques et hors RNCFS		- Diminution des populations locales de sangliers pénétrant dans la zone Natura 2000 → Diminution des dégâts causés au sein des roselières de la cuvette et de l'île de Chantecoq → Limitation des dérangements causés à l'avifaune hivernante	→ Renforcement du rôle refuge de la cuvette (concentration des sangliers) pouvant engendrer un dérangement de l'avifaune hivernante sur le site → Dérangement de l'avifaune hivernante lors des battues
Activités piscicoles et halieutiques		→ Ressources alimentaires pour les oiseaux piscivores	- Présence des pêcheurs → Dérangement de l'avifaune - Abaissement du niveau d'eau en période estivale → Milieu défavorable à la présence de la Cigogne noire
Gestion hydraulique (IIBRBS)	Marnage annuel et vidange décennale	- Exondation cyclique des sols → Développement d'une végétation hygrophile pionnière (vasières) → Ressource alimentaire pour l'avifaune herbivore (Oies, Anatidés) et les Limicoles)	- Remontée de l'eau au printemps (inondation) → Potentialités de nidification de l'avifaune (Anatidés) réduites → Limitation de l'installation de Vertigo de Des Moulins - Lors de la vidange décennale, concentration des poissons dans des zones plus profondes attractives pour les oiseaux piscivores → Risques de diminution du cheptel piscicole
	Aménagements liés à la création du lac		- Canalisation des voies d'entrée → Pas d'échanges de populations piscicoles entre le lac et les rivières - Endiguement → Artificialisation du milieu - Envasement dans le Vieux-Der → Risques d'eutrophisation du bassin (en raison d'une vitesse de courant faible et de la présence de la digue de Champaubert) → Limitation du développement de la faune et de la flore aquatiques

Activités humaines	Effets positifs	Effets négatifs
Gestion sylvicole	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux forestiers →Création d'ornières favorables à la présence d'amphibiens (notamment le Sonneur à ventre jaune en forêt domaniale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Tassement du sol suite à l'intervention d'engins de travaux →Perturbation des habitats - Exploitation des boisements et curages des fossés →Perturbation de l'avifaune et des amphibiens possible selon les périodes
	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'îlots de sénescence (bois Argentolle et bois des Moines notamment) et maintien de vieux arbres sur pieds ou au sol (arbres morts): →favorable à la présence d'espèces cavernicoles (chauves-souris, pics...) et de l'entomofaune - Maintien d'une mosaïque de milieux ouverts et fermés, et d'une diversité de strates et d'espèces forestières au sein des parcelles (gestion de type futaie irrégulière) →rapaces (alimentation, reproduction, repos), chauves-souris (terrain de chasse en lisière, gîte estival en forêt)... 	<ul style="list-style-type: none"> - Coupes rases de grandes parcelles →Modification des milieux pouvant entraîner des perturbations pour l'avifaune forestière - Uniformisation des parcelles par plantations de peupliers ou de résineux →Disparition des habitats remarquables et assèchement des zones plantées en peupliers

Source : ONCFS

VII.2 Hiérarchisation des enjeux écologiques

Bien qu'il soit illusoire de chercher une méthode toute faite de quantification de l'intérêt patrimonial, il est possible d'adopter une démarche d'analyse, reproductible, qui permette d'avoir une vision objective des différents types d'enjeux représentés au sein du site Natura 2000. Celle-ci a pour but de classer ces derniers à partir de critères prédéfinis.

Ainsi, la hiérarchisation des enjeux de conservation s'appuie sur l'analyse des critères suivants :

- **L'état de conservation de l'espèce/habitat sur le site.** Pour les espèces faunistiques, ce critère est obtenu en analysant l'évolution de l'état de conservation de l'habitat de l'espèce et l'évolution de l'état de conservation de l'espèce sur le site au cours du temps. Pour les habitats, seule l'évolution de l'état de conservation de l'habitat est étudiée.
- **La valeur patrimoniale de l'espèce/habitat sur le site.** Pour les oiseaux, cette valeur est obtenue en tenant compte du statut de l'espèce sur le site (migrateur, hivernant, reproducteur, occasionnel...), de ses statuts de protection (régional, national, européen), et de la fréquence de sa présence. Pour les autres espèces faunistiques sont pris en compte leurs statuts de protection (régional, national, européen), et la fréquence de leur présence. Pour les habitats sont pris en compte la fréquence de présence sur le site.
- **Le/les habitats d'espèces** (pour les espèces uniquement). Ceux-ci correspondent aux différents milieux utilisés par les espèces selon leur cycle de vie (reproduction, alimentation, repos).
- **L'Etat de conservation de l'habitat** (pour les espèces uniquement). Celui-ci est basé sur l'évolution de sa superficie et de sa localisation géographique au cours du temps.
- **Les principales menaces pesant sur les espèces/habitats**, déterminées d'après l'analyse des effets des activités socio-économiques sur les espèces et habitats (*Partie VII.1*) et selon les fiches espèces / habitats établies dans la partie VI précédente.

Cette hiérarchisation a permis de déterminer 3 niveaux d'enjeux : fort, moyen, faible. Autrement dit, les espèces et habitats pour lesquels un niveau fort aura été identifié bénéficieront prioritairement des mesures de gestion qui leur sont destinées.

Les tableaux 19 à 21 ci-dessous indiquent les niveaux d'enjeux déterminés pour chaque espèce et habitat remarquables présents sur le site (figurant dans les FSD de la ZPS 202 et du SIC 89), à partir des critères explicités ci-dessus.

Tableau 19 : Hiérarchisation des enjeux pour les espèces avifaunistiques de la ZPS 202 du lac du Der

Espèce	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale	Habitat d'espèce	Etat de conservation de l'habitat	Principales menaces pesant sur l'espèce	Niveau d'enjeu
Oiseaux d'eau						
Canard chipeau	Favorable	**	Eau libre et prairies humides : alimentation et repos Ceintures herbacées en bordure du lac: reproduction	Favorable	-limitation de la nidification en raison du marnage -dérangements en période d'hivernage et de reproduction -régression des herbiers et prairies fournissant alimentation	Moyen
Canard pilet	Favorable	*	Eau libre et prairies humides : alimentation et repos	Favorable	-dérangements en période d'hivernage -régression des herbiers et prairies fournissant alimentation	Faible
Canard siffleur	Favorable	*	Eau libre et prairies humides : alimentation et repos	Favorable		Faible
Canard souchet	Favorable	**	Eau libre et prairies humides : alimentation et repos Ceintures herbacées en bordure du lac: reproduction	Favorable	-limitation de la nidification en raison du marnage -dérangements en période d'hivernage et de reproduction	Moyen
Cygne de Bewick	Indéterminé	**	Eau libre : nourrissage et repos	Favorable	-disponibilités en espèces végétales amoindries sur les zones de gagnage (prairies)	Moyen
Cygne chanteur	Favorable	**	Eau libre : nourrissage et repos	Favorable	-dérangements en période hivernale -concurrence avec le Cygne tuberculé	Moyen
Fuligule milouin	Favorable	**	Eau libre : alimentation et repos Roselières et végétation palustre en bordure du lac: reproduction	Favorable	-limitation de la nidification en raison du marnage -dérangements en période d'hivernage et de reproduction -régression des herbiers fournissant alimentation	Moyen

Espèce	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale	Habitat d'espèce	Etat de conservation de l'habitat	Principales menaces pesant sur l'espèce	Niveau d'enjeu
Fuligule morillon	Favorable	**	Eau libre : alimentation et repos Roselières et végétation palustre en bordure du lac: reproduction	Favorable		Moyen
Garrot à œil d'or	Favorable	*	Eau libre : alimentation et repos	Favorable	-dérangements en période d'hivernage -régression des herbiers fournissant alimentation	Faible
Grèbe esclavon	Indéterminé	*	Eau libre : nourrissage et repos	Favorable	-dérangements en période d'hivernage	Faible
Harle piette	Indéterminé	**	Eau libre : nourrissage et repos	Favorable	-dérangements en période d'hivernage	Moyen
Oie cendrée	Favorable	**	Prairies humides et marécages herbeux : nourrissage et repos	Favorable	-régression des milieux ouverts (prairies) servant de zones de gagnage -dérangements en période de migration et d'hivernage	Fort
Oie des moissons	Favorable	**	Prairies humides et marécages herbeux : nourrissage et repos	Favorable		Fort
Oie rieuse	Indéterminé	***	Prairies humides et marécages herbeux : nourrissage et repos	Favorable		Fort
Sarcelle d'été	Indéterminé	**	Eau libre et prairies humides : alimentation et repos	Favorable	-dérangements en période de migration -régression des herbiers et prairies fournissant alimentation	Faible
Sarcelle d'hiver	Favorable	***	Eau libre et prairies humides : alimentation et repos Ceintures herbacées en bordure du lac: reproduction	Favorable	-limitation de la nidification en raison du marnage -dérangements en période d'hivernage et de reproduction -régression des herbiers et prairies fournissant alimentation	Moyen
Tadorne de Belon	Indéterminé	*	Vasières : nourrissage	Favorable	dérangements en période de migration	Faible

Espèce	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale	Habitat d'espèce	Etat de conservation de l'habitat	Principales menaces pesant sur l'espèce	Niveau d'enjeu
Grands échassiers						
Cigogne noire	A surveiller	***	Forêts en bordure du lac : nourrissage, repos	Favorable	-limitation des zones de gagnage en raison de la baisse des niveaux d'eau en fin d'été (marnage) -dérangements dans les zones de gagnage	Fort
Grande aigrette	Favorable	**	Roselières et prairies inondées : nourrissage, repos	Favorable	-dérangements dans les dortoirs	Moyen
Grue cendrée	Favorable	***	Cultures et prairies : nourrissage Bordure de lac : repos	Favorable	-dérangements dans les zones de gagnage	Fort
Laridés						
Guifette moustac	Indéterminé	**	Eau libre : nourrissage, repos	Favorable	-dérangements en période de migration	Faible
Guifette noire	Indéterminé	**	Eau libre : nourrissage, repos			
Mouette mélanocéphale	Indéterminé	**	Eau libre, berges du lac : nourrissage, repos			
Mouette pygmée	Indéterminé	*	Eau libre, berges du lac : nourrissage, repos			
Sterne naine	Indéterminé	*	Eau libre : nourrissage, repos			
Sterne pierregarin	Favorable	***	Eau libre : nourrissage, repos Îlots de graviers (radeaux en bois) : reproduction	Favorable	-dérangements en période de reproduction, -concurrence avec d'autres Laridés pour le site de reproduction (radeaux à Sternes)	Moyen

Espèce	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale	Habitat d'espèce	Etat de conservation de l'habitat	Principales menaces pesant sur l'espèce	Niveau d'enjeu
Limicoles						
Avocette élégante	Indéterminé	*	Vasières : nourrissage	Favorable	-dérangements en période de migration et d'hivernage	Faible
Barge rousse	Indéterminé	*	Vasières : nourrissage et repos			
Chevalier sylvain	Indéterminé	*	Vasières : nourrissage et repos			
Combattant varié	Indéterminé	*	Vasières : nourrissage et repos			
Huîtrier pie	Indéterminé	*	Vasières : nourrissage			
Pluvier doré	Indéterminé	*	Vasières : nourrissage et repos			
Avifaune paludicole						
Aigrette garzette	Favorable	***	Saulaies inondées : reproduction, repos, nourrissage	Favorable	-dérangements en période de reproduction -disparition des arbres supports pour les nids	Moyen
Bihoreau gris	A surveiller	***	Saulaies inondées : reproduction, repos, nourrissage	Favorable	-dérangements en période de nidification (fréquentation, sangliers) -dégradation des roselières (atterrissement, destruction par les sangliers et ragondins)	Moyen
Blongios nain	A surveiller	***	Roselières, Saulaies inondées : reproduction, repos, nourrissage	A surveiller		Fort

Espèce	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale	Habitat d'espèce	Etat de conservation de l'habitat	Principales menaces pesant sur l'espèce	Niveau d'enjeu
Bruant des roseaux	Favorable	**	Roselières : nourrissage, repos et reproduction	A surveiller	-dérangements en période de nidification (fréquentation, sangliers)	Moyen
Butor étoilé	Indéterminé	***	Roselières : nourrissage, repos	A surveiller	-envahissement des roselières par les saulaies -dégradation des roselières (atterrissement, destruction par les sangliers et ragondins)	Moyen
Gorgebleue à miroir	Indéterminé	**	Roselières : nourrissage et repos	A surveiller		Faible
Héron pourpré	A surveiller	***	Roselières, Saulaies inondées : reproduction, repos, nourrissage	A surveiller	-dérangements en période de nidification (fréquentation, sangliers) -dégradation des roselières (atterrissement, destruction par les sangliers et ragondins)	Fort
Marouette ponctuée	Indéterminé	**	Roselières : nourrissage et repos	A surveiller		Faible
Marouette poussin	Indéterminé	**	Roselières : nourrissage et repos	A surveiller		Faible
Phragmite des joncs	Favorable	**	Roselières : nourrissage, repos et reproduction	A surveiller	-dérangements en période de nidification (fréquentation, sangliers) -envahissement des roselières par les saulaies -dégradation des roselières (atterrissement, destruction par les sangliers et ragondins)	Moyen
Rousserolle effarvate	Favorable	**	Roselières : nourrissage, repos et reproduction	A surveiller		Moyen
Rousserolle turdoïde	A surveiller	***	Roselières : nourrissage, repos et reproduction	A surveiller		Fort

Espèce	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale	Habitat d'espèce	Etat de conservation de l'habitat	Principales menaces pesant sur l'espèce	Niveau d'enjeu
Rapaces diurnes						
Balbusard pêcheur	A surveiller	***	Forêts en bordure du lac : repos Eau libre peu profonde: nourrissage	Favorable	-dérangements en période de migration et d'hivernage -disparition des reposoirs (arbres en lisières forestières)	Fort
Busard des roseaux	A surveiller	***	Roselières inondées : reproduction Prairies, roselières denses : nourrissage, repos	A surveiller	-dérangements en période de reproduction -dégradation des roselières (atterrissement, destruction par les sangliers et ragondins) -intoxication par des appâts empoisonnés destinés aux micromammifères -empoisonnement (ingestion de gibier blessé)	Moyen
Milan noir	Favorable	***	Forêts en bordure du lac : reproduction, repos Prairies : nourrissage	Favorable	-dérangements en période de reproduction -intoxication par des appâts empoisonnés destinés aux micromammifères -empoisonnement (ingestion de gibier blessé)	Fort
Milan royal	A surveiller	**	Forêts : repos Prairies : nourrissage		-dérangements en période de migration -disparition des reposoirs (arbres en lisières forestières) -intoxication par des appâts empoisonnés destinés aux micromammifères -empoisonnement (ingestion de gibier blessé)	Moyen
Pygargue à queue blanche	Favorable	***	Forêts en bordure du lac : repos Eau libre : nourrissage		-dérangements en période de migration et d'hivernage -disparition des reposoirs (arbres en lisières forestières)	Fort

Espèce	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale	Habitat d'espèce	Etat de conservation de l'habitat	Principales menaces pesant sur l'espèce	Niveau d'enjeu
Avifaune forestière						
Pic mar	Favorable	**	Forêts : nourrissage, repos et reproduction	Favorable	-disparition des vieux arbres et arbres morts -rajeunissement des peuplements -reconversion des Chênaies en peupleraies ou résineux -dérangements lors de travaux forestiers en période de reproduction -faible disponibilité en insectes	Faible
Pic noir	Favorable	*	Forêts : nourrissage, repos et reproduction	Favorable		Faible

Source : ONCFS

Concernant la ZPS du lac du Der, les espèces pour lesquelles un enjeu fort a été identifié sont les suivantes : l'Oie cendrée, l'Oie des Moissons, l'Oie rieuse, la Cigogne noire, la Grue cendrée, le Blongios nain, le Héron pourpré, la Rousserolle turdoïde, le Balbuzard pêcheur, le Milan noir et le Pygargue à queue blanche.

Tableau 20 : Hiérarchisation des enjeux pour les espèces faunistiques du SIC 89 du lac du Der

Espèce	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale	Habitat d'espèce	Etat de conservation de l'habitat	Principales menaces pesant sur l'espèce	Niveau d'enjeu
Sonneur à ventre jaune	Défavorable	***	- Mosaïques de milieux ouverts et de boisements : habitat terrestre - Ornières forestières : reproduction	Indéterminé	-atterrissement et/ou assèchement des points d'eau -envahissement du milieu aquatique par des herbacées -colonisation du milieu aquatique par les poissons -Déconnexion des populations (route forêt du Der)	Fort
Triton crêté	A surveiller	*	- Forêts : habitat terrestre, - Mares et points d'eau stagnante : reproduction	Favorable	-atterrissement et/ou assèchement des points d'eau -envahissement du milieu aquatique par des herbacées -colonisation du milieu aquatique par les poissons	Moyen
Cordulie à corps fin	Indéterminé	***	Points d'eau stagnante végétalisés : repos et alimentation Saulaie inondée (chevelus racinaires) : reproduction (ponte)	Indéterminé	-aménagement des berges (déboisements...) : disparition des chevelus racinaires utilisés pour le repos et la ponte	Fort
Cuivré des marais	Indéterminé	***	Prairies humides : repos, alimentation, reproduction (ponte sur cortège de Rumex et plantes nectarifères)	Indéterminé	-assèchement des prairies humides -mort des individus de première génération en raison du traitement contre les chenilles processionnaires -destruction des plantes hôtes par piétinements, fauche..	Fort
Bouvière	Indéterminé	*	- Eaux stagnantes ou peu courantes, et peu profondes, algues vertes et herbiers : alimentation - Eau peu profonde avec moules d'eau douce (Anodontes) : reproduction	Favorable	-disparition des Unionidés (Moules d'eau douce) pour la reproduction -régression des herbiers (zone refuge et de ponte)	Faible
Lamproie de Planer	Défavorable	*	- Têtes de bassin (Vieux-Der)	Favorable	- sensible aux aménagements réalisés en bordure des plans d'eau (accès aux zones de frayères rendu difficile). - sensible à la pollution, notamment des sédiments	Faible
Barbastelle	A surveiller	**	Lisières forestières (territoire de chasse) : alimentation, repos	Favorable	-disparition des vieux arbres et arbres morts -rajeunissement des forêts -reconversion des chênaies en peupleraies ou résineux	Fort
Grand murin	A surveiller	***	Lisières forestières et prairies fauchées (territoire de chasse) : alimentation et repos	Favorable	-dérangements par des travaux forestiers en période	Fort

Espèce	Etat de conservation de l'espèce	Valeur patrimoniale	Habitat d'espèce	Etat de conservation de l'habitat	Principales menaces pesant sur l'espèce	Niveau d'enjeu
Vespertilion de Bechstein	A surveiller	**	- Lisières forestières et rives boisées (territoire de chasse) : alimentation et repos - Forêt : reproduction possible dans le SIC	Favorable		Fort
Vespertilion à oreilles échancrées	A surveiller	***	Lisières forestières et rives boisées (territoire de chasse) : alimentation et repos	Favorable		Fort
Vertigo de Des Moulins	Défavorable	**	Magnocariçaies humides.	Défavorable	-assèchement/inondation des magnocariçaies en raison du marnage -envahissement du milieu par des arbustes et ligneux	Faible

[Source : ONCFS](#)

Concernant le SIC du lac du Der, les espèces pour lesquelles un enjeu fort a été identifié sont les suivantes : le Sonneur à ventre jaune, la Cordulie à corps fin, le Cuivré des marais, la Barbastelle d'Europe, le Grand murin, le Vespertilion de beschtein et le Vespertilion à oreilles échancrées.

Tableau 21 : Hiérarchisation des enjeux pour les habitats du SIC 89 du lac du Der

Grand milieu	Habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	Localisation	Etat de conservation de l'habitat	Valeur patrimoniale	Menaces pesant sur l'habitat	Niveau d'enjeu
EAUX DOUCES STAGNANTES	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	22.11	3130	Zones d'exondation	Favorable	***	- Dégradation des vasières par les piétinements des sangliers - Concurrence avec d'autres espèces d'hélophytes (carex et phragmites) et les saules	Fort
	Eaux oligo-mésotrophes avec tapis immergés de Characées	22.12 et 22.44	3140	Bordure du lac, dans les eaux moyennement profondes (de 1 m à 5 m de profondeur approximativement).	Favorable	**	- Concurrence avec d'autres macrophytes	Moyen
	Eaux eutrophes	22.13	3150	Bordure du lac, jusqu'à 3 mètres de profondeur par rapport au rivage.	Favorable	**	- Réduction de la diversité lors d'envasements - Régression par envahissement par des hélophytes en cas d'atterrissement du plan d'eau - Régression due aux ragondins et rats musqués	Moyen
	Communautés amphibies pérennes septentrionales	22.31	3130	Zones d'exondation	Favorable	***	- Dégradation des vasières par les piétinements des sangliers - Concurrence avec d'autres espèces d'hélophytes (carex et phragmites) et les saules	Fort
	Gazons amphibies annuels septentrionaux	22.32	3130	Zones d'exondation	Favorable	***	- Dégradation des vasières par les piétinements des sangliers - Concurrence avec d'autres espèces d'hélophytes (carex et phragmites) et les saules	Fort
PRAIRIES HUMIDES ET MEGAPHORBIALES	Prairies calcaires à Molinie	37.311	6410	Site de Chantecoq	Favorable	***	- Assèchement de la prairie - Dégradation du milieu par la fréquentation touristique - Boisement du milieu par les Saules - Réduction de la diversité suite à un apport de nutriments par les eaux du bassin versant	Fort

Grand milieu	Habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	Localisation	Etat de conservation de l'habitat	Valeur patrimoniale	Menaces pesant sur l'habitat	Niveau d'enjeu
FORETS CADUCIFOLIEES	Chênaies-Charmaies	41.2	9160	Pourtour du lac, en marge du milieu aquatique. (Larzacourt, Nemours, Cornée du Der, forêt domaniale du Der)	A surveiller	*	- Perturbation des caractères édaphiques par tassement du sol lors des interventions sylvicoles - Coupes rases - Populiculture - Dépérissement du Chêne pédonculé	Faible
FORETS RIVERAINES, FORETS ET FOURRES TRES HUMIDES	Saulaies blanches	44.13 et 44.12	91EO*	Queues du Vieux-Der (Est)	Favorable	**	- Evolution du milieu vers une forêt de bois durs suite à un changement de régime hydraulique - Plantations de peupliers	Moyen
	Bois marécageux d'Aulnaie-Saulaie	44.31 et 44.91	91EO*	Queues du Vieux-Der (Est)	Favorable	**		
PRAIRIES MESOPHILES	Prairies à fourrage des plaines	38.2	6510	Site de Chantecoq	Favorable	***	- Fermeture du milieu par les ligneux - Pollution du milieu par apport de fertilisant - Dégradation du milieu par la fréquentation touristique	Fort

[Source : ONCFS](#)

Concernant le SIC du lac du Der, les habitats pour lesquels un enjeu fort a été identifié sont les suivants : les vasières (3130), les prairies calcaires à Molinies (6410) et les pelouses sèches (6510).

VIII OBJECTIFS DE CONSERVATION ET PROGRAMME D'ACTIONS

VIII.1 Définition des objectifs de développement durable

Comme le précise le Code de l'environnement dans son article R.414-11, les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales et culturelles qui s'y exercent ainsi que des particularités locales. Ainsi ils visent à concilier à long terme sur un territoire des enjeux socio-économiques et des enjeux environnementaux.

Afin d'établir les objectifs de développement durable (ou objectifs à long terme) du site Natura 2000 du lac du Der, les enjeux espèces et habitats déterminés dans la partie VII.2 ont été croisés avec les effets des activités socio-économique sur ces derniers (Voir partie VII.1).

Trois thématiques ont été définies concernant les objectifs de développement durable :

- La conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire,
- L'amélioration des connaissances des espèces et de leurs milieux sur le site,
- La sensibilisation des acteurs et usagers du site dans le but de la mise en place d'une gestion pérenne.

Ainsi, 5 objectifs à long terme des sites Natura 2000 de la ZPS 202 et du SIC 89 ont été définis :

1) Maintenir ou améliorer les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats.

L'intérêt majeur du site étant l'accueil d'une diversité d'espèces avifaunistiques en périodes d'hivernage et de reproduction notamment, un objectif à part entière a été consacré à cette catégorie faunistique. Une attention particulière sera portée sur l'avifaune inféodée au milieu aquatique, aux prairies, aux vasières, aux forêts et aux roselières.

2) Maintenir ou améliorer les populations d'espèces faunistiques d'intérêt communautaire et leurs habitats.

Une attention particulière sera portée sur la faune autre que l'avifaune, c'est-à-dire le Sonneur à ventre jaune, le Triton crêté, la Cordulie à corps fin, le Cuivré des marais, les chiroptères (4 espèces d'intérêt communautaire que sont la Barbastelle, le Grand murin, le Vespertilion de Beschtein et le Vespertilion à oreilles échancrées) et le Vertigo de Des Moulins.

3) Préserver l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire.

L'objectif visera tout particulièrement la conservation du bon état des habitats d'intérêt communautaire. Les habitats visés seront les milieux aquatiques, les vasières, les forêts caducifoliées de Chênaie-Charmaie, les Saulaies marécageuses et les pelouses maigres de fauche et prairies humides à Molinie.

4) Acquérir une meilleure connaissance des espèces, des milieux et de leur fonctionnement.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement des milieux au sein de l'écosystème « lac » et à ses abords, et d'augmenter les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire, des suivis complémentaires sont proposés. De plus, il est important de poursuivre les suivis avifaunistiques déjà réalisés depuis un certain temps, permettant ainsi de visualiser l'évolution des espèces suivies sur un pas de temps significatif.

5) Assurer une communication et une sensibilisation auprès des acteurs locaux et du grand public, en faveur des objectifs de conservation des espèces et de leurs milieux.

Une communication s'avère nécessaire auprès des acteurs locaux et du grand public afin de les sensibiliser à la démarche Natura 2000 et aux enjeux que le site présente. Un renforcement des liens avec les acteurs impliqués dans les diverses activités socio-économiques pourrait permettre des échanges mutuels permettant de concilier les bonnes pratiques de ces acteurs avec la préservation des espèces et de leurs habitats.

Les objectifs de développement ou objectifs à long terme sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels pour 6 années (*Tableau 22 partie VIII.2.2*).

VIII.2 Programme d'actions

VIII.2.1 *Les différents outils financiers pour la mise en œuvre du DOCOB*

VIII.2.1.1 *Les Contrats Natura 2000*

L'article L.414-3 I. du Code de l'environnement définit le « contrat Natura 2000 » et permet d'identifier différents types de contrat Natura 2000 en fonction du bénéficiaire et du milieu considéré : « *Pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000". Les contrats Natura 2000 conclus par les exploitants agricoles peuvent prendre la forme de contrats portant sur des engagements agro-environnementaux. Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. [...]* »

Les modalités d'application sont définies dans la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R.414-8 à 18 du Code de l'environnement. Les modalités des contrats Natura 2000 forestiers sont définies au niveau régional par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2011.

► *Objet du Contrat Natura 2000 et dispositions générales*

Le contrat Natura 2000 est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels et personnels portant sur des parcelles incluses dans le site. Il porte sur des engagements qui visent à assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site. Cette aide ne constitue en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée mais est la contrepartie d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits réels et personnels.

Le signataire sera donc soit le propriétaire soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée dans le contrat Natura 2000 (convention de gestion, autorisation d'occupation temporaire, bail civil, bail de chasse....)

L'État ne peut passer un contrat avec lui-même. Seules des personnes physiques ou morales à qui il a confié certains droits par voie de convention par exemple peuvent signer un contrat sur les parcelles appartenant au domaine de l'Etat.

► *Financement du Contrat Natura 2000*

Le contrat Natura 2000 bénéficie de financements nationaux (État, établissements publics, collectivités) et également communautaires (FEADER).

Il existe 3 types de contrat Natura 2000 :

- Le contrat Natura 2000 forestier qui finance les investissements non productifs en forêt et espaces boisés au titre de la mesure 227 du document régional de développement rural (financement : FEADER et MEDDTL),
- Le contrat Natura 2000 « non agricole - non forestier » qui finance des investissements ou des actions d'entretien non productifs en dehors des surfaces agricoles et forestières au titre de la mesure 323 B du document régional de développement rural (financement : FEADER et MEDDTL),
- Les contrats Natura 2000 agricoles qui, à travers les mesures agroenvironnementales territorialisées, financent des actions en surface agricole au titre de la mesure 214-I du document régional de développement rural (financement : FEADER et MAAPRAT).

➤ *L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties*

Les propriétés non bâties classées dans les première, deuxième, troisième, cinquième, sixième et huitième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1982 sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) perçue au profit des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale lorsqu'elles figurent sur une liste arrêtée par le préfet à l'issue de l'approbation du DOCOB d'un site Natura 2000 et qu'elles font l'objet d'un engagement de gestion défini à l'article L.414-3 du code de l'environnement pour 5 ans (contrat Natura 2000 ou charte) conformément au DOCOB en vigueur.

➤ *Durée du Contrat*

Les contrats Natura 2000 ont une durée minimale de cinq ans. Dans le cas particulier de l'action relative au maintien d'arbres sénescents, l'engagement de 30 ans dépasse la durée du contrat, car l'objectif justifiant l'intervention financière peut être réduit à néant par un changement d'orientation à l'issue du contrat de 5 ans. Des dispositions particulières sont mises en place pour assurer le contrôle de ces contrats après leur terme jusqu'à la fin des trente années d'engagement.

➤ *Contenu du Contrat*

Les engagements figurant dans le contrat Natura 2000 sont conformes aux cahiers des charges types figurant dans le DOCOB approuvé. Ces cahiers des charges sont signés par le bénéficiaire, annexés au contrat, et font partie intégrante de l'engagement contractuel.

Le ou les cahiers des charges du contrat Natura 2000 comportent le descriptif :

- des engagements non rémunérés correspondant aux bonnes pratiques identifiées dans le DOCOB du site et ne donnant pas lieu à contrepartie financière,
- des engagements rémunérés qui, allant au-delà de ces bonnes pratiques, ouvrent droit à contrepartie financière,
- la localisation des engagements mentionnés,
- l'ensemble des justificatifs à produire permettant notamment de vérifier le respect des engagements contractuels,
- les contrôles administratifs et sur place auxquels le bénéficiaire pourra être soumis,
- le montant, la durée et les modalités de versement de l'aide publique accordée en contrepartie des engagements.

VIII.2.1.2 *La Charte Natura 2000*

➤ *Objet de la Charte*

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de "faire reconnaître" ou de "labelliser" une gestion qui permet le maintien des espèces et des habitats d'espèces remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du DOCOB), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. La charte porte sur l'ensemble du site Natura 2000.

La durée de l'adhésion est de cinq ans.

La Charte Natura 2000 est composée de plusieurs fiches :

- La première fiche fixe les **engagements et recommandations de portée générale** : ce sont des principes généraux applicables à l'ensemble du site, quelle que soit la vocation des parcelles concernées.
- Les autres comportent des **engagements et recommandations spécifiques** par grands types de milieux naturels.

Chaque fiche est composée de trois rubriques :

- La liste des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire concernés,
- Des **engagements de gestion** contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont de bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements "à faire" ou "à ne pas faire". Pour permettre une lisibilité optimale, chaque engagement de gestion est suivi des points sur lesquels porterait un contrôle,
- Des **recommandations de gestion**, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation.

Ces recommandations et engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne sont pas rémunérés. Chaque adhérent est tenu de respecter les engagements concernant l'ensemble du site et ceux relatifs aux types de milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a souscrit à la Charte.

En tout état de cause, chaque propriétaire signataire ou non de la charte doit respecter le code de l'environnement et notamment les réglementations afférentes : protection de la faune, de la flore, des habitats, loi sur l'eau, ...

► *Avantages de la Charte*

L'adhésion à la Charte garantit que les activités pratiquées sur les parcelles concernées sont conformes aux orientations du DOCOB. Elle permet en contrepartie :

- une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

L'exonération de la TFNB concerne les parts communale et intercommunale de la taxe. Elle ne s'étend pas à la taxe pour les frais de chambres d'agriculture.

- une exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.

L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutation.

- une garantie de gestion durable des forêts.

L'adhésion à la Charte permet dans un site Natura 2000 d'accéder aux garanties de gestion durable, lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé. Cette garantie permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice d'exonérations fiscales au titre de l'Impôt Solidarité sur la Fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit (régime Monichon).

► *Modalités d'adhésion*

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la Charte du site.

Une adhésion concertée, cosignée du mandataire et du propriétaire, devra être recherchée afin de prétendre aux avantages fiscaux.

Le candidat à l'adhésion choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000 pour lesquelles il adhère à la Charte. Par principe, l'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.

Le propriétaire (s'il le souhaite) adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la Charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

Dans le cas d'un bail rural, l'usage de la parcelle étant confié à un mandataire, trois solutions sont possibles : soit le propriétaire signe seul la Charte, soit le mandataire signe seul la Charte, soit le propriétaire et le mandataire la signent ensemble.

Cette troisième solution est la seule qui permette au propriétaire de bénéficier de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB). Au moment de la signature, propriétaire et mandataire s'accordent sur la répartition des avantages fiscaux dont bénéficiera le propriétaire.

En cas d'usufruit, l'adhésion à la Charte est possible à la seule condition que le nupropriétaire et l'usufruitier signent ensemble la Charte et le formulaire d'adhésion.

- L'adhérent date et signe (sur chaque page) la fiche "engagements et recommandations de portée générale", les fiches "engagements et recommandations par milieux" (et, le cas échéant, de l'activité dont il est responsable) correspondant à la situation de ses parcelles.
- Il établit également avec l'aide de la structure animatrice un plan de situation des parcelles engagées, qui doit permettre de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25 000 ou plus précise).
- Ensuite, le candidat à l'adhésion envoie à la DDT la déclaration d'adhésion et ses pièces en 2 exemplaires ainsi qu'une copie du dossier (c'est-à-dire la Charte et le formulaire d'adhésion complétés et signés) avant le 1er août pour pouvoir bénéficier des avantages fiscaux l'année suivante.

L'exonération s'applique pour une durée de 5 années. Elle est alors reconductible sur demande, en cas de renouvellement de l'adhésion à la Charte.

L'original du dossier de candidature (Charte et déclaration d'adhésion) est conservé par l'adhérent.

► *Modalités de contrôle du respect de la Charte*

Le contrôle du respect des engagements souscrits dans la Charte Natura 2000 est réalisé par les services de la Direction Départementale et des Territoires (DDT) concernée par le site Natura 2000. L'adhérent est averti à l'avance du contrôle. En cas de non-respect des engagements souscrits ou d'opposition à un contrôle, une suspension de l'adhésion à la Charte d'une durée maximale d'un an pourra être décidée par le Préfet du département.

En revanche, le non-respect des engagements souscrits ne peut être mis à la charge de l'adhérent lorsque ce non-respect ne résulte pas de son propre fait, mais notamment d'activités humaines autorisées par la loi, d'activités humaines exercées en dehors de tout cadre légal ou conventionnel, ou d'événements naturels (tempêtes, orages ...).

VIII.2.1.3 *L'animation générale du site Natura 2000*

Les prestations d'animation et de suivi sont définies par un cahier des charges général élaboré par la DREAL. Si une collectivité territoriale est maître d'ouvrage pour la mise en oeuvre d'un DOCOB, ces prestations peuvent être aidées dans le cadre de la mesure 323.A du DRDR (Document régional pour le Développement Rural). La structure animatrice du DOCOB aura, entre autre, pour mission d'aider les propriétaires du site à monter techniquement et administrativement les projets des contrats et chartes Natura 2000. Le maître d'ouvrage pourra sous-traiter ces prestations à une structure qui sera chargée de mettre en oeuvre les missions d'animation et de suivi.

VIII.2.2 Les Fiches actions

Les objectifs opérationnels sont déclinés en un certain nombre d'opérations définies d'après la nomenclature utilisée pour les plans de gestion des Réserves Naturelles :

- GH** : Gestion des Habitats et des espèces,
- SE** : Suivi Ecologique,
- FA** : Fréquentation, Accueil et pédagogie,
- AD** : Administratif,
- PO** : Police et surveillance.

Le programme d'actions est présenté dans le tableau 22 ci-après. Celui-ci liste pour chaque objectif opérationnel les actions devant être engagées.

Chaque action fait l'objet d'une fiche de synthèse descriptive :

- Objectifs opérationnels concernés,
- Habitats et espèces d'intérêt communautaire et habitats d'espèces concernés habitats/espèces cible,
- Type de contrat,
- Conditions d'éligibilité (dans le cas d'un contrat Natura 2000),
- Engagements non rémunérés et engagements rémunérés (dans le cas d'un contrat Natura 2000),
- Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention,
- Acteurs concernés,
- Points de contrôle,
- Indicateurs de suivi et d'évaluation,
- Financement.

Un bilan des actions réalisées sur le SIC 89 et la ZPS 202 depuis la validation du premier document d'objectif en 2000 est présenté en *Annexe XX*.

Tableau 22 : Programme d'actions pour les sites Natura 2000 du lac du Der : ZPS 202 et SIC 89

Objectif de développement durable	Habitats d'espèces concernés	Espèces concernées	Objectifs opérationnels	Code Action	Action envisagée	Priorité de l'action
I. Maintenir ou améliorer les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats	Prairies et paysage bocager	- Grue cendrée, Oies, Anatidés - Busard des roseaux, Milan noir, Milan royal - Pie-grièche écorcheur	1. Maintenir ou restaurer les prairies et les haies, zones de gagnage des oiseaux s'alimentant dans les milieux ouverts	GH 01	- Reconversion de terres arables en prairies	3
				GH 02	- Ouverture de milieu / Débroussaillage	2
				GH 03a et GH 03b	- Gestion extensive des prairies par le pâturage	1
				GH 04a et GH 04b	- Gestion extensive des prairies par la fauche	1
				GH 05	- Reconversion des peupleraies en prairies	3
				GH 06	- Entretien / Conservation des haies	2
				CHARTE	- Bonnes pratiques pastorales au travers de la Charte Natura 2000	2
		GH 07	- Régulation des sangliers	1		
	Îlots de graviers	- Sterne pierregarin	2. Maintenir les radeaux, zones de nidification des Sternes	GH 08	- Entretien / Restauration des radeaux à Sternes	2
	Vasières	- Limicoles, Grues, Oies, Anatidés	3. Maintenir les habitats pionniers sur les zones exondées	GH 07	- Régulation des sangliers	1
	Saulaies inondées et boisements alluviaux	- Aigrette garzette, Bihoreau gris, Blongios nain, Héron pourpré - Cigogne noire	4. Conserver l'intégrité des Saulaies inondées, zones de nidification des oiseaux paludicoles ; et des boisements alluviaux	CHARTE	- Préservation des saulaies inondées et des boisements alluviaux	2
				GH 09	- Maintien de l'étang de la Diguette en eau en période de migration postnuptiale de la Cigogne noire	1
	Roselières	- Butor étoilé - Héron pourpré, Blongios nain, Bihoreau gris - Grande Aigrette, Aigrette garzette - Passereaux paludicoles - Busard des roseaux	5. Maintenir ou restaurer les roselières, zones de nidification de l'avifaune paludicole	GH 07	- Régulation des sangliers	1
GH 10				- Limitation du développement des ligneux dans les roselières	2	
GH 11				- Maintien / Entretien des roselières	1	

Objectif de développement durable	Habitats d'espèces concernées	Espèces concernées	Objectifs opérationnels	Code Action	Action envisagée	Priorité de l'action
	Forêt et boisements alluviaux	- Balbuzard pêcheur, Pygargue à queue blanche - Milan noir, Milan royal - Busard des roseaux - Pic noir, Pic mar	6. Assurer une gestion sylvicole adaptée pour la conservation de l'avifaune forestière	GH 12a	- Maintien / Création d'îlots de sénescence	1
				GH 12b	- Maintien sur pieds des vieux arbres, arbres morts et arbres à cavités	1
				CHARTE	Bonnes pratiques sylvicoles au travers de la Charte Natura 2000	2
	Tous habitats	Toutes espèces	7. Privilégier la quiétude dans les zones de gagnage et de nidification en périodes d'hivernage et de reproduction	GH 07	- Régulation des sangliers	1
				GH 13	- Maintien / Création de zones de quiétude	1
II. Maintenir ou améliorer les populations d'espèces faunistiques d'intérêt communautaire et leurs habitats	Forêts et mares forestières	- Sonneur à ventre jaune - Triton crêté	1. Préserver les mares forestières, habitats des amphibiens	GH 14	- Création / Entretien de mares forestières	2
	Saulaies inondées	- Cordulie à corps fin	2. Conserver l'intégrité des berges des Saulaies inondées	CHARTE	- Préservation des saulaies inondées et des boisements alluviaux	2
	Prairies	- Cuivré des marais - Chauves-souris	3. Assurer une gestion adaptée des prairies humides pour le Cuivré des marais 4. Maintenir ou restaurer les prairies, zones d'alimentation des chiroptères	GH 01	- Reconversion de terres arables en prairies	3
				GH 02	- Ouverture de milieu / Débroussaillage	2
				GH 03a et GH 03b	- Gestion extensive des prairies par le pâturage	1
				GH 04a et GH 04b	- Gestion extensive des prairies par la fauche	1
				GH 05	- Reconversion des peupleraies en prairies	3
				GH 06	- Entretien / Conservation des haies	2
				CHARTE	- Bonnes pratiques pastorales au travers de la Charte Natura 2000	2
	GH 07	- Régulation des sangliers	1			
	Forêts	- Chauves-souris	5. Privilégier une gestion sylvicole adaptée pour maintenir des habitats favorables à l'accueil des chiroptères	GH 12a	- Maintien / Création d'îlots de sénescence	1
GH 12b				- Maintien sur pieds des vieux arbres, arbres morts et arbres à cavités	1	

Objectif de développement durable	Habitats d'espèces concernées	Espèces concernées	Objectifs opérationnels	Code Action	Action envisagée	Priorité de l'action
				CHARTE	Bonnes pratiques sylvicoles au travers de la Charte Natura 2000	2
	Magnocariçaies	- Vertigo de Des Moulins	6. Maintenir les magnocariçaies humides.			

Objectif de développement durable	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Objectifs opérationnels	Code Action	Action envisagée	Priorité de l'action
III. Préserver l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire	Eaux oligo-mésotrophes à Characées	1. Préserver les habitats aquatiques.			
	Plans d'eau eutrophes avec végétation à Magnopotamion et Hydrocharition				
	Vasières	2. Maintenir les habitats pionniers sur les zones exondées	GH 07	- Régulation des sangliers	1
	Chênaies-Charmaies ou Chênaies pédonculées Sub-Atlantiques et Médio-Européennes	3. Assurer une gestion sylvicole adaptée pour la conservation du bon état de la Chênaie-Charmaie	GH 12a	- Maintien / Création d'îlots de sénescence	1
			GH 12b	- Maintien sur pieds des vieux arbres, arbres morts et arbres à cavités	1
			CHARTE	Bonnes pratiques sylvicoles au travers de la Charte Natura 2000	2
	Pelouses maigres de fauches et Prairies à Molinie	4. Maintenir ou restaurer les pelouses sèches et les prairies à Molinie, zones d'intérêt floristique patrimonial	GH 04a	- Gestion extensive par fauche avec exportation des produits	1
Saulaies marécageuses	5. Préserver l'intégrité des Saulaies marécageuses	CHARTE	Conservation des massifs typiques du Vieux-Der pour préserver l'intérêt paysager.	2	

Objectif de développement durable	Objectifs opérationnels	Code Action	Action envisagée	Priorité de l'action
IV. Acquérir une meilleure connaissance des espèces, des milieux et de leur fonctionnement	1. Réaliser des études complémentaires	SE 01	- Etude complémentaire sur le Cuivré des marais	1
		SE 02	- Etude complémentaire sur le Sonneur à ventre jaune	1
		SE 03	- Etude complémentaire sur le Triton crêté	3
		SE 04	- Etude complémentaire sur la Cordulie à corps fin	2
		SE 05	- Inventaire du Lucane cerf-volant	3
		SE 06	- Etude complémentaire sur les chauves-souris	2
		SE 07	- Suivi des haies et des espèces associées	2
		SE 08	- Localisation et cartographie des nids de Rapace	1
		SE 09	- Localisation et marquage des arbres à Pics	1
	2. Mettre à jour les connaissances sur les habitats du lac	SE 10	- Cartographie de la végétation du lac du Der	2
	3. Maintenir les suivis écologiques	SE 11	Suivis des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire en périodes de migration et d'hivernage	1
		SE 12	Suivi des colonies de hérons paludicoles et des passereaux paludicoles en période de reproduction	1
		SE 13	Suivi du Blongios nain en période de reproduction	1
		SE 14	Suivi de la Cigogne noire en période de migration postnuptiale	1
		SE 15	Suivi de la nidification de la Sterne pierregarin	1

Objectif de développement durable	Acteurs concernés	Objectifs opérationnels	Code Action	Action envisagée	Priorité de l'action
V. Assurer une communication et une sensibilisation auprès des acteurs locaux et du grand public en faveur des objectifs de conservation des espèces et de leurs milieux	Propriétaires, exploitants, usagers, habitants, touristes	1. Privilégier la quiétude au sein des habitats accueillant des espèces en périodes de reproduction, de migration et d'hivernage	PO 01	- Surveillance du territoire, notamment des zones de quiétude	1
			FA 01	- Sensibilisation sur les zones de quiétude.	2
	Propriétaires, exploitants, usagers, habitants, touristes	2. Informer et sensibiliser au patrimoine écologique du site	FA 02	- Information des enjeux de conservation aux maîtres d'ouvrage et aux acteurs locaux	2
			FA 03	- Outils de communication / Organisation de sorties	2
	Propriétaires, exploitants, service de l'Etat	3. Engager une réflexion pour ajuster le périmètre Natura 2000	AD 01	- Ajustement du périmètre de la zone Natura 2000	3
	Propriétaires, Exploitants, Usagers	4. Assurer le respect de la législation en vigueur sur le site	PO 01	- Surveillance du territoire, notamment des zones de quiétude	1
	Opérateurs Natura 2000, service de l'Etat	5. Assurer une cohérence avec les sites Natura 2000 à proximité	AD 02	- Organisation de réunions entre opérateurs des sites Natura 2000	2

Source : ONCFS

FICHES ACTION

GESTION DES HABITATS

Action GH01 **Reconversion des terres arables en prairies**
Priorité 3

Objectif concerné

I.1 Maintenir ou restaurer les prairies et les haies, zones de gagnage des oiseaux s'alimentant dans les milieux ouverts.

II.3. Assurer une gestion adaptée des prairies humides pour le Cuivré des marais.

II.4. Maintenir ou restaurer les prairies, zones d'alimentation des chiroptères.

Les prairies autour du Der servent à l'alimentation de nombreux oiseaux (Oies...) et chiroptères. Ces milieux constituent également des sites de nidification pour certains passereaux prairiaux et insectes. Toutefois, un changement des pratiques culturales durant les dernières décennies engendre aujourd'hui une limitation des potentialités d'alimentation et de nidification de certaines espèces. Afin de favoriser les zones d'alimentation et de reproduction favorables à l'accueil des espèces, il est important de privilégier le maintien et la création de prairies.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Grue cendrée (A127), Oie cendrée (A043), Oie des moissons (A039), Oie rieuse (A041), Anatidés
- Busard des roseaux (A081), Milan noir (A073), Milan royal (A074)
- Pie-grièche écorcheur (A338)
- Cuivré des marais (1060)
- Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324), Vespertilion de Beschtein (1323), Vespertilion à oreilles échancrées (1321)

Type de contrat

Mesures Agro-Environnementales territoriales.

Conditions d'éligibilité

- Parcelles agricoles incluses dans le périmètre Natura 2000, et déclarées en grandes cultures.
- Conditions de signature de MAE par les agriculteurs.

Mesures proposées et engagements unitaires associés rémunérés

Définition des mesures dans le cadre d'un programme régional agri-environnemental (à élaborer en cohérence avec les territoires voisins).

1- Parcelles à déclarer en prairies

Reconversion de terres arables en herbages

- **COUVER06** – Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)
- **SOCLEH01** – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe
- **HERBE_01** – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
- **HERBE_02** – Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

Reconversion de terres arables en herbages extensifs par retard de fauche à partir du 15

Juillet et absence totale de fertilisation

- **COUVER06** – Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)
- **SOCLEH01** – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe
- **HERBE_01** – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

- **HERBE_03** – Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
- **HERBE_06** – Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables

2- Parcelles à déclarer en gel

Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique

- **COUVERT07** – Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Parcelles déclarées en grandes cultures dans la Surface Agricole Utile (SAU) : 182 ha d'après le RPG 2008.



Acteurs concernés

Exploitants agricoles.

Points de contrôle

- Définis dans les notices de chaque mesure.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Surface ayant bénéficié de cette mesure sur le site Natura 2000.
- Suivi de la végétation après intervention et caractérisation de l'habitat créé.
- Suivi écologique des espèces d'intérêt communautaire concernées (avifaune notamment) afin d'évaluer le taux d'occupation des habitats après la reconversion.

Sources de financement

Engagement agro-environnemental : Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'agriculture.

Objectifs concernés

I.1 Maintenir ou restaurer les prairies et les haies, zones de gagnage des oiseaux s'alimentant dans les milieux ouverts.

II.3. Assurer une gestion adaptée des prairies humides pour le Cuivré des marais.

II.4. Maintenir ou restaurer les prairies, zones d'alimentation des chiroptères.

Les prairies autour du Der servent à l'alimentation de nombreux oiseaux (Oies...) et chiroptères. Ces milieux constituent également des sites de nidification pour certains passereaux prairiaux et insectes. Afin de favoriser les zones d'alimentation et de reproduction favorables à l'accueil des espèces, il est important de maintenir ces milieux ouverts. Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette mesure peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers.

Par ailleurs, il est à noter que les prairies situées sur l'île de Chantecoq constituent une zone de gagnage pour les Oies notamment, ces milieux étaient jusqu'en 2009 embroussaillés par les ronces et les Saules et n'assuraient plus leur rôle. Ces prairies ont été restaurées en 2009-2010, grâce à des actions de broyage associées à du pâturage sur regain. Un contrat Natura 2000 a été signé en 2010 afin de maintenir les potentialités de l'île pour l'accueil des Oies en hivernage. Ainsi, ce contrat établit un broyage suivi d'une fauche tardifs avec export puis un pâturage sur regain par des brebis.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Grue cendrée (A127), Oie cendrée (A043), Oie des moissons (A039), Oie rieuse (A041), Anatidés
- Busard des roseaux (A081), Milan noir (A073), Milan royal (A074)
- Pie-grièche écorcheur (A338)

- Cuivré des marais (1060)

- Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324), Vespertilion de Beschtein (1323), Vespertilion à oreilles échancrées (1321)

- Prairies mésophiles.

Type de contrat

Contrat Natura 2000 « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger » - A32305R.

Cette action peut être réalisée en complément des actions d'entretien des milieux ouverts par fauche (A32304R : GH 04a) ou par pâturage (A32303R : GH 03a).

Conditions d'éligibilité

Parcelles éligibles : parcelles non agricoles-non forestières incluses dans le périmètre Natura 2000.

Description de l'action

Engagements non rémunérés généraux

- Respect des périodes d'autorisation des travaux (en dehors de la période de reproduction des oiseaux) : Septembre à Mars.
- Possibilité pour le girobroyage de commencer à partir du 15 Juillet.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- Respect des zones de quiétude.

Engagements non rémunérés

- Tronçonnage et bûcheronnage légers.
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat).
- Lutte contre les accrues forestières, suppression des rejets ligneux
- Débroussaillage, girobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe.
- Broyage au sol et nettoyage au sol, exportation des produits.
- Frais de mise en décharge.
- Etudes et frais d'expert.

Cette action concerne également les prairies de l'île de Chantecoq qui ont été restaurées en 2010, accueillant ainsi les Oies en hivernage.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Milieus ouverts ayant tendance à s'embroussailler, inclus dans le périmètre Natura 2000.

Acteurs concernés

Propriétaires (IIBRBS, privés) et ayants-droits (ONCFS...).

Points de contrôle

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces.
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Surface ayant bénéficié de cette mesure sur le site Natura 2000.
- Suivi de la végétation après intervention et caractérisation de l'habitat entretenu.
- Suivi écologique des espèces d'intérêt communautaire concernées (avifaune notamment) afin d'évaluer le taux d'occupation des habitats entretenus après la réalisation des travaux d'entretien.

Disposition financière

Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie.

Objectifs concernés

I.1 Maintenir ou restaurer les prairies et les haies, zones de gagnage des oiseaux s'alimentant dans les milieux ouverts.

II.3. Assurer une gestion adaptée des prairies humides pour le Cuivré des marais.

II.4. Maintenir ou restaurer les prairies, zones d'alimentation des chiroptères.

Les prairies autour du Der constituent des éléments écologiques particuliers du paysage et sont recherchées par de nombreuses espèces d'oiseaux (Oies) et de mammifères insectivores (Chauves-souris) pour leur alimentation. Ces milieux constituent également des sites de nidification pour certains passereaux prairiaux et insectes.

Le maintien des prairies est intimement lié aux pratiques agro-pastorales. C'est pourquoi cette mesure vise à promouvoir des pratiques agricoles adaptées aux caractéristiques de ces habitats. En effet un pâturage peut assurer le maintien de cet habitat.

Par ailleurs, il est à noter que les prairies situées sur l'île de Chantecoq constituent une zone de gagnage pour les Oies notamment, ces milieux étaient jusqu'en 2009 embroussaillés par les ronces et les Saules et n'assuraient plus leur rôle. Ces prairies ont été restaurées en 2009-2010, grâce à des actions de broyage associées à du pâturage sur regain. Un contrat Natura 2000 a été signé en 2010 afin de maintenir les potentialités de l'île pour l'accueil des Oies en hivernage. Ainsi, ce contrat établit un broyage suivi d'une fauche tardifs puis un pâturage sur regain par des brebis.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Grue cendrée (A127), Oie cendrée (A043), Oie des moissons (A039), Oie rieuse (A041), Anatidés
- Busard des roseaux (A081), Milan noir (A073), Milan royal (A074)
- Pie-grièche écorcheur (A338)

- Cuivré des marais (1060)

- Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324), Vespertilion de Beschtein (1323), Vespertilion à oreilles échancrées (1321)

- Prairies mésophiles

Type de contrat

Contrat Natura 2000 « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique » - A32303R.

Cette action peut être associée à l'action d'ouverture de milieux (A32301P : GH 05 et A32305R : GH 02).

Conditions d'éligibilité

- Parcelles éligibles : parcelles non agricoles - non forestières incluses dans le périmètre Natura 2000.
- L'achat d'animaux n'est pas éligible.

Description de l'action

Cette action vise à mettre en place un pâturage d'entretien afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.

Engagements non rémunérés

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales dans lequel figureront les informations suivantes : période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et date de déplacement des animaux, suivi sanitaire, complément apporté (date, quantité), nature et date des interventions sur les équipements pastoraux.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, pas de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie.

Engagements rémunérés

- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau.
- Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires...)
- Suivi vétérinaire.
- Affouragement, complément alimentaire.
- Fauche des refus.
- Location grange à foin.
- Etudes et frais d'expert.

Cette action concerne également les prairies de l'île de Chantecoq qui ont été restaurées en 2010, accueillant ainsi les Oies en hivernage.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Milieus ouverts dans le périmètre Natura 2000.

Acteurs concernés

Propriétaires (IIBRBS, privés) et ayants-droits (ONCFS...).

Points de contrôle

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- Existence et tenue d'un cahier de pâturage.
- Réalisation effective par comparaison avec les engagements du cahier des charges.
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Surface ayant bénéficié de cette mesure sur le site Natura 2000.
- Suivi de la végétation après intervention (quand habitat Natura 2000 concerné).
- Suivi écologique des espèces d'intérêt communautaire concernées (avifaune notamment) afin d'évaluer le taux d'occupation des habitats entretenus après la réalisation des travaux d'entretien.

Disposition financière

Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie.

Objectifs concernés

I.1 Maintenir ou restaurer les prairies et les haies, zones de gagnage des oiseaux s'alimentant dans les milieux ouverts.

II.3. Assurer une gestion adaptée des prairies humides pour le Cuivré des marais.

II.4. Maintenir ou restaurer les prairies, zones d'alimentation des chiroptères.

Les prairies autour du Der constituent des éléments écologiques particuliers du paysage et sont recherchées par de nombreuses espèces d'oiseaux (Oies) et de mammifères insectivores (Chauves-souris) pour leur alimentation. Ces milieux constituent également des sites de nidification pour certains passereaux prairiaux et insectes.

Le maintien des prairies est intimement lié aux pratiques agro-pastorales. C'est pourquoi cette mesure vise à promouvoir des pratiques agricoles adaptées aux caractéristiques de ces habitats. En effet, une limitation voire une absence de fertilisation, et un pâturage peuvent assurer le maintien de cet habitat.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Grue cendrée (A127), Oie cendrée (A043), Oie des moissons (A039), Oie rieuse (A041), Anatidés
- Busard des roseaux (A081), Milan noir (A073), Milan royal (A074)
- Pie-grièche écorcheur (A338)

- Cuivré des marais (1060)

- Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324), Vespertilion de Beschtein (1323), Vespertilion à oreilles échancrées (1321)

- Prairies mésophiles

Type de contrat

Mesures Agro-Environnementales territoriales.

Conditions d'éligibilité

- Parcelles agricoles incluses dans le périmètre Natura 2000, et déclarées en prairies.
- Signataire de MAE : agriculteurs.

Mesures proposées et engagements unitaires associés rémunérés

Définition des mesures dans le cadre d'un programme régional agri-environnemental (à élaborer en cohérence avec les territoires voisins).

Gestion des pâtures avec limitation de la fertilisation azotée totale à 50 unités

- **SOCLEH01** – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe
- **HERBE_01** – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
- **HERBE_02** – Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

Pâturage extensif avec absence totale de fertilisation et chargement limité à 2 UGB / ha en instantané

- **SOCLEH01** – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe
- **HERBE_01** – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

- **HERBE_03** – Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
- **HERBE_04** – Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle)

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Parcelles déclarées en prairies dans la SAU :
143 ha selon le RPG 2008.



Acteurs concernés

Exploitants agricoles.

Points de contrôle

- Définis dans les notices de chaque mesure.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Surface ayant bénéficié de cette mesure sur le site Natura 2000.
- Suivi de la végétation après intervention et caractérisation de l'habitat entretenu.
- Suivi écologique des espèces d'intérêt communautaire concernées (avifaune notamment) afin d'évaluer le taux d'occupation des habitats entretenus après la modification des modalités de gestion.

Source de financement

- Engagement agro-environnemental : Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'agriculture.

Objectifs concernés

I.1 Maintenir ou restaurer les prairies et les haies, zones de gagnage des oiseaux s'alimentant dans les milieux ouverts.

II.3. Assurer une gestion adaptée des prairies humides pour le Cuivré des marais.

II.4. Maintenir ou restaurer les prairies, zones d'alimentation des chiroptères.

III.4 Maintenir ou restaurer les pelouses sèches et les prairies à Molinie, zones d'intérêt floristique patrimonial.

Les prairies autour du Der servent à l'alimentation de nombreux oiseaux (Oies...) et chiroptères. Ces milieux constituent également des sites de nidification pour certains passereaux prairiaux et insectes. Afin de favoriser les zones d'alimentation et de reproduction favorables à l'accueil des espèces, il est important de maintenir ces milieux ouverts. La fauche est une des techniques de gestion des prairies.

Par ailleurs, il est à noter que les prairies situées sur l'île de Chantecoq constituent une zone de gagnage pour les Oies notamment, ces milieux étaient jusqu'en 2009 embroussaillés par les ronces et les Saules et n'assuraient plus leur rôle. Ces prairies ont été restaurées en 2009-2010, grâce à des actions de broyage associées à du pâturage sur regain. Un contrat Natura 2000 a été signé en 2010 afin de maintenir les potentialités de l'île pour l'accueil des Oies en hivernage. Ainsi, ce contrat établit un broyage suivi d'une fauche tardifs puis un pâturage sur regain par des brebis.

D'autre part, il est à remarquer l'existence de pelouses sèches aux abords du lac. L'intérêt des pelouses maigres de fauche est que ce sont des milieux qui présentent un sol ayant un faible degré d'humidité et oligotrophe (pauvre en élément nutritifs), offrant ainsi des conditions favorables à l'accueil de nombreuses espèces, et notamment aux insectes, tel que le Cuivré des marais.

Par ailleurs, cet habitat peut également servir à l'alimentation de nombreux oiseaux et chiroptères. D'autre part, ces prairies constituent potentiellement des sites de nidification pour certains passereaux prairiaux.

Afin de maintenir ce milieu d'intérêt communautaire et la végétation associée, il est important de conserver ces milieux ouverts par un fauchage tardif. Il est impératif lors des opérations de fauchage, de ne pas laisser la matière prélevée sur le sol, celle-ci pouvant engendrer une modification du sol en le rendant davantage eutrophe par l'apport d'azote en excès, et conduire à la banalisation du milieu.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Grue cendrée (A127), Oie cendrée (A043), Oie des moissons (A039), Oie rieuse (A041), Anatidés
- Busard des roseaux (A081), Milan noir (A073), Milan royal (A074)
- Pie-grièche écorcheur (A338)
- Cuivré des marais (1060)
- Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324), Vespertilion de Beschtein (1323), Vespertilion à oreilles échanquées (1321)
- Prairies à fourrage des plaines.
- Pelouses maigres de fauches (6510).

Type de contrat

Contrat Natura 2000 « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts » - A32304R.
Cette action peut être associée à l'action d'ouverture de milieux (A32301P : GH 02).

Conditions d'éligibilité

- Parcelles éligibles : parcelles non agricoles - non forestières incluses dans le périmètre Natura 2000.

Description de l'action

Cette action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole. Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.

Engagements non rémunérés généraux

- Respect des périodes d'autorisation de fauche tardive à partir du 15 Juillet.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- Respect des zones de quiétude jusqu'au 15 Octobre pour les prairies situées en zones de quiétude temporaire E et D.

Engagements rémunérés

- Fauche manuelle ou mécanique.
- Export (bottelage).
- Transport des matériaux évacués.
- Frais de mise en décharge.
- Etudes et frais d'expert.

Cette action concerne également les prairies de l'île de Chantecoq qui ont été restaurées en 2010, accueillant ainsi les Oies en hivernage.

Pour les **prairies sèches**, il est important de maintenir un **export de la matière** après chaque fauche tardive réalisée.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Milieux ouverts dans le périmètre Natura 2000.

Acteurs concernés

Propriétaires (IIBRBS, privés) et ayants-droits (ONCFS...).

Points de contrôle

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces.
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Surface ayant bénéficié de cette mesure sur le site Natura 2000.
- Suivi de la végétation après intervention et caractérisation de l'habitat entretenu.
- Suivi écologique des espèces d'intérêt communautaire concernées (avifaune notamment) afin d'évaluer le taux d'occupation des habitats entretenus après la réalisation des travaux d'entretien.

Disposition financière

Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie.

Objectifs concernés

I.1 Maintenir ou restaurer les prairies et les haies, zones de gagnage des oiseaux s'alimentant dans les milieux ouverts.

II.3. Assurer une gestion adaptée des prairies humides pour le Cuivré des marais.

II.4. Maintenir ou restaurer les prairies, zones d'alimentation des chiroptères.

Les prairies autour du Der constituent des éléments écologiques particuliers du paysage et sont recherchées par de nombreuses espèces d'oiseaux (Oies) et de mammifères insectivores (Chauves-souris) pour leur alimentation. Ces milieux constituent également des sites de nidification pour certains passereaux prairiaux et insectes.

Le maintien des prairies est intimement lié aux pratiques agro-pastorales. C'est pourquoi cette mesure vise à promouvoir des pratiques agricoles adaptées aux caractéristiques de ces habitats. En effet, une limitation voire une absence de fertilisation, et une fauche tardive (afin de permettre aux insectes d'accomplir leur cycle biologique et aux oiseaux de se reproduire en toute quiétude) peuvent assurer le maintien de cet habitat.

La fauche sera préférée au pâturage car ce dernier peut être responsable d'un enrichissement du sol conduisant à la modification ou à la disparition de ce milieu.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Grue cendrée (A127), Oie cendrée (A043), Oie des moissons (A039), Oies rieuse (A041), Anatidés

Busard des roseaux (A081), Milan noir (A073) Les prairies autour du Der constituent des éléments écologiques particuliers du paysage et sont recherchées par de nombreuses espèces d'oiseaux (Oies) et de mammifères insectivores (Chauves-souris) pour leur alimentation. Ces milieux constituent également des sites de nidification pour certains passereaux prairiaux et insectes.

Le maintien des prairies est intimement lié aux pratiques agro-pastorales. C'est pourquoi cette mesure vise à promouvoir des pratiques agricoles adaptées aux caractéristiques de ces habitats. En effet, une limitation voire une absence de fertilisation, et une fauche tardive (afin de permettre aux insectes d'accomplir leur cycle biologique et aux oiseaux de se reproduire en toute quiétude) peuvent assurer le maintien de cet habitat.

- La fauche sera préférée au pâturage car ce dernier peut être responsable d'un enrichissement du sol conduisant à la modification ou à la disparition de ce milieu), Milan royal (A074)
- Pie-grièche écorcheur (A338)
- Cuivré des marais (1060)
- Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324), Vespertilion de Beschtein (1323), Vespertilion à oreilles échancrées (1321)
- Prairies à fourrage des plaines

Type de contrat

Mesures Agro-Environnementales territoriales.

Conditions d'éligibilité

- Parcelles agricoles incluses dans le périmètre Natura 2000, et déclarées en prairies.
- Signataire de MAE : agriculteurs.

Mesures proposées et engagements unitaires associés rémunérés

Fauche tardive à partir du 1^{er} Juillet et fertilisation totale azotée limitée à 55 unités

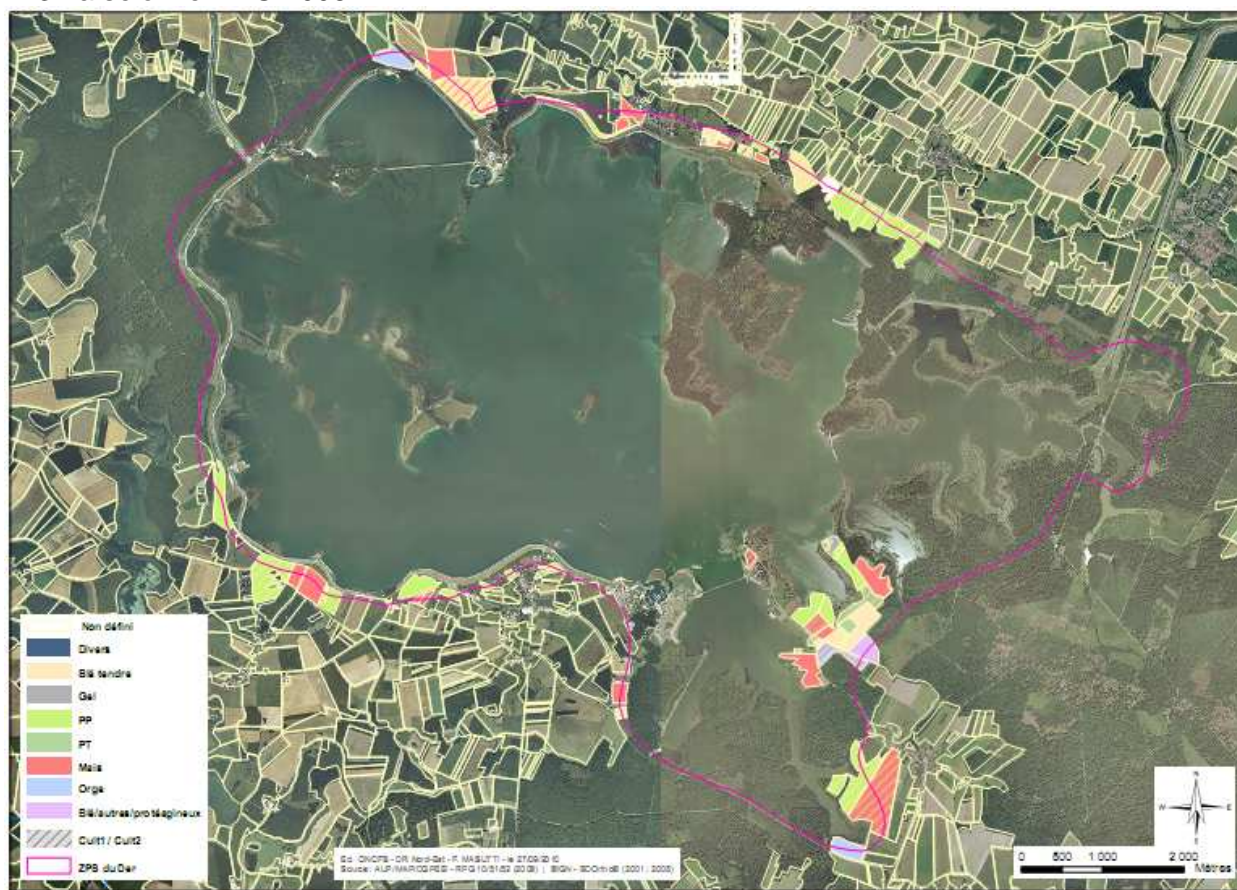
- **SOCLEH01** – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe
- **HERBE_01** – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
- **HERBE_02** – Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
- **HERBE_06** – Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables

Fauche tardive à partir du 15 Juillet et absence totale de fertilisation

- **SOCLEH01** – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe
- **HERBE_01** – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
- **HERBE_03** – Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
- **HERBE_06** – Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Parcelles déclarées en prairies dans la SAU :
143 ha selon le RPG 2008.



Acteurs concernés

Exploitants agricoles.

Points de contrôle

- Définis dans les notices de chaque mesure.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Surface ayant bénéficié de cette mesure sur le site Natura 2000.
- Suivi de la végétation après intervention et caractérisation de l'habitat entretenu.
- Suivi écologique des espèces d'intérêt communautaire concernées (avifaune notamment) afin d'évaluer le taux d'occupation des habitats entretenus après la modification des modalités de gestion.

Source de financement

- Engagement agro-environnemental : Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'agriculture

Objectifs concernés

I.1 Maintenir ou restaurer les prairies et les haies, zones de gagnage des oiseaux s'alimentant dans les milieux ouverts.

II.3. Assurer une gestion adaptée des prairies humides pour le Cuivré des marais.

II.4. Maintenir ou restaurer les prairies, zones d'alimentation des chiroptères.

Les prairies autour du Der servent à l'alimentation de nombreux oiseaux (Oies...) et chiroptères. Ces milieux constituent également des sites de nidification pour certains passereaux prairiaux et insectes. La présence de peupleraies engendre une limitation des potentialités d'alimentation et de nidification de certaines espèces. Afin de favoriser les zones d'alimentation et de reproduction favorables à l'accueil des espèces, il est important de privilégier le maintien et la création de prairies.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Grue cendrée (A127), Oie cendrée (A043), Oie des moissons (A039), Oie rieuse (A041), Anatidés
- Busard des roseaux (A081), Milan noir (A073), Milan royal (A074)
- Pie-grièche écorcheur (A338)

- Cuivré des marais (1060)

- Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324), Vespertilion de Beschtein (1323), Vespertilion à oreilles échancrées (1321)

Type de contrat

Contrat Natura 2000 « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage » - A32301P.

Cette action peut être associée à une action d'entretien des milieux ouverts par fauche (A32304R : GH 04a) ou par pâturage (A32303R : GH 03a).

Conditions d'éligibilité

- Parcelles éligibles : parcelles non agricoles - non forestières incluses dans le périmètre Natura 2000.

Description de l'action

Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, ici les parcelles concernées sont les peupleraies. Cette action est réalisée au profit des espèces et habitats cités précédemment, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.

Engagements non rémunérés généraux

- Respect des périodes d'autorisation des travaux : de Septembre à Mars.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.

Engagements non rémunérés concernant les zones humides :

- Pas de retournement.
- Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux.
- Ne pas assécher, imperméabiliser, reblayer ou remettre en eau.
- Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires.

Engagements rémunérés

- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux.
- Dévitalisation par annellation.
- Dessouchage.
- Essouchage ou arasement des souches par rabotage.
- Enlèvement des souches et des grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat).
- Débroussaillage, girobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe.
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits.
- Frais de mise en décharge.
- Etude et frais d'expert.
- Brûlage des rémanents sur tôle et évacuation des cendres.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Peupleraies situées autour du lac, notamment celle des Grands Côtes (abattage réalisé mais souches encore présentes).

Acteurs concernés

Propriétaires et ayants-droits.

Points de contrôle

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...).
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées.
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Surface ayant bénéficié de cette mesure sur le site Natura 2000.
- Suivi de la végétation après intervention avec reportage photographique et caractérisation de l'habitat d'espèce créé.
- Suivi écologique des espèces d'intérêt communautaire concernées (avifaune notamment) afin d'évaluer le taux d'occupation des habitats après la réalisation des travaux.

Disposition financière

Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie.

Objectifs concernés

I.1 Maintenir ou restaurer les prairies et les haies, zones de gagnage des oiseaux s'alimentant dans les milieux ouverts.

II.3. Assurer une gestion adaptée des prairies humides pour le Cuivré des marais.

II.4. Maintenir ou restaurer les prairies, zones d'alimentation des chiroptères.

Les haies autour du Der permettent le maintien de corridors boisés utiles à l'alimentation de diverses espèces d'oiseaux (Pie-grièche écorcheur) et de chiroptères, et constituent des zones de nidification pour les passereaux prairiaux. Ces milieux représentent également des habitats pour plusieurs espèces d'insectes.

D'autre part, les haies contribuent au maintien de plusieurs habitats en participant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau (obstacles physiques au ruissellement des eaux) et à la lutte contre l'érosion.

Il est donc nécessaire d'entretenir les haies afin de maintenir leurs potentialités d'accueil de la faune.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Pie-grièche écorcheur (A338)

Espèces indirectement concernées :

- Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324), Vespertilion de Beschtein (1323), Vespertilion à oreilles échancrées (1321)

Type de contrat

- Contrat Natura 2000 en zone non agricole « Chantier d'entretien de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets » - A32306R.
- En zone agricole, possibilité de mise en place d'une MAEt « LINEA_01 : Entretien de haies localisées de manière permanente ».

Conditions d'éligibilité

Haies situées sur des parcelles non agricoles - non forestières incluses dans le périmètre Natura 2000.

Description de l'action

Engagements non rémunérés

- Intervention en dehors des périodes de nidification de l'avifaune : Septembre à Mars ; en préférant la fin de l'hiver une fois que les baies ont été consommés.
- Utilisation de matériel faisant des coupes nettes :
 - * pour les branches de gros diamètre utilisation du lamier à scies tous les 3 à 5 ans
 - * pour les petites branches (2-3 cm) utilisation du lamier à couteaux ou à fléaux ou du sécateur d'élagage tous les 2 à 3ans.
 - * utilisation du broyeur ou de l'épareuse dans le cas de coupes annuelles pour des branches de diamètre inférieur à 3 mm.
- Ne pas récolter les branches mortes tombées au sol.
- Préserver les arbres sénescents et morts.
- Pas de fertilisation.

- Pas d'utilisation de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles).
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.

Engagements rémunérés

- Taille de la haie.
- Débroussaillage, élagage, recépage, étêtage des arbres sains.
- Exportation des rémanents et des déchets de coupe.
- Etudes et frais d'expert.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Haies situées autour du lac.

Acteurs concernés

Propriétaires et ayants-droits.

Points de contrôle

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies.
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Linéaire ayant bénéficié de cette mesure sur le site Natura 2000.
- Suivi écologique des espèces d'intérêt communautaire concernées (avifaune notamment) afin d'évaluer le taux d'occupation des habitats entretenus après la réalisation des travaux d'entretien.

Disposition financière

Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie.

Objectifs concernés

- I.1. Maintenir ou restaurer les prairies et les haies, zones de gagnage des oiseaux s'alimentant dans les milieux ouverts.*
- I.3 Maintenir les habitats pionniers sur les zones exondées.*
- I.5 5. Maintenir ou restaurer les roselières, zones de nidification de l'avifaune paludicole.*
- I.7 Privilégier la quiétude dans les zones de gagnage et de nidification en périodes d'hivernage et de reproduction.*
- II. 3. Assurer une gestion adaptée des prairies humides pour le Cuivré des marais.*
- II. 4. Maintenir ou restaurer les prairies, zones d'alimentation des chiroptères.*

L'activité de chasse est interdite sur la RNCFS depuis 1977. Toutefois, la montée générale depuis 20 ans des populations de sangliers et l'apparition de dégâts au sein de la RNCFS ont amené la mise en place d'actions de régulation.

En effet, la réserve peut servir à l'espèce de zone refuge pendant la saison de chasse et une zone de mise-bas au Printemps. La surfréquentation de ces animaux peut engendrer une dégradation des habitats :

- vasières et pelouses : zones d'alimentation des Limicoles, Oies, Grues, Anatidés
- roselières : zones de nidification de l'avifaune paludicole.

Elle peut également entraîner une perturbation de l'avifaune nicheuse en période estivale.

Il est donc primordial de maintenir des opérations de régulation des sangliers sur le site Natura 2000, de préserver les habitats et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, et de maintenir la quiétude pour l'avifaune.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Grue cendrée (A127), Oie cendrée (A043), Oie des moissons (A039), Oies rieuse (A041), Anatidés
- Pluvier doré (A140), Combattant varié (A151) et autres limicoles
- Grand aigrette (A027), Gorgebleue à miroir (A272) et autres passereaux paludicoles
- Busard des roseaux (A081)
- Butor étoilé (A021)

Espèces indirectement concernées :

- Cuivré des marais (1060)
- Milan noir (A073), Milan royal (A074)
- Pie-grièche écorcheur (A338)

- Vasières (3130)
- Prairies et paysages bocagers (6410)
- Prairies humides (6510)
- Roselières

Description de l'action

L'ONCFS est responsable des battues de régulation dans le périmètre de la RNCFS.

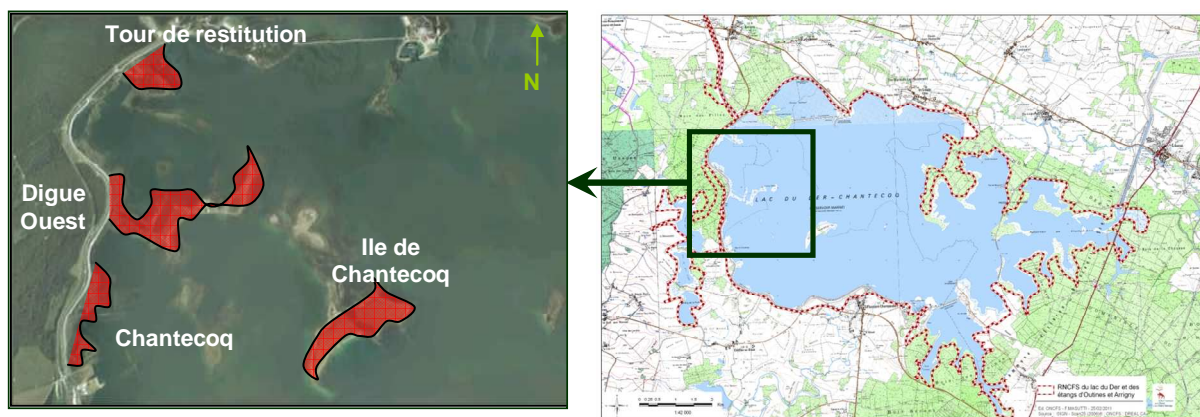
- Réalisation de battues de décantonnement et de régulation, au niveau des roselières, entre Octobre et Février chaque année.
- Partie Ouest du lac : coordination ONCFS.
- Périmètre Sud-Est (cuvette) du lac : Sociétés de chasse riveraines, sur autorisation.
- Tenue d'un carnet de battues (dates, nombre d'animaux tirés...).

- Ouverture éventuelle des roselières et saulaies par girobroyage léger pour en améliorer l'efficacité et en faciliter l'accès.

Remarque : cette mesure est également inscrite au plan d'action du plan de gestion de la RNCFS, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Partie Sud-Est



Partie Ouest



Acteurs concernés

Gestionnaire de la RNCFS (ONCFS), Chasseurs locaux, et partenaires.

Points de contrôle

Réalisation du plan de chasse (tableaux de chasse).

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Evolution de la pression du sanglier sur les milieux (relevé d'indices de présence chaque année).
- Evolution du tableau de chasse.

Objectifs concernés

I.2 Maintenir les radeaux, zones de nidification des Sternes.

Les Sternes pierregarin nichent naturellement en colonies ou en couples isolés, sur des plages et sur des îlots de sable et de graviers des plans d'eau (archipels et rives des eaux intérieures). Sur le lac, de tels milieux ne sont pas présents naturellement. Aussi, suite à des tentatives de reproduction de l'espèce sur le lac au début des années 1990, des radeaux artificiels en bois tapis de graviers ont été aménagés à son intention.

Ces radeaux, au nombre de 5, sont mis en place chaque année à partir de Mai, pour permettre la nidification des Sternes pierregarin. Il convient d'entretenir régulièrement voire de restaurer ces installations lorsqu'elle présentent des détériorations.

Aujourd'hui, l'espèce est concurrencée par le Goéland leucophée qui s'installe parfois sur un radeau en période de reproduction.



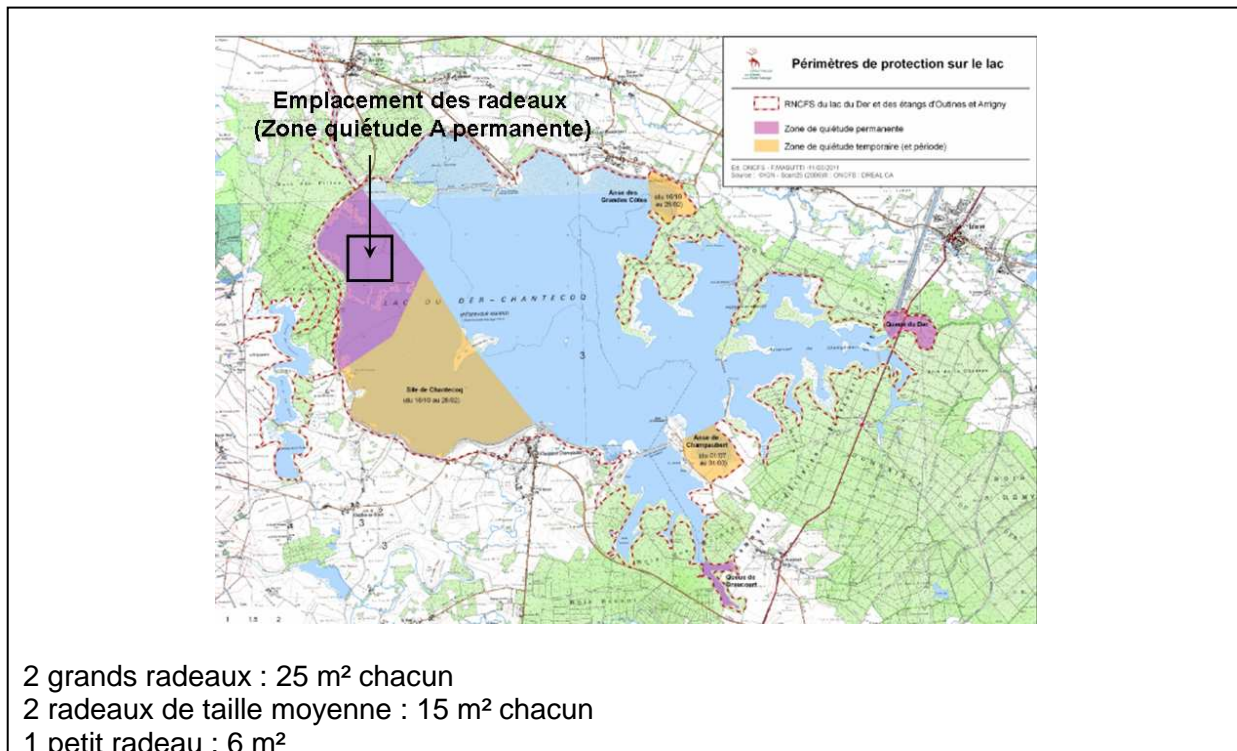
Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

Sterne pierregarin (A193).

Description de l'action

- Vérification chaque année de l'état des radeaux, à la fin de l'hiver (flotteurs, planchers, graviers).
- Entretien ou réfection si nécessaire, avant le Printemps.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- Mise en place des radeaux dans la zone de quiétude permanente A.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention



Acteurs concernés

Gestionnaire de la RNCFS (ONCFS).

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Tableau d'enregistrement des entretiens et dates de mise en place des radeaux.
- Suivi de la nidification des Sternes pierregarin.

Objectifs concernés

1.4 Conserver l'intégrité des Saulaies inondées et des boisements alluviaux, zones de nidification des oiseaux paludicoles.

La cigogne noire est présente dans les Anses du Vieux-Der en période de migration postnuptiale de Juillet à Octobre, lorsque la restitution de l'eau du lac est amorcée. Elle affectionne les milieux en eau de faible profondeur en bordure de la Saulaie inondée. L'étang de la Diguette est particulièrement favorable à la présence de l'espèce en raison d'un maintien du niveau d'eau constant. Suite à une fuite constatée au niveau du moine, des travaux de colmatage de l'ouvrage ont été entrepris en 2009, afin de garder de l'eau plus longtemps au niveau de la Diguette pour l'accueil des Cigognes.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Cigogne noire (A030)

Espèces indirectement concernées :

Aigrette garzette (A026), Bihoreau gris (A023), Blongios nain (A022), Héron pourpré (A029)

- Saulaies inondées et boisements alluviaux (91EO)

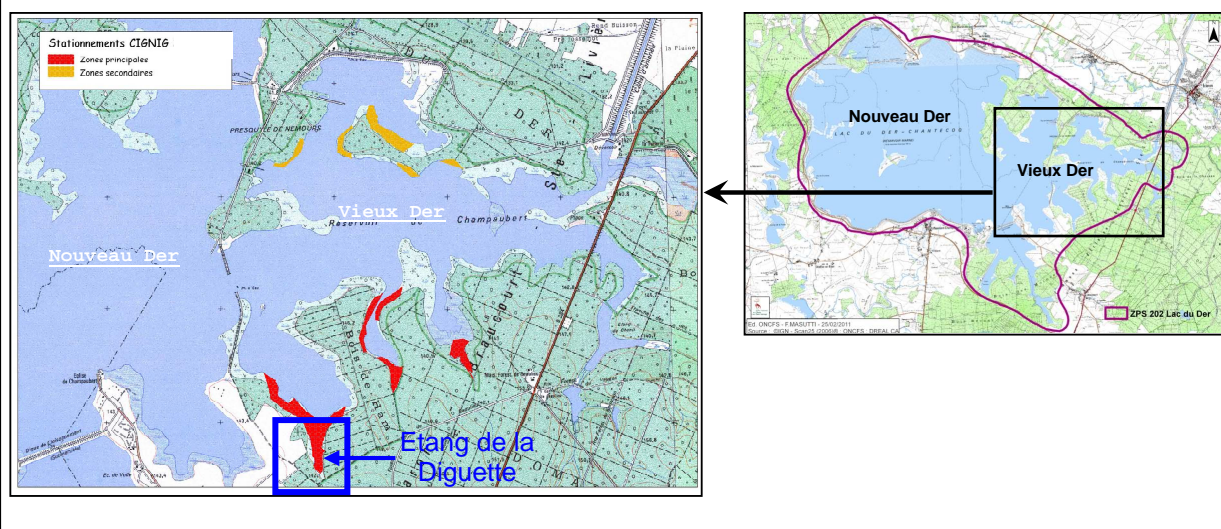
Description de l'action

- Surveillance du niveau d'eau de la Diguette.
- Réalisation de travaux de colmatage au niveau du moine en cas de fuite trop impactante sur le niveau d'eau.
- Maintenir les vannes fermées tout au long de l'année.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Zones de stationnement de la Cigogne noire en période de migration postnuptiale

- en rouge : zones principales (estimation de 19 ha) dont l'étang de la Diguette (estimation de 2,6 ha)
- en orange : zones secondaires (estimation de 8 ha)



Acteurs concernés

Gestionnaire de la RNCFS (ONCFS).

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Suivi de la migration postnuptiale de la cigogne noire.
- Suivi du niveau d'eau au niveau de l'étang de la Diguette.

Objectifs concernés

1.5 Maintenir ou restaurer les roselières, zones de nidification de l'avifaune paludicole

Les roselières bordant le Der constituent des zones de refuge et de gagnage pour les oiseaux paludicoles mais également pour les oiseaux d'eau. De plus, ces milieux abritent une diversité d'oiseaux paludicoles en période de reproduction.

Ainsi, plusieurs colonies de hérons sont installées sur le pourtour du lac (Blongios nain, Bihoreau gris...). D'autre part, les roselières localisées sur le pourtour du lac abritent aussi des passereaux paludicoles pour leur nidification. On peut citer la roselière située en zone de quiétude A (permanente) qui est la plus importante en superficie et qui accueille chaque année un cortège de passereaux palustres.

Afin de préserver les conditions favorables à l'accueil de l'avifaune, il est donc important de maintenir les roselières en bon état de conservation.

Les roselières du lac sont soumises au marnage annuel, elles subissent donc une descente des eaux de Juillet à Novembre et une remontée du niveau d'eau à partir de Novembre jusque fin Juin. Lors du marnage une partie de la matière organique est emportée, limitant ainsi les phénomènes d'atterrissement.

L'absence d'actions d'entretien sur les roselières est favorable à la quiétude du site, mais le milieu a tendance à être envahi par les Saules. Ces milieux nécessitent des opérations régulières d'entretien et de rajeunissement.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Butor étoilé (A021)
- Grande aigrette (A027)
- Busard des roseaux (A081)
- Passereaux paludicoles
- Roselières

Type de contrat

Contrat Natura 2000 « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage » - A32301P.

Cette action peut être associée par la suite à l'action d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles (A32310R : GH 13).

Conditions d'éligibilité

Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.

Description de l'action

Cette action vise l'ouverture des roselières envahies par les saules.

Engagements non rémunérés généraux

- Respect des périodes de nidification de l'avifaune paludicole : travaux à réaliser de Septembre à Mars.

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- **Cette opération de restauration des roselières est un chantier lourd, elle doit rester localisée et sur une surface restreinte.**
- **Si une colonie de hérons paludicoles niche dans une saulaie inondée en cours de développement, l'opération d'ouverture de la roselière ne sera pas réalisée.**

Engagements non rémunérés concernant les zones humides :

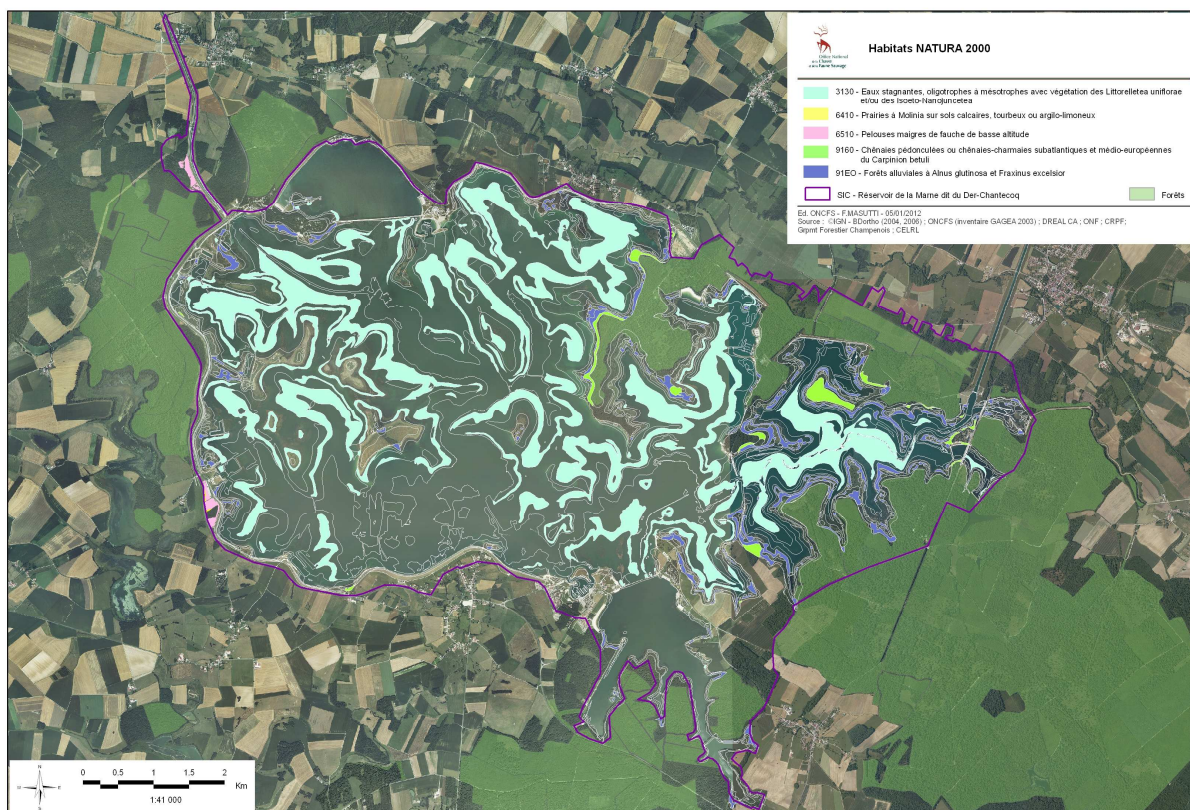
- Pas de retournement.
- Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux.
- Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou remettre en eau.
- Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires.

Engagements rémunérés

- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux.
- Dévitalisation par annellation.
- Dessouchage.
- Essouchage ou arasement des souches par rabotage.
- Enlèvement des souches et des grumes hors de la roselière (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat).
- Débroussaillage, girobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe.
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits.
- Frais de mise en décharge.
- Etude et frais d'expert.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

- Roselières localisées sur le pourtour du lac.
- Surface des roselières incluses dans la ZPS : 309 ha.



Acteurs concernés

Propriétaires (IIBRBS) et gestionnaire de la RNCFS (ONCFS).

Points de contrôle

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...).
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées.
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Surface ayant bénéficié de cette mesure sur le site Natura 2000.
- Suivi de la végétation après intervention avec reportage photographique et caractérisation de l'habitat d'espèce créé.
- Suivi écologique des espèces d'intérêt communautaire concernées (avifaune paludicole) afin d'évaluer le taux d'occupation des habitats après la réalisation des travaux.

Disposition financière

Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie.

Objectifs concernés

1.5 Maintenir ou restaurer les roselières, zones de nidification de l'avifaune paludicole

Les roselières bordant le Der constituent des zones de refuge et de gagnage pour les oiseaux paludicoles mais également pour les oiseaux d'eau. De plus, ces milieux abritent une diversité d'oiseaux paludicoles en période de reproduction.

Ainsi, plusieurs colonies de hérons sont installées sur le pourtour du lac (Blongios nain, Bihoreau gris...). D'autre part, les roselières localisées sur le pourtour du lac abritent aussi des passereaux paludicoles pour leur nidification. On peut citer la roselière située en zone de quiétude A (permanente) qui est la plus importante en superficie et qui accueille chaque année un cortège de passereaux palustres.

Afin de préserver les conditions favorables à l'accueil de l'avifaune, il est donc important de maintenir les roselières en bon état de conservation.

Les roselières du lac sont soumises au marnage annuel, elles subissent donc une descente des eaux de Juillet à Novembre et une remontée du niveau d'eau à partir de Novembre jusque fin Juin. Lors du marnage une partie de la matière organique est emportée, limitant ainsi les phénomènes d'atterrissement.

L'absence d'actions d'entretien sur les roselières est favorable à la quiétude du site, mais le milieu a tendance à être envahi par les Saules. Ces milieux nécessitent des opérations régulières d'entretien et de rajeunissement.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Butor étoilé (A021)
- Grande aigrette (A027), Aigrette garzette (A026)
- Héron pourpré (A029), Bihoreau gris (A023), Blongios nain (A022)

- Busard des roseaux (A081)

- Passereaux paludicoles

- Roselières

Type de contrat

Contrat Natura 2000 « Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles » - A32310R.

Cette action peut être complémentaire de l'action de restauration de milieu (A32301P : GH 12).

Description de l'action

Cette action vise à maintenir les roselières en bon état et à les entretenir par une fauche régulière par casiers à réaliser sur une surface limitée, permettant de rajeunir les roselières.

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes de nidification de l'avifaune paludicole : travaux à réaliser de Septembre à Mars.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- **Cette opération d'entretien du milieu reste perturbante pour le milieu, elle doit rester localisée et sur une surface restreinte.**

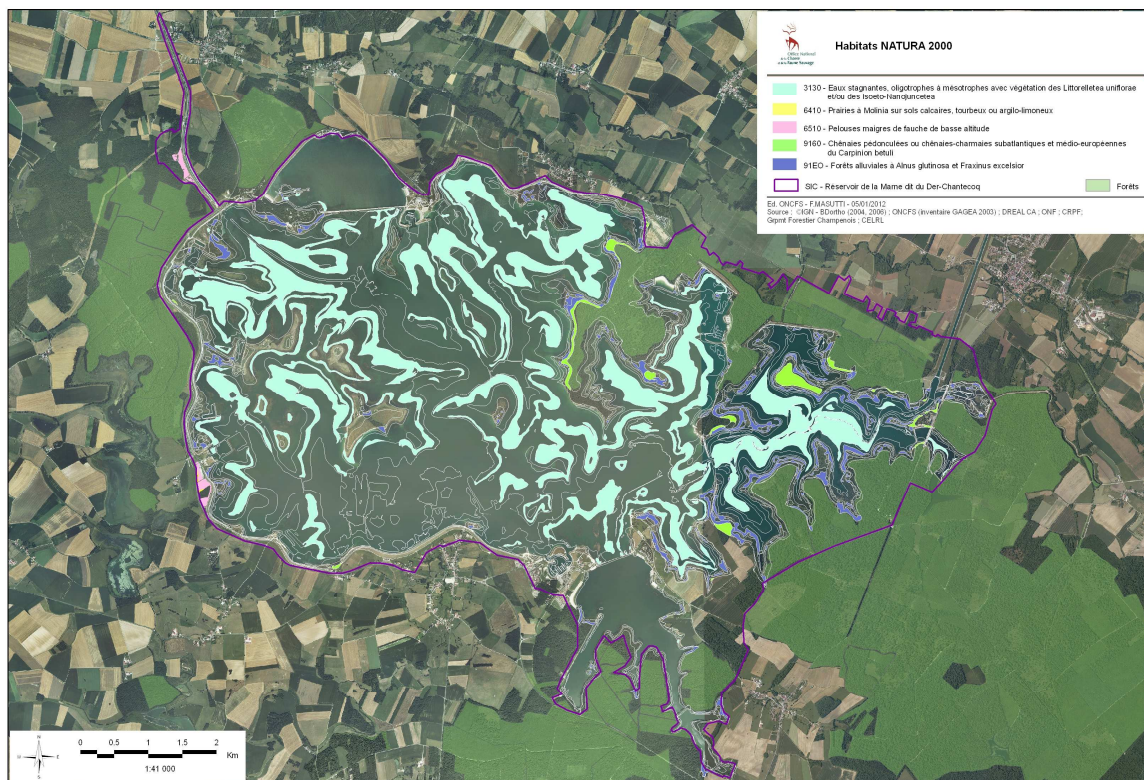
- Si une colonie de hérons paludicoles niche dans une saulaie inondée en cours de développement, l'opération d'entretien de la roselière ne sera pas réalisée.

Engagements rémunérés

- Faucardage manuel ou mécanique : fauche par casiers sur une surface limitée.
- Coupe des roseaux.
- Evacuation des matériaux.
- Etude et frais d'expert.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

- Roselières localisées sur le pourtour du lac.
- Surface des roselières incluses dans la ZPS : 309 ha.



Acteurs concernés

Propriétaires (IIBRBS) et gestionnaire de la RNCFS (ONCFS).

Points de contrôle

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées.
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Surface ayant bénéficié de cette mesure sur le site Natura 2000.
- Suivi de la végétation après intervention avec reportage photographique et caractérisation de l'habitat d'espèce créé.
- Suivi écologique des espèces d'intérêt communautaire concernées (avifaune paludicole) afin d'évaluer le taux d'occupation des habitats après la réalisation des travaux.

Disposition financière

Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie.

Objectifs concernés

- I.6 Assurer une gestion sylvicole adaptée pour la conservation de l'avifaune forestière.*
- II.5 Privilégier une gestion sylvicole adaptée pour maintenir des habitats favorables à l'accueil des chiroptères.*
- III.3 Assurer une gestion sylvicole adaptée pour la conservation du bon état de la Chênaie-Charmaie.*

Cette mesure vise à favoriser le développement de bois sénescents en forêt afin d'améliorer la naturalité des habitats forestiers et d'intégrer dans la gestion forestière la préservation des espèces.

En effet, au sein des habitats forestiers du réseau français Natura 2000, des besoins forts ont été identifiés en matière d'augmentation du nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, dépérissants, présentant des cavités, de faible valeur économique mais présentant un intérêt pour certaines espèces retenues par la Directive Habitats-Faune-Flore.

La phase de sénescence des forêts est caractérisée par trois étapes : étape d'installation des espèces cavernicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chiroptères arboricoles), puis processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés) et au final par les décomposeurs (détritivores incorporant au sol les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification).

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Balbuzard pêcheur (A094), Pygargue à queue blanche (A075)
- Milan noir (A073), Milan royal (A074)
- Busard des roseaux (A081)
- Pic noir (A236), Pic mar (A238)

- Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324), Vespertilion de Beschtein (1323), Vespertilion à oreilles échanquées (1321)

- Chênaies pédonculées neutroacidiphiles à méso-acidiphiles (9160)

Type de contrat

- Contrat Natura 2000 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » - F22712.
- Sous-action 2 : **îlots Natura 2000.**
Cette sous-action vise à compléter l'action GH 14a. Elle a pour objectif d'indemniser l'absence totale d'intervention sylvicole sur l'espace interstitiel entre des arbres qui présenteraient soit des signes de sénescence, soit un diamètre important. Ces arbres sont contractualisés selon les modalités de la sous-action 1 à quelques adaptations près (voir ci-dessous) et la sous-action 2 permet de contractualiser en plus l'espace interstitiel comprenant le fonds et toutes les tiges non engagées par la sous-action 1.

Conditions générales d'éligibilité, commune aux deux sous-actions GH 12a et GH 12b

- Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par obligation réglementaire (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Les critères de non accessibilité sont à préciser au niveau régional.

- Le contrat porte sur des arbres des essences principales ou secondaires. En principe, ne pourront être contractualisées les essences exotiques ou non représentatives du cortège de l'habitat.
- La durée de l'engagement de l'action est de 30 ans. Le renouvellement du contrat est possible pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité à l'issue des 30 ans.
- Un seul contrat par parcelle cadastrale sera autorisé par période de 30 ans.

Conditions particulières d'éligibilité pour GH 12a

Aucune intervention sylvicole ne sera autorisée à l'intérieur de l'îlot pendant 30 ans.

La surface doit comporter au moins 10 tiges par hectare présentant :

- Soit un diamètre à 1.30 m supérieur ou égal au diamètre moyen d'exploitabilité précisé dans les Directives ou Schémas régionaux d'aménagement pour les forêts publiques et dans les schémas régionaux de gestion sylvicoles quand ils sont mentionnés ou dans les typologies de peuplements – catégorie Gros Bois – en forêt privée,
- Soit des signes de sénescence tels que cavités, fissures ou branches mortes.

La surface de référence est le polygone défini par l'îlot, c'est-à-dire la surface sur laquelle aucune intervention sylvicole ne devra être pratiquée pendant 30 ans. Ce polygone n'est pas nécessairement délimité par les arbres éligibles.

La surface minimale d'un îlot est de 0.5 ha. Il n'est pas fixé de surface maximale, mais un bon maillage spatial sera à privilégier par les services instructeurs.

Indemnisation

- L'indemnisation correspond d'une part à l'immobilisation des tiges sélectionnées pour leur diamètre ou leurs signes de sénescence, et d'autre part à l'immobilisation du fonds avec absence d'intervention sylvicole pendant 30 ans sur la surface totale de l'îlot.
- L'immobilisation du fonds (autre que le fonds correspondant aux tiges sélectionnées pour leur diamètre ou leurs signes de sénescence) et l'absence d'intervention sylvicole pendant 30 ans est indemnisée à hauteur de 2000 €/ha.
- L'immobilisation des tiges sélectionnées sera indemnisée à la tige par un forfait régional que le préfet de région fixera par essence selon la même méthode de calcul que celle de la sous-action1. L'indemnisation des tiges sélectionnées est plafonnée à un montant également fixé regionalement qui sera inférieur ou égal à 2000 €/ha. L'îlot devant compter au moins 10 tiges éligibles par hectare, le forfait à la tige devra obligatoirement être inférieur ou égal à 200 €.
- La surface de référence est le polygone défini par l'îlot.

Mesures de sécurité

- En cas d'accident lié à la chute de tout ou partie d'un arbre de l'îlot, le bénéficiaire pourra prouver l'absence de faute par négligence si les mesures de précaution adaptées ont été prises. Le bénéficiaire doit donc s'engager à respecter une distance de sécurité entre l'îlot et les accès ou lieux fréquentés et mettre en place une signalisation à l'entrée du massif si nécessaire. L'îlot devra être situé à plus de 30 m minimum d'un chemin ouvert au public.
- Il doit également s'engager à ne pas autoriser sciemment la mise en place nouveaux aménagements ou équipements susceptibles d'attirer du public (bancs, sentiers...) dans l'îlot à moins de 30 m de l'îlot.

Description de l'action

Engagements non rémunérés

- Le demandeur indique les arbres à contractualiser et les limites de l'îlot sur plan pour l'instruction du dossier (le géoréférencement n'est pas obligatoire). Le service instructeur vérifie que le plafond d'indemnisation n'est pas dépassé. Dans les cas limites, le service instructeur pourra effectuer un contrôle au GPS.

- Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres (arbres éligibles et arbres délimitant l'îlot) au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe. Il s'engage à entretenir le marquage pendant les 30 ans.
- Sur le plan de localisation des arbres, le demandeur fait apparaître les accès et sites qualifiés de fréquentés et précise dans la demande d'aide, le cas échéant, les mesures de sécurité prises.

Engagements rémunérés

- Les opérations éligibles consistent en l'absence de sylviculture sur l'ensemble de l'îlot pendant 30 ans.
- L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans.

Respect des engagements de l'ONF

- Les différents types d'îlots (îlots Natura 2000, îlots de sénescence ONF, îlots de vieillissement ONF...) ne pourront être superposés.

Procédure

- Le contrat est signé sur une durée de 5 ans. L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est applicable pendant 5 ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat. L'engagement porte quant à lui sur une durée de 30 ans. Les contrôles de respect des engagements peuvent se faire jusqu'à la trentième année de l'engagement.

Situations exceptionnelles

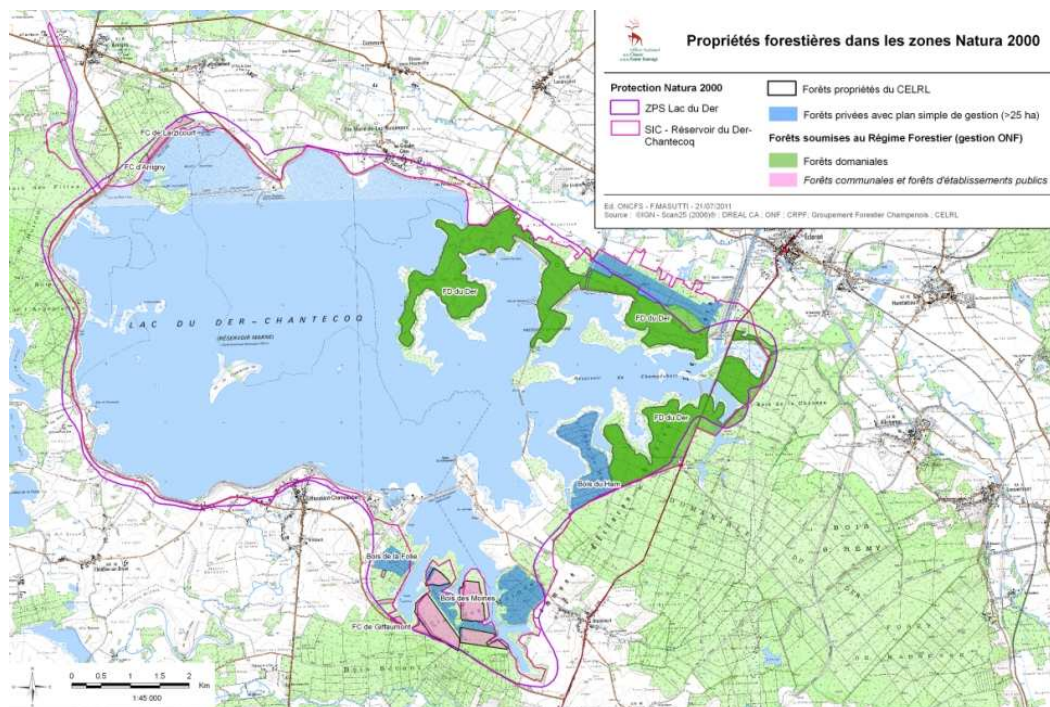
- Lorsque l'autorité compétente (le préfet de région ou de département) le juge nécessaire, une intervention, comme le prélèvement après tempête classée catastrophe naturelle par exemple, peut être autorisée à l'intérieur de l'îlot (à l'exception des arbres éligibles) en cas de risque exceptionnel, type incendie. Dans ce cas, les mesures nécessaires doivent être prises pour éviter toute détérioration de l'îlot (sol et arbres).

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Surface forestière incluse dans le SIC : 755.12 ha.

Surface forestière incluse dans la ZPS : 852.19 ha.

Surface forestière incluse dans le SIC et dans la ZPS : 553.14.



Types de propriétés forestières concernées par les périmètres Natura 2000 du lac du Der

Acteurs concernés

Propriétaires forestiers ou ayants-droits, et gestionnaires forestiers (ONF et gestionnaires privés).

Points de contrôle

Présence des bois marqués sur pied pendant 30 ans et du marquage des limites de l'îlot sur les arbres périphériques.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Évaluation de la quantité de bois des îlots marqués en forêt.

Financement

- Mesure 227 du PDRH, avec cofinancement du FEADER.

Action GH12b Maintien sur pieds des vieux arbres, arbres morts et arbres à cavités

Priorité 1

Objectifs concernés

- I.6 Assurer une gestion sylvicole adaptée pour la conservation de l'avifaune forestière.*
- II.5 Privilégier une gestion sylvicole adaptée pour maintenir des habitats favorables à l'accueil des chiroptères.*
- III.3 Assurer une gestion sylvicole adaptée pour la conservation du bon état de la Chênaie-Charmaie.*

Les vieux arbres situés en lisières forestières constituent une zone de repos pour les rapaces (Milan noir, Balbuzard pêcheur...), mais également une zone de chasse pour les chauves-souris qui y trouvent une source d'alimentation abondante par la présence de nombreux insectes. Les arbres à cavités ou à loges quant à eux sont des zones de reproduction pour l'avifaune cavernicole (Pics) mais aussi pour les chauves-souris. De plus, les arbres morts et les arbres à cavités abritent une diversité d'insectes, source de nourriture des Pics et des chauves-souris. La conservation des arbres sénescents, des arbres morts et des arbres à cavités est donc essentielle pour la préservation de la diversité des habitats de l'avifaune et des mammifères forestiers.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Balbuzard pêcheur (A094), Pygargue à queue blanche (A075)
- Milan noir (A073), Milan royal (A074)
- Busard des roseaux (A081)
- Pic noir (A236), Pic mar (A238)

- Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324), Vespertilion de Beschtein (1323), Vespertilion à oreilles échancrées (1321)

- Chênaies pédonculées neutroacidiphiles à méso-acidiphiles (9160)

Type de contrat

- Contrat Natura 2000 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » - F22712.
- Sous-action 1 : **arbres sénescents disséminés.**

Conditions générales d'éligibilité, commune aux deux sous-actions GH 12a et GH 12b

- Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par obligation réglementaire (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Les critères de non accessibilité sont à préciser au niveau régional.
- Le contrat porte sur des arbres des essences principales ou secondaires. En principe, ne pourront être contractualisées les essences exotiques ou non représentatives du cortège de l'habitat.
- La durée de l'engagement de l'action est de 30 ans. Le renouvellement du contrat est possible pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité à l'issue des 30 ans.
- Un seul contrat par parcelle cadastrale sera autorisé par période de 30 ans.

Conditions particulières d'éligibilité pour GH 12b

- Les arbres choisis doivent présenter un diamètre de 1.30 m supérieur ou égal au diamètre moyen d'exploitabilité précisé dans les Directives ou Schémas régionaux d'aménagement pour les forêts publiques et dans les schémas régionaux de gestion sylvicoles quand ils sont mentionnés ou dans les typologies de peuplements – catégorie Gros Bois – en forêt

privée. Ces diamètres tiennent compte de la productivité propre des forêts et des essences retenues.

- Les arbres devront en outre présenter des signes de sénescence tels que des cavités, fissures ou branches mortes.
- Quand des conditions particulières le justifient, ces critères d'éligibilité pourront être adaptés.

Indemnisation

Il appartient au préfet de région de fixer un forfait régional par essence, en se basant sur la méthode de calcul présentée dans la circulaire du 15/11/2010 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000. La mise en œuvre de cette sous-action sera plafonnée à un montant également fixé régionalement qui sera inférieur ou égal à 2000 €/ha.

La surface de référence est la surface du polygone défini par les arbres contractualisés les plus extérieurs.

Mesures de sécurité

- En cas d'accident lié à la chute de tout ou partie d'un arbre contractualisé, le bénéficiaire pourra prouver l'absence de faute par négligence si les mesures de précaution adaptées ont été prises. Le bénéficiaire doit donc s'engager à respecter une distance de sécurité entre les arbres sélectionnés et les accès ou lieux fréquentés et mettre en place une signalisation à l'entrée du massif si nécessaire. Les arbres sélectionnés devront être situés à plus de 30 m minimum d'un chemin ouvert au public. Cette distance sera à adapter en fonction de la situation.

Description de l'action

Engagements non rémunérés

- Le demandeur indique les arbres à contractualiser sur plan pour l'instruction du dossier (le géoréférencement n'est pas obligatoire). Le service instructeur vérifie que le plafond d'indemnisation n'est pas dépassé. Dans les cas limites, le service instructeur pourra effectuer un contrôle au GPS.
- Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe et à entretenir ce marquage sur les 30 ans sur les arbres (ou parties d'arbres) engagés restant sur pied.
- Sur le plan de localisation des arbres, le demandeur fait apparaître les accès et sites qualifiés de fréquentés et précise dans la demande d'aide, le cas échéant, les mesures de sécurité prises.

Engagements rémunérés

- Les opérations éligibles consistent à maintenir sur pied pendant 30 ans sans aucune sylviculture les arbres correspondant aux critères énoncés précédemment.
- L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.

Respect des engagements de l'ONF

- L'indemnisation des tiges débutera à la 3^{ème} tige contractualisée par hectare en forêt domaniale.

Procédure

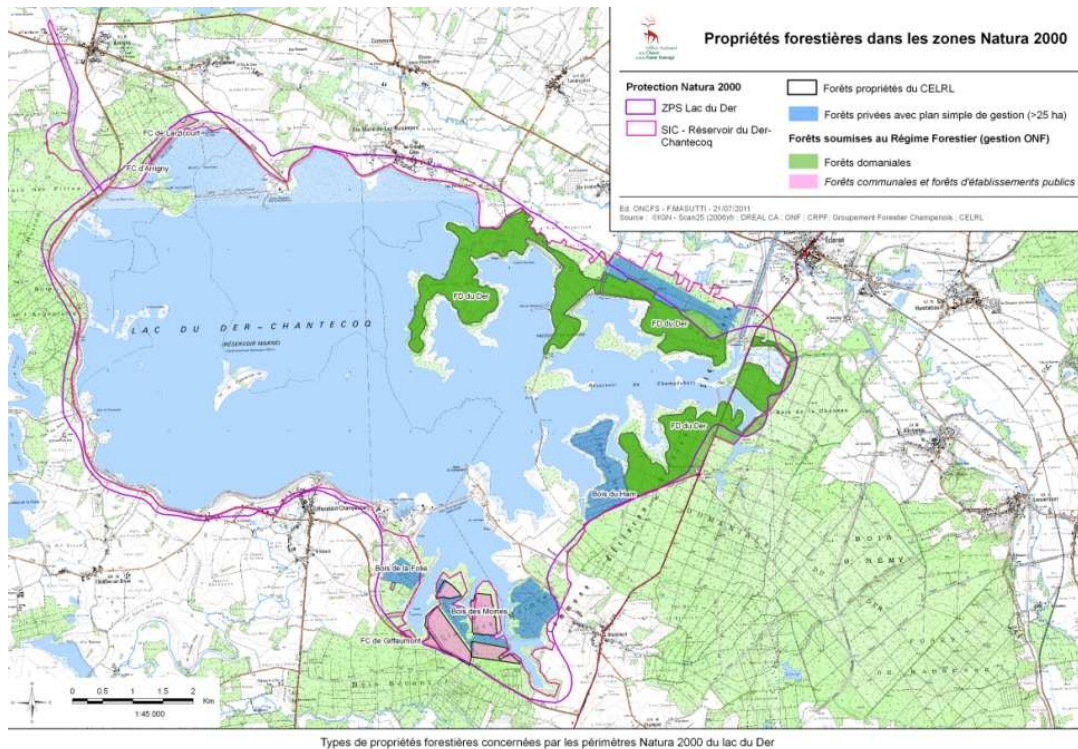
- Le contrat est signé sur une durée de 5 ans. L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est applicable pendant 5 ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat. L'engagement porte quant à lui sur une durée de 30 ans. Les contrôles de respect des engagements peuvent se faire jusqu'à la trentième année de l'engagement.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Surface forestière incluse dans le SIC : 755.12 ha.

Surface forestière incluse dans la ZPS : 852.19 ha.

Surface forestière incluse dans le SIC et dans la ZPS : 553.14.



Acteurs concernés

Propriétaires forestiers ou ayants-droits, et gestionnaires forestiers (ONF et gestionnaires privés).

Points de contrôle

Présence des arbres sénescents marqués sur pied pendant 30 ans.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Évaluation de la quantité de bois morts et sénescents marqués en forêt.

Financement

- Mesure 227 du PDRH, avec cofinancement du FEADER.

Objectifs concernés

1.7 Privilégier la quiétude dans les zones de gagnage et de nidification en périodes d'hivernage et de reproduction.

Il existe actuellement 6 zones de quiétude délimitées au sein du lac. Celles-ci ont été créées afin de limiter le dérangement de l'avifaune en périodes d'hivernage (Oiseaux d'eau...) et de reproduction (Oiseaux paludicoles).

Trois de ces zones sont dites « temporaires », la circulation des véhicules nautiques n'y est autorisée qu'une partie de l'année. Les deux autres secteurs sont en quiétude permanente, toute circulation des véhicules nautiques y est alors interdite toute l'année.

Les zones les plus importantes sont situées à l'Ouest du lac, sur des milieux rivulaires composés notamment de roselières et de saulaies pour la zone de quiétude A (permanente), favorables à la nidification de l'avifaune paludicole.

Ces zones sont délimitées visuellement sur le terrain par pancartage terrestre et balisage nautique.

Il s'avère nécessaire de maintenir ces zones de quiétude, voire d'en créer de nouvelles, afin de maintenir la diversité des populations d'oiseaux fréquentant le site.

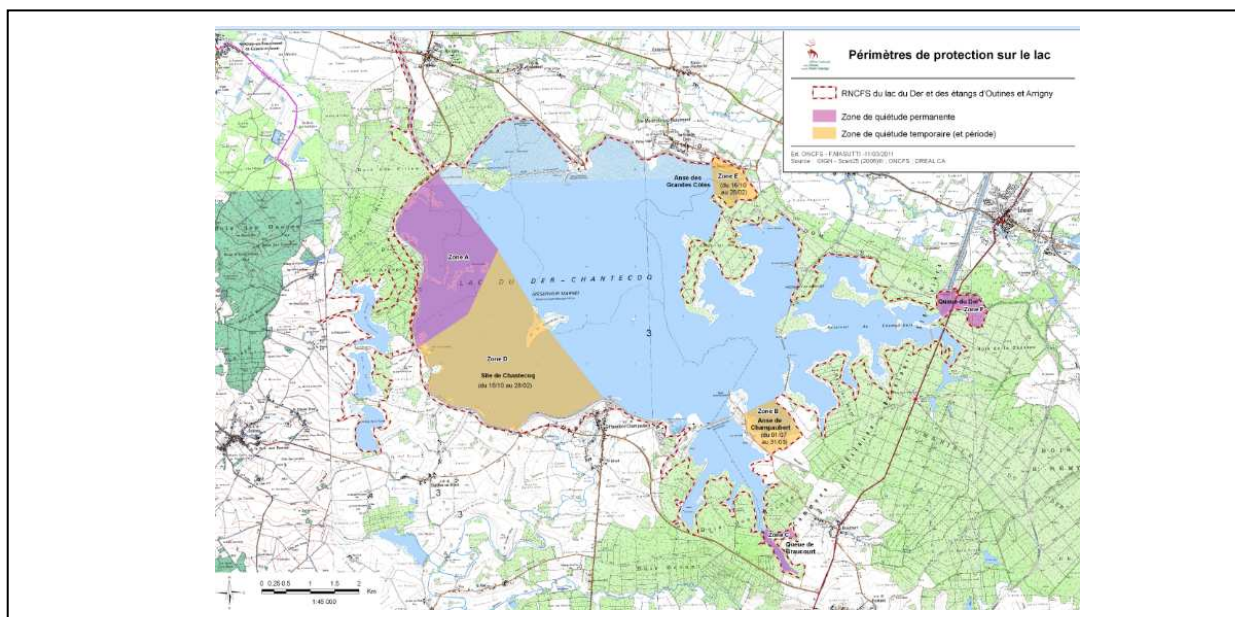
Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

Toutes espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire citées dans le DOCOB.

Description de l'action

- Faire respecter la réglementation.
- Entretien du pancartage terrestre délimitant les zones de quiétude.
- Entretien du balisage nautique délimitant les zones de quiétude sur l'eau (bouées, chaînes).
- Repositionnement du balisage nautique au Printemps.
- Réflexion sur la pertinence de la création de nouvelles zones de quiétude éventuelles.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention



Acteurs concernés

Services de police de l'environnement (ONCFS, ONEMA...).

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Evolution du taux de fréquentation du site par les touristes et les naturalistes, pour les saisons hivernales et estivales.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux d'entretien (balisage nautique, pancartage terrestre).
- Nombre de Procès Verbaux dressés, nombre de rappels à l'ordre.

Objectifs concernés

I.8 Préserver les mares forestières, habitats des amphibiens.

La mesure concerne l'entretien des mares permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique, ainsi que la création de mares au profit du Triton crêté. Par fonctionnalité écologique, on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même ou son insertion dans un réseau de mares cohérent pour une population d'espèce.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Triton crêté (1166)

Type de contrat

Contrat Natura 2000 « Création ou rétablissement de mares forestières » - F22702

Conditions d'éligibilité

Conditions générales d'éligibilité

- Les opérations doivent respecter la pérennité des lieux humides remarquables et s'inscrire dans les objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux, dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau.
- Le contractant réalisera les travaux dans le respect de la réglementation, notamment vis-à-vis des régimes de déclaration et d'autorisation liés à la loi sur l'eau.

Précisions techniques

- La surface minimale de la mare à créer est de 5m².
- La surface maximale de la mare à créer est de 1000m².

La surface et la profondeur de la mare à créer seront des critères à déterminer sur avis de la structure animatrice.

Description de l'action

Engagements non rémunérés

- Période d'autorisation des travaux d'Octobre à Janvier (hors période de reproduction des amphibiens).
- L'emplacement sera évalué par rapport aux milieux environnants et la possibilité de colonisation de la mare par les espèces (autres milieux aquatiques stagnants proches).
- Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare.
- Interdiction d'utilisation de procédés chimiques dans et à proximité de la mare (à moins de 100m de la mare).
- Non introduction volontaire de poissons dans la mare.
- Non introduction de plantes et d'animaux exotiques dans la mare.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- Maintien d'arbres en quantité suffisante autour de la mare, mais sans trop d'ombrage.
- Engagement du bénéficiaire à autoriser (en ayant été averti au préalable) le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice.

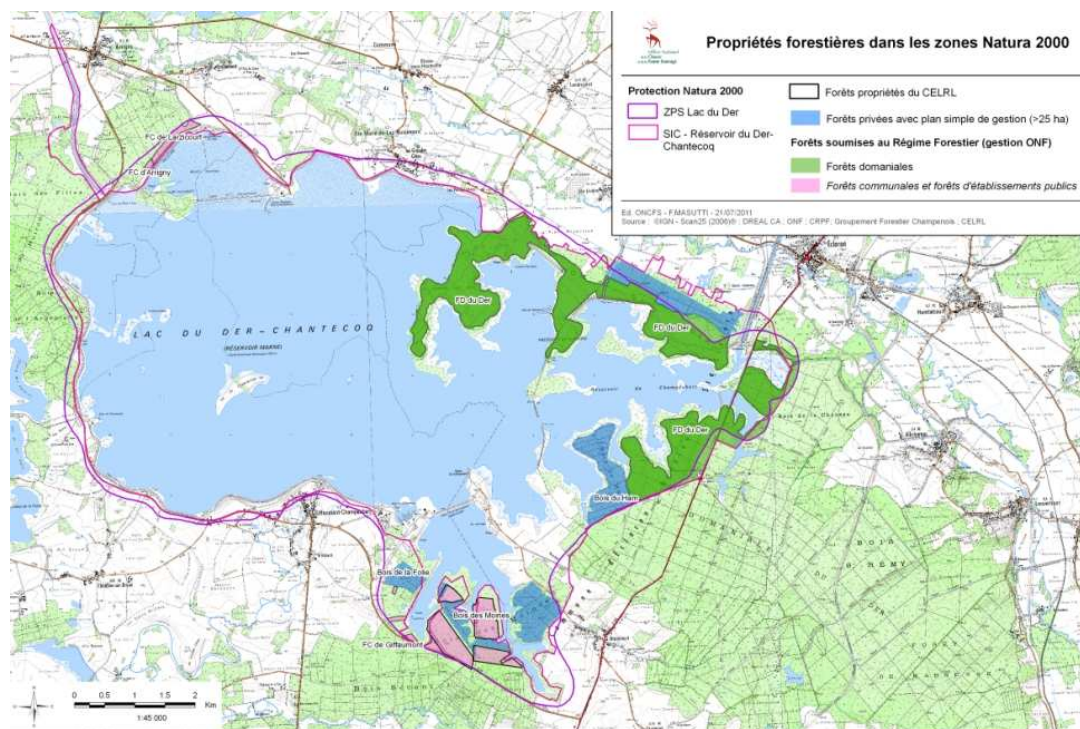
Engagements rémunérés

- Profilage des berges en pente douce.
- Désenvasement, curage et gestion des produits de curage.
- Colmatage si nécessaire du fond de la mare par apports d'argile afin d'assurer son imperméabilisation.

- Débroussaillage et dégagement des abords.
- Végétalisation (avec des espèces indigènes).
- Entretien nécessaires au bon fonctionnement de la mare.
- Enlèvement manuel des végétaux ligneux (interdiction de traitement chimique).
- Dévitalisation par annellation.
- Exportation des végétaux ligneux et des déblais à une distance minimale de 20m, dans le cas de milieux particulièrement fragiles ; les déblais ne devront pas être déposés ni en zone humide, ni sur des populations d'espèces végétales protégées, ni sur un habitat d'intérêt communautaire.
- Etudes et frais d'expert.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

A définir pour les autres secteurs forestiers selon les résultats des suivis prévus dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.



Types de propriétés forestières concernées par les périmètres Natura 2000 du lac du Der

Points de contrôle

- Contrôle de la surface de la mare (mesurée par GPS).
- Contrôle du profilage des berges, du dégagement des abords, de la réalisation d'une exportation.
- Contrôle du respect de la période d'intervention.
- Pièces à fournir : photos du site avant et après réalisation de l'action (prévoir un repère fixe comme un arbre singulier sur les photos).
- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.
- Réalisation effective par comparaison des engagements.
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Acteurs concernés

Propriétaires ou ayants-droits, et gestionnaires forestiers (ONF et gestionnaires privés).

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre et surface de mares créées sur le site Natura 2000.

- Nombre et montant des contrats concernant cette mesure sur le site Natura 2000.
- Suivi écologique de la mare (habitats et espèces d'intérêt communautaire, dynamique d'évolution de la mare).

Disposition financière

Montant de l'aide : rémunération accordée sur devis et limitée aux dépenses réelles.

- Mesure 227 du PDRH, avec cofinancement du FEADER.
- Pièces justificatives à produire pour le paiement : sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente.

FICHES ACTION SUIVIS ECOLOGIQUES

Action SE01
Priorité 1

Etude complémentaire sur le Cuivré des marais

Objectifs concernés

IV.1 Réaliser des études complémentaires.

Le Cuivré des marais fréquente les prairies humides de fauche situées en bordure du lac. Les plantes hôtes des chenilles appartiennent au genre Rumex, et peuvent être associées à un cortège de plantes nectarifères. L'espèce présente 2 générations par an : une première génération printanière est observée de mi Mai à fin Juin (individus de grande taille et colorés) et une seconde est observée de Juillet à fin Août (individus plus petits mais effectifs plus importants).

Des individus ont été contactés sur le site de manière ponctuelle, au niveau de la Cornée du Der, près des digues des grandes Côtes et près de l'église de Champaubert. La répartition de l'espèce ainsi que l'utilisation du site par l'espèce et la taille des populations sont mal connus au sein du site Natura 2000. Il est donc nécessaire d'engager des études complémentaires afin d'améliorer la connaissance de cette espèce.

Pour cela, une cartographie des zones de présence potentielle de l'espèce est à réaliser, soit une localisation des secteurs de présence des plantes hôtes de l'espèce (Rumex). Ces zones ciblées seront ensuite prospectées pour déterminer la présence / absence du Cuivré des marais et pour évaluer la fréquentation du site par l'espèce.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Cuivré des marais (1060).
- Prairies humides (6410).

Description de l'action

1- Cartographie des prairies à Rumex

- Repérage des prairies sur photo aérienne.
- Prospections de terrain pour identifier les prairies à Rumex.
- Passages à réaliser dans les prairies entre Avril et Mai, avant les premières fauches.
- Réalisation d'une cartographie des prairies à Rumex.

2- Inventaire du Cuivré des marais

- 8 passages à réaliser Mi Mai – fin Mai – mi Juin – fin Juin (première génération) – mi Juillet – fin Juillet – mi Août – fin Août (deuxième génération) sur chaque prairie à Rumex identifiée
- Détermination présence / absence de l'espèce sur chaque prairie
- Estimation des effectifs observés afin d'avoir une idée de la taille des populations et des périodes de vol.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Périmètre à prospecter : zones Natura 2000 et bordures du SIC et de la ZPS.

Acteurs concernés

Structure animatrice du site ou prestataire (CPIE, CPNCA, LPO, ONCFS...).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

IV.1 Réaliser des études complémentaires.

Le sonneur à ventre jaune est une espèce pionnière des milieux perturbés notamment tels que des travaux forestiers. Ainsi, son milieu de reproduction, aquatique, est fortement lié à l'homme : mares temporaires ou permanentes, ornières, fossés... Il affectionne les secteurs riches en poches d'eau stagnante et peu profonde, de faible surface, avec ou sans végétation. Il tolère les eaux boueuses ou légèrement saumâtres (ornières de roues..).

En période d'hivernage, dès le mois d'Octobre, l'animal se retire dans des habitats terrestres de boisements (sous des pierres, dans l'humus..).

La reproduction se déroule d'Avril à Août, où les adultes pondent sur des brindilles immergées.

Actuellement, les connaissances sur l'espèce et sa répartition au sein du site Natura 2000 sont très incomplètes. Plusieurs individus ont été contactés de manière ponctuelle en forêt domaniale du Der. Ce secteur semble être attractif pour le Sonneur à ventre jaune. Cette forêt est traversée par la route RD 384, celle-ci est donc à prendre en compte lors de l'inventaire complémentaire du Sonneur proposé ici.

Par ailleurs, concernant les autres domaines forestiers au sein et aux abords du site Natura 2000, aucune donnée n'est disponible (pas de contact établi avec l'espèce), ces sites paraissent moins attractifs pour l'espèce.

Afin d'améliorer la connaissance de l'espèce et de sa répartition sur le site, il est proposé la réalisation d'une cartographie des zones de présence du Sonneur à ventre jaune.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Sonneur à ventre jaune (1193).
- Forêts caducifoliées de Chênaie-Charmaie (9160).

Description de l'action

La zone de prospection ciblée concerne la forêt domaniale du Der.

Cartographie des zones de présence du Sonneur et réalisation de prospections

- 1 passage à réaliser fin Mars pour repérer les zones potentiellement favorables en forêt : ornières, mares temporaires. Localisation des secteurs au GPS.
- Prospections : 2 passages par mois à partir de début Avril jusque fin Août.
- Prospections diurnes et nocturnes avec capture des individus pour identification du sexe (une autorisation de capture de l'espèce est nécessaire).
- Fiche descriptive à remplir pour chaque zone où l'espèce sera contactée : point GPS de la zone prospectée, type de milieu (mare, ornière...), date de passage, heure, météo, température, nombre d'individus contactés (observés / entendus), stade de développement (ponte, têtard, adulte).

Les milieux potentiels de reproduction situés en dehors mais à proximité directe du périmètre Natura 2000 pourront faire l'objet de prospections

Réflexion sur la problématique de déconnexion des populations par la RD 384

- Selon la cartographie établie, détecter les éventuelles menaces pesant sur les populations de Sonneur en forêt du Der.

- Si la RD 384 pose un problème de déconnexion des populations, proposer des solutions pour y répondre.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Périmètre à prospecter : zones Natura 2000 et bordures du SIC et de la ZPS.

Acteurs concernés

Structure animatrice du site ou prestataire (CPIE, CPNCA, LPO, ONCFS...).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

IV.1 Réaliser des études complémentaires.

Le Triton crêté colonise deux types d'habitats. En période de reproduction, il recherche un milieu aquatique constitué de points d'eau stagnante assez étendus et relativement profonds, pourvus d'une abondante végétation et bien ensoleillés (mares de préférence). La reproduction se déroule d'Avril à Août, où les adultes pondent sur des brindilles immergées.

En période d'hivernage, dès le mois d'Octobre, l'animal se retire dans des habitats terrestres de boisements (sous des pierres ou des souches...).

Actuellement, les connaissances sur l'espèce et sa répartition au sein du site Natura 2000 sont incomplètes.

A ce jour, l'espèce a été détectée uniquement au niveau d'une mare à Chantecoq où deux individus ont été contactés en 2009 dans le cadre de l'enquête régionale « Triton crêté ». D'autre part, l'espèce est régulièrement observée à proximité de la RD13 au cours de l'opération SOS Grenouilles mise en place depuis 2001.

Afin d'améliorer la connaissance de l'espèce et de sa répartition sur le site, il est proposé la réalisation d'une cartographie des zones de présence du Triton crêté.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Triton crêté (1166).
- Forêts caducifoliées de Chênaie-Charmaie (9160).
- Mares forestières.

Description de l'action

La zone de prospection concerne le pourtour du lac.

Cartographie des zones de présence du Triton crêté et réalisation de prospections

- 1 passage à réaliser début Mars pour repérer les zones potentiellement favorables sur le pourtour du lac (mares forestières ou non et ensoleillées). Localisation des secteurs au GPS et pose de nasses pour piéger les adultes, sur chaque mare repérée.
- Prospections : 2 passages par mois à partir de Mars jusqu'à Juillet.
- Réalisation d'une cartographie des zones de présence de l'espèce, en indiquant les secteurs où la reproduction a été prouvée.

Protocoles d'inventaire du Triton crêté

- Inventaire des adultes à l'aide de piégeage par nasse, et relevé des nasses en journée.
- Inventaire des adultes à la lampe, à la tombée de la nuit.
- Observations directes d'adultes et larve, de jour.
- Fiche descriptive à remplir pour chaque zone où l'espèce sera contactée : point GPS de la zone prospectée, type de milieu (mare, ornière...), date de passage, heure, météo, température, méthode utilisée (piégeage par nasses, observation directe...), nombre d'individus contactés (observés / entendus), stade de développement (ponte, têtard, adulte).

Une autorisation de capture de l'espèce est nécessaire au préalable de la réalisation des prospections.

Les milieux potentiels de reproduction situés en dehors mais à proximité directe du périmètre Natura 2000 pourront faire l'objet de prospections.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Périmètre à prospector : zones Natura 2000 et bordures du SIC et de la ZPS.

Acteurs concernés

Structure animatrice du site ou prestataire (CPIE, CPNCA, LPO, ONCFS...).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

IV.1 Réaliser des études complémentaires.

La Cordulie à corps fin fréquente les eaux stagnantes ou peu courantes, en bordure de lac ou au niveau d'anciennes gravières boisées, milieux bordés d'une végétation aquatique abondante et riveraine. Pour la ponte, l'espèce nécessite une lisière arborée à la base de la végétation bordant le milieu, les pieds dans l'eau. En bordure du lac, l'espèce affectionne les chevelus racinaires des Saules baignant dans l'eau, où elles vont pondre. Les larves se nourriront alors en chassant dans les débris végétaux s'accumulant entre les racines immergées à l'aplomb des rives.

La ponte a lieu de mi Juin à fin Août, et les premières émergences peuvent être observées à partir de Juin.

Au niveau du Vieux-Der, l'espèce a été contactée en 1992 lors d'un inventaire des Odonates. Actuellement, les connaissances sur l'espèce et sa répartition au sein du site Natura 2000 sont très incomplètes. Le secteur du Vieux-Der semble être le plus favorable à l'accueil de l'espèce, étant donné la Saulaie blanche marécageuse bordant les anses et présentant des chevelus racinaires potentiellement intéressants pour la présence de la Cordulie.

Afin d'améliorer la connaissance de l'espèce et de sa répartition sur le site, il est proposé la réalisation d'une cartographie des zones de présence de la Cordulie à corps fin, et la réalisation de prospections.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Cordulie à corps fin (1041).
- Forêt marécageuse de Saulaie blanche (91E0).

Description de l'action

La zone de prospection ciblée concerne le Vieux-Der.

Cartographie des zones de présence de la Cordulie à corps fin et réalisation de prospections

- Passages à réaliser à partir de Juin jusqu'à fin Août.
- Localisation des secteurs où l'espèce est contactée au GPS.
- Récolte des exuvies sur les chevelus racinaires des Saules et capture des adultes pour l'identification.
- Fiche descriptive à remplir pour chaque zone où l'espèce sera contactée : point GPS de la zone prospectée, type de milieu (racines...), date de passage, heure, météo, température, nombre d'individus contactés (posés, en vol), stade de développement (émergence, adulte, exuvie ramassée).

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Périmètre à prospecter : anses du Vieux-Der.

Acteurs concernés

Structure animatrice du site ou prestataire (CPIE, CPNCA, LPO, ONCFS...).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

IV.1 Réaliser des études complémentaires.

Le Lucane cerf-volant est un coléoptère, inscrit à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore. Il fréquente les forêts de feuillus présentant des souches et des vieux arbres dépérissant. Les larves se développent dans le système racinaire des arbres et en consomment le bois mort. Elles sont essentiellement liées aux Chênes. Les domaines forestiers jouxtant le lac sont majoritairement constitués de Chêne pédonculé et secondairement de Charme. De plus, certains secteurs présentent des bois morts et des zones d'arbres sénescents, pouvant être favorables à l'accueil du Lucane.

Les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne. Leur période de vol est approximativement d'un mois, à partir de Mai jusqu'en Juillet. Les femelles erratiques, à la recherche de souches, sont encore visibles jusqu'en Août.

A ce jour, aucun inventaire n'a été réalisé pour détecter l'espèce. Afin d'améliorer la connaissance du Lucane et de sa répartition sur le site, il est proposé la réalisation de prospections au sein des domaines forestiers du site Natura 2000, et de cartographier les zones de présence de l'espèce.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Lucane cerf-volant (1083).
- Chênaies pédonculées neutroacidoclines à méso-acidiphiles (9160).

Description de l'action

Détection du Lucane cerf-volant en forêt et cartographie des zones de présence de l'espèce.

La zone forestière ciblée sera la forêt domaniale du Der.

- Passages à réaliser à partir de début Juin jusque fin Juillet.
- Détection des individus en vol, en fin de journée (début des prospections à partir de 17h jusque 21h).
- Localisation des secteurs où l'espèce est contactée, au GPS.
- Fiche descriptive à remplir pour chaque zone où l'espèce sera contactée : nom de la forêt prospectée, point GPS de la zone prospectée, date de passage, heure, météo, température, nombre d'individus contactés (posés, en vol),

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Périmètre à prospecter : toutes les forêts situées dans le périmètre Natura 2000 (SIC et ZPS), forêt domaniale en priorité.

Acteurs concernés

Structure animatrice du site ou prestataire (CPIE, CPNCA, LPO, ONCFS...).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

IV.1 Réaliser des études complémentaires.

Une première étude menée en 2007 a permis de mettre en évidence la présence 16 espèces de chauves-souris fréquentant les abords du lac en territoire de chasse, dont 4 d'intérêt communautaire. Le milieu prospecté s'étendait au niveau des forêts jouxtant le lac, les méthodes employées étaient la capture au filet (forêt du Der – étang de la Diguette) et l'écoute acoustique (pourtour du lac). Pour certaines espèces, la reproduction a été supposée, notamment concernant le Vespertilion de Beschtein (espèce de l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore) pour lequel une femelle allaitante a été capturée.

Une seconde étude a été réalisée en 2008 et 2009 afin de rechercher les arbres gîtes de la Pipistrelle de Nathusius dont la reproduction avait été suspectée lors du précédent inventaire. Aucune autre étude n'a permis de confirmer la reproduction des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire.

L'accouplement a lieu de Septembre à Mars. Les femelles gestantes arrivent sur les lieux de mise bas entre fin Mai et début Juin, elles se rassemblent en colonies dans des gîtes étroits (fissures d'arbres...). L'envol des jeunes peut être observé dès Juillet.

A ce jour, nous ne disposons pas de connaissances sur la reproduction des espèces fréquentant le site autre que la Pipistrelle de Nathusius. Notamment concernant les 4 espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore, il a été montré que celles-ci fréquentent le site en territoire de chasse mais leur reproduction n'a pas été confirmée.

Il est donc proposé de mener une étude afin de déterminer parmi ces 4 espèces, celles se reproduisant dans les forêts incluses dans le site Natura 2000 et de localiser les arbres gîtes abritant les colonies de mise-bas. Dans un deuxième temps, on pourra décrire l'utilisation du site par ces espèces de chiroptères, c'est-à-dire comment celles-ci exploitent le réseau à leur disposition en forêt.

La densité d'arbres « favorables aux chiroptères » étant très forte en forêt domaniale du Der, ce domaine forestier sera ciblé prioritairement pour l'étude. En effet, ce secteur forestier en bordure du lac est connu pour être régulièrement touché par les orages et de nombreux arbres présentent les traces de ces épisodes météorologiques : torsions, fissures, cassures, cavités... L'offre locale en gîte pour les chauves-souris y est par conséquent importante.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324), Vespertilion de Beschtein (1323), Vespertilion à oreilles échanquées (1321).
- Chênaies pédonculées neutroacidiphiles à méso-acidiphiles (9160).

Description de l'action

La zone d'étude ciblée en priorité sera la forêt domaniale du Der.

Suivis des territoires de chasse

- Juillet : capture d'individus des 4 espèces et pose d'émetteurs. Les individus équipés seront préférentiellement des femelles et des juvéniles (pour qu'ils puissent mener aux arbres gîtes). Lieux de captures préalablement définis.
- Suivi des individus équipés pour déterminer les territoires de chasse fréquentés (description des territoires, surface moyenne, trajectoire parcourue...).

- Réalisation du suivi en début de nuit, sur 3 nuits.

Recherche des indices de reproduction pour les 4 espèces d'intérêt communautaire

- Recherche des arbres gîtes des individus équipés d'émetteurs en journée.
- Localisation des arbres gîtes mis en évidence, au GPS.
- Fiche descriptive à remplir pour chaque arbre gîte : point GPS de la zone prospectée, date de passage, heure, météo, température, estimation du nombre d'individus contactés quand cela est possible, caractérisation de l'arbre (diamètre approximatif, essence de l'arbre, type de cavité : fissures..., état sanitaire de l'arbre : sain, mort, dépérissant).

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Périmètre à prospecter : toutes les forêts situées dans le périmètre Natura 2000 (SIC et ZPS). En priorité la forêt domaniale du Der sera ciblée pour zone d'étude.

Acteurs concernés

Structure animatrice du site ou prestataire (Groupe Chiroptères de Champagne-Ardenne, LPO, CPNCA).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

IV.1 Réaliser des études complémentaires.

Les haies autour du Der permettent le maintien de corridors boisés utiles à l'alimentation de diverses espèces d'oiseaux et de chiroptères, par la richesse en insectes qui y est présente. Ces milieux constituent des zones de nidification pour les passereaux prairiaux (Pie-grièche écorcheur).

La reproduction de la Pie-grièche écorcheur débute à partir de Mars (formation des couples, fabrication du nid...). La ponte a lieu de Mai à Juin.

Afin d'analyser l'évolution de la dynamique des haies au fil du temps et de leur capacité à offrir un habitat adéquat pour l'alimentation et la reproduction de l'avifaune et des chiroptères, il sera réalisé un suivi de l'habitat lui-même, ainsi qu'un suivi de la Pie-grièche écorcheur.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Pie-grièche écorcheur (A338)

Espèces indirectement concernées :

- Barbastelle d'Europe (1308), Grand Murin (1324), Vespertilion de Beschtein (1323), Vespertilion à oreilles échancrées (1321)

- Haies.

Description de l'action

Suivi de l'habitat « Haies »

- Caractérisation de l'habitat chaque année (essences, hauteur, largeur, entretien réalisé).
- Cartographie des haies.

Suivi de la nidification de la Pie-grièche écorcheur

- 2 passages par mois entre fin Avril et fin Juin.
- Définition préalable (sur carte) de points d'écoute et d'observation selon le linéaire de haies présent.
- 20 minutes d'immobilité par point.
- Conditions optimales : temps ensoleillé, avec absence de vent et de pluie.
- Début du suivi au lever du soleil.
- Fiche descriptive à remplir pour chaque point d'écoute / observation : point GPS du secteur prospecté, date de passage, heure, météo, température, nombre d'individus contactés et leur sexe, mode de contact (observation ou chant), stade de développement des individus contactés (juvénile, adulte), leurs activités et comportements (construction d'un nid, nourrissage...).

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Périmètre à prospecter : toutes les haies situées dans le périmètre Natura 2000 (SIC et ZPS).

Acteurs concernés

Structure animatrice du site ou prestataire (CPIE, CPNCA, LPO, ONCFS...).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

IV.1 Réaliser des études complémentaires.

Le Milan noir niche dans les zones forestières bordant le lac. Il affectionne particulièrement les grands et vieux arbres. La ponte a lieu en Avril – Mai. Les couples sont fidèles et gardent généralement le même territoire de reproduction d'une année sur l'autre. Ainsi, il est probable qu'ils s'installent sur les nids occupés les années précédentes.

Le Busard des roseaux, quant à lui, fréquente les milieux humides pourvus d'une abondante végétation palustre, il établit son nid dans les roselières en cours de fermeture. La ponte a lieu de Mars à Juin.

Aucune cartographie des nids ou observation d'oiseaux aux nids n'ont été faites à ce jour, cependant certains secteurs semblent être plus attractifs pour l'installation des deux espèces.

Concernant le Milan noir, les ourlets de forêt bordant le Vieux-Der paraissent favorables pour l'espèce qui a déjà été observée en période de nidification. Le Busard des roseaux a déjà été vu sur le pourtour du lac en période de reproduction, il semblait s'y alimenter. Sa nidification est soupçonnée en bordure Ouest du lac, c'est au niveau de ce secteur qu'est présente la zone de quiétude permanente.

Afin d'améliorer la connaissance de la répartition de ces espèces sur le site Natura 2000 en période de reproduction, il est proposé la réalisation d'une cartographie des nids.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Milan noir (A073).
- Busard des roseaux (A081).

- Chênaies pédonculées neutroacidoclines à méso-acidiphiles (9160).
- Roselières.

Description de l'action

Cartographie des nids de Milan noir dans la forêt bordant les anses du Vieux-Der

- Recherche des nids, et observations d'individus.
- 2 passages à réaliser en journée, mi Juin et fin Juin, en localisant les arbres porteurs de nids à l'aide d'un GPS.
- Préciser le nombre d'individus contactés (vus et / ou entendus), leur stade de développement si possible, et leurs activités et comportements (transport de brindilles, attitudes territoriales, nourrissage...).

Cartographie des nids de Busard des roseaux en bordure Ouest du lac

- Recherche des individus en partie Ouest du lac, au niveau des roselières.
- Observations de leur comportement (parade, transport de brindilles, attitudes territoriales...)
- 1 passage par mois dès Mars jusque Juillet.
- Remplir une fiche descriptive : nombre d'individus contactés (vus et / ou entendus), leurs activités et comportements et leur stade de développement (juvénile, adulte).
- Prospections depuis la digue ou depuis l'eau selon la visibilité de la roselière.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Périmètre à prospecter : anses du Vieux-Der pour le Milan noir, roselières situées à l'Ouest du lac.

Acteurs concernés

Structure animatrice du site ou prestataire (LPO, ONCFS...).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

IV.1 Réaliser des études complémentaires.

Le Pic noir et le Pic mar fréquentent des forêts de feuillus de grandes superficies, ils affectionnent particulièrement les arbres âgés de gros diamètre présentant une écorce crevassée et d'abondantes branches mortes, pour installer leur nid.

Ils forent la cavité qui leur servira de nid la plupart du temps dans des troncs endommagés par le climat ou les insectes, directement ou par agrandissement d'une ébauche antérieure.

Ces oiseaux se nourrissent d'insectes capturés dans les cavités et sous les écorces des troncs sains et des bois morts (fourmis notamment). Le Pic noir peut être fidèle aux loges occupées l'année précédente.

La nidification a lieu en Mars.

Aucun inventaire n'est disponible à ce jour, il est donc proposé de réaliser une localisation des loges de Pic noir et de Pic mar, afin d'améliorer la connaissance de la répartition de ces espèces sur le site Natura 2000 en période de reproduction.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Pic noir (A236), Pic mar (A238).
- Chênaies pédonculées neutroacidoclines à méso-acidiphiles (9160).

Description de l'action

Localisation des arbres abritant les nids (arbres à loges) de Pic noir et de Pic mar

- 2 passages à réaliser en journée, courant Mars.
- Recherche des nids, et observations d'individus.
- Pointage au GPS des arbres à loges abritant des Pics noir ou des Pics mar
- Préciser le nombre d'individus contactés (vus et / ou entendus), leur stade de développement si possible (adulte, œufs, oisillons, jeunes à l'envol), et leurs activités et comportements (transport de brindilles, attitudes territoriales, nourrissage...).

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Périmètre à prospecter : forêts de Chênaie situées dans le périmètre Natura 2000 (SIC et ZPS).

Acteurs concernés

Structure animatrice du site ou prestataire (LPO, ONCFS...).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

IV.2 Mettre à jour les connaissances sur les habitats du lac.

Une première cartographie de la végétation des rives exondées (rives) et ceintures externes du lac a été effectuée lors de la vidange décennale de 2003.

Il serait pertinent d'actualiser cette cartographie lors de la vidange décennale à venir soit en 2013, afin de mettre à jour les connaissances sur les habitats présents au sein des rives exondées et des ceintures externes du lac et sur leur répartition.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Vasières (3130).
- Prairies humides à Molinie (6410).
- Eaux oligo-mésotrophes à Characées (3140).
- Plans d'eau eutrophes avec végétation à Magnopotamion et Hydrocharition (3150).
- Saulaies blanches marécageuses (91EO).
- Chênaies pédonculées neutroacidoclines à méso-acidiphiles (9160).

- Roselières.

Description de l'action

- Caractérisation de la végétation des rives exondées, des ceintures externes, et de la végétation en eau.
- Réalisation lors de la vidange décennale de 2013.
- Cartographie sous SIG.
- Comparaison de l'évolution de la végétation entre la précédente vidange décennale (2003) et celle de 2013.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Périmètre à prospecter : périmètre Natura 2000 (SIC).

Acteurs concernés

Structure animatrice du site ou prestataire (GAGEA...).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés*IV.3 Maintenir les suivis écologiques.*

Chaque année depuis 1986, des comptages mensuels des oiseaux d'eau sont effectués sur le lac, dans le cadre de l'application du plan de gestion de la RNCFS. Ces comptages sont basés sur le réseau national Oiseaux d'Eau Zones Humides (OEZH) mené en partenariat entre l'ONCFS et les Fédérations des chasseurs. Ce réseau conduit des dénombrements d'oiseaux d'eau et de Foulque macroule à mi-mois de Décembre, Janvier et Février.

Par ailleurs, un comptage spécifique des Grues cendrées est réalisé dans le cadre du réseau Grues France, coordonnée par la LPO Champagne-Ardenne.

Il est essentiel de maintenir ces comptages mensuels, chaque année, afin de suivre l'évolution de la population des oiseaux d'eau migrateurs et hivernants fréquentant le site au fil du temps.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Grue cendrée (A127), Oie cendrée (A043), Oie des moissons (A039), Oies rieuse (A041), Anatidés
- Cygne de Bewick (A037), Cygne chanteur (A038)

Description de l'action*Comptage des oiseaux d'eau*

- Comptages mensuels réalisés chaque année, de Décembre à Février.
- Quadrillage du lac en secteurs qui sont parcourus par différentes équipes comptabilisant les effectifs des espèces d'oiseaux d'eau présentes sur le secteur étudié.
- Comptages réalisés depuis la digue.

Comptage des Grues cendrées

- Comptage des individus au départ de leur dortoir du lac le matin, d'Octobre à Mars, une fois par semaine.

Comptage des Oies

- Un comptage spécifique est réalisé pour les Oies d'Octobre à Février, une fois par mois, au niveau des prairies situées en périphérie du lac

Remarque : cette mesure est également inscrite au plan d'action du plan de gestion de la RNCFS, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Tout le site Natura 2000 (ZPS).

Acteurs concernés

Gestionnaire de la RNCFS (ONCFS) et partenaires (LPO, FDC...).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés*IV.3 Maintenir les suivis écologiques.*

Chaque année depuis 2008, un suivi de la nidification des Ardéidés est réalisé de Mars à Septembre. Les effectifs de couples et de jeunes sont dénombrés sur les colonies identifiées. D'autre part, les passereaux paludicoles sont également suivis chaque année depuis 2009, de Mars à Septembre.

Ces oiseaux paludicoles nichent au niveau des roselières et des Saulaies inondées.

La présence d'un cortège d'espèces paludicoles, notamment de la Rousserolle turdoïde et du Héron pourpré, indique une bonne santé et un bon état de conservation des roselières fréquentées.

Ainsi, il est essentiel de maintenir ces suivis de la nidification de l'avifaune paludicole chaque année, afin de suivre l'évolution de la population des espèces nicheuses sur le site au fil du temps. Cela permet également d'étudier l'évolution de la dynamique des roselières au fil du temps en fonction du taux de fréquentation des espèces avifaunistiques paludicoles.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Héron pourpré (A029), Bihoreau gris (A023), Aigrette garzette (A026), Blongios nain (A022), Héron gardebœufs
- Butor étoilé (A021)
- Gorgebleue à miroir (A272), Rousserolle turdoïde, Rousserolle effarvate, Bruant des roseaux, Phragmite des joncs.
- Roselières et Saulaies inondées.

Description de l'action*Suivi de la nidification des Ardéidés paludicoles au niveau des colonies*

- Comptages du nombre de couples et de plateformes de chaque espèce pour chaque colonie, réalisés chaque année, de Mars à Septembre.
- Description du stade de développement des individus observés (juvéniles, adultes).

Suivi de la nidification des passereaux paludicoles en zone de quiétude A

- Réalisation de points d'écoute selon la méthode adaptée des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA).
- Durée des points d'écoute : 5 minutes.
- 10 points d'écoute disposés le long de la digue Ouest du lac.
- 2 passages effectués : début Mai et début Juin.
- Description rapide du milieu au niveau de chaque point d'écoute.

Remarque : cette mesure est également inscrite au plan d'action du plan de gestion de la RNCFS, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Tout le site Natura 2000 (ZPS), en bordure du lac.

Acteurs concernés

Gestionnaire de la RNCFS (ONCFS).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

IV.3 Maintenir les suivis écologiques.

L'année 2010 marque la première année de la réalisation d'un suivi concernant le Blongios nain. Celui-ci a été réalisé sur 2 soirées et avait pour objectif de détecter la présence de l'espèce (chant principalement, et observation) dans différents secteurs du pourtour du lac. D'autre part, les couples de Blongios sont dénombrés lors du suivi des colonies mixtes d'Ardéidés identifiées.

Cette espèce niche dans les roselières et les Saulaies inondées, et a une activité diurne et crépusculaire.

Ainsi, il est proposé de maintenir ce suivi régulièrement, afin de suivre l'évolution du taux de fréquentation des roselières et saulaies inondées par le Blongios nain au fil du temps.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Blongios nain (A022).
- Roselières et Saulaies inondées.

Description de l'action

- Réalisation de prospections à la tombée de la nuit (entre 20h et 22h), sur le pourtour du lac, au niveau des secteurs visités en 2010 ou au niveau d'autres secteurs favorables.
- Observation et écoute.
- Suivi à réaliser fin Juin.
- Par secteur description du nombre d'individus vus et / ou entendus et localisation si possible sur une carte de l'individu.
- Description du stade de développement des individus observés (juvéniles, adultes).
- Description rapide du milieu au niveau de chaque secteur.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Tout le site Natura 2000 (ZPS), en bordure du lac.

Acteurs concernés

Gestionnaire de la RNCFS (ONCFS) et partenaires (LPO...).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

IV.3 Maintenir les suivis écologiques.

La Cigogne noire est présente dans les anses du Vieux-Der en période de migration postnuptiale de Juillet à Octobre, lorsque la restitution de l'eau du lac est amorcée. Elle affectionne les milieux en eau de faible profondeur en bordure de la Saulaie inondée.

Elle se nourrit essentiellement de proies aquatiques (amphibiens, poissons).

L'espèce fréquente le site depuis 2007, date à partir de laquelle les comptages ont débuté.

Les comptages sont réalisés simultanément avec ceux de la forêt d'Orient afin d'éviter les doubles comptages.

Il est essentiel de maintenir ces comptages chaque année afin de suivre l'évolution de la fréquentation du site en période de migration postnuptiale par les Cigognes noires.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

- Cigogne noire (A030).
- Saulaies blanches marécageuses (91EO).

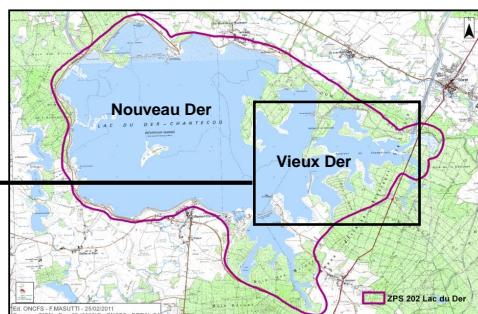
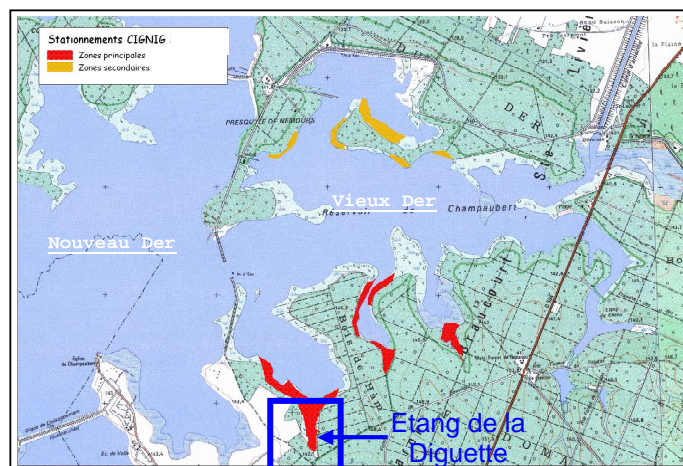
Description de l'action

- Comptages des individus présents.
- Comptages réalisés chaque année, du 30 Juillet au 1^{er} Octobre, une fois par semaine (le jeudi), en coordination avec le PNR de la Forêt d'Orient, le matin (8h à 10h).
- Lieu de comptage : anses du Vieux-Der.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Zones de stationnement de la Cigogne noire en période de migration postnuptiale

- en rouge : zones principales (estimation de 19 ha) dont l'étang de la Diguette (estimation 2.6 ha)
- en orange : zones secondaires (estimation de 8 ha)



Acteurs concernés

Gestionnaire de la RNCFS (ONCFS) et partenaires (LPO, ONF...).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

IV.3 Maintenir les suivis écologiques.

Les Sternes pierregarin nichent naturellement en colonies ou en couples isolés, sur des plages et sur des îlots de sable et de graviers des plans d'eau (archipels et rives des eaux intérieures). Sur le lac, de tels milieux ne sont pas présents naturellement. Aussi, suite à des tentatives de reproduction de l'espèce sur le lac au début des années 1990, 5 radeaux artificiels en bois tapis de graviers ont été aménagés à son intention, et sont placés chaque année en zone de quiétude permanente (zone A située à l'Ouest du lac). L'espèce est présente sur le site d'Avril à Septembre pour la nidification. Depuis 1990, des comptages sont réalisés tous les ans (nids et poussins).

Il est essentiel de maintenir ces comptages chaque année afin de suivre l'évolution de la population de Sternes fréquentant le site pour la reproduction.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

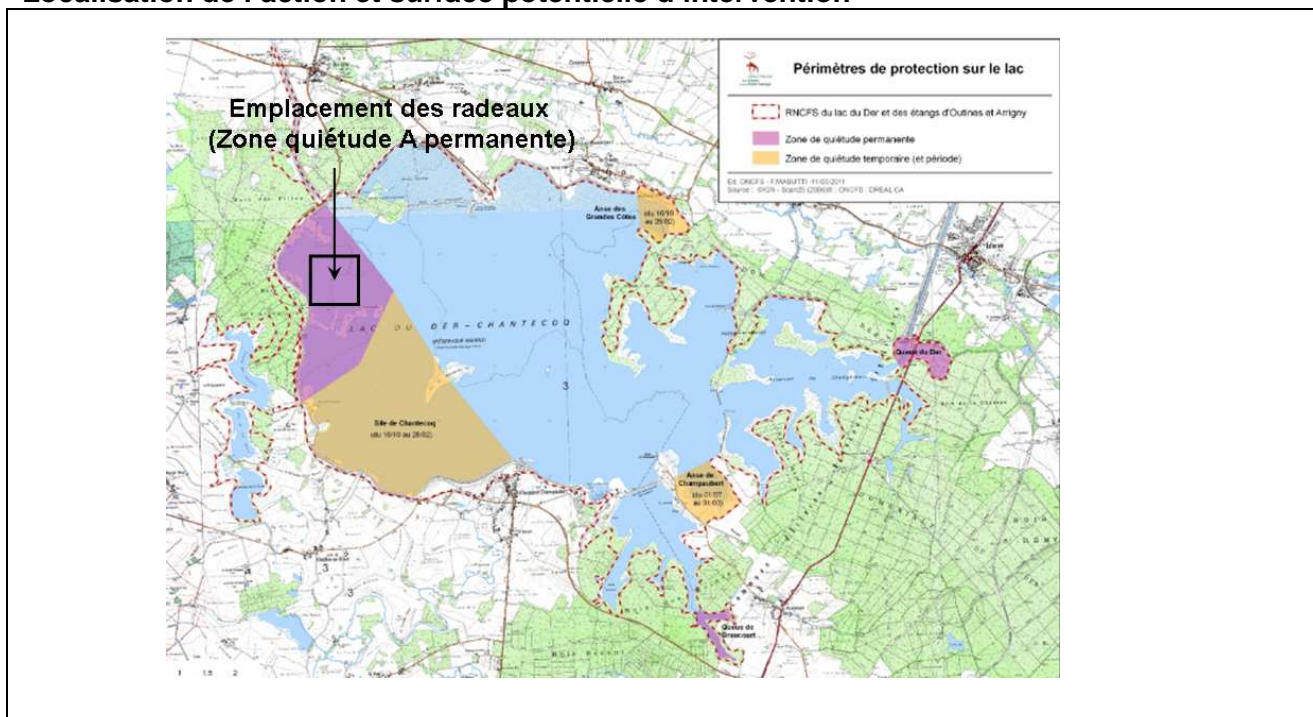
- Sterne pierregarin (A193).
- Îlots de graviers artificiels.

Description de l'action

- Lieu de comptage : zone de quiétude A (permanente), où les radeaux sont mis en place.
- 1 comptage du nombre d'œufs présents début Juin et 1 comptage des poussins éclos fin Juin.
- Comptages réalisés chaque année.

Remarque : cette mesure est également inscrite au plan d'action du plan de gestion de la RNCFS, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention



2 grands radeaux : 25 m² chacun
2 radeaux de taille moyenne : 15 m² chacun
1 petit radeau : 6 m²

Acteurs concernés

Gestionnaire de la RNCFS (ONCFS) et partenaires.

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

FICHES ACTION

FREQUENTATION, ACCUEIL, PEDAGOGIE

Action FA01
Priorité 2

Sensibilisation aux zones de quiétude

Objectifs concernés

V.1 Privilégier la quiétude au sein des habitats accueillant des espèces en périodes de reproduction, de migration et d'hivernage.

Il existe actuellement 6 zones de quiétude délimitées au sein du lac. Celles-ci ont été créées afin de limiter le dérangement de l'avifaune en périodes d'hivernage (Oiseaux d'eau...) et de reproduction (Oiseaux paludicoles).

Trois de ces zones sont dites « temporaires », la circulation des véhicules nautiques n'y est autorisée qu'une partie de l'année. Les deux autres secteurs sont dits en quiétude permanente, toute circulation des véhicules nautiques y est alors interdite toute l'année.

Les zones les plus importantes sont situées à l'Ouest du lac, sur des milieux rivulaires composés notamment de roselières et de saulaies pour la zone de quiétude A (permanente), favorables à la nidification de l'avifaune paludicole.

Afin de maintenir ces zones de quiétude, dont l'intérêt est d'offrir des conditions favorables à l'accueil d'une diversité d'espèces d'oiseaux d'eau et paludicoles, il est nécessaire de sensibiliser le public et les acteurs locaux à l'importance de préserver ces zones.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

Toutes espèces d'oiseaux et tous habitats d'intérêt communautaire cités dans le DOCOB.

Description de l'action

- Entretien du pancartage délimitant les zones de quiétude.
- Entretien des bouées délimitant les zones quiétude permanente.
- Information des plaisanciers par réalisation de campagnes de sensibilisation.
- Réalisation de plaquettes d'information ou autres outils de communication, à diffuser auprès du public et des acteurs locaux.
- Informer par panneaux sur tous les sites de mise à l'eau, de l'intérêt des zones de quiétude et du comportement à adopter pour la préserver.
- Réunions d'information auprès de diverses structures (écoles de voile...).

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Tout le périmètre Natura 2000 (ZPS).

Acteurs concernés

Structure animatrice en lien avec le gestionnaire de la RNCFS (ONCFS).

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Réalisation d'outils de communication.

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

V.2 Informer et sensibiliser au patrimoine écologique du site.

Abritant une mosaïque de milieux exondés (vasières), aquatiques, prairiaux, et forestiers, le site Natura 2000 du lac du Der constitue un biotope remarquable pour l'avifaune, tant pour les espèces migratrices que pour les espèces nicheuses. D'autre part, le site offre des conditions favorables à l'accueil de certaines espèces remarquables d'amphibiens, de chiroptères, d'insectes et de mollusques.

De nombreuses activités socio-économiques interagissent sur le site et des projets d'aménagements sont régulièrement envisagés.

Afin d'assurer la conservation des habitats et des espèces et de préserver les caractères remarquables du site, il est nécessaire de prendre en compte les activités ayant attrait au site Natura 2000 et à ses abords et d'entreprendre une communication sur les enjeux auprès des maîtres d'ouvrages et des acteurs locaux.

Il est proposé pour cela de sensibiliser ces derniers à l'importance de préserver les enjeux de conservation cités précédemment.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

Toutes espèces d'oiseaux et tous habitats d'intérêt communautaire cités dans le DOCOB.

Description de l'action

- Réalisation de plaquettes d'information à diffuser auprès des acteurs locaux.
- Réalisation de réunions d'information, afin de prendre en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les projets d'aménagements.

Par exemple : information sur les périodes sensibles lors de la nidification pour la réalisation de travaux.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Tout le périmètre Natura 2000 (ZPS et SIC).

Acteurs concernés

Structure animatrice du site.

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

V.2 Informer et sensibiliser au patrimoine écologique du site.

Abritant une mosaïque de milieux exondés (vasières), aquatiques, prairiaux, et forestiers, le site Natura 2000 du lac du Der constitue un biotope remarquable pour l'avifaune, tant pour les espèces migratrices que pour les espèces nicheuses. D'autre part, le site offre des conditions favorables à l'accueil de certaines espèces remarquables d'amphibiens, de chiroptères, d'insectes et de mollusques.

La gestion du site Natura 2000 a pour objectif de concilier la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire et les activités socio-économiques en interaction au sein du site.

Afin de valoriser l'intérêt ornithologique, paysager et biologique du site, et de sensibiliser le public aux enjeux de conservation des espèces et habitats du site Natura 2000, il est proposé de mettre en œuvre des opérations de communication.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

Toutes espèces d'oiseaux et tous habitats d'intérêt communautaire cités dans le DOCOB.

Description de l'action

Mise en place d'outils de communication

- Réalisation de plaquettes d'information sur les enjeux de conservation du site Natura 2000 et sur la gestion associée à diffuser auprès du public.
- Entretien du pancartage pédagogique installé, notamment au niveau des observatoires et des prairies de pâture en pied de digue.
- Conception de nouveaux panneaux à placer à différents endroits stratégiques.
- Maintien et actualisation de l'exposition permanente de la Maison de la RNCFS à Chantecoq (réalisation d'une nouvelle vidéo de présentation du site et des enjeux Natura 2000, réalisation d'une petite exposition expliquant la démarche et les enjeux Natura 2000...).

Sorties pédagogiques et Manifestations

- Participation aux manifestations locales (Festival de la photo animalière de Montier-en-Der, Fête de la Grue...).
- Information des structures proposant des sorties naturalistes sur la démarche Natura 2000.
- Organisation de sorties (découvertes des espèces d'intérêt communautaire, démarche Natura 2000).

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Tout le périmètre Natura 2000 (ZPS et SIC).

Acteurs concernés

Structure animatrice du site en lien avec le gestionnaire de la RNCFS (ONCFS) et les acteurs locaux (LPO, ONF...).

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

FICHES ACTION ADMINISTRATIF

Action AD01 **Ajustement du périmètre de la zone Natura 2000**
Priorité 3

Objectifs concernés

V.3 Engager une réflexion pour ajuster le périmètre Natura 2000.

La mesure ci présente vise à définir un éventuel ajustement du périmètre de la zone Natura 2000 (SIC, ZPS) pour répondre au mieux aux objectifs de conservation. Un travail de concertation doit permettre d'identifier les secteurs à ajouter ou à exclure du périmètre.

Le périmètre de la ZPS et du SIC ne se superpose pas au contour des parcelles cadastrales, les deux zones Natura 2000 ainsi identifiées comprennent parfois des portions de parcelle. Afin de mettre en cohérence ces périmètres avec le contour cadastral, et afin de faciliter ma mise en œuvre de contrats avec les propriétaires, il apparaît pertinent d'engager une réflexion sur l'ajustement des périmètres Natura 2000.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire du SIC et de la ZPS, cités dans le DOCOB.

Description de l'action

- Ce travail prendra en compte les limites cadastrales (ajustement) et le contexte écologique.
- Travail préalable de réflexion en lien avec le cadastre et le contexte écologique.
- Réunion d'un groupe de travail pour assurer une participation des acteurs locaux.
- Validation du nouveau périmètre lors d'un COPIL.
- En fonction de l'ajustement, informer les services de l'Etat.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Tout le périmètre Natura 2000 (ZPS et SIC).

Acteurs concernés

Structure animatrice du site.

Financement

Animation du site Natura 2000 (FEADER + Etat).

Objectifs concernés

V.5 Assurer une cohérence avec les sites Natura 2000 à proximité.

Le secteur du lac du Der dénombre plusieurs sites Natura 2000 :

- ZPS 202 : « Lac du Der-Chantecoq ».
- SIC 89 : « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq ».
- ZPS 205 : « Herbages et Cultures autour du Der ».
- SIC 88 : « Etangs latéraux du Der ».

D'un point de vue écologique, il est donc important d'assurer une cohérence entre les actions de gestion menées sur ces sites.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire du SIC et de la ZPS, cités dans le DOCOB.

Description de l'action

- Un travail de concertation et de discussion est à mettre en œuvre entre les animateurs des sites Natura 2000 cités précédemment.

Axes de travail à développer

- La coordination de la mise en place de projets territoriaux concernant les Mesures Agri-Environnementales (MAEt).
- La coordination de la mise en place des mesures de gestion sylvicole (Contrats Natura 2000 et Charte).
- La réalisation et la coordination de suivis scientifiques (avifaune, amphibiens...), notamment entre la LPO et l'ONCFS.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Tout le périmètre Natura 2000 (ZPS et SIC).

Acteurs concernés

Structure animatrice du site Natura 2000.

Financement

Animation du site (FEADER + Etat).

FICHES ACTION POLICE

Action PO 01 **Surveillance du territoire et notamment des zones de quiétude**
Priorité 1

Objectifs concernés

V.1 Privilégier la quiétude au sein des habitats accueillant des espèces en périodes de reproduction, de migration et d'hivernage.

V.4 Assurer le respect de la législation en vigueur sur le site.

Cette action vise à assurer le respect de la réglementation en vigueur sur le site. Un travail de partenariat entre l'animateur du site et les services compétents de l'Etat (ONCFS, ONEMA, Gendarmerie...) permettra de réaliser la surveillance et la bonne application des réglementations en vigueur.

Actuellement, la réglementation en vigueur sur le site est celle de la RNCFS (Règlement particulier de police du Réservoir du Der-Chantecoq - Voir Annexe XII du DOCOB), actualisée en 2008, et dont l'application est assurée notamment par le gestionnaire de la RNCFS, l'ONCFS.

Une attention particulière est à porter au respect des zones de quiétude. Les arrêtés préfectoraux en vigueur concernant les zones de quiétude sont ceux de Décembre 1993 (Voir Annexe X du DOCOB) et Octobre 2001 (Voir Annexe XI du DOCOB).

Il existe actuellement 6 zones de quiétude délimitées au sein du lac. Celles-ci ont été créées afin de limiter le dérangement de l'avifaune en périodes d'hivernage (Oiseaux d'eau...) et de reproduction (Oiseaux paludicoles). Les zones A et B ont été instaurées en 1993 ; les zones C, D, E et F ont été créées en 2001. Ces zones sont délimitées visuellement sur le terrain par pancartage terrestre et balisage nautique.

Il s'avère nécessaire d'assurer le respect de ces zones de quiétude, afin de maintenir les conditions favorables à l'accueil d'une diversité d'espèces d'oiseaux d'eau et paludicoles fréquentant le site.

Habitats / Habitats d'espèces / Espèces concernés d'intérêt communautaire

Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire du SIC et de la ZPS, cités dans le DOCOB.

Description de l'action

- Surveillance régulière du site et bonne application de la réglementation en vigueur (constatation d'infractions et procès verbaux).
- Veille particulière à proximité des zones de quiétude permanentes (notamment le secteur A situé à l'Ouest du lac).
- Assurer une sensibilisation du public lors des missions de surveillance.
- Veille sur les déclarations et les autorisations que nécessitent certains aménagements auprès des services de l'Etat (travaux en zone humide, défrichement...).

Réglementation à respecter concernant les zones de quiétude (voir Arrêté interpréfectoral de décembre 1993 et Règlement de Police du lac du Der datant de 2008) :

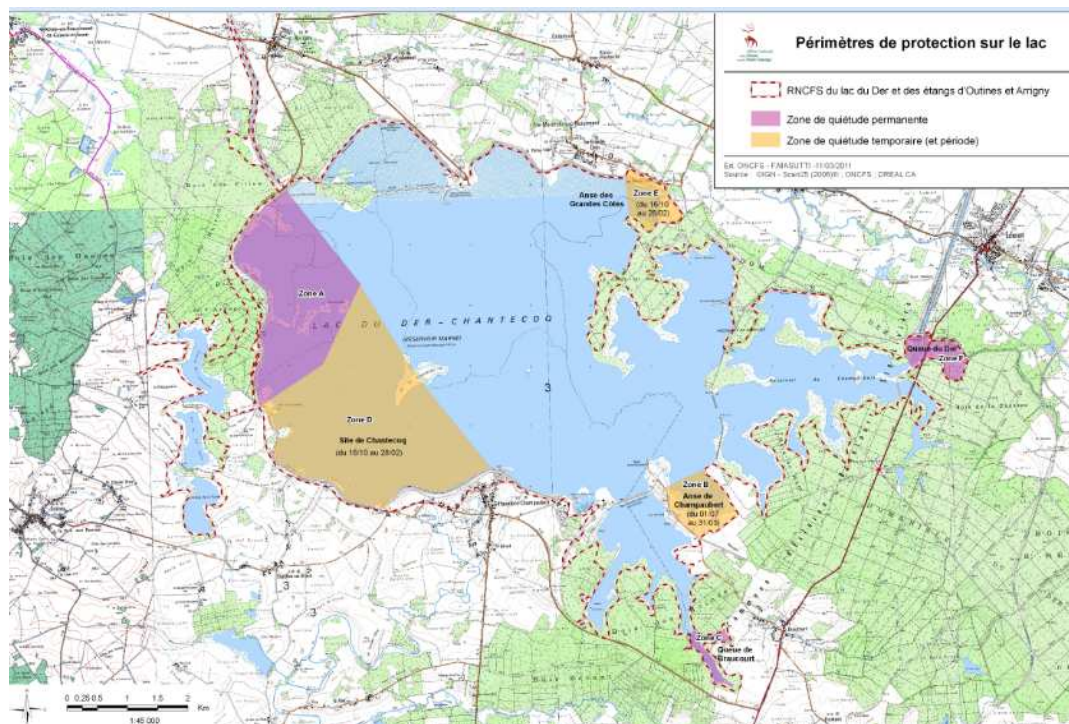
- Toute pénétration interdite toute l'année, par quelque moyen que ce soit, dans les zones de quiétude A, C (« Queue de Braucourt, étang de la Dame ») et F (« Queue d'Eclaron »), dites permanentes.
- Toute pénétration est interdite toute l'année, par quelque moyen que ce soit, dans la zone de quiétude B, dite « Anse Est de Champaubert », toutefois la pénétration en barque reste autorisée du 1^{er} Avril au 30 Juin.
- Toute pénétration est interdite toute l'année, par quelque moyen que ce soit, dans les zones de quiétude D et E, dites respectivement « Site de Chantecoq » et « Anse des

Grandes Côtes », toutefois la pénétration des véhicules nautiques désignés ci-après est autorisée entre le 1^{er} Mars et le 15 Octobre : véhicules motorisés à l'intérieur de la zone D ; barques, canoë, voiliers et planches à voile à l'intérieur de la zone E.

- Respect de la réglementation détaillée dans le règlement de police.

Localisation de l'action et surface potentielle d'intervention

Tout le périmètre Natura 2000 (ZPS et SIC).



Acteurs concernés

Services compétents de l'Etat (ONCFS, ONEMA, Gendarmerie...) en lien avec la structure animatrice.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de Procès Verbaux dressés.

VIII.2.3 Calendrier prévisionnel des actions 2012-2017

Le calendrier prévisionnel des actions optimise l'efficacité de la gestion en fixant le planning des actions à engager et les opérations prioritaires. Il permet de donner au gestionnaire du site une vision d'ensemble sur la répartition de la charge de travail dans les années à venir.

Ainsi, ce tableau synthèse reprend l'ensemble des actions proposées dans le présent DOCUMENT d'OBJECTIFS (*Tableau 23*).

Dans le tableau ci-dessous, il est possible de différencier :

- Le degré de priorité de chaque action,
- L'étalement des actions dans le temps, sur les 6 années de validité du présent DOCOB,
- Les financements possibles pour chaque action.
On distingue les contrats Natura 2000 et les mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt) des autres mesures, nécessitant des financements différents (Etat, collectivités, établissements publics...).

Concernant les autres mesures non contractuelles, leur mise en place dépend de la volonté locale et de la capacité à mobiliser des moyens financiers suffisants.

L'animation du Document d'objectifs peut débuter entre 2012 et 2013.

Tableau 23 : Calendrier prévisionnel 2012-2017 des actions à mettre en œuvre dans le cadre de la réalisation du DOCOB pour la ZPS 202 et le SIC 89

Code Action	Action envisagée	Priorité de l'action	ZPS 202	SIC 89	Calendrier prévisionnel des actions						Coût et Financement possible
					2012	2013	2014	2015	2016	2017	
GH 01	- Reconversion de terres arables en prairies (MAEt)	3	X	X							FEADER + Ministère en charge de l'agriculture Total : 33 750 €
GH 02	- Ouverture de milieu / Débroussaillage	2	X	X							Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie.
GH 03a	- Gestion extensive des prairies par le pâturage (Contrat Natura 2000)	1	X	X							Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie.
GH 03b	- Gestion extensive des prairies par le pâturage (MAEt)	1	X	X							FEADER + Ministère en charge de l'agriculture Total : 20 025 €
GH 04a	- Gestion extensive des prairies par la fauche (Contrat Natura 2000)	1	X	X							Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie.
GH 04b	- Gestion extensive des prairies par la fauche (MAEt)	1	X	X							FEADER + Ministère en charge de l'agriculture Total : 33 100 €
GH 05	- Reconversion des peupleraies en prairies	3	X	X							Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie.
GH 06	- Entretien / Conservation des haies	2	X	X							Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie.
CHARTE	- Bonnes pratiques pastorales au travers de la Charte Natura 2000	2	X	X							Animation du site (FEADER + Etat)
GH 07	- Régulation des sangliers	1	X	X							Gestion courante RNCFS
GH 08	- Entretien / Restauration des radeaux à Sternes	2		X							Gestion courante RNCFS
CHARTE	- Préservation des saulaies inondées et des boisements alluviaux	2	X	X							Animation du site (FEADER + Etat)

Code Action	Action envisagée	Priorité de l'action	ZPS 202	SIC 89	Calendrier prévisionnel des actions						Coût et Financement possible
					2012	2013	2014	2015	2016	2017	
GH 09	- Maintien de l'étang de la Diguette en eau en période de migration postnuptiale de la Cigogne noire	1		X							Gestion courante RNCFS
GH 10	- Limitation du développement des ligneux dans les roselières	2	X	X							Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie.
GH 11	- Maintien / Entretien des roselières	1	X	X							Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie.
GH 12a	- Maintien / Création d'îlots de sénescence	1	X	X							Mesure 227 du PDRH, avec cofinancement du FEADER.
GH 12b	- Maintien sur pieds des vieux arbres, arbres morts et arbres à cavités	1	X	X							Mesure 227 du PDRH, avec cofinancement du FEADER.
CHARTE	Bonnes pratiques sylvicoles au travers de la Charte Natura 2000	2	X	X							Animation du site (FEADER + Etat)
GH 13	- Maintien / Création de zones de quiétude	1	X								Gestion courante RNCFS
GH 14	- Création / Entretien de mares forestières	2		X							Mesure 227 du PDRH, avec cofinancement du FEADER.
CHARTE	- Préservation des saulaies inondées et des boisements alluviaux	2	X	X							Animation du site (FEADER + Etat)
CHARTE	- Préservation des magnocariçaies.	2	X	X							Animation du site (FEADER + Etat)
CHARTE	Conservation des massifs typiques du Vieux-Der pour préserver l'intérêt paysager.	2	X	X							Animation du site (FEADER + Etat)

Code Action	Action envisagée	Priorité de l'action	ZPS 202	SIC 89	Calendrier prévisionnel des actions						Financement possible
					2012	2013	2014	2015	2016	2017	
SE 01	- Etude complémentaire sur le Cuivré des marais	1		X							Animation du site (FEADER + Etat)
SE 02	- Etude complémentaire sur le Sonneur à ventre jaune	1		X							
SE 03	- Etude complémentaire sur le Triton crêté	3		X							
SE 04	- Etude complémentaire sur la Cordulie à corps fin	2		X							
SE 05	- Inventaire du Lucane cerf-volant	3		X							
SE 06	- Etude complémentaire sur les chauves-souris	2		X							
SE 07	- Suivi des haies et des espèces associées	2	X	X							
SE 08	- Localisation et cartographie des nids de Rapace	1	X								
SE 09	- Localisation et marquage des arbres à Pics	1	X								
SE 10	- Cartographie de la végétation du lac du Der	2		X							
SE 11	Suivis des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire en périodes de migration et d'hivernage	1	X								
SE 12	Suivi des colonies de hérons paludicoles et des passereaux paludicoles en période de reproduction	1	X								
SE 13	Suivi du Blongios nain en période de reproduction	1	X								
SE 14	Suivi de la Cigogne noire en période de migration postnuptiale	1	X								
SE 15	Suivi de la nidification de la Sterne pierregarin	1	X								

Code Action	Action envisagée	Priorité de l'action	ZPS 202	SIC 89	Calendrier prévisionnel des actions						Financement possible
					2012	2013	2014	2015	2016	2017	
PO 01	- Surveillance du territoire, notamment des zones de quiétude	1	X	X							Gestion courante RNCFS
FA 01	- Sensibilisation sur les zones de quiétude.	2	X								Animation du site (FEADER + Etat)
FA 02	- Information des enjeux de conservation aux maîtres d'ouvrage et aux acteurs locaux	2	X	X							
FA 03	- Outils de communication / Organisation de sorties	2	X	X							
AD 01	Ajustement du périmètre de la zone Natura 2000	3	X	X							
PO 01	- Surveillance du territoire, notamment des zones de quiétude	1	X	X							
AD 02	- Organisation de réunions entre opérateurs des sites Natura 2000	2	X	X							

[Source : ONCFS](#)

VIII.2.4 La Charte Natura 2000



Charte Natura 2000

ZPS FR2110002 « Lac du Der »

SIC FR2100334 « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq »



Photo : JP. Formet

Structure animatrice :

« Une visite de terrain et d'échanges entre le signataire et l'animateur doit se dérouler sur la ou les parcelles concernées à la signature de la charte ».

Engagements et recommandations de portée générale
Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant : Tous les habitats d'espèces identifiés dans le Docob
Engagements Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à : <p><u>E1</u> – Autoriser l'accès, sur l'ensemble des parcelles concernées par la signature de la charte, aux spécialistes mandatés par l'administration à des fins d'inventaires et de suivis ou d'animations prévus dans le Docob (sous réserve que le propriétaire soit prévenu en amont des jours ou périodes de passages).</p> <p><i>Point de contrôle : Absence de refus d'accès aux parcelles vérifié auprès de l'animateur du Docob.</i></p>
Recommandations <p><u>R1</u> – Contribuer à maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du site, cela passe par la réalisation du plan de chasse selon les objectifs minima fixés par l'administration. La pression exercée par les animaux sauvages chassés ne doit pas remettre en cause l'état de conservation des habitats.</p> <p><u>R2</u> – Favoriser la fauche tardive des banquettes herbeuses des bords de chemins.</p> <p><u>R3</u> – Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles.</p> <p><u>R4</u> – Ne pas introduire et lutter (en privilégiant la lutte sélective) contre les espèces invasives et/ou prévenir l'opérateur de la présence constatée de ces espèces (liste jointe en annexe de la charte).</p> <p><u>R5</u> – Consulter la structure animatrice chargée du suivi de la mise en œuvre du DOCOB si le signataire de la charte envisage de réaliser des travaux ou des aménagements sur le site non prévus par le DOCOB.</p>

Mesures concernant les milieux forestiers

Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :

Tous les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt communautaires liés aux boisements identifiés dans un des deux Documents d'objectifs

Engagements

E1 – Maintenir sur pied des arbres morts sénescents ou à cavité. Deux arbres/ha > 35 cm de diamètre à plus de 30 m de tout chemin.

Point de contrôle : visite de terrain : constat visuel de la présence ou l'absence des arbres concernés.

E2 – Favoriser la diversité d'essences locales du cortège naturel des peuplements forestiers présents. L'introduction de certaines espèces jugées non locales (voir liste jointe en Annexe 2 de la charte) est à proscrire.

Point de contrôle : Visite de terrain post exploitation, constat visuel de la présence ou de l'absence des arbres concernés.

E3 – Mettre en conformité, dans un délai de 3 ans après la signature de la charte, son plan simple de gestion ou tout autre document de gestion de ses forêts avec les engagements souscrits dans la présente charte.

Point de contrôle : Vérification de la mise en conformité du document de gestion dans un délai de 3 ans.

E4 – Ne pas réaliser de coupes d'arbre entre le 15/03 et le 30/07 durant le période de reproduction des oiseaux. Les débardages sont autorisés jusqu'à mi-avril.

Recommandations

R1 – Favoriser les lisières forestières selon une structure à plusieurs strates avec de grands arbres (diamètres supérieurs à 40 cm)

R2 – Eviter de marteler et de couper les arbres porteurs de gros nids

R3 – Utiliser les huiles biologiques pour les engins à moteur

R4 – Eviter de combler et de circuler dans les ornières des chemins forestiers en période de reproduction des amphibiens (mars à juillet).

R5 – Préserver au maximum les sols sensibles en limitant la circulation d'engins lourds dans les parcelles aux périodes où les sols sont gelés ou secs.

R6 – Favoriser la gestion des peuplements irréguliers par parquet (max 3 ha /parquet) et la régénération naturelle.

Mesures concernant les milieux ouverts prairiaux

Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :

Tous les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt communautaires liés aux milieux prairiaux identifiés dans un des deux Documents d'objectifs (dont Lisières à grandes herbes – code 6430)

Engagements

E1 – Conserver les prairies existantes abritant des espèces patrimoniales afin de contribuer à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site. Cela induit notamment l'absence de labour, de mise en culture, de boisement, de remblaiement, d'imperméabilisation, de nivellement ou de création de grands plans d'eau (excepté des mares si l'animateur valide cette opération).

Point de contrôle : Constat visuel (présence du couvert) lors de visites de terrain.

E2 – Ne pas drainer les parcelles pour conserver la flore inféodée aux prairies humides et conserver les mares existantes.

Point de contrôle : Constat visuel (présence ou absence de travaux de drainage ; présence ou absence des mares cartographiées lors de la visite préalable réalisée par la structure missionnée par l'opérateur à la signature de la charte) lors de visites de terrain.

E3 – Conserver les éléments fixes boisés existants : haies, arbres isolés, bosquets qui abritent de nombreuses espèces. Par ailleurs, tout entretien de ses éléments fixes boisés sera réalisé entre le 1er septembre et le 1er mars pour éviter tout impact sur les oiseaux nicheurs.

Point de contrôle : Constat visuel (présence ou absence des éléments fixes cartographiés lors de la visite préalable réalisée par la structure missionnée par l'opérateur à la signature de la charte).

E4 – Ne pas désherber chimiquement afin de ne pas modifier la flore (sauf traitement localisé visant à détruire le chardon des champs).

Point de contrôle : Constat visuel lors de visites de terrain.

Recommandations

R1 – Utiliser les méthodes de fauche centrifuge (du centre vers la périphérie) à vitesse réduite (< 10 km/h) et ralentir lors des derniers passages pour permettre à la faune de s'échapper.

R2 – Ne pas réaliser la fauche du couvert de nuit.

R3 – Préférer les fauches tardives après le premier juillet.

R4 – En cas de fauche et broyage des refus sur les prairies pâturées, intervenir de préférence entre le 1^{er} septembre et le 28 février, c'est-à-dire en dehors des périodes de nidification.

R5 – Entretenir, avec des techniques douces, les zones humides présentes (mares, fossés...) afin d'éviter leur comblement ou leur fermeture (prendre conseil auprès de la structure animatrice)

Annexes de la charte

Liste des espèces de faune et de flore invasives non locales (espèces actuellement présentes ou pouvant l'être dans un avenir proche) :

Flore

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Acer negundo</i>	Érable négundo
<i>Ambrosia artemissifolia</i>	Ambrosie à feuilles d'armoise
<i>Amorpha fruticosa</i>	Faux Indigo
<i>Aster lanceolatus</i>	Aster lancéolé
<i>Aster novi-belgii</i>	Aster de Virginie
<i>Azolla filiculoides</i>	Azolla fausse filicule
<i>Berteroa incana</i>	Alysson blanc
<i>Bidens frondosa</i>	Bident feuillé
<i>Buddleja davidii</i>	Buddléia de David, Arbre aux papillons
<i>Bunias orientalis</i>	Bunias d'orient
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada
<i>Cotoneaster horizontalis</i>	Cotonéaster horizontal
<i>Cotoneaster microphyllus</i>	Cotonéaster à petites feuilles
<i>Elodea canadensis</i>	Élodée du Canada
<i>Elodea nuttallii</i>	Élodée de Nuttall
<i>Epilobium ciliatum</i>	Épilobe cilié
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle
<i>Galega officinalis</i>	Galéga officinal
<i>Helianthus tuberosus</i>	Topinambour
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Berce du Caucase
<i>Impatiens balfouri</i>	Balsamine de Balfour
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap
<i>Impatiens glandulifera</i>	Balsamine de l'himalaya
<i>Impatiens parviflora</i>	Balsamine à petites fleurs
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle
<i>Lemna minuta</i>	Lentille d'eau minuscule
<i>Lemna turionifera</i>	Lentille d'eau à turions
<i>Lonicera japonica</i>	Chèvrefeuille du Japon
<i>Ludwigia sp.</i>	Toutes les espèces de Jussie
<i>Mahonia aquifolium</i>	Mahonia à feuilles de Houx
<i>Myriophyllum aquaticum</i>	Myriophylle du Brésil
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle
<i>Panicum capillare</i>	Millet capillaire
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne vierge commune
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique
<i>Populus x canadensis</i>	Peuplier du Canada

<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon
<i>Reynoutria sachalinensis</i>	Renouée de Sachaline
<i>Rhus typhina</i>	Sumac de Virginie
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia
<i>Rudbeckia laciniata</i>	Rudbeckia lacinié
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du cap
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada
<i>Solidago gigantea</i>	Solidage glabre
<i>Spiraea alba</i>	Spirée blanche
<i>Spiraea douglasii</i>	Spirée de Douglas
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine blanche
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse

Faune

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Mammifères	
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur
<i>Nyctereutes procyonoides</i>	Chien viverin
<i>Mustela vison</i>	Vison d'Amérique
<i>Dama dama</i>	Daim européen
<i>Cervus nippon</i>	Cerf sika
<i>Sylvilagus floridanus</i>	Lapin de Floride
<i>Sciurus carolinensis</i>	Ecureuil gris
Oiseaux	
<i>Oxyura jamaicensis</i>	Erismature rousse
<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Ibis sacré
Tous les anatidés d'ornement (Canards, Oies et Cygne ; ex : Canards mandarin, carolin, Cygne noir, Oie de Magellan, Oulette d'Egypte, Tadorne casarca...).	
Poissons	
<i>Micropterus Salmoïdes</i>	Black bass à grande bouche
<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche soleil
<i>Pseudorasbora parva</i>	Pseudorasbora
<i>Ictalurus melas</i>	Poisson chat
Ecrevisses	
<i>Orconectes limosus</i>	Ecrevisse américaine
<i>Pacifastacus leniusculus</i>	Ecrevisse du pacifique
<i>Procambarus clarkii</i>	Ecrevisse rouge de Louisiane
Reptiles/Amphibiens	
<i>Xenopus laevis</i>	Xenope commun

<i>Rana catesbeiana</i>	Grenouille taureau
<i>Trachemys scripta elegans</i>	Tortue de Floride
<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue coriace
Mollusques	
<i>Corbicula fluminea</i>	Corbicule
<i>Dreissena polymorpha</i>	Moule zébrée

Liste des espèces d'arbre jugées non locales et dont la plantation est proscrite dans le cadre de cette charte :

- Chêne rouge ;
- Toutes les espèces de résineux ;
- Tous les cultivars de peuplier ;
- Robinier faux acacia ;
- Erable negundo ;
- Peuplier du Canada.

- Formulaire d'adhésion à la charte Natura 2000 -

ZPS FR 2112002 - «ZPS Lac du Der » ou/et « SIC Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq »

Parafez et datez les pages précédentes concernées puis cochez les types d'engagements pour lesquels vous adhérez à la charte en rayant les mentions inutiles :

Engagements et recommandations de portée générale

Mesures concernant les milieux étangs

Mesures concernant les milieux forestiers

Mesures concernant les milieux ouverts prairiaux

Je soussigné(e), Mlle / Mme / M....., propriétaire / mandataire principal(e) des parcelles engagées dans cette Charte, en accord avec :

Mlle / Mme / M....., propriétaire / mandataire,
Mlle / Mme / M....., propriétaire / mandataire,
Mlle / Mme / M....., propriétaire / mandataire,
cosignataire(s) le cas échéant,

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la présente Charte, et m'engage à respecter les engagements visés précédemment et cochés ci-dessus. J'atteste officialiser mon engagement en remplissant la **déclaration d'adhésion** à la charte Natura 2000 des sites « ZPS Lac du Der » et « SIC Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq » qui précise ma qualité et les parcelles pour lesquelles je m'engage.

Je suis informé(e) que mon engagement est valable 5 ans à compter de la date indiquée sur l'accusé de réception de mon dossier par la DDT.

Fait à

Le

Signature(s) de(s) l'adhérent(s) :

LEXIQUE

- **Anatidés** : plus importante famille de l'ordre des Anseriformes. Elle comprend les oies, les cygnes, les canards et espèces apparentées (Ochette, Tadorne...).
- **Ardéidés** : famille d'oiseaux constituée de 19 genres et de 67 espèces de hérons, aigrettes, butors et apparentées (bihoreaux, blongios...).
- **Bloom algal** : Prolifération rapide et excessive d'algues, généralement causée par de fortes concentrations d'éléments nutritifs dans l'eau et des conditions favorables. Les blooms algaux peuvent provoquer une désoxygénation de la masse d'eau quand les algues meurent, ce qui entraîne par la mort de la faune et de la flore aquatique.
- **Boutis** : trou profond creusé dans le sol par le groin du sanglier, portions labourées.
- **Caricaie** : peuplements de Carex dans les marécages de bords de lacs non immergés.
- **Carprière** : pièce d'eau aménagée pour l'élevage de Carpes. Le plan d'eau est de faible profondeur pour que l'eau puisse se réchauffer rapidement.
- **Chasse à la passée** : concerne essentiellement les canards et se pratique au crépuscule et à l'aube lorsque les anatidés se déplacent entre les zones de repos diurnes et les zones d'alimentations nocturnes. Posté aux bords d'un étang, sans bouger, le chasseur attend que les canards viennent se poser. L'emploi de leurres en plastique peut être utilisé.
- **Cyanobactéries** : (aussi appelées **cyanophycées**). Sous-classe de bactéries (procaryotes), autrefois appelées « **algues bleues** », qui réalisent la photosynthèse oxygénique et peuvent donc transformer l'énergie lumineuse en énergie chimique utilisable par la cellule en fixant le dioxyde de carbone (CO₂) et en libérant du dioxygène (O₂). Leurs pullulations croissantes, favorisées par l'eutrophisation des eaux, posent divers problèmes : obstruction des systèmes de filtration, coloration et parfois anoxies des eaux.
- **Espèce patrimoniale** : espèce dont la préservation est justifiée par son état de conservation, sa vulnérabilité, sa rareté, les menaces qui pèsent sur les habitats dans lesquels elle vit.
- **Eutrophe** : Un milieu aquatique eutrophe (du grec *eu* : « bien, vrai » et *trophein* : « nourrir ») décrit originellement sa richesse en éléments nutritifs, sans caractère négatif.
- **Eutrophisation** : Modification et dégradation d'un milieu aquatique, liées en général à un apport excessif de substances nutritives (azote provenant surtout des nitrates agricoles et des eaux usées, et phosphore, provenant surtout des phosphates et des eaux usées), qui augmentent la production d'algues et d'espèces aquatiques
- **Futaie** : arbres issus de semis. La futaie régulière désigne une forêt divisée en peuplements au sein desquels tous les arbres ont le même âge, et où en général une seule espèce est dominante. La futaie irrégulière désigne une forêt divisée en peuplements ayant plusieurs classes d'âges. Cette dernière vise à maintenir le caractère hétérogène des peuplements forestiers et évite les interventions qui tendent à homogénéiser la structure des peuplements (comme les interventions de récolte et de régénération sur de grandes superficies).
- **Gradient (eutrophisation)** : le statut d'eutrophisation d'un lac évolue progressivement selon un gradient de trophie. Les différents gradients sont les suivants :
 - Statut trophique : ultra-oligotrophie, oligotrophie, mesotrophie, eutrophie, hyper-eutrophie.
 - Ultra-oligotrophie : eaux très pauvres en nutriments et donc peu productives
 - Hyper-eutrophie : eaux très chargées en nutriments et très productives avec risque de dystrophie.
- **Hydromorphe** : saturation régulière en eau (se dit généralement d'un sol).
- **IPA** : Indice Ponctuel d'Abondance. Cette méthode consiste à réaliser des points d'écoute dont la position est préalablement définie, par un observateur immobile, pendant 20 minutes. Pendant la durée d'écoute,

l'observateur note le maximum de manifestations de chaque espèce selon le barème suivant : 0.5 pour un oiseau seulement observé ou entendu par cri de contact et 1 pour un mâle chanteur, un couple, un nid occupé ou un groupe familial (adultes avec jeunes non volant). Pour chaque espèce, l'IPA retenu est pour un point le maximum d'oiseaux chanteurs enregistré lors des différents passages. Les IPA sont de préférence réalisés durant les 3 à 4 premières heures de la journée, période où l'activité des oiseaux est la plus intense, en particulier pour le chant.

Pour le suivi des passereaux paludicoles effectué sur le lac, la durée d'écoute est réduite à 5 minutes, le milieu « Roselière » étant homogène, et les passereaux paludicoles marquant une territorialité impliquant de nombreux déplacements. En effet, une longue durée d'écoute peut induire des erreurs de double comptage.

- **Laridés** : famille d'oiseaux constituée de 23 genres et de 102 espèces existantes, un grand nombre d'espèces correspondant aux mouettes, goélands, sternes et guifettes.

- **Limicoles** : petits échassiers appartenant à l'ordre des Charadriiformes. Il s'agit essentiellement des vanneaux, pluviers, bécasses, bécassines, barges, courlis, chevaliers, tournepierres et bécasseaux. On compte environ 216 espèces de limicoles, dont la plupart fréquentent des marécages, les zones humides de l'intérieur des terres et des rivages marins.

Limicole vient du latin *limus*, « limon », « boue ». En effet, la majorité des espèces consomment des petits invertébrés vivant dans la vase ou l'humus. Des longueurs de bec différentes permettent aux espèces de se nourrir dans le même milieu, sans qu'il y ait compétition entre elles, leurs proies étant enfouies dans le sol à des profondeurs variables.

- **Mégaphorbiaie** : Habitat constitué de peuplements rassemblant de grandes herbes luxuriantes, située en zone alluviale sur sol frais, non acide, plutôt eutrophe et humide (mais moins humide que les bas-marais et tourbières). La mégaphorbiaie peut être périodiquement mais brièvement inondée. Ce sont des végétations primitives prairiales plus ou moins hygrophiles. Cet habitat est très intéressant du point de vue de la biodiversité avec un cortège d'insectes et d'oiseaux très particulier.

Ces habitats riverains se distinguent des roselières par un atterrissement très prononcé.

Le sol et la végétation révèlent une forte richesse en éléments nutritifs (milieux eutrophes ou mésotrophes).

- **Mésophiles (prairies)** : prairies pour lesquelles le gradient d'humidité-sécheresse des sols est moyen. On distingue les prairies pâturées et les prairies de fauche, selon le mode de gestion employé.

- **NGF** : le Nivellement Général de la France (NGF) constitue un réseau de repères altimétriques disséminés sur le territoire français. Il correspond à l'altitude d'un point par rapport au niveau de la mer.

- **Paludicole** : relatif aux organismes vivant dans les marais. L'avifaune paludicole désigne par exemple les espèces d'oiseaux s'installant dans les roselières et saulaies inondées (Héron pourpré, Héron bihoreau...).

- **Pêche au fouet** : aussi appelée « pêche à la mouche ». Pêche au lancer se pratiquant avec un moulinet non débrayable. C'est le pêcheur qui, au moyen de gestes spécifiques (en « fouettant »), œuvre pour faire sortir toujours plus de ligne du moulinet et propulser ainsi son appât, en principe artificiel. Ce dernier est en général nommé « mouche » car il correspond, chez les pêcheurs de truite par exemple, le plus souvent à une imitation d'insecte éphémère.

- **Pêche au coup** : Technique de pêche la plus pratiquée, surtout à la belle saison. Cette pêche est une pêche statique, pratiquée sur une zone préparée par un amorçage préalable afin de regrouper les poissons sur le coup. L'amorce peut être un asticot, un ver de terre, du pain... La pêche au coup la plus classique se pratique à l'aide d'une canne sans moulinet, de fil, un bouchon, des plombs et un hameçon.

- **Perchis** : en gestion sylvicole, stade intermédiaire d'un peuplement entre le gaulis et la jeune futaie. Ce stade mène vers un traitement en futaie.

- **Remise** : repos (zone de remise : terme utilisé généralement pour indiquer les zones de repos des espèces avifaunistiques).

- **Taillis sous futaie** : régime mixte ayant pour objet de perpétuer des peuplements comportant des arbres dont certains sont nés de semences et d'autres issus de voie végétative (taillis en sous-étage et futaie peu dense à l'étage dominant généralement).

- **Vasières** : étendues de sédiments meubles (vases) déposés lors de l'exondation du sol pendant le marnage du lac. Sur ces vasières se développe une végétation assimilée à des gazons ras, et constituent ainsi une source de nourriture pour de nombreux oiseaux (oies et limicoles notamment).
- **Vermillis** : creusement de sillons dans le sol par le groin des sangliers.
- **Zones de gagnage** : zones d'alimentation.
- **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, secteur présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

BIBLIOGRAPHIE

- ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F.ed, 2003, Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg, Collection Parthénope, éditions Biotope, 480 p.
- BABSKI S-P., LEGER F., SCHWOERER M-L., Mai 2009, « Actualisation de la répartition du Castor d'Europe dans le Nord-est de la France », 14 p.
- CPEPESC Lorraine, 2009, Connaître et protéger les Chauves-souris de Lorraine. Ouvrage coordonné par SCHWABB F., KNOCHEL A. & JOUAN D., 561 p.
- CPIE Pays de Soulaines, Janvier 2010, « Réseau Natura 2000 et Triton crêté (*Triturus cristatus*) en Champagne-Ardenne », Rapport intermédiaire, 46 p.
- CPIE Pays de Soulaines, Janvier 2010, « Test du protocole MARE-Dynamique des populations d'amphibiens en Champagne-Ardenne », 28 p.
- GEROUDET P., 1999, « Les Palmipèdes d'Europe », Delachaux et Niestlé, 510 p.
- J.DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2008, « Nouvel inventaire des oiseaux de France », Delachaux et Niestlé, 559 p.
- LEAU W. et LEGER F., ONCFS, 2006, « Situation actuelle de l'aire de répartition du castor d'Europe sur les bassins versants Seine Normandie, Rhin Meuse et haut bassin de la Saône », 67 p.
- MADGE S., 2006, « Guide des canards, des oies et des cygnes », Delachaux et Niestlé, 303 p.
- -MEEDDAT, DREAL Lorraine & ECOTER, « Projet-Plan National d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune », 163 p.
- ONC, Octobre 1994, « Bilan de la réintroduction du Castor, *Castor fiber* en 1965/66 dans la région du Der (52-Haute-Marne) », 101 p.
- ONC, Septembre 1996, « Maintenir la population actuelle de Castor (*Castor fiber*) et favoriser son développement en Champagne-Ardenne à partir du lac du Der-Etude de faisabilité », 85 p.
- ONCFS, Mai 1996, « Plan de conservation des étangs d'Outines et d'Arrigny », 149 p.
- ONCFS, « Document d'Objectifs Natura 2000 pour le site des étangs latéraux du lac du Der (n°88)-Les étangs d'Outines et d'Arrigny », 42 p.
- ONCFS, « Document d'Objectifs Natura 2000-Site FR2100334 (n° régional 89)-Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq », 93 p.
- ONCFS, Mai 2004, « Evaluation du Plan de Gestion 1996-2001 des étangs d'Outines et d'Arrigny », 58 p.
- ONCFS, « Plan de gestion 2005-2014 des étangs d'Outines et d'Arrigny -Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage du lac du Der-Chantecoq et des étangs d'Outines et d'Arrigny », 104 p.

- ONCFS, « Plan de gestion 2006-2015 du lac du Der - Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage du lac du Der-Chantecoq et des étangs d'Outines et d'Arrigny- Premier plan de travail quinquennal 2006-2011 », 87 p.
- ONCFS, Septembre 2007, « Diagnostic des roselières des étangs d'Outines et d'Arrigny », 42 p.
- ONCFS, Juin 2009, « Quelles mesures de gestion pour le maintien des populations d'amphibiens dans la zone Natura 2000 du lac du Der traversée par la D13 ?, 40 p.
- ONF, « Forêt du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres-Bois d'Argentolle, Bois des Moines-Révision d'aménagement forestier 2010-2021 », 32 p.
- THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004, « Rapaces nicheurs de France-Distribution, effectifs et conservation », Delachaux et Niestlé, 175 p.

ANNEXES

- Annexe I : Arrêté Préfectoral de composition du COPIL de la ZPS « Lac du Der » (N°régional 202) et du SIC « Réservoir Marne » (N°régional 89)
- Annexe II : Carte des sites Natura 2000 aux alentours du lac du Der
- Annexe III : Fiche descriptive et carte de la ZNIEFF I N°210001134 « Réservoir Marne »
- Annexe IV : Fiche descriptive et carte de la ZNIEFF II N°210020028 « Les environs du lac du Der »
- Annexe V : Fiche descriptive de la ZICO N°CA05 « Lac du Der-Chantecoq et étangs latéraux »
- Annexe VI : Fiches descriptives de la ZPS « Lac du Der » et du SIC « Réservoir Marne »
- Annexe VII : Zonage RAMSAR
- Annexe VIII : Conventions en cours sur le site du lac du Der :
- convention cadre pour la gestion des sites propriétés du CELRL
 - convention de gestion cynégétique pour le bois des Moines
- Annexe IX : Arrêté ministériel du 06 janvier 1995 portant constitution de la RNCFS
- Annexe X : Arrêté interpréfectoral de Décembre 1993 portant institution de la réserve de chasse du Der-Chantecoq et des étangs d'Outines et d'Arrigny
- Annexe XI : Arrêté interpréfectoral d'Octobre 2001 portant réglementation complémentaire de la chasse dans la réserve de chasse et de faune sauvage du lac du Der-Chantecoq et des étangs d'Outines et d'Arrigny
- Annexe XII : Règlement particulier de police du réservoir du Der-Chantecoq (29/04/2008)
- Annexe XIII : Plaquette de présentation de la RNCFS réalisée en 2010
- Annexe XIV : Etude d'incidence d'un traitement au Btk contre la chenille processionnaire du Chêne
- Annexe XV : Projet de mise en place de MAET sur la ZPS « Lac du Der » (2011)
- Annexe XVI : Contrat Natura 2000 pour l'île de Chantecoq pour la période 2010-2014
- Annexe XVII : Espèces avifaunistiques recensées et leurs statuts sur la ZPS 202
- Annexe XVIII : Aide à la compréhension des fiches espèces et habitats pour la ZPS 202 et le SIC 89
- Annexe XIX : Listes des espèces faunistiques et floristiques recensées sur le SIC 89
- Annexe XX : Bilan des actions réalisées sur le SIC 89 et la ZPS 202 depuis la validation du DOCOB en 2000